

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

**Séance du 25 janvier 2024**

**DCM N° 24-01-25-24**

**Objet : Communication pour l'exercice 2022 des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, d'élimination des déchets et de distribution de l'eau potable ainsi que leurs notes liminaires.**

**Rapporteur: M. HUSSON,**

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 prévoient que le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement ainsi que celui relatif au service d'élimination des déchets dont la compétence a été transférée à la Métropole de Metz. Les rapports 2022, remis par l'Eurométropole de Metz, sont joints en annexe à la présente délibération.

Conformément aux dispositions règlementaires précitées, une note liminaire de Monsieur le Maire, jointe à la présente délibération, est présentée au Conseil Municipal pour chacun des deux services publics transférés.

Aussi, suivant les dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable gérée par le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) est présenté au Conseil Municipal.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

La Commission des Finances et Ressources entendue,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1413-1, L.2224-5 et L.5211-39,

**VU** le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

**VU** le rapport annexé à la présente délibération portant sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et la note liminaire liée pour l'exercice 2022,

**VU** le rapport annexé à la présente délibération portant sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets et la note liminaire liée pour l'exercice 2022,

VU le rapport annexé à la présente délibération portant sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'exercice 2022,

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire doit présenter au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement transmis par la Métropole de Metz pour l'exercice 2022,

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire doit présenter au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets transmis par la Métropole de Metz pour l'exercice 2022,

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire doit présenter au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable transmis pour l'exercice 2022,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **PREND ACTE :**

- Du contenu, pour communication, du rapport portant sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et de la note liminaire liée pour l'année 2022 transmis par la Métropole de Metz.
- Du contenu, pour communication, du rapport portant sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et de la note liminaire liée pour l'année 2022 transmis par la Métropole de Metz.
- Du contenu, pour communication, du rapport portant sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'année 2022.

Service à l'origine de la DCM : Contrôle de Gestion Externe  
Commissions :  
Référence nomenclature «ACTES» : 1.4 Autres types de contrats

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,  
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 15

**Décision : SANS VOTE**  
Suivent les signatures au registre

Date de retour du contrôle de légalité : 29/01/24

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20240125-126748-DE-1-1  
N° de l'acte : 126748

Date de publication sur le site de la ville : 29/01/2024

Date certifié exécutoire : 29/01/2024

-----  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
et par délégation :

Metz le,

**Rapport sur le Prix  
et la Qualité du  
Service de  
l'Eurométropole  
de Metz**

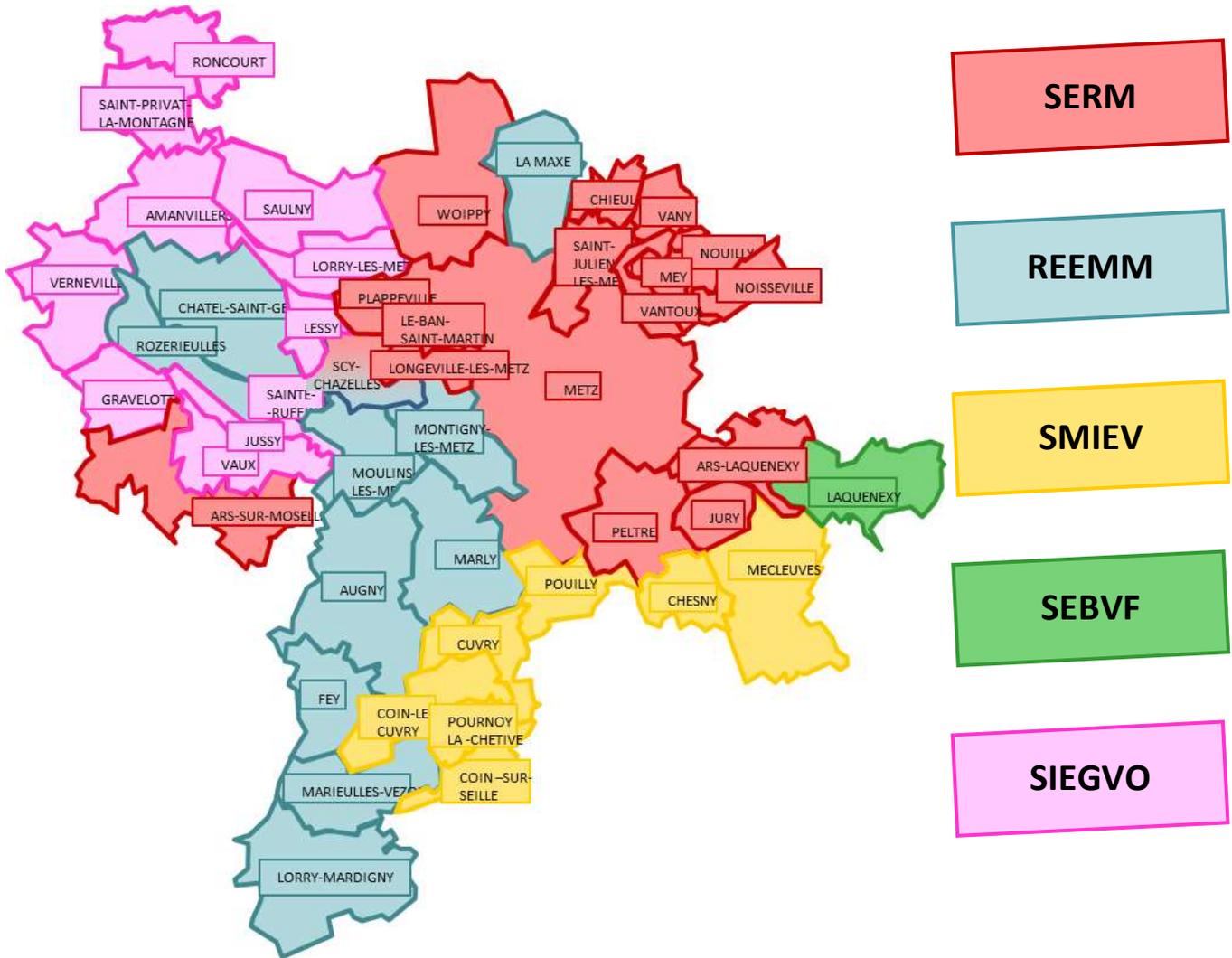
**Exercice 2022**



## Table des matières

Le territoire .....	3
Gouvernance .....	4
Exploitation du service .....	4
Périmètre de l'Eurométropole de Metz concerné par le présent RPQS .....	4
Indicateurs généraux.....	5
Estimation de la population desservie (D101.1) et nombre d'abonnés en 2022 .....	5
Volumes annuels en 2022 .....	5
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) en 2022.....	6
Tarifcation de l'eau et recettes du service .....	6
Facture d'eau type (D102.0).....	6
Recettes.....	6
Indicateurs de performance.....	7
Qualité de l'eau .....	7
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2) .....	7
Indicateurs de performance du réseau.....	7
Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	7
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	8
Indices linéaires.....	8
Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	9
Indicateurs d'économie de l'eau.....	9
Indicateur d'économie de l'eau potable consommée par les abonnés en litres/jour/habitant.....	9
Indicateur d'économie des gestionnaires d'eau sur la ressource d'eau brute en litres/jour/habitant.....	10
Programmes de travaux.....	10
Pour le SERM et pour le territoire de la Métropole.....	10
Pour la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz .....	10
Pour le SIEGVO et pour le territoire de la Métropole .....	11
Pour le SMIEV et le SEBVF et pour le territoire de la Métropole.....	11
Éléments marquants de 2022 .....	11

## Le territoire



Carte : structures eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Depuis sa transformation en métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'Eurométropole de Metz exerce la compétence eau potable en lieu et place de ses communes membres. Dans un souci de continuité des services gestionnaires d'eau potable existants et d'harmonisation progressive du territoire pour la compétence eau potable, l'Eurométropole de Metz s'est substituée aux communes dans leurs représentations dans les syndicats, a créé la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz et a participé à la création du Syndicat des Eaux de la Région Messine.

Avant la prise de compétence, le territoire de l'Eurométropole de Metz était constitué de 10 modes différents de gestion de la compétence eau potable. A l'issue de l'année 2023, il n'en comporte plus que 5, même après l'intégration

de deux nouvelles communes, Roncourt et Lorry-Mardigny :

- Le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM),
- Le Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (SEBVF)
- Le Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny (SMIEV)
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO),
- La Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz, qui intègre le périmètre de la commune de Lorry-Mardigny (REEMM).



## Gouvernance

Pour les structures syndicales existantes comme le SIEGVO, le SEBVF et le SMIEV, la substitution des communes par l'Eurométropole de Metz a eu pour effet de transformer les syndicats intercommunaux en syndicats mixtes. Créé en 2018 par deux EPCI et une commune (Rives de Moselle, l'Eurométropole de Metz et Sanry-Les-Vigy), le SERM a été créé directement en syndicat mixte.

La Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz est une régie autonome et personnalisée, créée par l'Eurométropole de Metz. Sa gouvernance est constituée d'un Conseil d'Administration, d'un Président et d'un Directeur, comme la Régie HAGANIS pour l'assainissement.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la commune de Roncourt a rejoint l'Eurométropole de Metz mais sans changer de syndicat des eaux (le SIEGVO). A cette même date, la commune d'Ars-sur-Moselle quitte le SIEGVO et rejoint le SERM.

En 2022, les 3 communes d'Ars-Laquenexy, Nouilly et Noisseville, anciennement rattachées au Syndicat des Eaux du Sillon de l'Est Messin (dissout) ont intégré entièrement le SERM, avec les conditions tarifaires des abonnés messins.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, c'est au tour de la commune de Lorry-Mardigny de rejoindre la Métropole. Le territoire communal de Lorry-Mardigny a été rattaché à la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz.

## Exploitation du service

L'exploitation du service de l'eau potable est soit publique, c'est le cas pour le SIEGVO, la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz et le SEBVF, soit privée par le biais de délégations de service public pour le SERM et le SMIEV.

Les délégations de service public se distinguent par 2 contrats d'affermage différents : celui du SERM et celui du SMIEV,

tous signés avec VEOLIA (Mosellane des Eaux).

## Périmètre de l'Eurométropole de Metz concerné par le présent RPQS

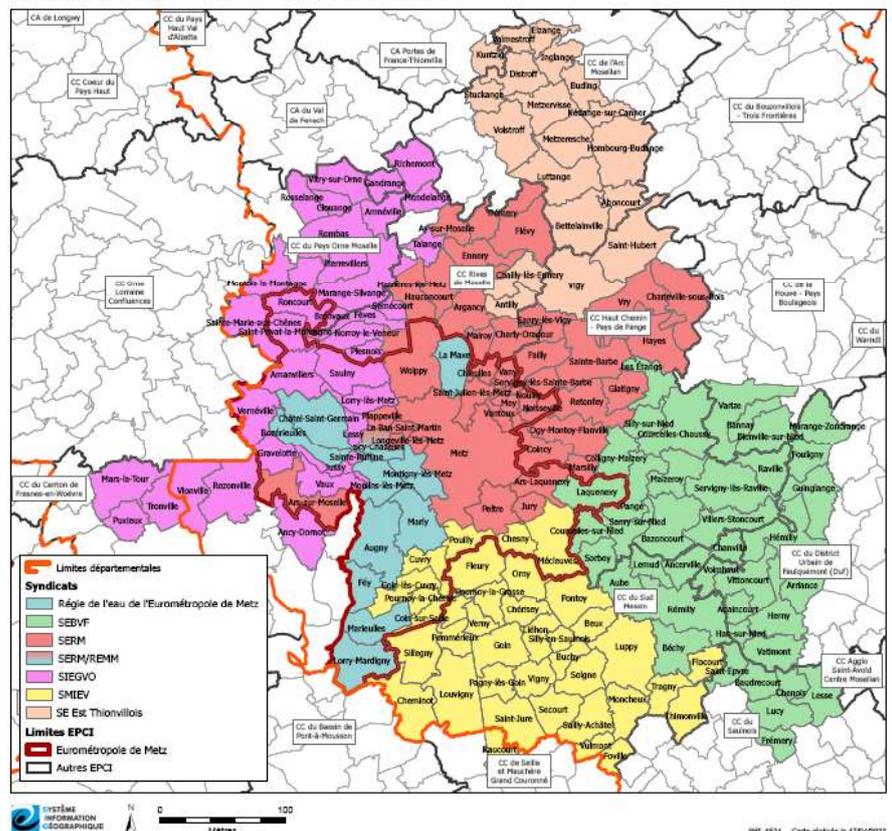
Chaque structure publique, à qui l'EPCI a délégué l'exercice de la compétence eau potable, produit son RPQS pour le territoire qui la concerne. Les syndicats des eaux qui ont fait le choix de déléguer l'exploitation du service de l'eau potable bâtissent leur RPQS sur la base des données présentes dans le rapport annuel du délégataire (RAD) et de leur données propres (investissement, état de la dette, etc...).

Pour l'Eurométropole de Metz, le RPQS 2022 et les indicateurs réglementaires portent sur le territoire métropolitain, plus petit que les territoires couverts par les syndicats comme le montre la carte des emprises des syndicats de la Métropole :

### Chiffres clés de la Métropole :

- 226 000 équivalent-habitants
- 55 000 abonnés
- Près de 20 millions de m<sup>3</sup> prélevés annuellement
- 12 millions de m<sup>3</sup> consommés
- 3 millions de m<sup>3</sup> vendus à d'autres collectivités
- Un rendement de réseau moyen de 84,3%
- Un prix de l'eau moyen de 3,32 € TTC (assainissement, eau potable et taxes comprises pour une facture type de 120 m<sup>3</sup>)

### EPCI et compétence en eau en 2023



## Indicateurs généraux

Estimation de la population desservie (D101.1)  
et nombre d'abonnés en 2022

	2020	2021	2022	Écart 2021-2022	Résident dans la Métropole en 2022	Poids des habitants métropolitains dans le syndicat ou la Régie en 2022	Poids des différentes structures Eau Potable dans la Métropole en 2022
<b>SERM</b>							
Population totale:	198 243	198 432	208 278	5,0%	160 733		
Nombre d'abonnés:	39 611	39 933	42 244	5,8%	32 601	77,2%	73,2%
<b>REEMM</b>							
Population totale:	45 564	47 176	47 072	-0,2%	47 072	100,0%	19,9%
Nombre d'abonnés:	13 862	14 465	15 041	4,0%	15 041		
<b>SIEGVO</b>							
Population totale:	97 825	97 825	93 371	-4,6%	11 862	12,7%	4,5%
Nombre d'abonnés:	37 100	37 601	36 061	-4,1%	4 581		
<b>SMIEV</b>							
Population totale:	17 211	17 721	17 934	1,2%	5 162	28,8%	1,9%
Nombre d'abonnés:	7 482	7 841	7 929	1,1%	2 282		
<b>SEBVF</b>							
Population totale:	45 073	44 974	46 574	3,6%	1 279	2,7%	0,5%
Nombre d'abonnés:	20 105	20 253	21 173	4,5%	581		
<b>Population totale estimée dans la Métropole:</b>					<b>226 107</b>	<b>Habitants</b>	
<b>Nombre d'abonnés total estimé dans la Métropole:</b>					<b>55 086</b>	<b>Abonnés</b>	

Les variations de 5% pour la population et de 5,8% des abonnés pour le SERM sont la conséquence de l'augmentation du périmètre du syndicat (ajout des communes d'Ars-sur-Moselle, Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy).

De même, avec l'intégration de Laudrefang et de Teting-sur-Nied au SEBVF, ce dernier voit une augmentation de sa population totale et de ses abonnés. A l'inverse, la diminution sur ces mêmes paramètres au SIEGVO s'explique en partie par la perte du territoire d'Ars-sur-Moselle.

### Volumes annuels en 2022

	2020	2021	2022	Écart 2021-2022	Remarques
<b>SERM</b>					
Volume prélevé au milieu naturel (m <sup>3</sup> annuel):	20 655 565	18 863 730	19 893 737	5,5%	
Volume acheté en gros (m <sup>3</sup> annuel):	30 950	31 251	49 925	59,8%	Augmentation des volumes suite intégration Ars/Moselle
Volume vendu en gros (m <sup>3</sup> annuel):	4 150 478	3 407 820	3 595 355	5,5%	
Volume facturé (m <sup>3</sup> annuel):	11 590 658	11 726 177	11 733 897	0,1%	
<b>REEMM</b>					
Volume prélevé au milieu naturel (m <sup>3</sup> annuel):	3 281 301	3 244 446	3 398 353	4,7%	
Volume acheté en gros (m <sup>3</sup> annuel):	161 240	204 856	178 325	-13,0%	Plus d'achat d'eau pour Rozérieulles internalisée à la REEMM
Volume vendu en gros (m <sup>3</sup> annuel):	145 767	199 273	257 183	29,1%	Achat important cette année par Jouy-aux-Arches
Volume facturé (m <sup>3</sup> annuel):	2 302 959	2 581 648	2 441 858	-5,4%	
<b>SIEGVO</b>					
Volume prélevé au milieu naturel (m <sup>3</sup> annuel):	6 147 205	6 258 251	6 160 278	-1,6%	
Volume acheté en gros (m <sup>3</sup> annuel):	519 069	415 904	250 179	-39,8%	Diminution des volumes suite au départ d'Ars/Moselle
Volume vendu en gros (m <sup>3</sup> annuel):	401 846	430 564	416 567	-3,3%	
Volume facturé (m <sup>3</sup> annuel):	4 787 846	4 587 702	4 468 981	-2,6%	
<b>SMIEV</b>					
Volume prélevé au milieu naturel (m <sup>3</sup> annuel):	319 857	347 930	362 897	4,3%	
Volume acheté en gros (m <sup>3</sup> annuel):	797 431	815 189	789 200	-3,2%	
Volume vendu en gros (m <sup>3</sup> annuel):	31 135	16 365	20 747	26,8%	Volume pour Marielues pour le soutien d'étiage et fuites
Volume facturé (m <sup>3</sup> annuel):	830 163	841 071	889 662	5,8%	
<b>SEBVF</b>					
Volume prélevé au milieu naturel (m <sup>3</sup> annuel):	3 220 309	3 043 583	3 079 774	1,2%	
Volume acheté en gros (m <sup>3</sup> annuel):	0	0	0		Le SEBVF ne vend ni n'achète d'eau en gros
Volume vendu en gros (m <sup>3</sup> annuel):	0	0	0		
Volume facturé (m <sup>3</sup> annuel):	2 203 518	2 196 977	2 187 453	-0,4%	

## Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) en 2022

	2020	2021	2022	Écart 2021-2022	Remarques
SERM	898 km	898 km	1007 km	12,1%	Augmentation du périmètre du syndicat
REEMM	301 km	311 km	309 km	-0,9%	
SIEGVO	683 km	695 km	672 km	-3,4%	Diminution du périmètre du syndicat
SMIEV	261 km	270 km	279 km	3,3%	Augmentation du périmètre du syndicat
SEBVF	696 km	695 km	695 km	0,0%	

Pour le SERM le périmètre a augmenté avec l'arrivée de 4 communes (Ars-sur-Moselle, Ars-Laquenexy, Nouilly et Noisseville).

Le SIEGVO a perdu le territoire d'Ars-sur-Moselle et le SMIEV a intégré le syndicat de Flocourt-Thimonville-Tragny.

## Tarification de l'eau et recettes du service

Facture d'eau type (D102.0)

Facture type pour 120 m <sup>3</sup>		REMM 01/01/2023		SERM 01/01/2023		SIEGVO 01/01/2023		SEBVF 01/01/2023		SMIEV 01/01/2023	
Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total
Abonnement compteur DN15 (€HT/an)	1	37,05	37,05	52,46	52,46	47,97	47,97	72,09	72,09	52,36	56,86
Part eau potable/délegataire ou exploitant (€HT/m <sup>3</sup> )	120	1,1901	142,81	0,6411	76,93	1,2000	144,00	1,4050	168,60	1,2527	150,32
Part eau potable/ surtaxe (€HT/m <sup>3</sup> )	120	0	0,00	0,1298	15,57	0	0,00	0	0,00	0,5	60,00
Sous-total pour la partie eau en €HT/m <sup>3</sup> pour une facture type:		1,50		1,21		1,60		2,01		2,23	
Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total
Part HAGANIS (€/m <sup>3</sup> HT)	120	1,14	136,80	1,14	136,80	1,14	136,80	1,14	136,80	1,14	136,80
Organismes publics	Quantité	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total
Préservation des ressources en eau/ taxe Agence de l'Eau (€HT/m <sup>3</sup> )	120	0,071	8,52	0,0592	7,10	0,07245	8,69	0,072	8,64	0,0664	7,97
Lutte contre la pollution - taxe AERM (€HT/m <sup>3</sup> )	120	0,35	42,00	0,35	42,00	0,35	42,00	0,35	42,00	0,35	42,00
Autres taxes (VNF, frais de services,...)	120	0	0,00	0,0006	0,072	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Modernisation des réseaux - taxe AERM (€HT/m <sup>3</sup> )	120	0,233	27,96	0,233	27,96	0,233	27,96	0,233	27,96	0,233	27,96
Total € HT:		395,14		358,90		407,42		456,09		481,91	
Total € TTC:		424,29		386,05		437,25		488,59		515,83	
Prix de la facture "type 120 m <sup>3</sup> " en €TTC/m <sup>3</sup> :		3,54		3,22		3,64		4,07		4,30	

### Recettes

Suite au transfert de la compétence eau potable des communes vers l'Eurométropole de Metz, l'EPCI perçoit en recette les surtaxes dites "communales" sauf pour les communes déjà adhérentes à un syndicat des eaux existant ou à la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz ainsi que les droits au raccordement sur le réseau public de distribution de l'eau potable.

Les recettes 2022 concernent donc les surtaxes et les droits de raccordement des communes de Nouilly, Noisseville, Ars-Laquenexy pour une partie de l'année 2022 car ce périmètre a été transféré au SERM

courant 2022. Elles se montent à 40 525 € contre 97 371 € en 2021.

En 2022, toutes les communes gérées en direct par la Métropole ont été rattachées à une structure existante : le budget annexe de l'eau potable de la collectivité a donc été clôturé. Les excédents d'investissement ont été reversés aux structures en respectant les périmètres géographiques ayant générés les recettes acquises précédemment.

### Chiffres clés de la Métropole :

- Un prix de l'eau moyen<sup>(\*)</sup> sur la Métropole à 3,32 €TTC
- Un prix moyen en France de 4,34 €TTC

(@Services Eau France - 2022)

(\*): assainissement, eau potable et taxes comprises pour une facture type de 120 m<sup>3</sup>

## Indicateurs de performance

Qualité de l'eau

	2020	2021	2022
<b>SERM</b>			
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques:	97,6	96,3	99,1
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques:	99,7	100,0	100,0
<b>REEMM</b>			
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques:	95,5	100,0	100,0
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques:	100,0	100,0	100,0
<b>SIEGVO</b>			
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques:	97,1	91,0	100,0
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques:	100,0	100,0	100,0
<b>SMIEV</b>			
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques:	100,0	100,0	91,7
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques:	100,0	100,0	100,0
<b>SEBVF</b>			
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques:	100,0	100,0	100,0
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques:	100,0	100,0	100,0

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

	2020	2021	2022
<b>SERM</b>	97	97	97
<b>REEMM</b>	90	75	115
<b>SIEGVO</b>	93	93	93
<b>SMIEV</b>	97	107	107
<b>SEBVF</b>	98	98	98

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est une note sur 120. Si tous les distributeurs d'eau possèdent aujourd'hui des Systèmes d'Information Géographique (SIG), le souci est de retrouver

les données sur les très anciennes conduites et branchements d'où une moyenne de notation autour de 100/120. Avec les moyens actuels numériques, cet indice tend à progresser vers 120 naturellement.

## Indicateurs de performance du réseau

Rendement du réseau de distribution (P104.3)

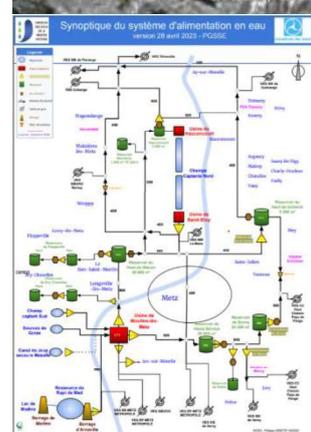
	2020	2021	2022	Écart 2021-2022 en points
<b>SERM</b>	84,1%	86,1%	85,5%	-0,53
<b>REEMM</b>	71,9%	84,0%	81,6%	-2,41
<b>SIEGVO</b>	80,1%	77,3%	78,6%	1,25
<b>SMIEV</b>	78,4%	78,2%	79,8%	1,66
<b>SEBVF</b>	69,0%	72,3%	71,5%	-0,80
<b>Eurométropole de Metz</b>	<b>81,4%</b>	<b>85,0%</b>	<b>84,3%</b>	<b>-0,66</b>



Source SIEGVO



Source SERM/VEOLIA



Source SERM/VEOLIA



Source SIEGVO

Le rendement est le premier indicateur de performance d'un service des eaux. C'est un indicateur fluctuant d'une année sur l'autre, il n'est donc par rare de voir sa courbe en « dents de scie ». L'important est de savoir comment il a été calculé, quels sont les évènements qui peuvent le faire varier, les mesures mises en place par les services pour l'améliorer et sa tendance sur plusieurs années.

En général, 80 % est la valeur cible minimale à atteindre pour tout service des eaux. Le taux moyen en 2022 et en France est de 83,5%. Les objectifs de rendement à 85 % ou 90 % sont respectivement difficiles ou très difficiles à atteindre, l'eau potable étant le fluide le plus contraignant à transporter par rapport au gaz, à l'électricité, etc...

Ces rendements élevés sont d'autant plus

difficiles à approcher que le taux de renouvellement des réseaux en France comme sur la Métropole est très faible : en France il est de 0,67 % en 2022, soit un renouvellement des conduites tous les 149 ans! Le taux moyen de renouvellement des réseaux est présent ci-dessous.

Tout point du rendement approchant les 90 % est donc très complexe à atteindre et les exemples de collectivités qui y arrivent ont souvent des spécificités géographiques ou techniques qui leur permettent (par exemple un réseau d'eau potable majoritairement visitable dans les sous-sols, comme Paris, ...).

Le rendement de réseau sur l'Eurométropole de Metz est bon, au-delà de la moyenne nationale avec 84,3 %.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

	2020	2021	2022	Écart 2021-2022 en points
<b>SERM</b>	0,47%	0,44%	0,41%	-0,03
<b>REEMM</b>	NC	NC	1,90%	
<b>SIEGVO</b>	0,49%	0,52%	0,58%	0,06
<b>SMIEV</b>	0,69%	0,55%	0,60%	0,05
<b>SEBVF</b>	1,23%	0,98%	0,98%	0,00

NC: Non Connu

Indices linéaires

	2020	2021	2022	Écart 2021-2022
<b>SERM</b>				
Indice linéaire de perte P106.3 (m <sup>3</sup> /j/km)	9,43	7,76	7,29	-5,9%
Indice linéaire des volumes non-comptés (m <sup>3</sup> /j/km)	10,78	8,99	8,13	-9,6%
Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /j/km)	49,89	47,94	43,16	-10,0%
<b>REEMM</b>				
Indice linéaire de perte P106.3 (m <sup>3</sup> /j/km)	8,81	4,86	5,85	20,4%
Indice linéaire des volumes non-comptés (m <sup>3</sup> /j/km)	9,06	5,82	7,17	23,1%
Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /j/km)	22,54	25,49	25,91	1,6%
<b>SIEGVO</b>				
Indice linéaire de perte P106.3 (m <sup>3</sup> /j/km)	5,32	5,97	5,61	-6,1%
Indice linéaire des volumes non-comptés (m <sup>3</sup> /j/km)	5,92	6,56	6,22	-5,2%
Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /j/km)	21,42	20,33	20,54	1,0%
<b>SMIEV</b>				
Indice linéaire de perte P106.3 (m <sup>3</sup> /j/km)	2,54	2,57	2,28	-11,4%
Indice linéaire des volumes non-comptés (m <sup>3</sup> /j/km)	2,98	3,08	2,76	-10,4%
Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /j/km)	9,18	9,22	9,03	-2,0%
<b>SEBVF</b>				
Indice linéaire de perte P106.3 (m <sup>3</sup> /j/km)	3,93	3,33	3,46	4,1%
Indice linéaire des volumes non-comptés (m <sup>3</sup> /j/km)	4,00	3,34	3,52	5,4%
Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /j/km)	8,75	8,67	8,68	0,1%



Source Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz



Source Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz



Source SEBVF



Source SIEGVO



Source SMIEV/VEOLIA

Les indices linéaires de perte et des volumes non-comptés caractérisent la performance des gestionnaires d'eau potable en intégrant la dimension et l'étendue du réseau d'eau potable (définie par l'indice linéaire de consommation). En résumé plus le réseau est long, avec peu d'habitants dessus, plus il est difficile de maintenir un bon rendement de réseau en comparaison d'un réseau très urbain, caractérisé par un linéaire de réseau moins élevé et une concentration importante d'habitants.

On définit un territoire urbain lorsque l'indice linéaire de consommation est supérieur à 30 et rural s'il est inférieur à 10.

#### Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

	2020	2021	2022	Écart 2021-2022 en points
<b>SERM</b>	88,0%	88,0%	88,0%	0,00
<b>REEMM</b>	74,4%	80,3%	80,8%	0,54
<b>SIEGVO</b>	77,0%	77,0%	77,0%	0,00
<b>SMIEV</b>	85,0%	85,0%	85,0%	0,00
<b>SEBVF</b>	100,0%	100,0%	100,0%	0,00

L'avancement de protection des ressources en eau est stable mais est amené à évoluer. En effet, certains services héritent de nouvelles ressources en eau dont les protections ne sont plus à jour et/ou certains services ont relancé des études

hydrologiques afin de mieux caractériser les périmètres des ressources en eau afin de mieux les protéger. Si ces études aboutissent, de nouvelles déclarations d'utilité publique pourraient voir le jour et les pourcentages de l'indice arriver à 100%.

## Indicateurs d'économie de l'eau

Indicateur d'économie de l'eau potable consommée par les abonnés en litres/jour/habitant

	2020	2021	2022	Écart 2021-2022
<b>SERM</b>	160,18	161,90	154,35	-4,7%
<b>REEMM</b>	138,48	149,93	142,12	-5,2%
<b>SIEGVO</b>	134,09	128,49	131,13	2,1%
<b>SMIEV</b>	132,15	130,03	135,91	4,5%
<b>SEBVF</b>	133,94	133,84	128,68	-3,9%
<b>Eurométropole de Metz</b>	152,68	156,27	150,02	-4,0%

Depuis de nombreuses années, les abonnés économisent l'eau potable distribuée en privilégiant la douche à la baignoire, en installant des mousseurs et brise-jets et en récupérant de plus en plus l'eau de pluie.

Avec les bâtiments neufs équipés directement par des installations sanitaires plus économes en eau, les réhabilitations des anciens logements intégrant aussi ces principes vertueux, la consommation des

Le périmètre d'intervention du SERM est donc considéré comme urbain, ceux du SEBVF et du SMIEV comme ruraux et ceux du SIEGVO et de la Régie comme intermédiaire ou mixte.

A noter pour la Régie l'augmentation des indices linéaires de perte et de volumes non-comptés avec respectivement +20,4% et +23,1% entre 2021 et 2022. Une des explications serait l'augmentation importante des volumes extraits du réseau sans qu'une pose de compteur ait été possible (travaux, nettoyage de voirie ou de réseaux d'assainissement, tirage illicite, gens du voyage, etc...).



Source Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz



Source SIEGVO



Source Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz

abonnés, ramenée à l'habitant et par jour ne cesse de diminuer.

Indicateur d'économie des gestionnaires d'eau sur la ressource d'eau brute en litres/jour/habitant

	2020	2021	2022	Écart 2021-2022
<b>SERM</b>	228,53	213,83	215,05	0,6%
<b>REEMM</b>	218,57	195,74	215,42	10,1%
<b>SIEGVO</b>	175,44	174,86	175,87	0,6%
<b>SMIEV</b>	172,90	177,29	172,83	-2,5%
<b>SEBVF</b>	195,74	185,41	181,17	-2,3%
<b>Eurométropole de Metz</b>	<b>216,55</b>	<b>204,53</b>	<b>207,29</b>	<b>1,3%</b>

Le second indicateur concerne plus les exploitants d'eau et les économies qu'ils font entre le puisage de l'eau brute au milieu naturel à la distribution d'eau potable aux abonnés. L'indicateur mesure donc la sobriété de la potabilisation de l'eau et la maîtrise des pertes d'eau potable (fuites d'eau, volumes de service ou consommation non maîtrisée de l'eau). Cet indicateur peut être élevé en raison notamment de la qualité de l'eau brute au départ mais l'essentiel est de voir l'évolution d'une année sur l'autre, qui elle, reflète les actions du gestionnaire d'eau pour faire mieux que l'année dernière : en puisant moins d'une part et en réduisant les pertes d'eau avant la distribution aux abonnés. L'indicateur est également ramené aux litres d'eau nécessaires par habitant pour sa consommation d'eau potable journalière.

En conclusion, les exploitants et les consommateurs réduisent progressivement leur consommation d'eau chacun à leur niveau d'action. Même si d'une année sur l'autre la courbe d'usage de l'eau est en « dents de scie », les deux indicateurs baissent bien entre 2020 et 2022. Ces données sont dorénavant incluses au RPQS et seront mises à jour annuellement. Cette tendance d'économie de l'eau pourra donc être surveillée sur le long terme.

## Programmes de travaux

Pour le SERM et pour le territoire de la Métropole

- Mise en place d'un dispositif de décantation lamellaire à l'usine de traitement de Moulin les Metz (solde) 915 480,00€,

- Raccordement d'extrémité pour renforcement et amélioration du réseau rue du Général Diou à Saint Julien lès Metz 42 152,80€ + 7 069,72€,
- Raccordement d'extrémité pour extension du réseau d'eau potable rue de la Vachotte à Metz 15 925,62€,
- Amélioration de la sectorisation à Woippy et à Metz 111 642,11€,
- Raccordement d'extrémité pour extension du réseau d'eau potable rue de Génivaux à Metz 12 628,18€,
- Raccordement d'extrémité pour renforcement et amélioration du réseau rue du Général Maud'huy à Ars sur Moselle 23 817,07€
- Etude pour confortement des caniveaux des digues du lac de Madine 6 522,00€.

Pour la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz

- Le renouvellement d'un deuxième tronçon de près de 600 ml de la canalisation d'amenée en DN400 acier, sur la commune de Montigny-lès-Metz, de la rue Costes-et-Bellonte jusqu'au réservoir de Blory,
- La poursuite du programme de renouvellement patrimonial du réseau de distribution, avec des interventions sur les canalisations listées ci-après : partie centrale de la rue de la Libération à Augny, partie basse de la rue Kennedy à Montigny-lès-Metz, les rues des Ecoles et de la Croix Saint-Joseph à Marly,
- Travaux sur les groupes de pompage (variateurs de puissance) sur le site de production de Maison Rouge et installation d'un variateur de puissance et d'une



chloration sur la station de reprise de Augny vers Fey.

- Lancement d'une étude de définition de l'Aire d'Alimentation du captage de Montvaux,
- Un total de 3,14 millions de réalisés sur 2022.

Pour le SIEGVO et pour le territoire de la Métropole

- Traversée Grand Rue et route de Metz à Lorry-Lès-Metz 85 000 €.

Pour le SMIEV et le SEBVF et pour le territoire de la Métropole

Pas de travaux sur le sol métropolitain.

## Éléments marquants de 2022

L'année 2022 a été marquée par une crise énergétique et économique qui ont impacté lourdement les budgets des services des eaux. L'efficacité des légères augmentations du prix de l'eau afin de financer des renouvellements importants (et donc d'augmenter le taux moyen annuel de renouvellement) a été fortement amoindrie.

En outre, symptôme du changement climatique, l'année 2022 a été la plus chaude jamais enregistrée depuis la mise en place des mesures en France. L'année 2022 a également été exceptionnellement sèche, marquée par un déficit pluviométrique record de 25 %.

Le SIEGVO a diminué son périmètre avec le transfert d'Ars-sur-Moselle au SERM. Ce dernier a intégré parallèlement le territoire de l'ex-SESEM (Syndicat des Eaux du Sillon de l'Est Messin), dont les trois communes situées sur la Métropole : Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy.

Le SMIEV a augmenté son périmètre avec les communes de Flocourt, Thimonville et Tragny. Le SEBVF a, quant à lui, intégré deux communes Téting-sur Nied et Laudrefang.

A noter en 2022, l'engagement fort du SERM dans différentes actions environnementales visant à limiter le taux de nitrates et de pesticides dans l'eau du Rupt de Mad, en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin Meuse, les chambres d'agriculture, et le Parc

Régional de Lorraine. En complément le syndicat a mis en œuvre un dispositif de paiements pour services environnementaux aux agriculteurs volontaires, situés sur tout le bassin versant où l'eau brute est collectée pour alimenter la région messine.



## ANNEXES



Édition mars 2023  
CHIFFRES 2022

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

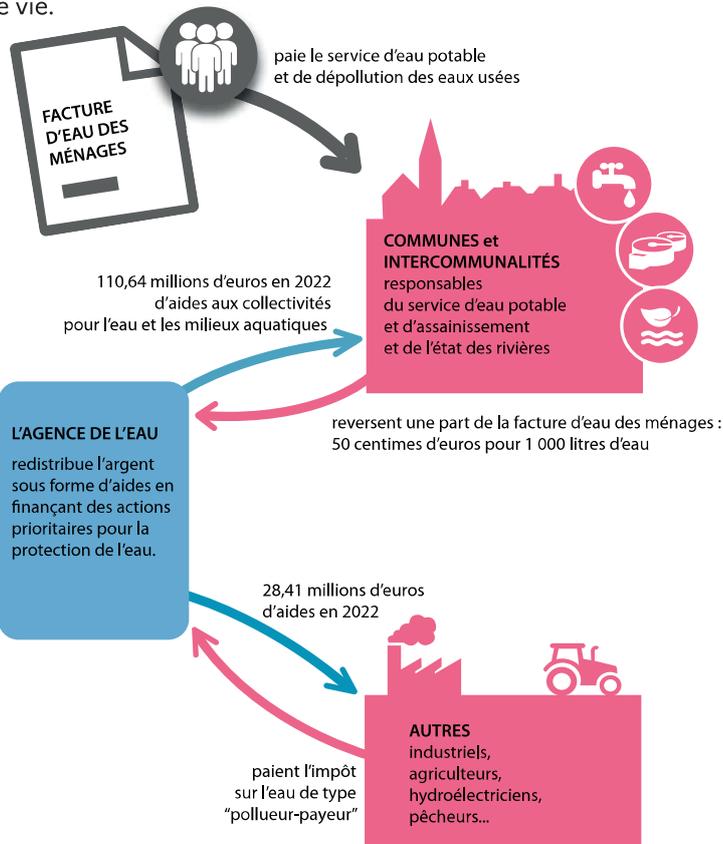
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,00 euros TTC par m<sup>3</sup> (SISPEA - données agrégées disponibles - 2020).

[www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4)



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse

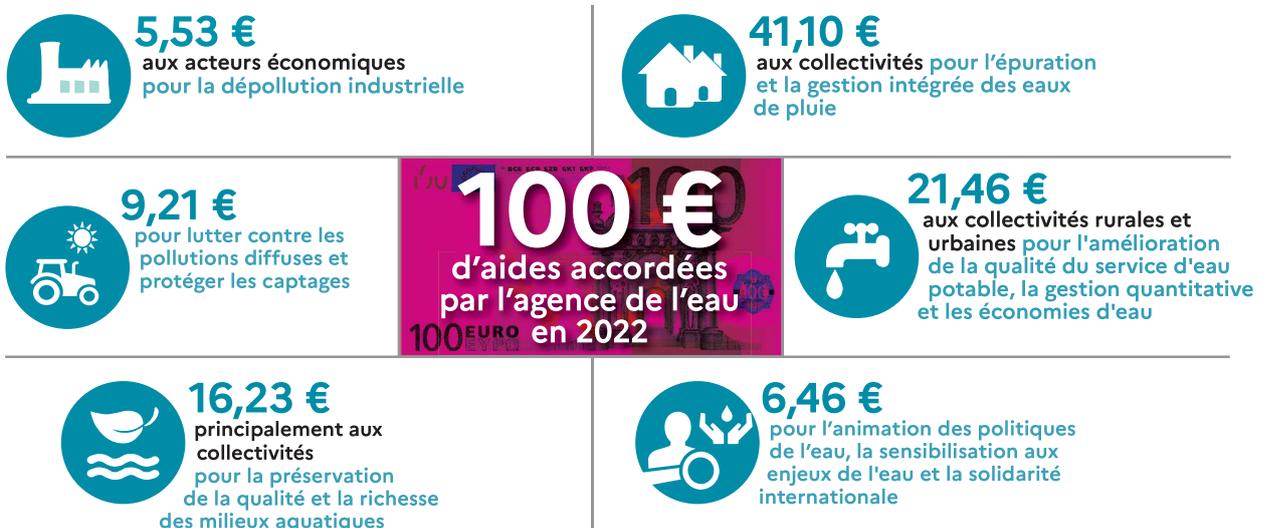


## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

## EN 2022...



## CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

## SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

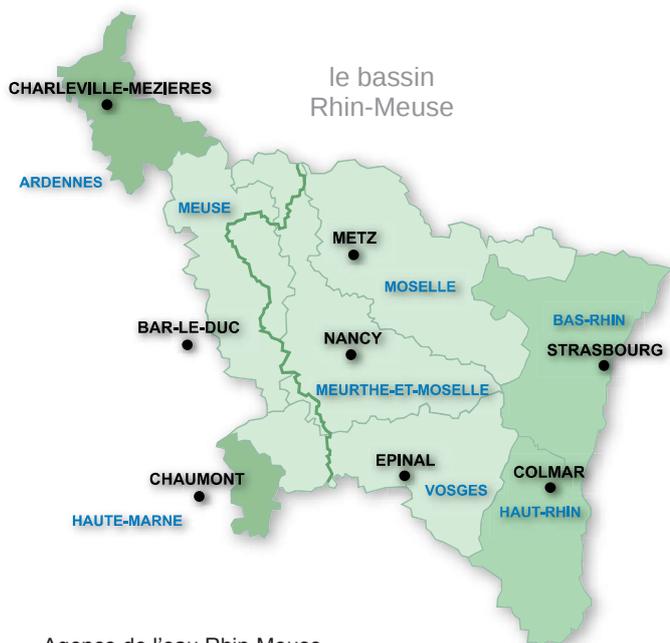
Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> [eau-rhin-meuse.fr](http://eau-rhin-meuse.fr) > documents de planification

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex

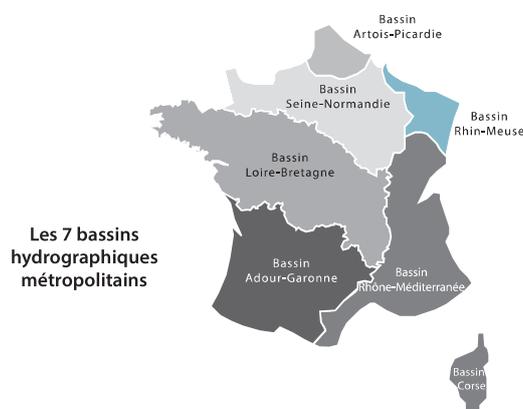
Tél. 03 87 34 47 00  
agence@eau-rhin-meuse.fr

## Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Suivez l'actualité       
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [eau-rhin-meuse.fr](http://eau-rhin-meuse.fr)



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

→ [bit.ly/Podcasts-Eau](https://bit.ly/Podcasts-Eau)



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

-  
Exercice 2022



# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

**EXERCICE 2022**

## **PREAMBULE**

Au 1er janvier 2022, la commune de Roncourt est entrée dans le territoire de l'Eurométropole de Metz par l'effet de l'arrêté préfectoral 20216-DCL/1-042 en date du 20 octobre 2021. Son ancien EPCI de rattachement, la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle (CCPOM), étant adhérent au Syndicat Mixte Intercommunal des eaux de la Vallée de l'Orne (dit Orne Aval), la sortie de Roncourt de la CCPOM a donc entraîné le retrait du territoire de Roncourt de Orne Aval et ce, en application du dernier aliéna de l'article L. 5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence de l'intégration de Roncourt, Orne Aval étant le gestionnaire actuel de l'ensemble des installations relatives à cette commune et le process existant étant indépendant des réseaux et ouvrages de la Régie HAGANIS, de ce fait, l'Eurométropole de Metz a adhéré à Orne Aval pour le compte de Roncourt.

A partir de l'année 2022, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS) mentionnera ainsi les éléments essentiels sur l'assainissement de la commune de Roncourt issu du RPQS de Orne Aval en complément de la synthèse du Rapport d'Activité de la Régie HAGANIS.

# SOMMAIRE

## A – HAGANIS

<b>1. Organisation du service</b>	<b>Page 5</b>
1.1 La compétence assainissement	Page 5
1.2 Le service public d'assainissement collectif	Page 5
1.3 Patrimoine	Page 5
<b>2. La collecte et le transport des effluents</b>	<b>Page 8</b>
<b>3. L'épuration des eaux usées</b>	<b>Page 10</b>
3.1 Le centre de traitement principal de l'agglomération messine	Page 10
3.2 Les stations d'épurations annexes	Page 12
3.3 Laboratoire d'analyses	Page 12
3.4 Faits marquants 2022	Page 13
3.5 Le traitement et la valorisation des boues d'épuration	Page 14
<b>4. Ressources Humaines</b>	<b>Page 15</b>
<b>5. Le Budget 2022</b>	<b>Page 16</b>
5.1 Le coût du service d'assainissement	Page 16
5.2 Les investissements réalisés	Page 16
5.3 La redevance d'assainissement	Page 17
5.4 Facture d'eau type	Page 17
5.5 Les chantiers réalisés en 2022	Page 19
<b>6. Les eaux pluviales</b>	<b>Page 20</b>
6.1 L'inventaire des réseaux	Page 20
6.2 L'entretien et la maintenance des réseaux et ouvrages pluviaux	Page 20
6.3 Les investissements	Page 21
<b>7. Indicateurs</b>	<b>Page 22</b>
Annexe 1 : Les indicateurs réglementaires de l'assainissement	Page 23

## **B – RONCOURT**

<b>1. Patrimoine Assainissement</b>	<b>Page 30</b>
1.1 Les réseaux	Page 30
1.2 Les ouvrages	Page 30
1.3 La Station d'épuration	Page 30
<b>2. Gestion des Usagers</b>	<b>Page 32</b>
2.1 La population	Page 32
2.2 Les abonnés	Page 33
2.3 Le volume facturé	Page 33
<b>3. Facture d'eau type</b>	<b>Page 33</b>
<b>4. Indicateurs</b>	<b>Page 34</b>
4.1 L'Assainissement Collectif	Page 34
4.2 L'Assainissement Non Collectif	Page 36

## A – HAGANIS

### 1. Organisation du service

#### 1.1 La compétence assainissement

En matière d'assainissement, les missions de l'Eurométropole de Metz comprennent :

- la collecte, le transport et le traitement des eaux usées qui constituent des missions statutaires de la Régie HAGANIS. La redevance d'assainissement fixée à 1,14 € HT/m<sup>3</sup> pour l'année 2022 assure le financement de cette mission,
- la collecte et le transport vers le milieu naturel des eaux pluviales. Cette mission est financée par le Budget Général de l'Eurométropole de Metz. Cette compétence est organisée comme suit :
  - l'entretien et la maintenance des réseaux pluviaux (exploitation et nettoyage) sont confiés par l'Eurométropole de Metz à HAGANIS qui a perçu à ce titre, des contributions de Metz Métropole,
  - l'amélioration et l'extension des réseaux pluviaux gérés directement par l'Eurométropole de Metz, Pôle Eau et Assainissement.

La compétence EAU POTABLE relève de la compétence de Metz Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### 1.2 Le service public d'assainissement collectif

Depuis la création du premier syndicat intercommunal d'assainissement (le SIAAM), en 1967, le système d'assainissement de l'agglomération messine a été essentiellement constitué de réseaux de collecte connectés au centre principal de traitement des eaux résiduaires implanté à l'aval de l'agglomération, à proximité du port de Metz, sur le ban de La Maxe.

Depuis, avec le développement du Sivom, puis du Syndicat Mixte d'Agglomération Messine, puis avec la création de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, la coopération intercommunale associe des communes plus nombreuses. Pour toutes ces communes de l'Eurométropole de Metz, HAGANIS assure l'ensemble des opérations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées.

Toutefois, quelques communes doivent être distinguées : Coin-sur-Seille, Chieulles, Vany sont membres de l'Eurométropole de Metz mais sont historiquement et respectivement raccordées aux réseaux du syndicat mixte d'assainissement de la Seille aval ou de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz. Ces organismes épurent leurs eaux. A ce titre, HAGANIS leur verse une rémunération.

Par ailleurs, certaines communes ont leur propre station de traitement des eaux usées comme Fey, Pouilly, et Pournoy-la-Chétive, ainsi que des lagunes comme Chesny, Marieulles-Vezon, Mécleuves et Vernéville. La Maxe est raccordée à la station d'épuration de la métropole depuis juillet 2020.

#### 1.3 Patrimoine

*1 483 kilomètres*, c'est la longueur des collecteurs d'eaux usées, d'eaux pluviales et unitaires de l'Eurométropole de Metz, exploités par HAGANIS.

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
AMANVILLERS	14739	13955	1760	30460
ARS-LAQUENEXY	9608	5752	2258	17618
ARS-SUR-MOSELLE	19755	11018	3412	34186
AUGNY	15924	11281	569	27773
CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	13372	10037	0	23408
CHESNY	2395	1741	958	5094
CHIEULLES	3437	3762	0	7199
COIN-LÈS-CUVRY	4677	4272	779	9768
COIN-SUR-SEILLE	1389	500	2410	4300
CUVRY	7567	5525	553	13646
FEY	2590	1669	4230	8489
GRAVELOTTE	4300	3965	2246	10510
JURY	6845	6577	0	13423
JUSSY	3304	2335	1028	6667
LA MAXE	9187	5690	1879	16755
LAQUENEXY	7041	4575	2385	14002
LE BAN-SAINT-MARTIN	12172	17010	0	29182
LESSY	3909	3618	2096	9624
LONGEVILLE-LÈS-METZ	13613	14214	0	27826
LORRY-LÈS-METZ	10584	10123	749	21456
MARIEULLES-VEZON	4516	3205	4177	11898
MARLY	59785	60838	10175	130798
MÉCLEUVES	5802	6885	5493	18180
METZ	181293	206809	137983	527379
MEY	2753	1655	0	4408
MONTIGNY-LÈS-METZ	35885	38876	22455	97217
MOULINS-LÈS-METZ	21694	21474	93	43260
NOISSEVILLE	1701	3122	4202	9025
NOUILLY	6413	4570	0	10982
PELTRE	8759	9100	6924	24782

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
PLAPPEVILLE	14141	12928	0	27069
POUILLY	1170	1708	3446	6324
POURNOY-LA-CHÉTIVE	3626	3884	0	7527
ROZÉRIEULLES	8223	8997	0	17220
SAINTE-RUFFINE	3541	2867	0	6407
SAINT-JULIEN-LÈS-METZ	12179	13124	6498	31800
SAINT-PRIVAT-LA-MGNE	4371	2079	10509	16960
SAULNY	10077	10452	0	20529
SCY-CHAZELLES	13314	12961	0	26275
VANTOUX	5273	4622	588	10483
VANY	2638	2961	1090	6689
VAUX	5531	5622	1046	12199
VERNÉVILLE	2032	1920	2372	6325
WOIPPY	40592	36953	930	78474
<b>TOTAUX</b>	<b>621715</b>	<b>615 230</b>	<b>245 292</b>	<b>1 483 596</b>
	<b>42%</b>	<b>41%</b>	<b>17%</b>	<b>100%</b>

## LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

335 ouvrages d'assainissement sont répartis sur le réseau. Ils participent à son bon fonctionnement, en relevant les effluents, en régulant le débit entre temps sec et temps de pluie et en épurant les eaux usées.

L'achèvement de lotissements, l'intégration de leurs voiries et de leurs bassins de rétention liés, ou la mise hors service de certains équipements font évoluer l'inventaire de ces ouvrages.

Ouvrages d'assainissement sur le réseau	Quantité
Stations de relèvement des eaux usées	130
Station de relèvement des eaux pluviales	11
Stations de relèvement des eaux unitaires	5

Ouvrages d'assainissement sur le réseau	Quantité
Bassins de retenue de pollution (Mazelle...)	19
Postes de crues	10
Siphons	21
Stations d'épuration ou lagunes	8
Bassins d'orage (lacs Symphonie, Ariane...)/Bassins de rétention des eaux pluviales	131
<b>TOTAL</b>	<b>335</b>

## 2. La collecte et le transport des effluents

Première étape du dispositif d'assainissement : le réseau. Depuis la conformité des branchements et des effluents qui y pénètrent jusqu'à la maintenance des différents ouvrages en passant par l'entretien des canalisations de toutes tailles, les équipes d'HAGANIS s'attachent, au quotidien, au bon fonctionnement du réseau. Ce monde souterrain, peu visible mais d'une grande technicité, nécessite de nombreuses compétences.

Objectif : préserver le bien-être de tous et protéger la ressource naturelle.

### CONTROLE DES BRANCHEMENTS

En 2022, le service des Branchements d'HAGANIS a **examiné 568 dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme réglementaire** (avis émis sur demandes de permis de construire, d'aménagement, etc.).

En 2022, les équipes de conformité ont réalisé 1 147 interventions (visites de conformité, visites-conseils, ...).

Ce service a effectué 68 contrôles d'équipements d'Assainissement Non Collectif.

### CONTROLE DES REJETS

Le service Police des réseaux d'HAGANIS mène des actions de prévention, de contrôle et de prescription en matière de pollution sur le réseau d'assainissement :

#### Sensibilisation et contrôle

En qualité d'interlocuteur des professionnels de l'agglomération, ce service se charge à la fois de la conformité des effluents, du contrôle des installations de prétraitement et des branchements dans les entreprises, essentiellement chez les restaurateurs (bac à graisse) et les garagistes (séparateur d'hydrocarbures). **179 contrôles** d'évacuation des eaux usées ont ainsi été effectués en 2022, 43 étaient non conformes.

#### Autorisation et contrôle

Parmi les 1 595 établissements répertoriés, 220 bénéficient d'un arrêté d'autorisation de rejet et 814 sont classés « assimilés domestiques ».

30 contrôles de conformité ont été réalisés chez les professionnels soumis à autorisation, 11 ce sont révélés non conformes.

## Pollution

Le service intervient aussi sur des pollutions constatées sur le réseau ou susceptibles de l'affecter. **44 incidents ont eu lieu en 2022 dont 28 pollutions constatées.** Dans 89 % des cas, l'origine de la pollution et le pollueur ont été retrouvés. 7 concernaient des problèmes d'hydrocarbures et dérivés ; 13 des rejets d'eaux usées au milieu naturel ; 3 de rejet de peinture ; 5 des pollutions diverses. L'équipe est intervenue sur 18 communes de l'Eurométropole de Metz.

## ENTRETIEN DES RÉSEAUX

Si l'une des missions des égoutiers de fond reste le curage et le contrôle des égouts "visitables" d'un diamètre supérieur à 1,50 m, d'autres activités essentielles au fonctionnement du réseau d'assainissement leur incombent.

Pour pallier aux problèmes générés par la présence surabondante des lingettes dans le réseau, les égoutiers de fond effectuent des nettoyages préventifs, à intervalles réguliers, des stations de pompage (d'une fois par mois à une fois par an). **408 interventions ont ainsi été effectuées.**

La surveillance et le nettoyage des anti-flottants, des déversoirs d'orage sensibles, points critiques du réseau, la sécurisation de l'égout pour permettre à des entreprises d'accéder à leurs installations, ainsi que les campagnes de dératisation constituent les autres activités des égoutiers de fond.

### Près de 29 000 avaloirs nettoyés

De diamètre plus faible que les égouts "visitables", les autres canalisations du réseau de Metz Métropole, sont entretenus depuis la voirie à l'aide de camions hydrocureurs. 28 746 avaloirs et 148 km de canalisations (dont 6 km de réseaux visitables) ont ainsi été nettoyés en 2022. Les équipes interviennent également pour déboucher des branchements, vider des fosses septiques mais aussi, en appui des égoutiers de fond, pour nettoyer les stations de relèvements des eaux usées.

Les maçons ont assuré la réparation de 99 regards ou avaloirs du réseau et la mise à niveau de 719 trappes. Enfin, l'équipe d'inspection vidéo a expertisé 26 km de conduites.

## SURVEILLER LE COMPORTEMENT DES RESEAUX

Le service Mesures Physiques surveille le système d'assainissement à l'aide de sondes, capteurs et autres instruments de mesure fixes et mobiles. Objectifs : mieux **connaître le fonctionnement du réseau, ses réactions par temps sec comme par temps de pluie**, modéliser son comportement dans le cadre d'études préalables à des travaux et assurer une surveillance réglementaire.

Cette surveillance s'applique notamment aux déversoirs d'orage (DO), ouvrages du réseau unitaire permettant, en cas de fortes pluies, le rejet direct vers le milieu récepteur d'une partie des eaux circulant dans le système de collecte. Ces ouvrages ont pour rôle, en complément des bassins de rétention de pollution (BRP), d'éviter la saturation du réseau et les débordements en voirie et/ou chez l'habitant en cas d'intempéries.

35 DO, 15 surverses de station de relèvement des eaux et 13 bassins de retenue de pollution sont suivis chaque année. En 2022, **les BRP ont stocké 294 870 m<sup>3</sup> d'eaux usées et pluviales**, épargnant ainsi au milieu naturel la plus grande part de la pollution. 71 % des volumes stockés le sont par les bassins Maison du Bâtiment, Mazelle et Dornès.

298 772 m<sup>3</sup> se sont déversés par les déversoirs d'orage ou les surverses, essentiellement dans la Seille (52 %) et dans la Moselle (24 %). **Les bassins ayant capté l'essentiel de la pollution, les eaux déversées, fortement diluées, peuvent rejoindre le milieu naturel sans danger pour l'environnement.**

## MAINTENIR LES OUVRAGES

Faire fonctionner le système d'assainissement implique également une attention constante aux ouvrages de stockage provisoire et de relèvement des eaux qui jalonnent le réseau. **Les 335 bassins et postes de pompage** bénéficient donc d'interventions quotidiennes de maintenance mécanique, électrique ou électronique, préventive ou curative, pour assurer **le bon fonctionnement de la multitude d'automatismes, moteurs, pompes et équipements nécessaires.**

Parmi ces ouvrages, **180 sont surveillés** par des automates de télégestion et sont raccordés par liaison spécialisée au service de **Gestion Technique Centralisée** qui supervise à distance leur bon fonctionnement.

La consommation électrique de l'ensemble de ces ouvrages (hors stations d'épuration) est de **2 648 699 KWh pour un coût de 368 630 € HT.**

En 2022, en collaboration avec l'Eurométropole de Metz, HAGANIS a remplacé les deux dernières pompes de relèvement sur le poste anti-crue ACTISUD (Parc Saint Jean), pour fiabiliser l'évacuation des eaux pluviales. Cette opération fait partie d'un plan global visant à renouveler l'ensemble des pompes de ce poste.

Quatre pompes ont également été remplacées sur les postes anti-crue : deux sur le bassin de Bellefontaine, une sur le poste Saint Quentin et une sur le poste Canal. Ce programme de renouvellement s'étend jusqu'en 2023.

## CARTOGRAPHIE DU SYSTEME

Le SIG (Système d'Information Géographique) associe la cartographie de la communauté d'agglomération, la représentation du bâti, et les données relatives aux ouvrages d'assainissement (positionnement, altimétrie, etc.). Il réalise l'inventaire des réseaux par commune et par nature d'effluent. Il identifie également les ouvrages non intégrés et les réseaux privés existants. **Le service SIG réalise un important travail de mise à jour quotidienne, pour une base cartographique accessible en temps réel.**

Par ailleurs il sert de base pour répondre aux demandes des différents concessionnaires préalablement à des travaux. En 2022, HAGANIS a traité **6 827 déclarations de travaux ou déclarations d'intention de commencer des travaux (DT-DICT)**. 99% des demandes ont été traitées dans les deux jours, le délai réglementaire étant de 9 jours.

### 3. L'épuration des eaux usées

#### 3.1 [Le centre de traitement principal de l'agglomération messine](#)

Le débit moyen de temps sec de 3 000 m<sup>3</sup>/h (soit 72 000 m<sup>3</sup>/jour) peut atteindre un débit de pointe de 10 800 m<sup>3</sup>/h (240 000 m<sup>3</sup>/jour) en temps de pluie, et 92 000 m<sup>3</sup>/jour avec la vidange des bassins de retenue par temps sec.

La capacité nominale de 440 000 équivalent-habitants\* permet la prise en compte des eaux domestiques de 230 000 habitants, plus les eaux produites par les entreprises et les services, ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie. Les matières de vidange de fosses septiques et les boues liquides de stations d'épuration des villages voisins, livrées par les entreprises spécialisées, sont également acceptées.

La filière de traitement met en œuvre les techniques les plus actuelles pour assurer l'élimination au meilleur niveau des matières organiques, ainsi que des différentes formes de l'azote et du phosphore. Les quatre phases successives des traitements aboutissent au rejet direct dans la Moselle d'une eau propre, conforme à la réglementation.

En temps de pluie, le débit entrant supérieur à 7 200 m<sup>3</sup>/heure est dévié en sortie de prétraitement et est dirigé vers une cellule spécialisée de l'ouvrage de traitement tertiaire, qui suffit à réduire les faibles concentrations aux niveaux réglementaires de rejet, sans que la qualité de l'épuration ne fléchisse devant la quantité traitée.

\* unité d'évaluation de la pollution correspondant à une charge organique biodégradable ayant une demande d'oxygène (DB05) de 60g par jour

## PERFORMANCES D'EPURATION

En 2022, **22,1 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées et unitaires ont été traités**, ainsi que 8 703 m<sup>3</sup> de matières de vidange et 2 944 m<sup>3</sup> de boues liquides de stations d'épuration.

La pluviométrie annuelle a été de 601 mm.

L'épuration a consisté en la dépollution, chaque jour en moyenne, de 60 148 m<sup>3</sup> chargés de 15,81 T de matières en suspension, 13,07 T de demande biochimique en oxygène, 2,88 T d'azote, et 361 kg de phosphore.

En outre, 252 T de déchets grossiers et 88 T de graisses ont été éliminées par le prétraitement, ainsi que 202 T de sables et 64 T de déchets de tamisage.

## PERFORMANCE ENERGETIQUE DE LA STEP ET DES BATIMENTS DU SIEGE

En 2022, la consommation électrique a été de 8 638 MWh pour un coût de 606 000 € HT.

## LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

L'Arrêté préfectoral du 21 juillet 2015, mis à jour le 27 décembre 2018, précise les exigences à satisfaire pour que le rejet soit conforme en termes de rendement et de concentrations résiduelles. L'autocontrôle réglementaire donne lieu au prélèvement quotidien d'échantillons permettant de déterminer les caractéristiques de l'effluent en entrée et en sortie de station.

En l'occurrence, la qualité de l'effluent rendu au milieu naturel et le rendement des traitements dépassent les exigences sur tous les critères.

A la fin 2022, aucune non-conformité a été enregistrée sur les 365 bilans journaliers réalisés, ce qui est bien en-deçà du seuil autorisé par la loi (maximum autorisé : 25 par an).

### Efficacité des traitements (moyenne des autocontrôles journaliers)

	Concentrations mg/l			Rendements %	
	ENTRÉE	REJET	VALEUR maximale autorisée	VALEUR mesurée	VALEUR minimale autorisée
Matières en suspension	277	2,6	30	98,8	90
Demande biochimique en oxygène	243	3,1	25	98,3	90
Demande chimique en oxygène	570	17,5	100	96,5	75
Azote global	57	4,4	10	91,6	70
Phosphore total	7	0,4	1	94	80

## Rendement des traitements : Bilan des ATC effectués par LOREAT

	Mat. susp. %	DCO %	DBO %	Azote %	Phosphore %
Mars	98	98	99	95	97
Mai	99	97	99	95	96
Juillet	99	98	99	96	96
Septembre	98	97	99	93	94
Novembre	98	97	99	95	94
Novembre	99	98	99	94	90

### 3.2 Les stations d'épuration annexes

HAGANIS assure le fonctionnement et l'entretien des stations d'épuration de Fey, Pouilly, et Pournoy-la-Chétive, ainsi que les lagunes de Chesny, Marieulles-Vezon, Mécleuves et Vernéville.

Des contrôles réguliers, trois fois par mois minimum, permettent un suivi des rendements d'épuration. Ils sont complétés par des contrôles règlementaires réalisés par la société LOREAT, mandatée par HAGANIS.

Ces bilans viennent confirmer le niveau de performance des ouvrages, qui dépasse les exigences attendues.

Le volume global traité par ces ouvrages est de 405 303 m<sup>3</sup> en 2022. Les boues liquides produites par les stations sont transférées et traitées par le centre de traitement de l'Eurométropole de Metz.

### Contrôles par le laboratoire LORÉAT de l'efficacité des traitements

	MES		DCO		DBO5		Azote		Phosphore	
	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l						
Fey (1 250 éq.hab.)	98,2	5	96,4	18,5	98,2	3,0	83,9	6,9	90	0,6
Pouilly (1 050 éq.hab.)	95,4	9,5	94,7	25,8	98	3,5	88,1	6,5	51,3	3,2
Pournoy la Chétive (550 éq.hab.)	98,4	6,3	95,9	41,3	98,9	4,3	67,4	32,1	57,7	5,5
Chesny (lagune) (550 éq.hab.)	93,2	32	96,4	41,3	99,3	3,0	94,3	5	91,2	1
Marieulles (lagune) (1 060 éq.hab.)	74,3	20,3	78,3	39,8	92,8	3,0	62,7	7,6	44,1	1,9
Mécleuves (lagune) (1 100 éq.hab.)	84,6	44	92	43,5	97,8	3,5	76,4	11,2	72	2,1
Vernéville (lagune) (1 050 éq.hab.)	93,2	5,7	91,9	22,3	96,9	3,0	37,4	18,1	54,5	1,4

### 3.3 Laboratoire d'analyses

Le laboratoire a géré 19 451 analyses dont 89 % effectuées en interne et 11 % sous-traitées (recherches de micropolluants organiques et éléments-traces métalliques). 84 % de ces analyses étaient liées à l'exploitation et à l'auto-surveillance de la station principale ainsi qu'au suivi des stations

et lagunes extérieures. Les 16 % restants concernent essentiellement les contrôles industriels et le suivi des piézomètres.

67 % concernent les eaux et 33 % les boues.

Après deux années de suspension des campagnes de détermination des substances dangereuses et suite à la note technique du 12 août 2016 établie par le ministère de l'Environnement, la nouvelle campagne a été engagée en 2022, pour les stations d'épuration urbaine. Les premiers prélèvements en entrée et rejet de la STEP a eu lieu en octobre et décembre 2022. Les prochaines mesures sont programmées en 2023.

### 3.4 Faits marquants 2022

#### Curage de la lagune de Mécleuves

En moyenne, le curage d'une lagune s'impose tous les 10 ans afin de maintenir les performances épuratoires. Il s'effectue principalement dans le premier bassin. L'opération de curage de la lagune de Mécleuves a eu lieu à l'automne 2022. A l'issue, ce sont 1570 m<sup>3</sup> de boues à 10,4 % de siccité qui ont été extraites de la lagune.

#### Maintenance de la station de Fey

Les diffuseurs fines bulles du bassin d'aération de la station de Fey ont fait l'objet d'un remplacement préventif. L'intervention a également permis de retirer du sable qui limitait la bonne diffusion de l'air au niveau des rampes.

#### Régulation d'injection des sels de fer sur le traitement tertiaire

La régulation de l'injection des sels de fer sur le traitement tertiaire a été installée fin 2021. Elle permet d'injecter le réactif au bon moment dans la journée, quand la charge est présente.

Un analyseur d'orthophosphate (phosphore minéral) mesure en continu la concentration en PP043- sur les trois files du traitement tertiaire. Le régulateur ajuste ensuite, voire stoppe, la quantité de chlorure ferrique injectée à l'effluent en fonction de la consigne de sortie. L'adjonction de réactif sur cet ouvrage étant géré plus finement et en temps réel par le régulateur permet de réaliser des économies sur la consommation de sel de fer. Ce projet a été couplé avec la régulation d'oxygénation sur les bassins biologiques permettant ainsi d'utiliser des équipements déjà sur site. L'investissement a ainsi été limité au strict nécessaire.

#### Plan technique de renouvellement

Dans le cadre du Plan Technique de renouvellement, la pompe haute pression (90 bars) pour le lavage des filtres presse a été remplacée en novembre 2022.

#### Projets 2023

- Remplacement de la supervision pour l'exploitation de la STEP : la supervision permet à l'exploitant de contrôler les différents ouvrages et de retranscrire en temps réel les conditions d'exploitation de la station.

Remplacer la supervision permet de bénéficier d'outils de dernière génération et d'optimiser l'ergonomie. C'est aussi l'occasion de renforcer le niveau de sécurité informatique selon les recommandations ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) et d'optimiser les coûts de fonctionnement (licences, assistance,...) de plus de 50 % par an.

Débuté en 2022, le projet est en cours de développement pour une finalisation en 2023.

- Remplacement de trois vis : dans le cadre du Plan Technique de Renouvellement plusieurs vis vont être remplacées : une vis en entrée de STEP, une seconde au relèvement intermédiaire et la vis d'évacuation des boues primaires sous les filtres à bandes.
- Sécurisation du système d'arrêt d'urgence : le système filaire « Dupline » de gestion des arrêts d'urgence sera remplacé par de la fibre optique, renforçant ainsi la fiabilité du système.

### 3.5 Le traitement et la valorisation des boues d'épuration

Le retour au sol est la destination la plus naturelle et la plus durable pour des matières organiques de qualité contrôlée. Le recyclage agricole des boues, via l'épandage ou le compostage, est donc la filière prioritairement mise en œuvre par HAGANIS avec son prestataire.

#### PEU DE MATIERE ET BEAUCOUP D'EAU

Les efforts accomplis par la collectivité pour préserver le milieu naturel, en développant des performances épuratoires élevées, entraînent une production importante de boues.

Les boues d'épuration ont deux origines : les boues primaires constituées de particules qui se sont déposées au fond des décanteurs, et les boues biologiques, essentiellement constituées des micro-organismes cultivés dans les ouvrages de traitement biologique, augmentées des boues de déphosphatation.

Toutes ces boues sont produites à l'état liquide. Elles subissent donc diverses opérations destinées à les épaissir pour les rendre aisément transportables. Les boues primaires sont déshydratées par les rouleaux presseurs de filtres à bandes qui retiennent les particules. Quant aux boues biologiques et phosphorées, elles sont stabilisées par adjonction de chlorure ferrique et de chaux, et sont déshydratées par des filtres-presses. Une centrifugeuse assure la déshydratation des boues sans adjonction de chaux pour l'alimentation du sécheur et la production de granulés secs.

Au stade de la déshydratation classique, par filtres-presses, les boues se présentent sous la forme d'un matériau pelletable, de consistance analogue à celle de la terre, d'une siccité de l'ordre de 27 % : une tonne de boue contient donc encore plus de 700 kg d'eau.

#### LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DES BOUES

Outre le suivi quotidien par le laboratoire d'HAGANIS, les tonnages destinés au recyclage agricole sont l'objet d'analyses réalisées par un laboratoire extérieur, portant particulièrement sur la valeur fertilisante, les éléments-traces métalliques, les PCB et les autres micropolluants organiques. **Tous les contrôles ont confirmé la bonne qualité des boues.** En effet, les valeurs des concentrations maximales mesurées sur les échantillons sont toujours inférieures aux limites réglementaires.

HAGANIS a fait également le choix d'appliquer ce même contrôle aux boues destinées au compostage. Les résultats des analyses ont montré la bonne qualité de celles-ci.

#### Récapitulatif des analyses des boues valorisées par l'agriculture, en mg/kg de matière sèche (exercice 2022)

	Moyenne 2022	Valeur max. 2022	Valeur limite autorisée
<b>Métaux</b>			
<b>Cd</b>	0,28	0,43	10
<b>Cr</b>	16,83	19	1 000

Cu	140,36	157	1 000
Hg	< 0,12	0,22	10
Ni	18,38	24,80	200
Pb	13,73	20,30	800
Zn	233,36	310	3 000
Cr+Cu+Ni+Zn	408,94	494,50	4 000
<b>Composés organiques</b>			
7PCB	< 0,11	< 0,6	0,8
Fluoranthène	0,16	0,86	5
Benso(b)fluoranthène	< 0,08	0,20	2,50
Benso(a)pyrène	< 0,11	0,60	2

## LES FILIERES DE VALORISATION

En 2022, 9 135 T de matière sèche ont été produites et **8 507 T ont été évacuées**, soit 29 996 T de boues humides.

**52,1 % des boues ont été évacués en épandage agricole**, 37 % en compostage en mélange avec des déchets végétaux, 10,9 % en valorisation énergétique méthanisation (plateforme de valorisation organique SUEZ, Faulquemont). Cette année aucun pellet n'a été produit.

Pour la 15<sup>ème</sup> année consécutive, **HAGANIS n'a pas eu recours à l'enfouissement** pour éliminer les boues d'épuration.

## LE RECYCLAGE AGRICOLE POUR LUTTER CONTRE L'APPAUVRISSMENT DES SOLS

Le retour à la terre de la matière organique est la pratique de recyclage la plus naturelle et la plus traditionnelle. Aussi, les boues produites par HAGANIS constituent un amendement apprécié des agriculteurs.

Rigoureusement contrôlées, de bonne valeur agronomique, elles contiennent des fertilisants nécessaires aux cultures (phosphore et azote notamment) et leur épandage permet de réduire l'utilisation des engrais minéraux. De plus, leur richesse en matière organique permet de lutter efficacement contre l'appauvrissement des sols.

Enfin, riches en chaux, elles offrent aussi la charge de calcium appréciée des cultivateurs sur les sols argileux du plateau lorrain.

Le recyclage agricole des boues d'épuration est soumis à un plan d'épandage précisant les multiples paramètres des opérations, sur un espace strictement défini. La campagne d'épandage de l'exercice 2022, a concerné 81 parcelles agricoles, totalisant 1 061ha, réparties sur 28 communes.

## 4. Ressources Humaines

Au 31 décembre 2022, l'effectif d'HAGANIS compte 259 personnes : 193 salariés et 66 agents fonctionnaires mis à la disposition d'HAGANIS par l'Eurométropole de Metz. Le Pôle Assainissement emploie 121 collaborateurs et le Pôle Déchets 112.

26 sont employés par les services-supports (comptabilité, marchés publics, communication, sécurité...).

## 5. Le budget 2022

### 5.1 Le coût du service d'assainissement

- **Dépenses 2022 : 18 229 K€ H.T.** pour l'exploitation technique et commerciale du service d'assainissement confié par l'Eurométropole de Metz, et la réalisation de prestations accessoires pour le compte de communes clientes, d'entreprises ou de particuliers.

Les charges de personnel, les achats et la sous-traitance représentent l'essentiel des dépenses d'exploitation (68%) (en légère augmentation par rapport à 2021 : + 2,6 %) avec les montants les plus importants consacrés à l'énergie (1 037 K€ : gaz pour le chauffage des bâtiments, électricité pour le fonctionnement des stations et ouvrages), à l'achat de réactifs (823 K€ : chlorure ferrique et ferreux, polymères, chaux...) et à la valorisation des boues d'épuration (1 120 K€ majoritairement dans les filières agricoles (compostage)). Ces charges externes augmentent (+ 3,6 % par rapport à 2021) en raison notamment du contexte inflationniste où les tarifs des principaux réactifs et des carburants sont en hausse. L'arrêt total du sécheur permet de réduire les consommations de gaz.

L'amortissement des immobilisations représente 30 % des charges d'exploitation et génère de l'autofinancement qui permet de réinvestir dans le renouvellement des installations et des réseaux sans recourir à l'emprunt. De ce fait, les intérêts de la dette demeurent faibles (moins de 1% des charges d'exploitation) comme les années passées.

- **Recettes 2022 : 19 798 K€ H.T.** Elles proviennent majoritairement (pour 74 %) de la redevance assainissement dont le montant encaissé est stable en 2022 en raison notamment du maintien du volume d'eau consommée et d'un tarif qui n'évolue pas.

Les performances épuratoires des stations exploitées par HAGANIS sont toujours très satisfaisantes, au-delà des exigences règlementaires mais la diminution des ressources de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les modalités d'octroi de cette prime épuration définies dans le 11<sup>ème</sup> programme des agences de l'eau se traduisent par une **prime d'épuration en forte baisse (- 16,6 %)**.

La Régie perçoit également le produit des prestations qu'elle réalise, notamment pour le compte de l'Eurométropole de Metz, comme les missions d'entretien et de maintenance des ouvrages d'assainissement pluvial (2 000 K€), les travaux de branchement (473 K€), ainsi que la rémunération d'autres services (dépotages, débouchages, redevance d'assainissement non collectif...) pour 394 K€. S'y ajoutent enfin des participations pour le financement de l'assainissement collectif – le raccordement à l'égout (1 060 K€). Les autres recettes (680 K€) sont principalement constituées de l'amortissement des subventions d'équipement, de la reprise d'une provision (124 K€) et de produits de cession d'éléments actifs pour 63 K€.

### 5.2 Les investissements réalisés

- **Dépenses : 5 768 K€ H.T.** Les principales opérations visent à la préservation du milieu naturel avec la lutte contre les inondations, l'élimination des eaux claires parasites, l'amélioration de l'exploitation, et la rénovation des réseaux en coordination avec les travaux de voiries des communes.

Les investissements sur les stations d'épuration et les ouvrages extérieurs se concentrent sur le renouvellement et l'entretien du process. S'y rajoutent le remboursement de la dette en capital (11 %) et l'amortissement des subventions d'équipement reçues.

- **Recettes : 6 409 K€ H.T.** Les investissements ont été financés par l'autofinancement dégagé (87 %) du fait de l'amortissement des immobilisations. S'y ajoutent les participations financières de l'Eurométropole de Metz sur les travaux réalisés sur les réseaux unitaires (prise en charge de la part assainissement pluvial).

### 5.3 La redevance d'assainissement

Longtemps stable, le montant de la redevance d'assainissement a été baissé de 8 % par le Conseil d'Administration de la régie HAGANIS lors de la séance du 11 décembre 2019, passant ainsi de 1,24 à 1,14 €/m<sup>3</sup> pour 2020 (revenant au même niveau qu'en 1993, en euros constants).

Cette baisse a été possible grâce à un important travail d'optimisation des charges de fonctionnement, engagé dans tous les services. Ce nouveau tarif n'empêchera pas HAGANIS de poursuivre son programme d'investissement et de conserver une qualité d'épuration optimale des eaux usées, pour la préservation de l'environnement.

#### L'évolution de la redevance d'assainissement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Redevance € / m <sup>3</sup>	1,24	1,24	1,14	1,14	1,14	1,14
Évolution		0%	-8%	0%	0%	0%
Total annuel € HT *	148,80	148,80	136,80	136,80	136,80	136,80
TVA (taux réduit)	14,88	14,88	13,68	13,68	13,68	13,68
Total € TTC	163,68	163,68	150,48	150,48	150,48	150,48

\* Montant de la redevance pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> définie par l'INSEE.

### 5.4 Facture d'eau type

La facture ci-après représente la facture d'eau établie sur la base des tarifs connus au 01/01/2023 pour un client consommant 120 m<sup>3</sup> dans l'année, ainsi que l'évolution par rapport aux tarifs connus au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

		Euro			
		Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
<b>Distribution de l'eau</b>					
<b>Abonnement</b>					
Abonnement (part distributeur) TRT 001 - 003				52.46	5.5 %
<b>Consommation</b>					
Consommation (part distributeur) fonds investissements	De 1 à 1 (m3)	1	0.0000	0.00	5.5 %
Consommation (part distributeur) fonds investissements	De 2 à 11 (m3)	10	0.1000	1.00	5.5 %
Consommation (part distributeur) fonds investissements	De 12 à 120 (m3)	109	0.1000	10.90	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003	De 1 à 1 (m3)	1	1.9389	1.94	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003	De 2 à 11 (m3)	10	0.2178	2.18	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003	De 12 à 120 (m3)	109	0.5588	60.91	5.5 %
Consommation (part collectivité) TRT 001 - 003	De 1 à 1 (m3)	1	0.0956	0.10	5.5 %
Consommation (part collectivité) TRT 001 - 003	2 et plus (m3)	119	0.1300	15.47	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0592	7.10	5.5 %
<b>TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU</b>				<b>152.06</b>	
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
<b>Consommation</b>					
Consommation Asst (part Haganis-régie Metz Métrop) TRT 001	(m3)	120	1.1400	136.80	10. %
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				<b>136.80</b>	
<b>Organismes publics</b>					
<b>(taxes et redevances)</b>					
Redevance Voies navigables de France	(m3)	120	0.0006	0.07	5.5 %
Redevance pollution	(m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux	(m3)	120	0.2330	27.96	10. %
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>70.03</b>	
<b>TOTAL HT de la Facture</b>				<b>358.89</b>	<b>Euro</b>
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>				<b>386.05</b>	<b>Euro</b>
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>				<b>2.76</b>	<b>Euro</b>

Les usagers du service public d'assainissement du territoire de l'Eurométropole de Metz peuvent recevoir une facture des différents opérateurs suivants : Société Mosellane des Eaux (VEOLIA), Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO), Régie de l'Eau de Metz Métropole, Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont, Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny.

## 5.5 Les chantiers réalisés en 2022

### **AMANVILLERS – Rue des Passeurs / Rue de Montvaux**

Pose d'un collecteur d'eaux usées sur 320 ml pour desservir en séparatif des habitations et supprimer le déversoir d'orage existant. Renouvellement du réseau des eaux pluviales sur 20 ml.

**Coût des travaux : 320 000 € HT - Cofinancement de l'Eurométropole de Metz**

### **COIN-LES-CUVRY – Rue du Cimetière / Rue du Limousin / Rue Principale**

Pose d'un collecteur d'eaux usées sur 365 ml pour desservir en séparatif les habitations et supprimer un déversoir d'orage. Le réseau unitaire existant a été conservé comme réseau d'eaux pluviales. Les travaux seront finalisés début 2023.

**Coût des travaux : 425 000 € HT.**

### **METZ DEVANT LES PONTS – Rue Daga**

Remplacement d'un collecteur unitaire sur 66 ml en coordination avec les travaux de voirie

**Coût des travaux : 165 000 € HT - Cofinancement de l'Eurométropole de Metz**

### **MONTIGNY-LES-METZ – Rue Kennedy**

Remplacement du collecteur unitaire sur 240 ml en coordination avec les travaux de voirie.

**Coût des travaux : 420 000 € HT – Cofinancement de l'Eurométropole de Metz**

### **METZ NOUVELLE VILLE – Rue Victor Vaillant**

Remplacement du collecteur unitaire sur 15 ml en coordination avec les travaux de voirie.

**Coût des travaux : 23 000 € HT - Cofinancement de l'Eurométropole de Metz**

### **ARS-SUR-MOSELLE – Rue du Président Wilson**

Réhabilitation par l'intérieur du collecteur unitaire sur 470 ml. Seconde phase des travaux débutés en 2021.

**Coût des travaux : 220 000 € HT**

### **MECLEUVES – Diverses rues**

Réhabilitation par l'intérieur du réseau d'assainissement. Le traitement de ces anomalies représente l'élimination de 37% des eaux claires.

**Coût des travaux : 17 000 € HT - Cofinancement de l'Eurométropole de Metz**

### **Divers renouvellements en coordination avec les travaux de voirie**

- ARS-LAQUENEXY, Parc de la Baronne
- AUGNY, RD157

- MARLY, rue Eugène Jouin
- MECLEUVES, amont lotissement Le Clos du Lavoir
- MONTIGNY-LES-METZ, Rue de Nomeny
- SAINT-JULIEN-MES-METZ, Rue Henri Billotte (une nouvelle tranche sera réalisée en 2023).

## 6. Les eaux pluviales

### 6.1 L'inventaire des réseaux

En 2022, l'inventaire des ouvrages comportait :

Canalisations EP	<b>615 230 ml</b>
<b>Canalisations Unitaire</b>	245 292 ml
<b>Avaloirs nettoyés</b>	28 746 unités
<b>Exutoires</b>	500 unités (environ)
<b>Fossés de transferts</b>	19 km (environ)
<b>Bassins d'orage</b>	131 unités
<b>Postes de crue</b>	10 unités
<b>Stations de relèvement pluviales</b>	11 unités
<b>Stations de relèvement unitaires</b>	5 unités

### 6.2 L'entretien et la maintenance des réseaux et ouvrages pluviaux

L'exploitation des réseaux et ouvrages pluviaux est une mission confiée par l'Eurométropole de Metz à HAGANIS.

Les travaux d'entretien et de maintenance consistent principalement en des curages manuels et des hydrocurages mécaniques des canalisations pluviales et unitaires, des nettoyages d'avaloirs, des nettoyages de stations pluviales ou unitaires, des fauchages ou curage de fossés, des remplacements ou mises à niveau de regards ou grilles d'avaloirs ainsi que des petits travaux de maçonnerie dans les ouvrages. Dans le cas des travaux sur réseaux unitaires, l'Eurométropole de Metz se voit imputer 30 % de la dépense faite.

Hormis les points critiques du réseau pluvial nécessitant des interventions plus fréquentes, le rythme convenu entre l'Eurométropole de Metz et HAGANIS pour la fréquence de l'entretien des avaloirs et réseaux des communes a été fixé à 1 fois par an au minimum.

Durant l'année 2022, les prestations de maintenance réalisées ont consisté en des travaux sur réseaux, des réparations d'avaloirs et de tampons, la remise à niveau de tampons, de la maintenance industrielle, des petites réparations des stations et des ouvrages pluviaux ainsi qu'en la prise en charge des consommations électriques desdits ouvrages.

Pour effectuer les prestations correspondantes, l'Eurométropole de Metz a versé à HAGANIS en 2022 une contribution forfaitaire de 2 200 000 € TTC.

Toutes les tâches relatives à la maintenance et à l'exploitation des réseaux pluviaux ont pu être exécutées dans des conditions techniques et des délais satisfaisants.

### 6.3 Les investissements

- *Dans le domaine des études et investigations :*  
Un programme d'études a été décidé par l'assemblée délibérante lors du vote du Budget Primitif pour un montant de 93 000 € TTC, dont la plus grande partie était destinée à engager les études et investigations permettant de préparer les programmes d'investissement à venir. Un montant de 175 000 € TTC a été crédité pour le lancement des deux premières phases du schéma directeur et du zonage des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole.
  
- *Dans le domaine des travaux :*  
L'assemblée délibérante a décidé d'un programme de travaux de 2 066 000 € TTC relatif aux opérations d'investissement individualisées dans les communes avec en priorité l'éradication des problèmes d'inondation et de sécurité les plus urgents, dont certaines en cofinancement avec HAGANIS ainsi que des travaux de réhabilitation de réseaux en coordination avec les travaux de voirie.  
Un crédit de 126 000 € TTC a été réservé à des opérations urgentes ou non inscrites au recueil des projets, et qui ne pouvaient pas être différées.

#### Les principales opérations réalisées ou engagées en 2022 pour les eaux pluviales

##### TRAVAUX :

- **AMANVILLERS**
  - Rue de la Rochelle – création d'une décharge de 116 ml sur le collecteur existant **100 000 €**
  
- **ARS SUR MOSELLE**
  - Rue Jeanne d'Arc – redimensionnement du collecteur jusqu'à la Mance **30 000 €**
  
- **AUGNY**
  - Rue de la Libération/Rue des Ecoles/Rue de l'Eglise – reprise de la collecte des eaux pluviales **120 000 €**
  
- **CHIEULLES**
  - Route de Rupigny/Chemin de la Perche – Reprise du réseau et création d'une surverse sur le bassin de rétention **60 000 €**
  
- **JURY**
  - Rue Principale – reconstruction du réseau et reprise de branchements **36 000 €**
  
- **LORRY LES METZ**
  - Rue des Frières – réhabilitation en continue par l'intérieur du réseau sur 360 ml **116 000 €**
  
- **MARLY**
  - Rue des Garennes – reprise du collecteur et réhabilitation **55 000 €**
  
- **METZ**
  - Rue de la Grange aux Bois – reprise complète du réseau **150 000 €**
  
- **METZ**
  - Rue de la Charmine – renforcement du réseau **250 000 €**
  
- **METZ**
  - Rue des Prés – Reconstruction de regards **80 000 €**

- **SAINT JULIEN LES METZ**
  - Rue Georges Hermann – reconstruction du collecteur **35 000 €**
- **ACTISUD**
  - Remplacement des deux dernières pompes de la station anti-crue **273 000 €**

#### CONVENTIONS AVEC HAGANIS (part Eaux Pluviales) :

- **AMANVILLERS**
  - Rue des Passeurs/Rue de Montvaux – mise en séparatif **20 000 €**
- **ARS SUR MOSELLE**
  - Rue du Président Wilson - réhabilitation par l'intérieur **69 000 €**
- **METZ**
  - Rue de Queuleu – renouvellement et réhabilitation du réseau unitaire **39 000 €**
- **MONTIGNY LES METZ**
  - Rue Kennedy – renouvellement du réseau unitaire **117 000 €**

## 7. Les Indicateurs

Depuis 2008, la collectivité organisatrice du service public doit publier les caractéristiques et les indicateurs de performance des services de l'eau et de l'assainissement, selon les modalités prévues par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-5). L'arrêté ministériel du 2 mai 2007, relatif aux rapports sur le prix et la qualité des services publics, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, précise la définition des indicateurs de performance. Objectifs : améliorer l'accès à l'information, faciliter l'évaluation de l'efficacité des services par les usagers et faire progresser la qualité des services publics en les incitant à s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Un dispositif en adéquation avec la démarche de progrès mise en œuvre par HAGANIS.

La description détaillée des indicateurs est fournie par une série de fiches techniques établies sous la direction de l'Agence Française pour la Biodiversité et mises à disposition du public, avec d'autres informations, sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr). Le libellé des indicateurs, les définitions et les finalités reproduits ci-après reprennent les fiches techniques officielles. Les numéros de code des indicateurs sont ceux attribués par l'Observatoire National des services d'eau et d'assainissement pour faciliter les statistiques.

Les indicateurs sont établis pour l'exercice 2021, ou au 31 décembre 2021, et pour le territoire de l'Eurométropole de Metz, où HAGANIS exerce la compétence assainissement (sauf indication contraire). Ces données concernent l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

## Annexe 1 : Les indicateurs réglementaires

### L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

#### TARIFS

<b>D 204.0</b>	<b>PRIX TTC DU SERVICE AU METRE CUBE POUR 120 M<sup>3</sup></b>	<b>1,51€ TTC</b>
Définition	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup> au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	
Finalité	Indicateur descriptif de service.	

#### RÉSEAU

<b>D 202.0</b>	<b>NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS</b>	<b>220</b>
Définition	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte, signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application du Code de la santé publique.	
Finalité	Permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.	
<b>P 202.2B</b>	<b>INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES</b>	<b>96</b>
Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées (plan des réseaux, inventaire des réseaux, autres éléments de connaissance des réseaux).	
Finalité	Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution.	

##### A – Plan des réseaux (15 points)

0 ou 10 pts	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'auto-surveillance du réseau	10
0 ou 5 pts	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	5

##### B – Inventaire des réseaux (30 pts)

0 ou 10 pts	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux)	10
De 0 à 5 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les matériaux et diamètres (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux)	3
De 0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	14

C - Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 pts)

0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	90 %
0 à 10 pts	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...)	10
0 à 10 pts	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10
0 ou 10 pts	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	0
0 à 10 pts	Localisation des interventions et travaux réalisés pour chaque tronçon de réseau	10
0 à 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau, assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	0
0 à 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10

**P 252.2 NOMBRE DE POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE NÉCESSITANT DES INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE (POUR 100 KM)** 8,7

**Définition** On appelle point noir, tout point structurellement sensible du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements.)

**Finalité** Éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées.

Nombre de points critiques 75  
Réseaux unitaires ou séparatifs 867

**P 253.2 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAUX USEES** 0,13 %

**Définition** Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.

**Finalité** Compléter l'information sur la gestion du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.

## COLLECTE

**P 203.3 CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Définition** L'indicateur décrit la conformité des installations de collecte au 31/12/2020, nombre de 0 à 100. 100 %

**Finalité** L'indicateur évalue la performance de la collecte des eaux usées.

**P 255.3 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES. 100**

**Définition** Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement.

**Finalité** L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

**A – Éléments communs à tous les types de réseaux**

20 pts Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement). 20

10 pts Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés). 10

20 pts Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement. 20

30 pts Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet. 30

10 pts Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration 10

10 pts Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur. 0

**B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs**

10 pts Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total. 0

**C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes**

10 pts Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage. 10

**ÉPURATION**

**P 204.3 CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Définition** L'indicateur décrit la conformité des installations d'épuration au 31/12/2018 (donnée 2019 fournie par la DDT en juin 2021). 100 %

**Finalité** L'indicateur évalue la capacité des équipements du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution.

**P 205.3 CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES 100 %**

**Définition** L'indicateur décrit la conformité de la performance à l'échelle du service des ouvrages appartenant à la collectivité pour l'année 2018, nombre de 0 à 100 (donnée 2019 fournie par la DDT en juin 2021).

**Finalité** L'indicateur évalue la performance de dépollution des rejets d'eaux usées par les STEP du service.

**P 254.3 CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU 100 %**

**Définition** Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation.

**Finalité** S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées.

Nombre de bilans	365
Bilans non conformes	0

## BOUES

**D 203.0 QUANTITÉ DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION 9 135 T**

**Définition** Les boues prises en compte sont celles issues de la filière boue des stations d'épuration, comprenant les réactifs, évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits et les matières qui transitent par la station sans être traitées par les filières eau ou boue ne sont pas pris en compte. Les tonnages sont exprimés en matière sèche.

**Finalité** Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration

**P 206.3 TAUX DE BOUES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES A LA RÉGLEMENTATION 100 %**

**Définition** Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation.

Une filière est dite "conforme" si elle remplit les deux conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme.

**Finalité** Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration. L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues d'épuration.

**Filières de traitement :**

Épandage agricole :	52,1 %
Compostage :	37,0 %
Valorisation thermique :	0,0 %
Valorisation méthanisation :	10,9 %
Enfouissement :	0 %

## ABONNÉS

**D 201.0 ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR UN RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES, UNITAIRE OU SÉPARATIF 225 577 HAB.**

**Définition** Population permanente et saisonnière des communes (ou parties de communes) raccordée ou pouvant être raccordée au réseau public d'assainissement collectif.

**Finalité** Indicateur permettant d'apprécier la taille du service, et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

**P 201.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 99,90 %**

**Définition** Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.

**Finalité** Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement.

**P 251.1 TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS 0 ‰**

**Définition** L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis.

(En cas de réseaux séparatifs, seuls les débordements sur le réseau d'eaux usées sont à prendre en compte. Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers sont à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité entière de l'abonné ou d'un tiers est établie ne sont pas à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité ne peut être clairement établie, ou donnant lieu à contentieux, sont à retenir.)

**Finalité** L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, événements dont ils ne sont pas responsables à titre individuel.

Demandes d'indemnisation : 0

Milliers d'habitants desservis : 225

**P 258.1 TAUX DE RÉCLAMATIONS 5,77 ‰**

**Définition** Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles relatives au prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000.

**Finalité** Traduction synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service d'assainissement collectif.

Nombre d'abonnés : 54 065

Nombre de réclamations : 312

## GESTION FINANCIÈRE

**P 207.0 MONTANTS DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ 0 € / M<sup>3</sup>**

Définition	Qualité de service à l'usager : implication citoyenne du service.	
Finalité	Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté	
<b>P 256.2</b>	<b>DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE (ANNEE)</b>	<b>0,19</b>
Définition	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.	
Finalité	Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement. Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté	
<b>P 257.0</b>	<b>TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE</b>	<b>0,9 %</b>
Définition	Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.	
Finalité	Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.	

## L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### SERVICE

<b>D301.0</b>	<b>NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS</b>	<b>2 188</b>
Définition	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif	
Finalité	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance	
<b>D302.0</b>	<b>INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>	<b>110</b>
Définition	Indice de 0 à 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise en œuvre des éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif (Partie A - 100 points), et à l'existence et à la mise en œuvre des éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif (Partie B - 40 points).	
Finalité	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif	
<u>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC (100 points)</u>		
0 ou 20 pts	Délimitation des zones ANC par une délibération	20
0 ou 20 pts	Application du règlement de SPANC approuvé par une délibération	20
0 ou 30 pts	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêt du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations ANC	30
0 ou 30 pts	Pour les autres installations, délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné	30

### B - Éléments facultatifs du SPANC (40 points)

0 ou 10 pts	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
0 ou 20 pts	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0
0 ou 10 pts	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10

## CONFORMITÉ

### P301.3 CONFORMITE DES DISPOSITIFS ANC 72,9 %

**Définition** Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement, rapportée au nombre total d'installations contrôlées.

**Finalité** L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser

Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service 561

Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité 131

Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement 278

## B – RONCOURT

### I – Patrimoine assainissement

#### 1.1 Le réseau

La commune de Roncourt est desservie en grande partie par un réseau de type unitaire.

RESEAU UNITAIRE	EAUX PLUVIALES	EAUX USEES	REFOULEMENT	TOTAL en ml
6825	2310	404	185	9724

212 avaloirs collectent les eaux pluviales sur l'ensemble du linéaire.

La commune de Roncourt compte 1008 habitants. Les critères pour le calcul de la contribution eaux pluviales issue du tableau général du RPQS d'Orne Aval sont les suivants :

- Habitants 25 %
- Collecteurs 25 %
- Avaloirs 40 %
- Part fixe 10 %

	Habitant (A)	Longueur Collecteur (B)	Avaloir (C)	Part fixe (D)	Calcul A	Calcul B	Calcul C	Calcul D	TOTAL
Roncourt	1 008	9 724	212	2 839,47	2 456,73	2 639,61	5 316,57	2 839,47	13 252,38

Pour l'année 2022, l'Eurométropole de Metz a versé une participation correspondant au montant de la contribution eaux pluviales calculé, soit 13 252,38€.

#### 1.2 Les ouvrages

Il existe un bassin de retenue de pollution d'un volume de 120 m<sup>3</sup> situé Impasse St Georges. Les effluents sont ensuite acheminés vers la STEP par refoulement sur 185 ml. Le réseau de la commune est pourvu d'un déversoir d'orage.

#### 1.3 La station d'épuration

Le syndicat Orne Aval exploite une station d'épuration qui est située sur le ban de la commune de Moyeuve-Grande (57). Cette station mise en service en octobre 2005, a une capacité de 34 000 équivalents habitants par temps sec, 51 000 équivalents habitants par temps de pluie.

Elle prend en charge les eaux usées urbaines des communes d'Auboué, Hatrize, Homécourt, Joeuf, Moineville, Montois la Montagne, Moutiers, Roncourt, Sainte Marie aux Chênes et Valleroy.

Elle traite aussi la pollution carbonée, azotée ainsi que le phosphore et ce, afin de respecter les normes européennes de rejet en vigueur.

Le milieu récepteur des eaux préalablement traitées est l'ORNE.

FLUX DE POLLUTION		
Paramètres	Flux temps sec kg/j	Flux temps pluie kg/j
DCO	4420	6630
DBO5	2040	3060
MES	2380	4760
NTK	510	612
Pt	136	163
DEBITS ENTRANTS		
Débites	Flux temps sec	Flux temps pluie
Débit journalier m3/j	10200	20400
Débit de pointe m3/h	425	850

Le volume moyen entrant à la STEP est de 5071 m3/j soit environ 49% de la capacité règlementaire de 10 200 m3/j par temps sec.

#### Charge hydraulique :

- Volume d'eau brute : **1 850 096 m3** soit **154 174,6 m3/mois** (avec 10 200 m3 temps sec)
- Taux remplissage mensuel moyen : **49 %**
- Taux remplissage maximum : **65 %**
- Taux remplissage en pointe : **111 %**

#### Charge organique :

- Taux de charge en DBO5, moyen mensuel : **38,9 %** (avec 2 040 kg/j temps sec)
- Taux de charge en DBO5, maximum mensuel : **57 %**
- Taux de charge en pointe en DBO5 : **98 % soit 33 150 EH**

Les valeurs moyennes des paramètres règlementaires sont les suivants :

Paramètres	Valeur maxi autorisée mg/L	Rendement épuratoire requis %	Valeur moyenne en sortie mg/L	Rendement épuratoire moyen %
DBO <sub>5</sub>	25	90	1,88	<b>99</b>
DCO	100	75	18,2	<b>96</b>
MES	30	90	2,7	<b>98</b>
Pt	2	80	0,97	<b>82</b>

La station est conforme aux normes de rejets en vigueur.

Les non-conformités rencontrées en 2022 :

PARAMETRES	Nbr de mesures transmises	Nb de mesures tolérées ne respectant pas les valeurs	Nb de dépassements	CONCLUSION
DCO	108	9	2	conforme
DBO5	54	5	2	conforme
MES	108	9	2	conforme
NK	54	5	1	conforme
Pt *	54	5	20*	Globalement conforme

\* : pour le paramètre phosphore, 20 dépassements au cours de l'année 2022, dû principalement à la dilution en entrée d'où une faible charge à traiter et donc le rendement n'est pas respecté mais si on prend l'arrêté de juillet 2015, le rendement moyen annuel est tenu avec 82% de rendement et aucun dépassement en concentration.

Le traitement épuratoire est donc satisfaisant en 2022.

Par ailleurs 6 bilans ATC (Audit Technique des stations d'épuration des Collectivités) ont été effectués pour valider l'auto-surveillance. Des bilans complémentaires (bilan technique privé) sont également réalisés au cours de l'année. Ils ont été validés pour les paramètres : prélèvement, débit, DBO5, DCO, MEST, NK et Pt. **La station est conforme et présente une bonne épuration.**

#### Les sous-produits :

Les boues issues de l'épuration sont valorisées conformément aux dispositions du décret n°97-1133 du 9 décembre 1997, ou éliminées conformément à la réglementation en vigueur.

Les produits de curage, les graisses, sables et refus de dégrillage, sont traités et éliminés conformément à la règlement en vigueur.

Type de déchet	Filière de traitement	Unité	2022
Boues	Transformation des boues en compost normé sur la plateforme de CETV SEICHEPREY	TMS	393
Graisses	Traitement par voie biologique (in situ)	m <sup>3</sup>	12
Sables station	Evacuation en centre de stockage des déchets ultimes (BARISIEN)	Tonne	65,7
Refus de dégrillage	Evacuation en centre de stockage des déchets ultimes (BARISIEN)	Tonne	18
Produits de curage (réseau)	Evacuation à la station d'épuration de Richemont ou Haganis ou Barisien/Suez	m <sup>3</sup>	83,1
Matières de vidange	Traitement par voie biologique (in situ)	m <sup>3</sup>	804,5

## 2 – GESTION USAGERS

### 2.1 La population

Le nombre d'habitant de la commune de Roncourt disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif est de 1 040 habitants. 1 017 sont raccordés au réseau d'assainissement et 20 n'y sont pas raccordés, cela correspond à 98 % de la population.

### 2.2 Les abonnés

2018	2019	2020	2021	2022
452	462	467	468	470

Le tableau ci-dessus présente l'évolution du nombre d'abonnés sur la commune de Roncourt de 2018 à 2022.

Pour rappel, l'abonné (ou usager ou client) est la personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement.

## 2.3 Les volumes facturés (m3)

2018	2019	2020	2021	2022
38 969	39 327	41 404	39 248	41 048

## 3 – FACTURE D'EAU TYPE

### I. FACTURATION TYPE 120 M<sup>3</sup> POUR L'ASSAINISSEMENT ET L'EAU POTABLE

ELEMENTS RELATIFS AU PRIX DU METRE CUBE D'EAU "ASSAINISSEMENT et EAU"

01 JANVIER 2022										
Prix € H.T	HOME COURT	JOEUF	AUBOUÉ	HATRIZE	RONCOURT	STE-MARIE-AUX-CHENES	MONTOIS-LA-MONTAGNE	MOINEVILLE	MOUTIERS	VALLEROY
Facturation	ORNE AVAL		SOIRON		SEGVO			ORNE AVAL		
<b>EAU</b>										
Abonnement	39,00 €	39,00 €	33,17 €	33,17 €	17,7655 €	17,7655 €	17,7655 €	39,00 €	39,00 €	39,00 €
Consommation (part communale)	1.5000	1.1500	2.5080	2.5080	0,9833	0,9833	0,9833	1.5000	1.5000	1.5000
Consommation (part distrib.)										
Redevance pollution domestique *	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Préservation des ressources*	0,0943	0,0943	0,1500	0,1500	0,07245	0,07245	0,07245	0,0943	0,0943	0,0943
<b>ASSAINISSEMENT</b>										
Redevance ORNE AVAL	1,7100	1,7100	1,7100	1,7100	1,7100	1,7100	1,7100	1,7100	1,7100	1,7100
Modernisation des réseaux *	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Facture 120 m <sup>3</sup> H.T	505,48 €	463,48 €	627,29 €	627,29 €	419,62 €	419,62 €	419,62 €	505,48 €	505,48 €	505,48 €
* AERM (Agence de l'Eau Rhin Meuse)										
01 JANVIER 2023										
Prix € H.T	HOME COURT	JOEUF	AUBOUÉ	HATRIZE	RONCOURT	STE-MARIE-AUX-CHENES	MONTOIS-LA-MONTAGNE	MOINEVILLE	MOUTIERS	VALLEROY
Facturation	ORNE AVAL		SOIRON		SEGVO			ORNE AVAL		
<b>EAU</b>										
Abonnement	39,00 €	39,00 €	33,17 €	33,17 €	47,9660 €	47,9660 €	47,9660 €	39,00 €	39,00 €	39,00 €
Consommation (part communale)	1.6200	1.3000	2.7300	2.7300	1,2000	1,2000	1,2000	1.6200	1.6200	1.6200
Consommation (part distr.)										
Redevance pollution domestique *	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Préservation des ressources*	0,0943	0,0943	0,1500	0,1500	0,07245	0,07245	0,07245	0,0943	0,0943	0,0943
<b>ASSAINISSEMENT</b>										
Redevance ORNE AVAL	1,8600	1,8600	1,8600	1,8600	1,8600	1,8600	1,8600	1,8600	1,8600	1,8600
Modernisation des réseaux *	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Facture 120 m <sup>3</sup> H.T	537,88 €	499,48 €	671,93 €	671,93 €	493,82 €	493,82 €	493,82 €	537,88 €	537,88 €	537,88 €

## 4 – LES INDICATEURS

Les indicateurs descriptifs et de performance transmis par ORNE AVAL sont scindés en deux parties : une pour l'assainissement collectif et une pour l'assainissement non collectif. Ils concernent l'ensemble du syndicat.

### 4.1 L'assainissement collectif

Ces indicateurs sont fournis (décret n°2007-675 du 2 mai 2007) chaque année et permettent d'apprécier les performances du service d'assainissement sur les éléments clés que constituent :

- La continuité du service
- L'état du patrimoine

- La gestion des installations
- La satisfaction des usagers
- L'accès au réseau.

<b>Indicateur descriptif</b>	<b>D201.0</b>	<u>Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif</u>	L'estimation du nombre d'habitants desservis provient de la population légale 2020 établie par l'institut INSEE - population relevant de l'ANC
		<b>29 276 habitants</b>	
<b>Indicateur descriptif</b>	<b>D202.0</b>	<u>Nombre d'autorisations de déversement d'effluent d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées</u>	Nombre d'arrêtés en vigueur. La réglementation différencie les industriels rejetant des eaux usées non domestiques qui sont soumis à autorisation et les industriels rejetant des eaux usées assimilées à des eaux domestiques
		<b>5</b>	
<b>Indicateur descriptif</b>	<b>D203.0</b>	<u>Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration</u>	TMS = tonne de matière sèche
		<b>393 TMS</b>	
<b>Indicateur de performance</b>	<b>D204.0</b>	<u>Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup></u>	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2023, toutes redevances et taxes comprises
		<b>2,30 € TTC</b>	
<b>Indicateur de performance</b>	<b>P201.1</b>	<u>Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées</u>	
		<b>98 %</b>	
<b>Indicateur de performance</b>	<b>P202.2B</b>	<u>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</u>	Reflète le niveau de connaissance de notre patrimoine et de nos réseaux à travers le descriptif détaillé des ouvrages et des réseaux
		<b>80 points / 120 pts</b>	
<b>Indicateur de performance</b>	<b>P203.3</b>	<u>Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies</u>	Conformité vis-à-vis de la réglementation européenne et locale, chiffre de la DDT57

		<u>en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006</u>	
		100 %	
Indicateur de performance	P204.3	<u>Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin modifié par le décret du 2 mai 2006</u>	Conformité vis-à-vis de la réglementation européenne et locale, chiffre de la DDT57
		100 %	
Indicateur de performance	P205.3	<u>Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin modifié par le décret du 2 mai 2006</u>	Conformité vis-à-vis de la réglementation européenne et locale, chiffre de la DDT57
		100 %	
Indicateur de performance	P206.3	<u>Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation</u>	
		100 %	
Indicateur de performance	P207.0	<u>Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité</u>	
		11998 €	
Indicateur de performance	P251.1	<u>Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers</u>	Nombre de demandes d'indemnisation par des tiers ayant subi des dégâts dans leur habitation résultant d'un dysfonctionnement du service public
		0,034 / 1000 hab	
Indicateur de performance	P252.2	<u>Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau</u>	9 points noirs sont recensés sur notre réseau faisant l'objet de plus d'un curage par an
		4,2 / 100 km	
Indicateur de performance	P253.2	<u>Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées</u>	Donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements <b>Taux moyen actuel national = 0,46 %</b>
		0,25 %	
Indicateur de performance	P254.3	<u>Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau</u>	Conformité vis-à-vis de la réglementation européenne et locale, nombre bilan conforme / bilan non conforme * 100
		100%	

Indicateur de performance	P255.3	<u>Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées</u>	Mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance du rejet au milieu naturel par les réseaux d'assainissement
		20	
Indicateur de performance	P256.2	<u>Durée d'extinction de la dette de la collectivité</u>	Durée théorique pour rembourser la totalité de la dette de la collectivité
		2044	
Indicateur de performance	P257.0	<u>Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</u>	
		7,77 %	
Indicateur de performance	P258.1	<u>Taux de réclamations</u>	Reflète la qualité du service rendu aux abonnés via les réclamations écrites faites de quelques natures que ce soit sur le service hormis sur le tarif du prix
		NS	

NC : Non communiqué

NS : non significatif

#### 4.2 L'assainissement non collectif

Les indicateurs sont fournis (décret n°2007-675 du 2 mai 2007) chaque année et permettent d'apprécier les performances du service d'assainissement non collectif :

<b>D301.0</b>	<u>Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif :</u>	Le nombre d'habitants desservis correspond à la population ayant accès au Service Public d'ANC
	<b>515 habitants</b>	
<b>D302.0</b>	<u>Indice de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif :</u>	Donne le niveau du service rendu par la collectivité
	<b>120 / 140</b>	
<b>P301.3</b>	<u>Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif :</u>	
	<b>37,8 %</b>	



**Haganis**  
Environnement



# ASSAINISSEMENT

Rapport d'activité  
2022

# Sommaire

REPÈRES	4
ÉDITO	5
HAGANIS, ENTREPRISE PUBLIQUE	6
• DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS	7
• LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
• RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES	9
• POLITIQUE QSEÉ	10
• SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ	10
• ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE, UN ENGAGEMENT FORT	11
• QUALITÉ DU SERVICE, ÉCOUTE & RÉACTIVITÉ	11
• COMMUNICATION : VALORISER LES PERFORMANCES ET LE RÔLE ESSENTIEL DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC	12
LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	14
• LES COLLECTIVITÉS ASSAINIES	15
• LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE L'EUROMÉTROPOLE MESSINE	15
• LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ : INVENTAIRE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT	16
• LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT	17
LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES EFFLUENTS	18
• CONTRÔLER LES BRANCHEMENTS	19
• CONTRÔLER LES REJETS DES PROFESSIONNELS	20
• ENTRETENIR LES RÉSEAUX	21
• MAINTENIR LES OUVRAGES	22
• SURVEILLER LE COMPORTEMENT DU RÉSEAU	23
• CARTOGRAPHIER LE SYSTÈME	23

L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	24
• LE CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL DES EAUX RÉSIDUAIRES	25
• LES STATIONS D'ÉPURATION ANNEXES	28
• FAITS MARQUANTS 2022 / PROJETS 2023	28
LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES BOUES D'ÉPURATION	30
• PEU DE MATIÈRES ET BEAUCOUP D'EAU	31
• PRODUCTION ET FILIÈRES DE VALORISATION	32
• LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DES BOUES	32
• LE RECYCLAGE AGRICOLE	33
LES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	34
• LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2022	35
• LES PROJETS 2023	36
LES COMPTES 2022	38
• LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT	38
• LE COÛT DU SERVICE	39
• LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS	40
LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES	41

# Repères



- **28** administrateurs, dont 18 délégués Eurométropole de Metz
- **259** agents
- Certification **ISO 9001 & 14001** pour l'ensemble des activités
- Certification **ISO 50001** pour l'UVE-UVM, la STEP et les bâtiments du siège



- **99,8 %** = performance énergétique de l'UVE
- **210 669 MWh** = énergie produite sous forme de vapeur l'équivalent de **21 millions** de litres de fioul ou **14,7 millions** de m<sup>3</sup> de gaz
- **81 %** = taux de recyclage des collectes sélectives  
Refus de tri : 19 %
- **66 %** = taux de valorisation en déchèteries



- **1** station d'épuration intercommunale, **4** lagunes, **3** stations communales
- **1 484 km** d'égouts, **146** stations de relèvement, **131** bassins
- **22,1 millions de m<sup>3</sup>** d'eaux usées épurés, l'équivalent de **8 840** piscines olympiques
- **1,14 € ht/m<sup>3</sup>** = redevance assainissement

# Édito

La crise sanitaire fait place à une situation économique dégradée, avec une inflation, apparue soudainement en 2022, qui atteint des niveaux plus vus depuis des décennies. La hausse des prix a concerné d'abord l'énergie et les matières premières. Du point de vue environnemental, nos ressources naturelles, l'eau comme les énergies fossiles, sont de plus en plus rares et précieuses. Il est urgent de les économiser et de les préserver. Dans un contexte économique contraint, les enjeux climatiques et énergétiques se font de plus en plus pressants. C'est pourquoi, Haganis vise à apporter à son échelle une contribution toujours plus importante face à ces défis environnementaux.



## Des tarifs au plus juste

En tant qu'entreprise publique, Haganis continue plus que jamais de proposer le meilleur service au meilleur coût dans l'intérêt des habitants et dans le respect de l'environnement. **Les fruits de la bonne gestion d'Haganis ont permis de maintenir pour 2023 tous les tarifs** et ne pas répercuter la flambée des prix de l'énergie et des matières premières. L'anticipation d'achat d'électricité et la diminution de sa consommation et de celles des réactifs, au niveau de nos usines d'épuration des eaux usées, ont permis de conserver la redevance assainissement, qui s'applique à tous les ménages de la métropole, à 1,14€/m<sup>3</sup>. Déjà diminuée en 2020 de 8%, elle est donc encore maintenue pour 2023 grâce à l'expertise d'exploitation et de gestion des équipes d'Haganis. Il en est de même pour l'activité déchets. Des tarifs très compétitifs pour la valorisation énergétique et le tri des déchets qui forment un mix efficace avec le réseau de déchèteries. Des solutions complémentaires et vertueuses. Maintenir l'équilibre économique tout en conservant un haut niveau de performance environnemental reste l'enjeu majeur.

## Performance environnementale et énergétique

L'assainissement et le traitement des déchets offrent des solutions complémentaires pour participer à l'effort collectif de préservation de l'environnement. Des pluies insuffisantes et des épisodes orageux intenses mais trop brefs ne permettent pas d'alimenter suffisamment les nappes phréatiques. S'il est urgent d'économiser l'eau à la source, il est tout aussi primordial de l'épurer correctement après usage. Les équipes d'exploitation d'Haganis œuvrent pour parvenir aux bons résultats qui nous sont fixés par l'Etat, et que nous nous fixons au-delà des exigences réglementaires. **Aucune non-conformité depuis plus de deux ans pour la STEP**, alors que la réglementation en autorise 25 par an. **La performance énergétique remarquable de l'UVE atteint quant à elle 99,8%**. Un résultat inédit qui conforte notre usine en tant qu'installation à Haute Performance Environnementale. Le pouvoir calorifique des déchets permet d'économiser les énergies fossiles, l'équivalent de 21 millions de litres de fioul ou près de 15 millions de m<sup>3</sup> de gaz.

## Économiser les matières premières

**Le geste de tri est à présent simplifié pour les habitants.** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, tous les emballages ménagers sont triés, y compris les films plastiques, pots de yaourts et autres petits emballages en aluminium. Les papiers et emballages ménagers issus des collectes sélectives sont traités depuis début avril dans notre nouveau centre de tri modernisé. Après les phases d'essais successives qui ont été menées, la mise en service industriel a débuté au 1<sup>er</sup> décembre avec l'objectif d'atteindre les capacités et performances attendues.

## Deux engagements forts pour le territoire

L'élaboration d'un **nouveau schéma directeur d'assainissement** sur la métropole est une étape importante. Intégré au contrat de territoire «Eau et climat» signé en juillet 2022 avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse, il sera un document de planification central pour se projeter et engager les travaux d'assainissement identifiés comme prioritaire sur le territoire métropolitain. Pour améliorer le traitement des déchets, dans le cadre des lois « Transition énergétique » et « Anti-gaspillage », Haganis a signé, le 27 septembre 2022, avec l'Eurométropole de Metz et le Sydelon, une **convention de coopération « public-public »**. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, notre nouveau centre de tri accueillera les déchets recyclables du Nord Mosellan (environ 10 000 tonnes par an). Des solutions vertueuses et complémentaires, en matière de traitement des déchets ménagers, résultent de ce partenariat entre établissements publics.

**Marc SEIDEL**  
Président du Conseil d'Administration

**Daniel SCHMITT**  
Directeur Général



# HAGANIS, entreprise publique

HAGANIS est un établissement public, une entreprise originale en charge de services publics industriels. Régie de l'Eurométropole de Metz, HAGANIS est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

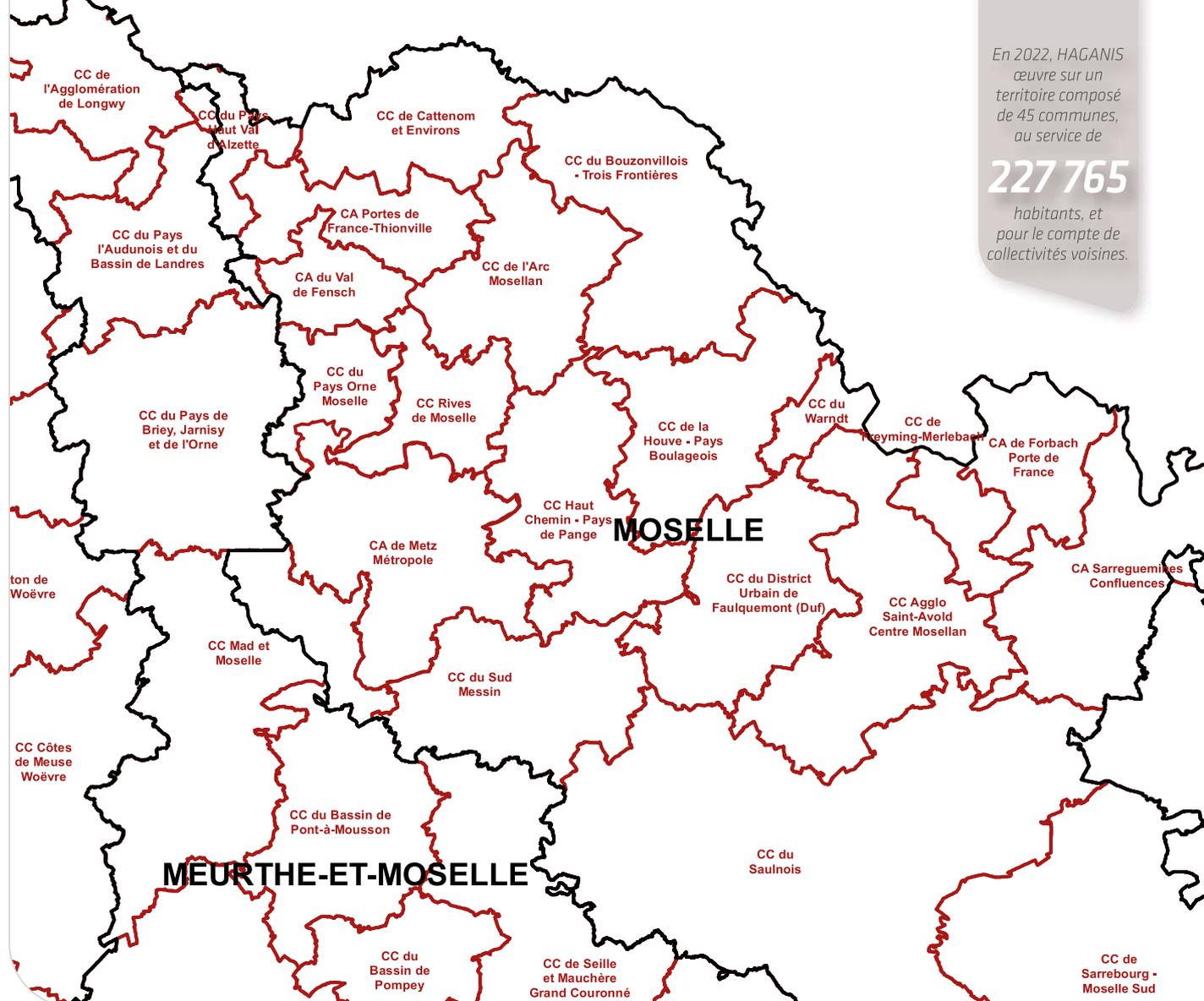
Ce statut permet d'allier les valeurs de service public et les règles de gestion et de contrôle des établissements publics, avec l'autonomie et la souplesse de fonctionnement nécessaires à la conduite d'activités industrielles complexes.

Ainsi, les qualités opérationnelles de l'entreprise sont mises en œuvre dans le cadre adapté aux enjeux locaux, dans une logique prioritaire de satisfaction des besoins des habitants.

En 2022, HAGANIS œuvre sur un territoire composé de 45 communes, au service de

**227 765**

habitants, et pour le compte de collectivités voisines.



## DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS À L'ENVIRONNEMENT

HAGANIS assure la gestion et l'exploitation technique et commerciale des services confiés par l'Eurométropole de Metz pour le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages d'une part, et d'autre part pour l'assainissement. Outre ces missions statutaires, HAGANIS a la faculté d'assurer des prestations pour le compte d'autres collectivités, d'entreprises ou de particuliers.

### LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

HAGANIS assure les traitements nécessaires à la valorisation ou à l'élimination des déchets produits par les ménages, ainsi que d'autres déchets non dangereux des entreprises. Pour cela, elle exploite plusieurs sites sur le territoire de l'Eurométropole de Metz :

- Le Centre de Valorisation des Déchets, composé d'une unité de valorisation énergétique des déchets ménagers, d'une unité de tri des matériaux et des emballages à recycler, et d'une unité de valorisation des mâchefers,
- huit déchèteries,
- la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD), hébergeant notamment une déchèterie destinée aux professionnels.
- l'Unité de Traitement des Déchets Inertes

### L'ASSAINISSEMENT

Sur le territoire de l'Eurométropole de Metz, HAGANIS programme, finance, construit, exploite et entretient les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées. Pour ce qui concerne les eaux de pluie, leur collecte est une compétence gérée directement par l'Eurométropole de Metz. HAGANIS assure la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour l'Eurométropole messine.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

HAGANIS est administrée par un conseil d'administration formé de deux collèges : 18 membres élus par le conseil de l'Eurométropole de Metz en son sein, et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation en regard du service. Installé le 23 septembre 2020, le conseil a réélu Marc Seidel à sa présidence.

### LES DÉLÉGUÉS DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ

- François CARPENTIER (Maire de Cuvry),  
1<sup>er</sup> Vice-Président,
- Daniel DEFAUX (Maire de Plappeville),
- Bertrand DUVAL (Maire de La Maxe),
- Philippe GLESER (Maire de Lorry-lès-Metz),
- François GROSDIDIER (Maire de Metz),
- François HENRION (Maire d'Augny),  
3<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Pascal HODY (Maire d'Ars-sur-Moselle),  
2<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Thierry HORY (Maire de Marly),
- Véronique KREMER (Adjointe au Maire de  
Montigny-lès-Metz),
- Frédéric LOGIN (Maire d'Amanvillers),
- Henri MALASSÉ (Conseiller délégué à la mairie de  
Metz) depuis le 09/11/22, remplaçant Julien VICK,
- Martine NICOLAS (Adjointe au Maire de Metz),
- Roger PEULTIER (Maire de Rozérieulles),
- Alain PIERRET (Adjoint au maire de Woippy),
- Christophe PRÉVOST (Adjoint au Maire de Saint-  
Julien-lès-Metz),
- Nathalie SPORMEYEUR (Maire de Saulny),
- Michel TORLOTING (Maire de Gravelotte),
- Isabelle VIALLAT (Adjointe au Maire de Metz),

### LES PERSONNES QUALIFIÉES

- Djemel BENKERROUM,
- Claude BERTSCH,

- René DARBOIS,
- Emmanuel LEBEAU,
- Michel LISSMANN,
- Sébastien MANGIN,
- Eric MEUX,
- Serge RAMON,
- Philippe RENAULD,
- Marc SEIDEL, Président.

### LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

**La commission d'appels d'offres** a pour rôle, en application du Code de la commande publique, de vérifier la validité des candidatures et la compétitivité des offres, avant d'attribuer les marchés.

Cette commission est présidée par Daniel SCHMITT, directeur général et représentant légal d'HAGANIS. Elle est constituée de Messieurs BERTSCH, CARPENTIER, PIERRET, RAMON et RENAULD, (titulaires), Madame VIALLAT, Messieurs DARBOIS, GLESER, PRÉVOST et SEIDEL (suppléants).

**La commission des finances et des investissements** est chargée de l'examen des comptes et de la préparation du budget.

Elle examine aussi les principales options des choix d'investissement. Elle est constituée de Messieurs BERTSCH, CARPENTIER, DARBOIS, DEFAUX, LEBEAU, PIERRET, RAMON, RENAULD, SEIDEL et TORLOTING.



## RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

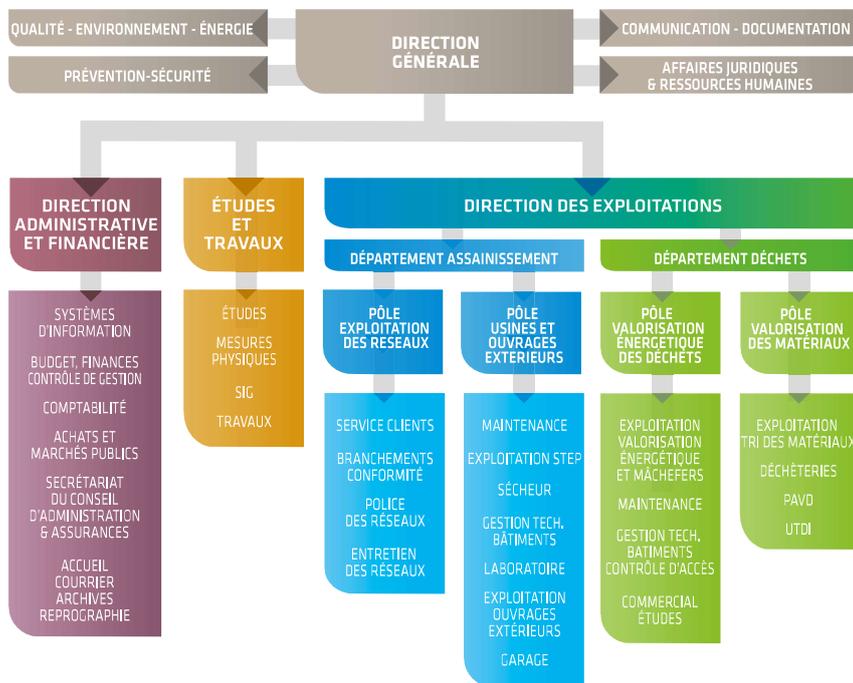
Entreprise de développement durable, HAGANIS a défini une politique de ressources humaines favorisant la réinsertion professionnelle. Elle s'attache à faire évoluer les carrières par mobilité interne et à privilégier la formation pour professionnaliser les gestes et assurer la sécurité. Elle promeut une culture d'entreprise exempte de tout stéréotype relatif au sexe.

HAGANIS développe sa politique de ressources humaines autour de cinq axes :

- **la formation continue**, avec plus de 4 700 heures et toujours un effort soutenu sur les formations à la sécurité. 3,2% de la masse salariale sont consacrés à la formation pour une obligation légale de 1%.
- **l'insertion professionnelle**, par le recrutement des agents issus de l'intérim sur des postes d'opérateurs de tri.
- **la mobilité interne** pour faire face aux contraintes physiques rencontrées par certains agents et permettre des évolutions professionnelles.
- **la polyvalence de ses agents**, à la fois dans un souci d'optimisation des tâches et d'efficacité, mais aussi pour développer les compétences et l'attractivité des postes.
- **l'accueil de stagiaires ou apprentis**.

Effectif au 31/12/2022	259
Salariés	193
Fonctionnaires mis à disposition	66
Agents Assainissement	121
Agents Déchets	112
Agents Services supports	26
Formation continue 2022	
<b>Nombre d'heures de formation continue</b>	<b>4 411</b>
<i>dont heures de formation Sécurité</i>	2 885
Nombre d'agents concernés	238
Part de la masse brute salariale consacrée à la formation	3,3 %
Stagiaires ou apprentis accueillis	22

**3,3%**  
de la masse salariale pour la formation



### INDEX ÉGALITÉ SALARIALE

Les entreprises de plus de 50 salariés doivent publier, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, un Index d'égalité professionnelle. Il a pour objectif de comparer la situation des femmes et des hommes dans la même entreprise. Inscrit dans le Code du Travail, cet index est noté sur 100, sur la base des 4 critères détaillés dans le tableau ci-après.

**HAGANIS obtient la note globale de 94/100 au titre de l'année 2022** (moyenne nationale : 88/100).

Indicateurs	Score	Max.
1 - Ecart de rémunération	39	40
2 - Ecart Augmentations	35	35
3 - Augmentation Retour Congé Maternité	15	15
4 - Sexe sous-représenté parmi les plus hautes rémunérations	5	10
TOTAL	94	100

## POLITIQUE QSEÉ



La protection de l'environnement et la qualité des services rendus aux habitants et aux collectivités étant essentielles, HAGANIS s'inscrit naturellement dans une démarche méthodique de développement durable et une dynamique d'économie circulaire.

La rigueur que s'impose HAGANIS par le biais des certifications ISO 9001 (Qualité), ISO 14001 (Environnement) et ISO 50001 (Energie) la guide à dépasser ses performances, dans le strict respect de la réglementation et en s'efforçant à aller au-delà de ses exigences.

Un engagement de plus de 20 ans pour améliorer en continu le service rendu aux habitants, au meilleur coût, tout en préservant l'environnement et la sécurité des personnes et des installations.

## SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ



SÉCURITÉ

La sécurité des hommes au travail reste le premier chantier prioritaire d'HAGANIS, inscrit dans sa politique Qualité-Sécurité-Environnement-Énergie. De nombreuses actions de sensibilisation et de prévention sont menées sur le terrain et des travaux réguliers sur les process viennent sans cesse améliorer la sécurité des agents.

### ERGONOMIE DE LA LIGNE DE TRI

L'année 2022 a été marquée par la reprise d'activité des agents du centre de tri suite aux travaux. Des formations ont été dispensées aux opérateurs de tri, superviseurs et rondiers ainsi qu'à l'équipe de maintenance. Une attention particulière a été portée aux consignes de sécurité et à l'ergonomie aux postes de travail (réhausseurs, sièges assis-debout...).



### ACCOMPAGNER GRÂCE AU TUTORAT

L'ensemble des services a travaillé sur les tutorats dans chacun des métiers, pour assurer un accueil de tout nouvel embauché tant du point de vue de la sécurité que des consignes liées au métier. Ce projet a été piloté par le service Ressources Humaines et le service Prévention Sécurité.

### DÉVELOPPER L'E-LEARNING

HAGANIS a mis en place une plateforme d'e-learning. Deux formations ont été mises en œuvre : une formation au titre du chapitre 1.3 de

l'ADR pour les agents d'accueil en déchèterie et une formation à l'ouverture-fermeture des tampons, en lien avec la réalisation d'un film de sensibilisation à destination de tout agent manœuvrant des tampons (entretien des réseaux, branchements-conformité, police des réseaux, mesures physiques).



### Actions Prévention-Sécurité 2022

Nombre de visites hiérarchiques de sécurité	120
Nombre de quarts d'heure sécurité	4
Nombre de Flashes sécurité	2
Travaux d'amélioration de la sécurité des installations	756 773 €

## ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE, UN ENGAGEMENT FORT

Engagée dans une démarche de maîtrise et de réduction des consommations énergétiques depuis sa création (ISO 14001 puis ISO 50001), HAGANIS prend sa part à l'effort collectif de sobriété énergétique demandé par l'Etat, en renforçant les actions déjà mises en place. De plus, avec une augmentation inédite du coût de l'énergie, améliorer la performance énergétique n'a jamais eu autant de sens pour maîtriser le coût du service rendu.



ENVIRONNEMENT



ÉNERGIE

### PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



L'objectif, fixé par le gouvernement au niveau national, est de réduire de 10 % notre consommation d'énergie d'ici 2024, avec pour bénéfices un gain pour l'environnement, un gain économique et une action citoyenne collective.

Haganis a mis en place un plan de sobriété énergétique : des gestes adoptés par l'ensemble du personnel pour agir au quotidien, mieux utiliser le numérique et se déplacer autrement.

### DES RÉSULTATS SIGNIFICATIFS

Pour les bâtiments de la STEP et du siège, les actions mises en œuvre montrent déjà leur effet avec une baisse significative de la consommation de gaz pour le chauffage en 2022.

Quant aux locaux du CVD, ils sont chauffés depuis la mise en service grâce à l'énergie présente dans l'eau d'alimentation des échangeurs, économisant ainsi les énergies fossiles.

### Consommations énergétiques Bâtiments 2022

Gaz pour le chauffage	297 kWh / DJU
Gain (par rapport à 2021)	- 35,5%

### DES PERFORMANCE RECONNUES

Avec une performance énergétique supérieure à 99%, l'UVE appartient à la catégorie des installations à Haute Performance Énergétique. La certification ISO 50001 permet par ailleurs aux collectivités clientes de bénéficier d'une taxe réduite sur le traitement de leurs déchets à l'UVE.

En assainissement, les excellents rendements épuratoires et la maîtrise des consommations de réactifs et d'électricité situent la station d'épuration principale de l'Eurométropole à un haut niveau de performance sur le plan national.

### INVESTIR POUR L'AVENIR

La rénovation des bâtiments, des panneaux photovoltaïques, un méthaniseur pour les boues de la station... Ce sont autant de projets d'investissement portés par Haganis pour réduire notre consommation d'énergie à long terme en visant l'autonomie énergétique.

## QUALITÉ DU SERVICE, ÉCOUTE & RÉACTIVITÉ

100% local, 100% public, Haganis met à disposition des habitants et des collectivités ses qualités opérationnelles de proximité pour leur apporter le meilleur service.

### SERVICE CLIENTS À L'ÉCOUTE

Porte d'entrée unique, le Service Clients prend en charge les demandes d'intervention, d'information et les signalements émis par les habitants et les collectivités, tant en matière d'assainissement que de traitement des déchets.

Il traite les demandes, qui arrivent par téléphone (numéro unique), courrier, courriel ou via le formulaire dédié sur le site Internet. Il assure l'enregistrement informatisé, la réponse coordonnée, le suivi et la résolution de ces demandes.

Haganis est particulièrement attentive aux réclamations qui lui permettent d'améliorer encore le service rendu aux usagers.

### RÉACTIVITÉ DES SERVICES

En 2022, 474 signalements ont été comptabilisés pour l'activité Assainissement. Ils ont nécessité 258 interventions du service hydrocurage, dont 86 % effectuées dans les 48 heures.

93 demandes de dératization ont été traitées, dans un délai maximum d'une semaine. Pour 52 d'entre elles, une campagne globale de traitement par raticide des réseaux d'assainissement publics a été nécessaire (durée moyenne de 5 semaines).

Sur l'activité Traitement des Déchets, la majorité des contacts sont des demandes d'information pour les déchèteries (horaires, déchets admis...). En 2022, 37 réclamations ont été enregistrées et traitées.



QUALITÉ

## COMMUNICATION : VALORISER LES PERFORMANCES ET LE RÔLE ESSENTIEL DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

La stratégie de communication d'HAGANIS a pour objectif de promouvoir ses performances en cohérence avec la politique QSEÉ, tout en participant à une sensibilisation citoyenne à la protection de l'environnement.



### VISITER LES SITES

Bien que le contexte sanitaire ainsi que les travaux de modernisation du Centre de Tri aient limité le nombre de visites des sites, HAGANIS a continué son rôle de sensibilisation. L'occasion de montrer les sites industriels, de faire connaître les métiers et d'expliquer les bons gestes en faveur de l'environnement.

Ce sont 537 visiteurs qui ont été reçus, principalement pour un public scolaire sur la station d'épuration.

### 10 KM HAGANIS : LES COUREURS TOUJOURS AU RENDEZ-VOUS !

Partenaire-épreuve du Marathon de l'Eurométropole de Metz pour la 12<sup>ème</sup> édition, Haganis renforce sa notoriété et sa visibilité en répondant présent lors de cet évènement.

En 2022, le succès des 10km HAGANIS est incontestable, avec 2024 coureurs. En interne, 18 coureurs étaient sur la ligne de départ en portant fièrement les couleurs de l'entreprise, soutenus par familles, amis et collègues. Les récompenses ont été remises par Alain Pierret, membre du Conseil d'Administration.



### METZ PLAGE

HAGANIS a une nouvelle fois honoré son partenariat avec Metz Plage en collaboration avec l'Eurométropole de Metz et le Pôle Propreté urbaine de la Ville de Metz.

Les trois partenaires ont parrainé le tournoi de Molkky du 28 juillet et ont participé au village Développement Durable du 9 au 11 août.

Cet évènement a permis de sensibiliser 220 plagistes par des jeux autour des bons gestes en faveur de l'environnement.

### METZ HANDBALL

Depuis de nombreuses années, Haganis est partenaire de Metz handball.

Pour la saison 2022-2023, les couleurs d'HAGANIS sont aux côtés de Julie LE BLEVEC (aîlière droite) et Valeriia MASLOVA (arrière droite), lors des rencontres des Dragonnes.





### UNE PAGE LINKEDIN

En 2022, Haganis a ouvert sa page entreprise sur le réseau social professionnel LinkedIn. La motivation première est d'informer sur les offres d'emploi disponibles, mais aussi de relayer des articles en lien avec les activités.

### HAGANIS, ENTREPRISE SOLIDAIRE



Zéro Déchet, Zéro Gaspillage est un programme établi entre l'Eurométropole de Metz, Emmaüs et HAGANIS.

**28 collectes ZéroGaspi** ont été réalisées entre avril et octobre 2022 aux abords des déchèteries de Marly, Metz-Nord,

Ars-sur-Moselle et Metz-Magny. Emmaüs a récupéré **13,77 tonnes** d'objets pour leur donner une seconde vie, grâce à la générosité de **805 donateurs**.

Haganis s'implique par ailleurs auprès de l'association « **Mil'Ecole** » pour soutenir le programme d'assainissement au Centre de Formation des Apprentis de Kamboinsin au Burkina Faso et de l'association « **Solidarité Pissila** » pour soutenir le programme de réhabilitation et de construction d'équipements sanitaires dans le département de Pissila au Burkina Faso.



### PROJET THYMO

HAGANIS soutient l'Université de Lorraine et les chercheurs du projet THYMO, qui visent à développer la recyclabilité des téléphones mobiles.

Depuis 2021, une collecte d'anciens téléphones portables est organisée dans le réseau de déchèteries de l'Eurométropole de Metz. Leurs différents composants sont ensuite étudiés au sein de l'Université afin de développer leur recyclage.

Sur les 8 déchèteries, **255 téléphones** ont été collectés en 2022, soit 34,1 kg.

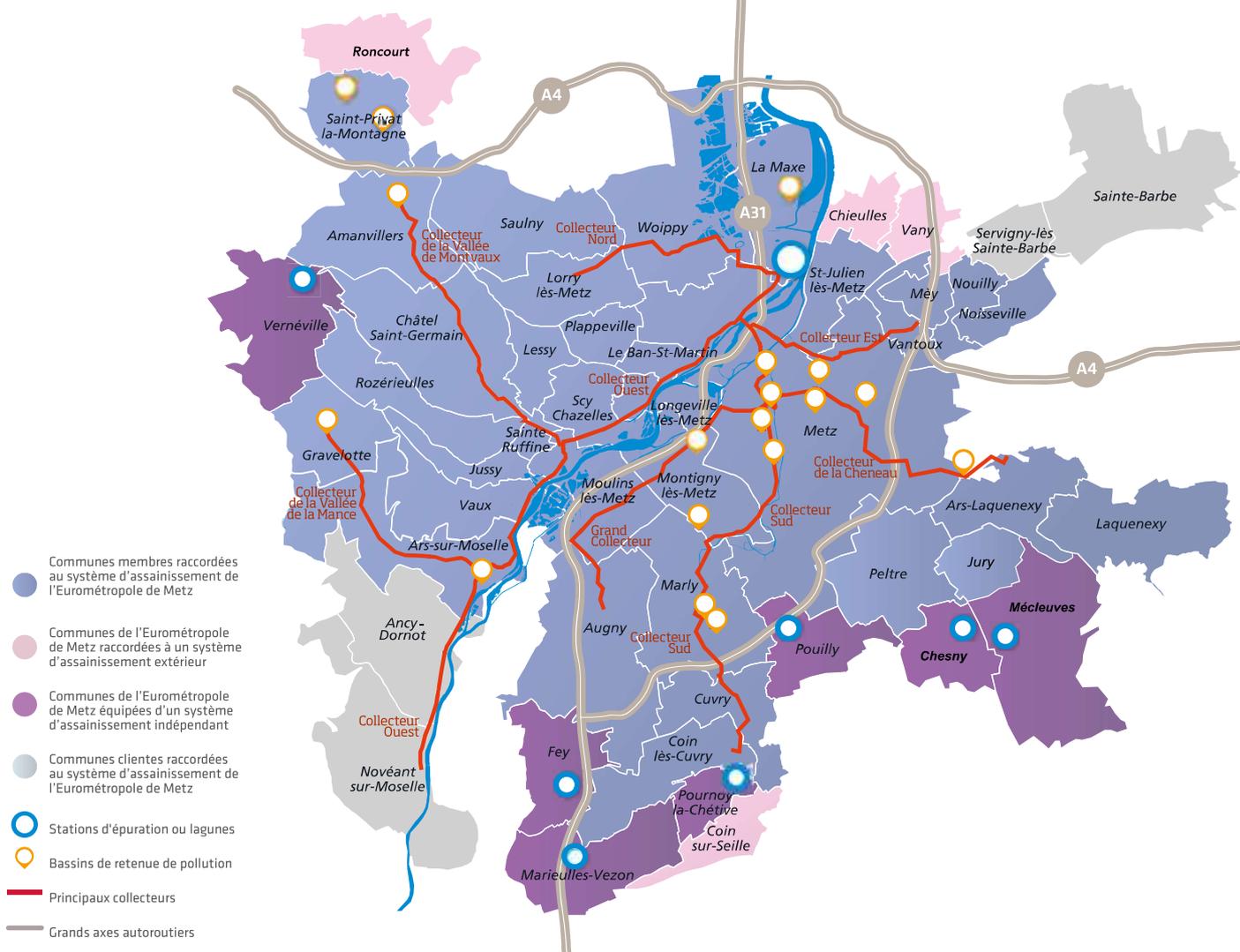




# Le service public d'assainissement collectif

Depuis la création du premier syndicat intercommunal d'assainissement (SIAAM) en 1967, le système d'assainissement de la métropole messine a été essentiellement constitué de réseaux de collecte connectés au centre principal de traitement des eaux résiduaires implanté à l'aval de la métropole, à proximité du port de Metz, sur le ban communal de La Maxe.

Au fil des années, avec le développement du Sivom (ex-SIAAM), puis la création et l'extension de l'Eurométropole de Metz, la coopération intercommunale a élargi son périmètre. Le réseau d'assainissement s'étend et les ouvrages de traitement se diversifient.



## LES COLLECTIVITÉS ASSAINIES

HAGANIS assure l'ensemble des opérations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées, qu'il s'agisse d'exploitation ou d'investissement, pour toutes les communes de l'Eurométropole de Metz, à l'exception de Roncourt. Toutefois, certaines communes doivent être distinguées : Coin-sur-Seille, Chieulles, Vany et Roncourt. Bien que membre de l'Eurométropole de Metz, Coin-sur-Seille est historiquement raccordée aux réseaux du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Seille Aval. Chieulles et Vany sont de la même manière raccordées aux réseaux de la Communauté de Communes Rives de Moselle. À ce titre, HAGANIS verse une rémunération à ces organismes pour l'épuration de leurs eaux usées. Dans le cas de Roncourt, la compétence assainissement est exclusivement exercée par le Syndicat des Eaux Orne-Aval.

Par ailleurs, quatre communes clientes (Sainte-Barbe, Servigny-lès-Sainte-Barbe, Ancy-Dornot, Novéant-sur-Moselle) sont raccordées au système d'assainissement de l'Eurométropole de Metz. Pour elles, HAGANIS assure donc le transport et le traitement de leurs eaux, la maintenance et l'entretien des ouvrages, ainsi que le contrôle des raccordements et des rejets dans les réseaux. Une partie de la redevance d'assainissement payée par les usagers concernés rémunère HAGANIS. Des conventions établies avec chaque collectivité précisent les conditions techniques et financières des prestations.

Enfin, une convention engage HAGANIS auprès de la communauté de communes Mad et Moselle pour l'entretien et la maintenance du poste anti-crues de la zone St-Jean, à Jouy-aux-Arches.

## LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE L'EUROMÉTROPOLE MESSINE

Dans l'Eurométropole messine, comme dans de nombreuses agglomérations françaises, le réseau d'assainissement est de deux sortes : unitaire ou séparatif. Certains collecteurs ont été construits selon un mode "unitaire" qui mélange les eaux usées et les eaux de pluie dans une seule conduite. Les réseaux les plus récents sont conçus généralement selon le mode "séparatif" et comportent deux conduites spécialisées : une pour les eaux usées, l'autre pour les eaux de pluie.

Outre de nombreuses stations de relèvement des eaux, des bassins ponctuent le réseau et régulent les flux. Les collecteurs passent en siphon sous la rivière Seille et les bras de la Moselle, pour parvenir au poste de relevage du Pont Mixte et rejoindre les collecteurs de la rive gauche. Toutes ces conduites (égouts "unitaires" et égouts "eaux usées") aboutissent au centre principal de traitement des eaux résiduaires, à proximité du Port de Metz (en règle générale, les canalisations pluviales se jettent directement dans le milieu naturel).

**1 484**

km d'égouts  
composent  
le réseau  
d'assainissement  
de  
l'Eurométropole  
de Metz.

## LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ : INVENTAIRE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

1483 kilomètres, c'est la longueur des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales de l'Eurométropole de Metz, exploités par HAGANIS. Chaque année, la régie intègre quelques linéaires de réseaux jusque-là sur le domaine privé ou de nouvelles canalisations créées. HAGANIS entretient également les réseaux de quatre communes clientes, soit 33 km.

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
AMANVILLERS	14739	13955	1760	30460
ARS-LAQUENEXY	9608	5752	2258	17618
ARS-SUR-MOSELLE	19755	11018	3412	34186
AUGNY	15924	11281	569	27773
CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	13372	10037	0	23408
CHESNY	2395	1741	958	5094
CHIEULLES	3437	3762	0	7199
COIN-LÈS-CUVRY	4677	4272	779	9768
COIN-SUR-SEILLE	1389	500	2410	4300
CUVRY	7567	5525	553	13646
FEY	2590	1669	4230	8489
GRAVELOTTE	4300	3965	2246	10510
JURY	6845	6577	0	13423
JUSSY	3304	2335	1028	6667
LA MAXE	9187	5690	1879	16755
LAQUENEXY	7041	4575	2385	14002
LE BAN-SAINT-MARTIN	12172	17010	0	29182
LESSY	3909	3618	2096	9624
LONGEVILLE-LÈS-METZ	13613	14214	0	27826
LORRY-LÈS-METZ	10584	10123	749	21456
MARIEULLES-VEZON	4516	3205	4177	11898
MARLY	59785	60838	10175	130798
MÉCLEUVES	5802	6885	5493	18180
METZ	181293	206809	137983	527379
MEY	2753	1655	0	4408
MONTIGNY-LÈS-METZ	35885	38876	22455	97217
MOULINS-LÈS-METZ	21694	21474	93	43260
NOISSEVILLE	1701	3122	4202	9025
NOUILLY	6413	4570	0	10982
PELTRE	8759	9100	6924	24782

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAU mètres
PLAPPEVILLE	14141	12928	0	27069
POUILLY	1170	1708	3446	6324
POURNOY-LA-CHÉTIVE	3626	3884	0	7527
ROZÉRIEULLES	8223	8997	0	17220
SAINTE-RUFFINE	3541	2867	0	6407
SAINT-JULIEN-LÈS-METZ	12179	13124	6498	31800
SAINT-PRIVAT-LA-MGNE	4371	2079	10509	16960
SAULNY	10077	10452	0	20529
SCY-CHAZELLES	13314	12961	0	26275
VANTOUX	5273	4622	588	10483
VANY	2638	2961	1090	6689
VAUX	5531	5622	1046	12199
VERNÉVILLE	2032	1920	2372	6325
WOIPPY	40592	36953	930	78474
<b>TOTAUX</b>	<b>621 715</b>	<b>615 230</b>	<b>245 292</b>	<b>1 483 596</b>
	<b>42%</b>	<b>41%</b>	<b>17%</b>	<b>100%</b>

Lagune de Mécleuves

## LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

335 ouvrages d'assainissement sont répartis sur le réseau. Ils participent de son bon fonctionnement, relevant les effluents, régulant le débit entre temps sec et temps de pluie et épurant les eaux usées.

L'achèvement de lotissements, l'intégration de leurs voiries et de leurs bassins de rétention liés ou la mise hors service de certains équipements font évoluer l'inventaire de ces ouvrages.

Ouvrages d'assainissement sur le réseau	335
Stations de relèvement des eaux usées	130
Station de relèvement des eaux pluviales	11
Stations de relèvement des eaux unitaires	5
Bassins de retenue de pollution (Mazelle...)	19
Postes de crues	10
Siphons	21
Bassins d'orage (lacs Symphonie, Ariane...)	131
Stations d'épuration ou lagunes	8





## La collecte et le transport des effluents

Première étape du dispositif d'assainissement : le réseau. Depuis la conformité des branchements et des effluents qui y pénètrent jusqu'à la maintenance des différents ouvrages en passant par l'entretien des canalisations de toutes tailles, les équipes d'HAGANIS s'attachent, au quotidien, au bon fonctionnement du réseau.

Ce monde souterrain, peu visible mais d'une grande technicité, nécessite de nombreuses compétences. Objectif : préserver le bien-être de tous et protéger la ressource naturelle.

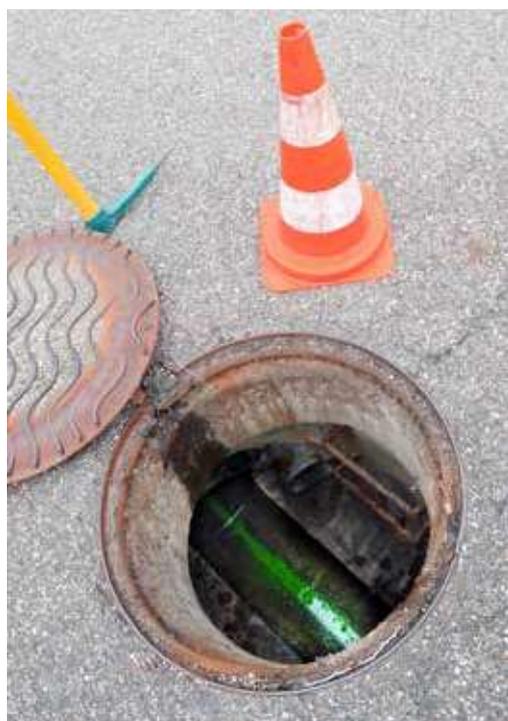
## CONTRÔLER LES BRANCHEMENTS

Le service Branchements-Conformité a pour rôle de contrôler le bon raccordement des installations sanitaires des habitations aux réseaux publics d'assainissement (les eaux usées dans les réseaux d'eaux usées et les eaux de pluie dans les réseaux d'eaux pluviales). Ces contrôles ne comprennent pas la réalisation d'un diagnostic des canalisations intérieures de l'habitation (état, matériaux).

De l'instruction d'un permis de construire pour une construction neuve au contrôle de la réalisation sur le terrain, en passant par des visites-conseil et la pose de branchements, l'équipe d'HAGANIS est au contact des habitants pour apporter son expertise.

### Bilan de l'activité BRANCHEMENTS-CONFORMITÉ 2022

Nombre de permis de construire AC instruits	425 (11 avis défavorables)
Nombre de déclarations préalables AC instruites	41
Nombre de permis d'aménager AC instruits	25 (2 avis défavorable)
Nombre de permis de démolir AC instruits	6
Nombre de certificats d'urbanisme AC délivrés	71
Nombre d'interventions de conformité	1 147
<i>Dont visites de contrôle</i>	1 062
<i>Dont visites-conseils</i>	150
Nombre de branchements créés	138
Nombre de permis de construire ANC instruits	15 (dont 4 avis défavorables)
Nombre de permis d'aménager ANC instruits	1 (0 avis défavorables)
Nombre de permis de démolir ANC instruits	0
Nombre de déclarations préalables ANC instruites	0
Nombre de certificats d'urbanisme ANC délivrés	7
Nombre de contrôles des équipements ANC	68



*En mettant un colorant dans les évacuations des habitations, les équipes de Branchements-Conformité vérifient le bon raccordement des habitations au réseau d'assainissement.*

**220**

contrôles de conformité ont été effectués chez des professionnels (restaurateurs, garagistes, industriels...)

## CONTRÔLER LES REJETS DES PROFESSIONNELS

Le service Police des Réseaux mène des actions de sensibilisation, de prévention, de contrôle et donne des prescriptions aux professionnels pour éviter tout déversement de pollution dans les réseaux d'assainissement. Il délivre des autorisations de rejet, se charge à la fois de la conformité des branchements et des effluents, ainsi que du contrôle

des installations de prétraitement, notamment chez les restaurateurs et les garagistes.

Le service intervient aussi sur des pollutions constatées dans le réseau ou susceptibles de l'affecter. Il recherche l'origine de la pollution et identifie le pollueur.

Le service de Police des Réseaux contrôle la conformité des effluents des entreprises et des industriels



Hydrocarbures, graisses, produits phytosanitaires, peinture, résidus de chantiers... sont autant de rejets interdits dans les réseaux d'assainissement. Le service de Police des Réseaux participe aux enquêtes de pollution en collaboration avec les services de l'Etat et les pompiers.

**89 %**

des pollueurs ont été identifiés

### Bilan de l'activité POLICE DES RÉSEAUX 2022

Nombre de contrôles de conformité chez les professionnels	179
<i>dont non conformes</i>	43
Nombre d'établissements ayant une activité professionnelle recensés par HAGANIS	1 595
<i>dont établissements bénéficiant d'une autorisation de rejet (arrêté)</i>	220
<i>dont établissements classés «assimilés domestiques»</i>	814
Nombre de contrôles de conformité chez les pros soumis à autorisation	30
<i>dont non conformes</i>	11
Nombre d'incidents-pollution signalés	44
Nombre de pollutions effectivement constatées	28
<i>Pollution par hydrocarbures et dérivés</i>	7
<i>Pollution par rejet des eaux usées au milieu naturel</i>	13
<i>Pollution par rejet de peinture</i>	3
<i>Pollution par rejet de graisse alimentaire</i>	0
<i>Pollutions diverses</i>	5
Nombre de pollueurs identifiés	25 (89%)
Nombre de communes affectées par une pollution	18
Nombre d'interventions facturées	8

## ENTRETIEN DES RÉSEAUX

### GRÂCE AUX ÉGOUTIERS DE FOND

Si l'une des missions des égoutiers de fond reste le curage et le contrôle des égouts "visitables" (c'est-à-dire d'un diamètre supérieur à 1,50 m), d'autres activités essentielles au fonctionnement du réseau d'assainissement leur incombent.

Pour pallier les problèmes engendrés notamment par la présence surabondante de lingettes dans le réseau, les égoutiers de fond effectuent des nettoyages préventifs, à intervalles réguliers, des stations de pompage (d'une fois par mois à une fois par an).

Ils effectuent par ailleurs la surveillance et le nettoyage des anti-flottants, des grilles pluviales et des déversoirs d'orage sensibles.

La sécurisation de l'égout pour permettre à des entreprises d'accéder à leurs installations souterraines, ainsi que les campagnes de dératisation constituent également les autres activités des égoutiers de fond.



### GRÂCE AUX HYDROCUREURS

De diamètre plus faible que les égouts "visitables", les autres canalisations du réseau de l'Eurométropole de Metz, auxquelles s'ajoutent le réseau des 4 communes clientes, sont entretenues depuis la voirie à l'aide de camions hydrocureurs. Les équipes interviennent également pour déboucher des branchements, vider des fosses septiques mais aussi, en appui des égoutiers de fond, pour nettoyer les stations de relèvement des eaux usées.

### GRÂCE À DES PETITES RÉPARATIONS

Enfin, l'entretien du réseau implique les réalisations de petites réparations, sur les canalisations, sur les tampons, les regards, les avaloirs... Ces interventions sont pratiquées en interne (maçons) ou par le biais d'entreprises si ces travaux nécessitent des moyens plus importants, du terrassement, ou s'ils se situent sur des voiries à forte circulation.

Des inspections caméra, menées en interne, permettent d'évaluer les besoins en amont.

#### Bilan de l'activité ENTRETIEN DES RÉSEAUX 2022

Nombre d'interventions préventives réalisées par les égoutiers	408
Nombre de km de réseaux visitables curés	6
Nombre de km de réseaux non visitables curés	142
Nombre d'avaloirs nettoyés	28 746
<i>dont avaloirs sur le tracé METTIS</i>	834
Nombre de tampons réparés ou remplacés en interne	35
Nombre d'avaloirs réparés ou remplacés en interne	64
Nombre d'interventions des maçons	123
Nombre d'interventions (hydrocurage et curage) suite à un signalement	258
Réactivité (hydrocurage et curage) : part des signalements traités dans les 2 jours	86%
Nombre de tampons mis à niveau	719
Nombre d'interventions d'Entretien petits travaux sur réseau	73
Nombre de km de conduites inspectées par caméra	26

**86 %**  
des signalements  
(hydrocurage et  
curage)  
traités dans  
les 2 jours



QUALITÉ

## MAINTENIR LES OUVRAGES

Faire fonctionner le système d'assainissement implique une attention constante aux ouvrages de stockage provisoire et de relèvement des eaux qui jalonnent le réseau. Les 335 bassins et postes de pompage bénéficient donc d'interventions quotidiennes de maintenance mécanique, électrique ou électronique, préventive ou curative, pour assurer le bon fonctionnement de la multitude d'automatismes, moteurs, pompes et équipements nécessaires.

Parmi ces ouvrages, 180 sont surveillés par des automates de télégestion et sont raccordés par liaison spécialisée au service de Gestion Technique Centralisée qui supervise à distance leur bon fonctionnement.

Le service d'exploitation des ouvrages extérieurs surveille, grâce à la Gestion Technique Centralisée, le bon fonctionnement des 180 ouvrages (postes de relevage, bassins, lagunes...) répartis sur le réseau d'assainissement. Quotidiennement, via des automates reliés à un ensemble de capteurs, ce système récolte des informations pour les services techniques telles que la pluviométrie, le fonctionnement des pompes, etc. La GTC permet d'alerter les agents d'astreintes en cas de panne critique.

La consommation électrique de l'ensemble de ces ouvrages (hors station d'épuration principale) est de 2 648 699 kWh pour un coût de 368 630 € HT.



ÉNERGIE

### EXEMPLES DE TRAVAUX RÉALISÉS

En 2022, en collaboration avec l'Eurométropole de Metz, HAGANIS a remplacé les deux dernières pompes de relèvement sur le poste anti-crue Actisud (Parc Saint-Jean), pour fiabiliser l'évacuation des eaux pluviales. L'ensemble des pompes de ce poste est à présent renouvelé.



Quatre autres pompes ont également été remplacées en 2022 sur des postes anti-crue : deux sur le bassin Bellefontaine, une sur le poste Saint-Quentin et une sur le poste Canal. Ce programme de renouvellement s'étend jusqu'en 2023.

*Visite d'une station de pompage.*

*Ici, rue du Canal à Montigny-lès-Metz.*



## SURVEILLER LE COMPORTEMENT DU RÉSEAU

Le service Mesures Physiques surveille le système d'assainissement à l'aide de sondes, capteurs et autres instruments de mesure fixes et mobiles. Objectifs : mieux connaître le fonctionnement du réseau, ses réactions par temps sec comme par temps de pluie, modéliser son comportement dans le cadre d'études préalables à des travaux et assurer la surveillance réglementaire.

C'est le cas notamment pour les déversoirs d'orage, ouvrages du réseau unitaire permettant, en cas de fortes pluies, le rejet direct vers le milieu récepteur

d'une partie des eaux usées circulant dans le système de collecte. Ces ouvrages ont pour rôle, en complément des bassins de rétention, d'éviter la saturation du réseau et les débordements en voirie et/ou chez l'habitant en cas d'intempéries.

Les bassins de rétention de pollution (BRP) stockent ainsi eaux usées et eaux pluviales, épargnant au milieu naturel la plus grande part de la pollution. Une fois remplis, ils déversent leur surplus mais fortement diluées, ces eaux peuvent rejoindre le milieu naturel sans danger pour l'environnement.

### Bilan de l'activité MESURES PHYSIQUES 2022

Nombre de déversoirs d'orage (DO) suivis	35
Nombre de surverses de stations de relèvement suivies	15
Nombre de bassins de retenue de pollution suivis	13
Quantité d'eaux stockées dans les bassins de retenue de pollution (BRP)	294 870 m <sup>3</sup>
<i>dont part du Bassin Mazelle</i>	30%
<i>dont part du Bassin Maison du Bâtiment</i>	36%
<i>dont part du Bassin Dornès</i>	5%
Quantité d'eaux déversées par les déversoirs d'orage (DO) ou les surverses	298 772 m <sup>3</sup>
<i>Part du milieu récepteur Seille</i>	52%
<i>Part du milieu récepteur Moselle</i>	24%

## CARTOGRAPHIER LE SYSTÈME

Réalisation d'un levé topographique  
à Moulins-lès-Metz

Le Système d'Information Géographique (SIG) associe la cartographie de l'Eurométropole de Metz, la représentation du bâti, et les données relatives aux ouvrages d'assainissement (positionnement, altimétrie, etc.). Le service réalise l'inventaire des réseaux par commune et par nature d'effluent. Il identifie également les ouvrages non intégrés et les réseaux privés existants.

Au cœur du système d'assainissement, le service SIG réalise un important travail de mise à jour quotidienne, pour une base cartographique accessible en temps réel, à l'ensemble des services d'études, de travaux et d'exploitation.

### RÉPONDRE AUX DT-DICT

Enfin, il sert de base pour répondre aux demandes des différents concessionnaires préalablement à des travaux. HAGANIS a traité 6 827 déclarations de travaux ou déclarations d'intention de commencer des travaux (DT-DICT) en 2022. La régie prend soin de répondre rapidement : 99 % des demandes ont été traitées dans les 2 jours (le délai réglementaire est de 9 jours).





## L'épuration des eaux usées

Le centre principal de traitement des eaux est implanté sur le ban de La Maxe, à proximité du Port de Metz. Il assure la dépollution de la majeure partie des eaux usées de l'eurométropole messine.

Il est dimensionné pour traiter les eaux pluviales qu'apportent les réseaux unitaires en plus des eaux usées.

## LE CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL DES EAUX RÉSIDUAIRES

Le débit moyen de temps sec de 3 000 m<sup>3</sup> / h (soit 72 000 m<sup>3</sup> / jour) peut atteindre un débit de pointe de 10 800 m<sup>3</sup> / h (240 000 m<sup>3</sup> / jour) en temps de pluie, et 92 000 m<sup>3</sup> / jour avec la vidange des bassins de retenue par temps sec.

La capacité nominale de 440 000 équivalent-habitants\* permet la prise en compte des eaux domestiques de 230 000 habitants, plus les eaux produites par les entreprises et les services, ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie. Les matières de vidange de fosses septiques et les boues liquides de stations d'épuration des villages voisins, livrées par les entreprises spécialisées, sont également acceptées.

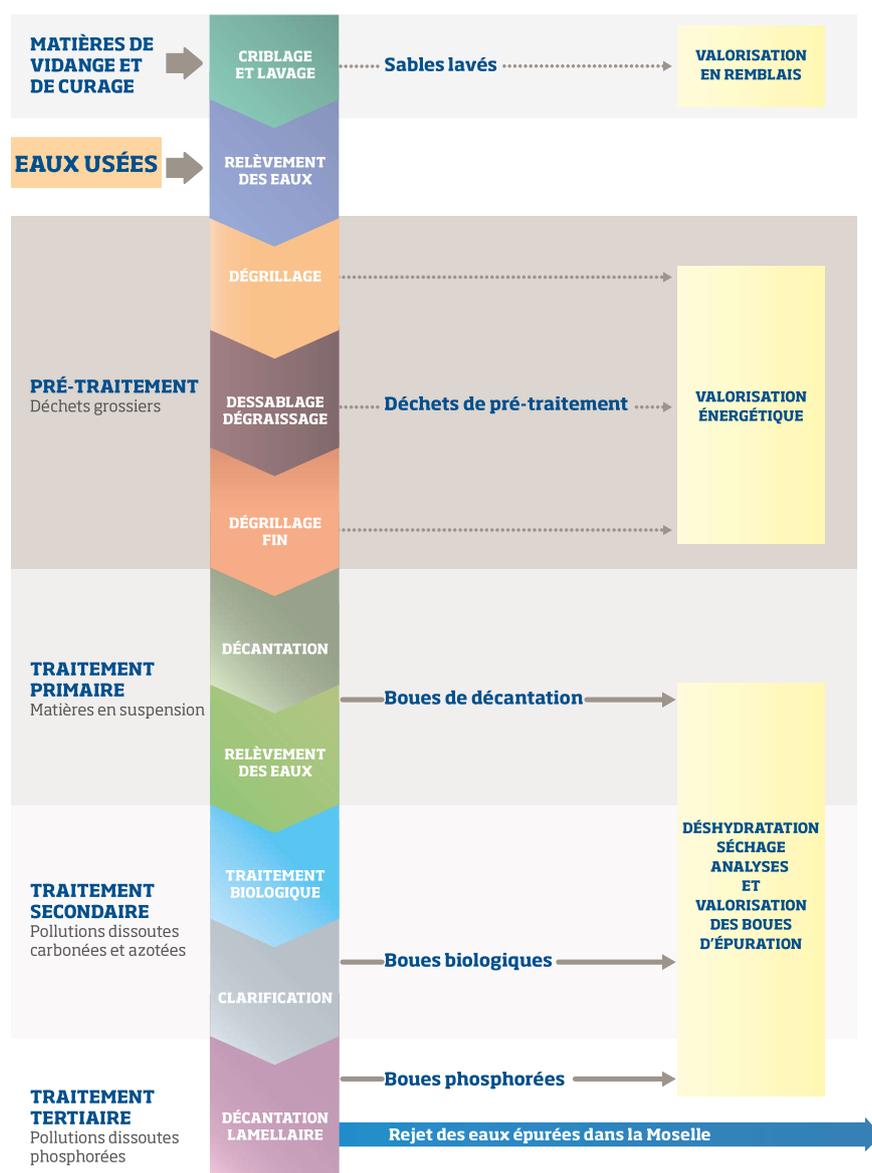
La filière de traitement met en œuvre les techniques les plus actuelles pour assurer l'élimination au

meilleur niveau des matières organiques, ainsi que des différentes formes de l'azote et du phosphore. Les quatre phases successives des traitements aboutissent au rejet direct dans la Moselle d'une eau propre, conforme à la réglementation.

En temps de pluie, le débit entrant supérieur à 7 200 m<sup>3</sup> / heure est dévié en sortie de prétraitement. Il est dirigé vers une cellule spécialisée de l'ouvrage de traitement tertiaire, qui suffit à réduire les faibles concentrations aux niveaux réglementaires de rejet, sans que la qualité de l'épuration ne fléchisse devant la quantité traitée.

\* Unité d'évaluation de la pollution correspondant à une charge organique biodégradable ayant une demande d'oxygène (DBO5) de 60 g par jour

### SCHÉMA DE PRINCIPE DU CENTRE DE TRAITEMENT DES EAUX RÉSIDUAIRES DE L'EUROMÉTROPOLE MESSINE



## RÉSULTATS 2022

**22,1**  
millions de m<sup>3</sup>  
ont été épurés  
en 2022.



ÉNERGIE

### Quantité d'eaux traitées sur la STEP 22 097 780 m<sup>3</sup>

Quantité de matières de vidange réceptionnées	8 703 m <sup>3</sup>
Quantité de boues d'épuration réceptionnées	2 944 m <sup>3</sup>
Pluviométrie annuelle	601 mm

### Moyenne entrante journalière 60 148 m<sup>3</sup>

dont matières en suspension	15,81 t
dont demande biochimique en oxygène	13,07 t
dont azote	2,88 t
dont phosphore	361 kg

### Quantité de déchets extraits (étage pré-traitement) sur l'année

Déchets grossiers	252 t
Graisses	88 t
Sables	202 t
Déchets de tamisage	64 t

### Performance énergétique de la STEP et des bâtiments du siège

Consommation électrique	8 638 MWh
Coût consommation électrique	606 000 € HT
Ratio Énergie consommée / Dépollution réalisée	1,73 kWh / kg DBO <sub>5</sub> traité
Consommation de gaz pour le chauffage des bâtiments / DJU <sup>1</sup>	297 kWh / DJU



## DES PERFORMANCES AU-DELÀ DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

L'Arrêté préfectoral du 21 juillet 2015, mis à jour le 27 décembre 2018, précise les exigences à satisfaire pour que le rejet soit conforme en termes de rendement et de concentrations résiduelles. L'autocontrôle réglementaire donne lieu au prélèvement quotidien d'échantillons permettant de déterminer les caractéristiques de l'effluent en entrée et en sortie de station.

En l'occurrence, la qualité de l'effluent rendu au milieu naturel et le rendement des traitements dépassent les exigences sur tous les critères.

A fin 2022, aucune non-conformité n'a été enregistrée sur les 365 bilans journaliers réalisés, ce qui est bien en-deçà du seuil autorisé par la Loi (25 par an maximum).

<sup>1</sup> DJU : Degrés de Jour Unifiés - Unité qui sert de base aux calculs thermiques en fonction de la sévérité du climat

### Efficacité des traitements (moyenne des autocontrôles journaliers)

	concentrations mg/l			rendements %	
	ENTRÉE	REJET	Valeur maximale autorisée	Valeur mesurée	Valeur minimale autorisée
Matières en suspension	277	2,6	30	98,8	90
Demande biochimique en oxygène	243	3,1	25	98,3	90
Demande chimique en oxygène	570	17,5	100	96,5	75
Azote global	57	4,4	10	91,6	70
Phosphore total	7	0,4	1	94,0	80

### Rendement des traitements : bilan des ATC effectués par LOREAT

	Mat.susp.%	DCO %	DBO <sub>5</sub> %	Azote %	Phosphore %
Mars	98	98	99	95	97
Mai	99	97	99	95	96
Juillet	99	98	99	96	96
Septembre	98	97	99	93	94
Novembre	98	97	99	95	94
Novembre	99	98	99	94	90



ENVIRONNEMENT

## LABORATOIRE D'ANALYSES

En 2022, le laboratoire a géré 19 451 analyses dont 89% effectuées en interne et 11% sous-traitées (recherches de micropolluants organiques et éléments-traces métalliques).

84 % des analyses sont liées à l'exploitation et à l'autosurveillance de la station principale ainsi qu'au suivi des stations et lagunes extérieures :

- Pournoy-la-Chétive, Pouilly, Fey en ce qui concerne les stations
- Marieulles-Vezon, Vernéville, Mécleuves et Chesny en ce qui concerne les lagunes.

Les 16% restants sont relatifs aux contrôles industriels et le suivi de piézomètres.

Parmi les analyses effectuées, 70 % concernent la matrice Eau et 30 % la matrice Boue.

Conformément à la note technique du 12 août 2016 établie par le Ministère de la Transition écologique, la nouvelle campagne nationale RSDE (recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux) a été engagée en 2022, pour les stations d'épuration urbaines.

Les premiers prélèvements en entrée et en rejet de la STEP a eu lieu en octobre et décembre 2022. Les prochaines mesures sont programmées en 2023.



405 303

m<sup>3</sup> d'eaux usées  
ont été traitées  
par les 7 stations  
annexes

## LES STATIONS D'ÉPURATION ANNEXES

HAGANIS assure le fonctionnement et l'entretien des stations d'épuration de Fey, Pouilly et Pournoy-la-Chétive, ainsi que des lagunes de Chesny, Marieulles-Vezon, Mécleuves et Vernéville.



Des contrôles réguliers, trois fois par mois minimum, permettent un suivi des rendements d'épuration. Ils sont complétés par des contrôles réglementaires réalisés par la société LORÉAT, mandatée par HAGANIS. Ces bilans viennent confirmer le niveau de performance des ouvrages, qui dépasse les exigences attendues.

Le volume global traité par ces ouvrages est de 405 303 m<sup>3</sup> en 2022. Les boues liquides produites par les stations sont transférées et traitées par le centre de traitement de l'eurométropole messine.

### Contrôles par le laboratoire LORÉAT de l'efficacité des traitements

MES		DCO		DBO <sub>5</sub>		Azote		Phosphore	
rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l

#### Stations d'épuration

Fey (1 250 éq.hab.)	98,2	5	96,4	18,5	98,2	3	83,9	6,9	90	0,6
Pouilly (1 050 éq.hab.)	95,4	9,5	94,7	25,8	98	3,5	88,1	6,5	51,3	3,2
Pournoy-la-Chétive (550 éq.hab.)	98,4	6,3	95,9	41,3	98,9	4,3	67,4	32,1	51,7	5,5

#### Lagunes

Chesny (550 éq.hab.)	93,2	32	96,4	41,3	99,3	3	94,3	5	91,2	1
Marieulles (1 060 éq.hab.)	74,3	20,3	78,3	39,8	92,8	3	62,7	7,6	44,1	1,9
Mécleuves (1 100 éq.hab.)	84,6	44	92	43,5	97,8	3,5	76,4	11,2	72	2,1
Vernéville (1 050 éq.hab.)	93,2	5,7	91,9	22,3	96,9	3	37,4	18,1	54,5	1,4



ENVIRONNEMENT

## FAITS MARQUANTS 2022

Tout au long de l'année, HAGANIS s'attache au respect des rendements épuratoires, tout en veillant au suivi et à la maîtrise de ses consommations énergétiques. Elle réalise des actions en conséquence.

### CURAGE DE LA LAGUNE DE MÉCLEUVES

En moyenne, le curage d'une lagune s'impose tous les 10 ans afin de maintenir les performances épuratoires. Il s'effectue principalement dans le premier bassin. L'opération de curage de la lagune de Mécleuves a eu lieu à l'automne 2022. A l'issue, ce sont 1 570 m<sup>3</sup> de boues à 10,4 % de siccité qui ont été extraites de la lagune.



## MAINTENANCE DE LA STATION DE FEY

Les diffuseurs fines bulles du bassin d'aération de la station de Fey ont fait l'objet d'un remplacement préventif. L'intervention a également permis de retirer du sable qui limitait la bonne diffusion de l'air au niveau des rampes.



## RÉGULATION D'INJECTION DES SELS DE FER SUR LE TRAITEMENT TERTIAIRE

La régulation de l'injection des sels de fer sur le traitement tertiaire a été installée fin 2021. Elle permet d'injecter le réactif au bon moment dans la journée, quand la charge est présente.



Un analyseur d'orthophosphate (phosphore minéral) mesure en continu la concentration en PPO43- sur les trois files du traitement tertiaire. Le régulateur ajuste ensuite, voire stoppe, la quantité de chlorure

ferrique injectée à l'effluent en fonction de la consigne de sortie. L'adjonction de réactif sur cet ouvrage étant géré plus finement et en temps réel par le régulateur permet de réaliser des économies sur la consommation de sel de fer. Ce projet a été couplé avec la régulation d'oxygénation sur les bassins biologiques permettant ainsi d'utiliser des équipements déjà sur site. L'investissement a ainsi été limité au strict nécessaire.

## PLAN TECHNIQUE DE RENOUVELLEMENT

Dans le cadre du Plan Technique de Renouvellement, la pompe haute pression (90 bar) pour le lavage des filtres presse a été remplacé en novembre 2022.



Un laveur de sable a également été remplacé au pré-traitement. Ses parois sont plus épaisses afin d'augmenter sa durée de vie. Le second laveur sera remplacé en 2023.



## PROJETS 2023

### REPLACEMENT DE LA SUPERVISION POUR L'EXPLOITATION DE LA STEP

La supervision permet à l'exploitant de contrôler les différents ouvrages et de retranscrire en temps réel les conditions d'exploitation de la station.

Remplacer la supervision permet de bénéficier d'outils de dernière génération et d'optimiser l'ergonomie. C'est aussi l'occasion de renforcer le niveau de sécurité informatique selon les recommandations ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes D'Information), et d'optimiser les coûts de fonctionnement (licences, assistance...) de plus de 50 % par an.

Débuté en 2022, le projet est en cours de développement pour une finalisation en 2023.

### REPLACEMENT DE TROIS VIS

Dans le cadre du Plan Technique de Renouvellement, plusieurs vis vont être remplacées : une vis à l'entrée STEP, une seconde au relèvement intermédiaire et la vis d'évacuation des boues primaires sous les filtres à bandes.

### SÉCURISATION DU SYSTÈME D'ARRÊT D'URGENCE

Le système filaire « Dupline » de gestion des arrêts d'urgence sera remplacé par de la fibre optique, renforçant ainsi la fiabilité du système.



## Le traitement et la valorisation des boues d'épuration

Le retour au sol est la destination la plus naturelle et la plus durable pour des matières organiques de qualité contrôlée.

Le recyclage agricole des boues, via l'épandage ou le compostage, est donc la filière prioritairement mise en œuvre par HAGANIS avec son prestataire.

## PEU DE MATIÈRE ET BEAUCOUP D'EAU

Les efforts accomplis par la collectivité pour préserver le milieu naturel, en développant des performances épuratoires élevées, entraînent une production importante de boues.

Les boues d'épuration ont deux origines : les boues primaires constituées de particules qui se sont déposées au fond des décanteurs, et les boues biologiques, essentiellement constituées des micro-organismes cultivés dans les ouvrages de traitement biologique, augmentées des boues de déphosphatation.

Toutes ces boues sont produites à l'état liquide. Elles subissent donc diverses opérations destinées à les épaisir pour les rendre aisément transportables.

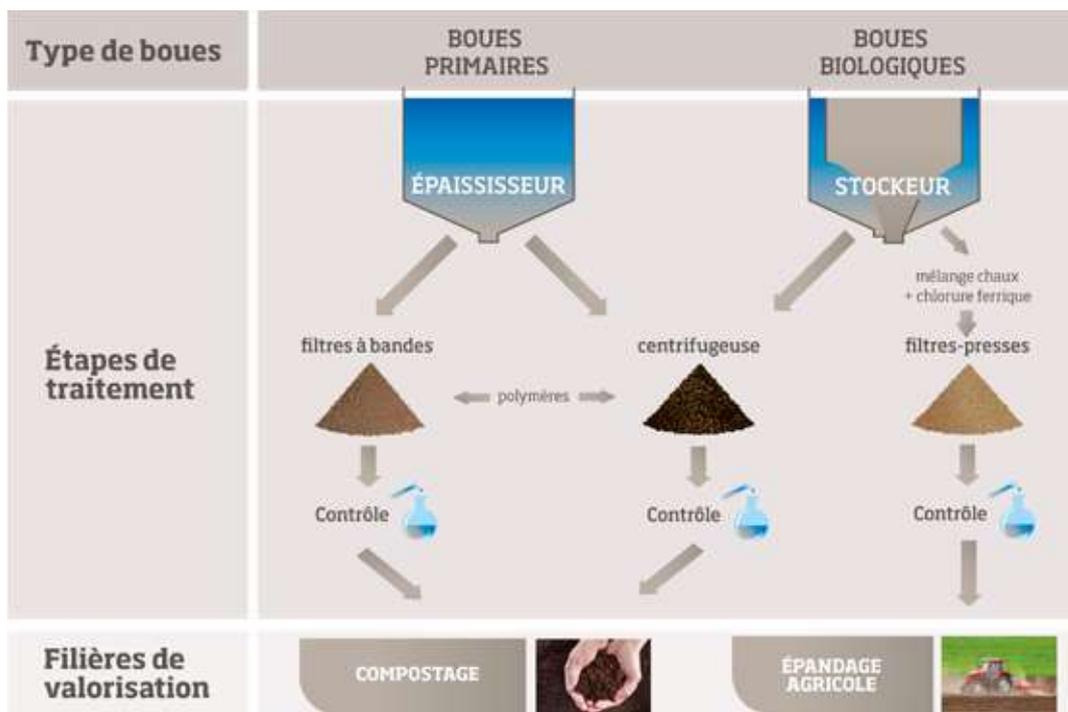
Les boues primaires sont déshydratées par les rouleaux presseurs de filtres à bandes qui retiennent les particules. Quant aux boues biologiques et phosphorées, elles sont stabilisées par adjonction de chlorure ferrique et de chaux, et sont déshydratées par des filtres-presses. Une centrifugeuse assure la déshydratation des boues sans adjonction de chaux pour l'alimentation du sécheur et la production de granulés secs.

Au stade de la déshydratation classique, par filtres-presses, les boues se présentent sous la forme d'un matériau pelletable, de consistance analogue à celle de la terre, d'une siccité de l'ordre de 27 % : une tonne de boue contient donc encore plus de 700 kg d'eau.



*Pour être transportées plus facilement, les boues sont déshydratées par filtres-presses (photo), par filtres-bandes, par centrifugeuse ou par séchage.*

## SCHEMA DU PARCOURS DE TRAITEMENT DES BOUES



## PRODUCTION ET FILIÈRES DE VALORISATION

**100%**

des boues sont valorisées pour la 15<sup>e</sup> année consécutive

Quantité de boues (matière sèche) produites	9 135 t
Quantité de boues (matière sèche) évacuées (STEP principale)	8 507 t
Soit quantité de boues humides	29 996 t
<b>Valorisation des boues</b>	
Épandage agricole	42,1%
Compostage	37%
Valorisation énergétique méthanisation (plateforme de valorisation organique Suez, Faulquemont)	10,9%
Enfouissement (pour la 15 <sup>e</sup> année consécutive)	0%

## LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DES BOUES

Outre le suivi quotidien par le laboratoire d'HAGANIS, les tonnages destinés au recyclage agricole sont l'objet d'analyses réalisées par un laboratoire extérieur, portant particulièrement sur la valeur fertilisante, les éléments-traces métalliques, les PCB et les autres micropolluants organiques. Tous les contrôles ont confirmé la bonne qualité des boues. En effet, les valeurs des concentrations

maximales mesurées sur les échantillons sont toujours inférieures aux limites réglementaires.

HAGANIS a fait également le choix d'appliquer ce même contrôle aux boues destinées au compostage. Les résultats des analyses ont montré la bonne qualité de celles-ci.

### Récapitulatif des analyses des boues valorisées par l'agriculture, en mg/kg de matière sèche (Exercice 2022)

	Moyenne 2022	Valeur max. 2022	Valeur limite autorisée
<b>Métaux</b>			
Cd	0,28	0,48	10
Cr	16,83	19,00	1 000
Cu	140,36	157,00	1 000
Hg	<0,12	0,22	10
Ni	18,38	24,80	200
Pb	13,73	20,30	800
Zn	233,36	310,00	3 000
Cr+Cu+Ni+Zn	408,94	494,50	4 000
<b>Composés organiques</b>			
7 PCB	<0,11	<0,6	0,8
Fluoranthène	0,16	0,86	5
Benzo(b)fluoranthène	<0,08	0,20	2,50
Benzo(a)pyrène	<0,11	0,60	2



ENVIRONNEMENT

52,1 %

des boues  
ont été épandues  
sur 81 parcelles,  
soit 1 061 ha  
amendés.

## LE RECYCLAGE AGRICOLE POUR LUTTER CONTRE L'APPAUVRISSEMENT DES SOLS



*En 2022, poursuite de l'hygiénisation des boues biologiques en augmentant l'ajout de chaux, afin de répondre aux exigences liées au Covid-19, permettant de les valoriser en agriculture.*

Le retour à la terre de la matière organique est la pratique de recyclage la plus naturelle et la plus traditionnelle. Aussi, les boues produites par HAGANIS constituent un amendement apprécié des agriculteurs.

Rigoureusement contrôlées, de bonne valeur agronomique, elles contiennent des fertilisants nécessaires aux cultures (phosphore et azote notamment) et leur épandage permet de réduire l'utilisation des engrais minéraux. De plus, leur richesse en matière organique permet de lutter efficacement contre l'appauvrissement des sols.

Enfin, riches en chaux, elles offrent aussi la charge de calcium appréciée des cultivateurs sur les sols argileux du plateau lorrain.

Le recyclage agricole des boues d'épuration est soumis à un plan d'épandage précisant les multiples paramètres des opérations, sur un espace strictement défini.

### Campagne d'épandage agricole

Nombre de parcelles épandues	81
Nombre d'ha épandus	1 061
Nombre de communes concernées	328



## Les travaux sur le réseau d'assainissement

4,8 M€ ont été investis en 2022, dont 1,9 M€ de travaux sur le réseau d'assainissement.

Plusieurs objectifs : protéger le milieu naturel, gérer le patrimoine, souvent en coordination avec des travaux de voiries décidés par l'Eurométropole de Metz, améliorer l'exploitation du réseau ou lutter contre les eaux claires parasites.

## LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2022

### PROTÉGER LE MILIEU NATUREL, EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DE VOIRIE

#### AMANVILLERS, RUE DES PASSEURS / RUE DE MONTVAUX

Pose d'un collecteur d'eaux usées sur 320 ml pour desservir en séparatif des habitations et supprimer le déversoir d'orages existant. Renouvellement du réseau d'eaux pluviales sur 20 ml.

Coût des travaux : 320 000 € HT.

Co-financement Eurométropole de Metz.



#### COIN-LÈS-CUVRY, RUE DU CIMETIÈRE / RUE DU LIMOUSIN / RUE PRINCIPALE

Pose d'un collecteur d'eaux usées sur 365 ml pour desservir en séparatif des habitations et supprimer un déversoir d'orages. Le réseau unitaire existant a été conservé comme réseau d'eaux pluviales. Les travaux seront finalisés début 2023.

Coût des travaux : 425 000 € HT.



### GÉRER LE PATRIMOINE, EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DE VOIRIE

#### METZ-DEVANT-LES-PONTS, RUE DAGA

Remplacement du collecteur unitaire sur 66 ml, en coordination avec des travaux de voirie.

Coût des travaux : 165 000 € HT.

Co-financement Eurométropole de Metz.



#### MONTIGNY-LÈS-METZ, RUE KENNEDY

Remplacement du collecteur unitaire sur 240 ml, en coordination avec des travaux de voirie.

Coût des travaux : 420 000 € HT.

Co-financement Eurométropole de Metz.



#### METZ NOUVELLE VILLE, RUE VICTOR VAILLANT

Remplacement du collecteur unitaire sur 15 ml, en coordination avec des travaux de voirie.

Coût des travaux : 23 000 € HT.

Co-financement Eurométropole de Metz.

## GÉRER LE PATRIMOINE

### ARS-SUR-MOSELLE, RUE DU PRÉSIDENT WILSON

Réhabilitation par l'intérieur du collecteur unitaire sur 470 ml. Seconde phase des travaux débutés en 2021.  
Coût des travaux : 220 000 € HT.



## LUTTER CONTRE LES EAUX CLAIRES

### MÉCLEUVES, DIVERSES RUES

Réhabilitation par l'intérieur du réseau d'assainissement. Le traitement de ces anomalies représente l'élimination de 37% des eaux claires.

Coût des travaux : 17 000 € HT.  
Co-financement Eurométropole de Metz.

## DIVERS RENOUVELLEMENTS EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DE VOIRIE

- ARS-LAQUENEXY, parc de la Baronne
- AUGNY, RD 157
- MARLY, rue Eugène Jouin
- MÉCLEUVES, amont lotissement Le Clos du Lavoir
- MONTIGNY-LÈS-METZ, rue de Nomeny
- SAINT-JULIEN-LÈS-METZ, rue Henri Billotte (une nouvelle tranche sera réalisée en 2023)

## LES PROJETS 2023

### NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, il est nécessaire de mettre en place un diagnostic permanent destiné à :

- connaître, en continu, le fonctionnement et l'état structurel du réseau d'assainissement ;
- prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système ;
- suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctrices envisagées ;
- exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.

Le diagnostic permanent, à travers l'acquisition, la consolidation et l'analyse régulière de données, contribue à vérifier la pertinence des travaux et actions engagés.

La mise en place du diagnostic permanent est associée au déploiement en 2023 d'un logiciel d'hypervision dédié.

Ce logiciel, alimenté par les données de la gestion technique centralisée, permettra une consultation aisée, une validation et une correction facilitées des données, la mise en place d'indicateurs de suivi et de performance personnalisés et des calculs métiers avancés. Il sera également utilisé pour

la transmission des données réglementaires à l'Agence de l'Eau et à la Police de l'Eau.

## PROTÉGER LE MILIEU NATUREL

### MÉCLEUVES, LAGUNE

Les travaux consistent à créer un déversoir d'orages en entrée de lagune, en remplacement de l'ouvrage existant, et à raccorder ce déversoir au milieu naturel. Un déversoir situé sur une branche du réseau à l'amont, devenu inutile, sera également supprimé.

L'ouvrage sera instrumentalisé afin de pouvoir estimer les déversements au milieu naturel par temps de pluie et de répondre aux exigences réglementaires.

### POUILLY, STATION D'ÉPURATION

La création d'un village sénior à Pouilly va conduire à une augmentation de la population, 1220 habitants étant attendus à l'horizon à 2030. La commune est actuellement raccordée sur une station d'épuration communale d'une capacité de 1050 équivalents habitants. Afin de permettre, le raccordement du village sénior et le développement futur de la commune, il est nécessaire d'augmenter la capacité de la station. Un traitement du phosphore sera mis en service sur cette station en 2023.

## GÉRER LE PATRIMOINE, EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX METTIS LIGNE C

### METZ, MONTIGNY-LES-METZ LIGNE METTIS C

La réalisation de la ligne METTIS C par l'Eurométropole de Metz nécessite des adaptations sur certains réseaux et ouvrages d'assainissement présents sur le tracé : réparations de réseaux ou ouvrages, déplacement d'émergences... Ces interventions ponctuelles seront définies précisément une fois la position des quais et les différents aménagements définis.

### METZ NOUVELLE VILLE, RUE DE VERDUN

Un tronçon du collecteur unitaire, qui raccorde les avaloirs du secteur, de la rue de Verdun à Metz est obstrué par du béton. Les eaux pluviales ne pouvant rejoindre le collecteur ruissellent actuellement le long de la voirie avant de rejoindre un avaloir fonctionnel à l'aval.

Les travaux consistent à remplacer le collecteur unitaire obturé sur un linéaire de 65 ml.

Ce collecteur étant situé sur le tracé, les travaux se feront en coordination avec les travaux de la future ligne METTIS C.

### MONTIGNY-LÈS-METZ, RUE FRANIATTE

La rue Franiatte faisant partie des rues situées sur le tracé de la future ligne METTIS C, ses collecteurs ont fait l'objet d'une inspection télévisée afin d'évaluer leur état. Des travaux sont envisagés pour :

- Le renouvellement du collecteur unitaire ovoïde sur 400 ml à l'amont du pont SNCF ;
  - Le renouvellement du collecteur unitaire ovoïde sur 110 ml entre les rues Nicolas Hamant et Louis Blériot.
- Les collecteurs en place sont des collecteurs anciens posés à forte profondeur.

## GÉRER LE PATRIMOINE, EN COORDINATION AVEC LES TRAVAUX DE VOIRIE

### METZ ANCIENNE VILLE, BOULEVARD PAIXHANS

Le boulevard Paixhans doit faire l'objet d'une réfection de voirie par l'Eurométropole en 2023. L'inspection télévisée a mis en évidence la nécessité de renouveler le collecteur. Les interventions sont prévues par ouverture de fouille et par réhabilitation par l'intérieur.

### METZ CENTRE , RUE SERPENOISE

La requalification de la rue Serpenoise à Metz est prévue prochainement par l'Eurométropole de Metz. En préalable aux travaux d'aménagement, les travaux de renouvellement des réseaux concessionnaires doivent se dérouler en 2023.

Un collecteur d'assainissement unitaire visitable est

présent rue Serpenoise. Un linéaire important de ce collecteur (environ 200 ml) est dépourvu de regard d'accès. Afin de renforcer la sécurité et d'améliorer l'accès des égoutiers à l'ouvrage, les travaux consistent à créer un nouveau regard d'accès au niveau de la Chaplerue.

Ces travaux seront également coordonnés avec les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable se trouvant dans le collecteur visitable.

### METZ QUEULEU, RUE DU PROFESSEUR OBERLING

L'inspection télévisuelle réalisée sur le collecteur unitaire a mis en évidence la nécessité de remplacer la canalisation sur environ 110 ml. Ces travaux seront coordonnés avec la réfection de la voirie par l'Eurométropole de Metz.

### METZ QUEULEU, RUE DE QUEULEU

L'inspection télévisuelle réalisée sur le collecteur unitaire a mis en évidence la nécessité de remplacer la canalisation sur 26 ml.

La voirie de la rue de Queuleu à Metz devant faire l'objet d'une réfection par l'Eurométropole de Metz en 2023, les travaux se feront en coordination.

## GÉRER LE PATRIMOINE

### MARIEULLES-VEZON, LAGUNE

Les travaux consistent à consolider la digue, qui présente des fissures longitudinales plus ou moins ouvertes.

Un diagnostic géotechnique conduit en avril 2021 a mis en évidence de légers mouvements mais pas d'évolution brutale du talus. Cependant, la répétition des phénomènes de dessiccation et d'infiltration d'eau dans les fissures ainsi créées entraîne progressivement une diminution des caractéristiques intrinsèques des matériaux constitutifs de la digue et conduit à l'accentuation du risque de voir apparaître un glissement de peau avec au cours du temps des régressions plus importantes.

### MÉCLEUVES, RUE DE LA CROIX DU MONT

Les sept parcelles d'un lotissement à construire ne sont pas desservies par un réseau d'eaux usées.

Le projet consiste à poser un collecteur d'eaux usées sur 70 ml. La voirie sera requalifiée.

### METZ / MOULINS-LÈS-METZ, STATIONS « ARDANT DU PICQ » ET « MOSELLE »

Les trappes de fermeture de ces stations, fortement sollicitées par la circulation, présentent des déformations nécessitant leur remplacement.

### MOULINS-LÈS-METZ, RUE DE DE L'ARDÈCHE

Le réseau d'eaux usées reste obstrué par des racines, malgré une intervention d'HAGANIS en 2021.

Les travaux consistent à reposer un nouveau collecteur sur environ 65 ml.



# Les comptes 2022

## LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Longtemps stable, le montant de la redevance d'assainissement a été baissé de 8% par le Conseil d'administration d'HAGANIS lors de la séance du 11 décembre 2019, passant ainsi de 1,24 à 1,14€/m<sup>3</sup> d'eau pour 2020 (revenant au même niveau qu'en 1993, en euros constants).

Cette baisse a été possible grâce à un important travail d'optimisation des charges de fonctionnement, engagé dans tous les services. Ce nouveau tarif n'empêche pas HAGANIS de poursuivre son programme d'investissement et de conserver une qualité d'épuration optimale des eaux usées, pour la préservation de l'environnement.

### L'ÉVOLUTION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Redevance € / m <sup>3</sup>	1,24	1,24	1,14	1,14	1,14	1,14
Évolution		0%	-8%	0%	0%	0%
Total annuel € HT *	148,80	148,80	136,80	136,80	136,80	136,80
TVA (taux réduit)	14,88	14,88	13,68	13,68	13,68	13,68
Total € TTC	163,68	163,68	150,48	150,48	150,48	150,48

\* Montant de la redevance pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> définie par l'INSEE.

## LE COÛT DU SERVICE

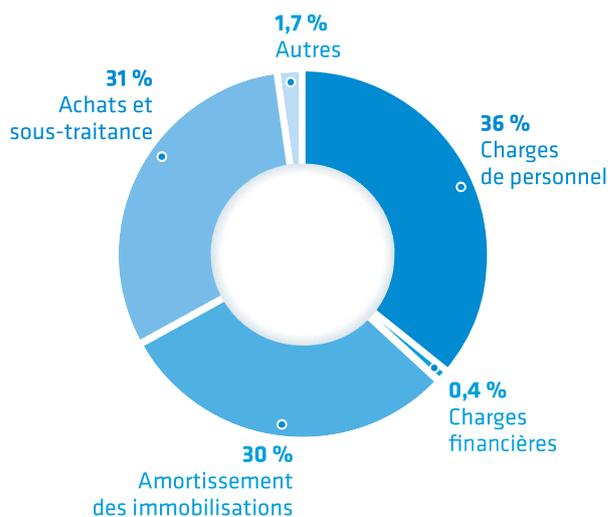
### DÉPENSES : 18 229 K€ H.T.

Ce sont les dépenses pour l'exploitation technique et commerciale du service d'assainissement confiée par L'Eurométropole de Metz et la réalisation de prestations pour le compte de communes clientes, de particuliers ou d'entreprises.

Les charges de personnel, les achats et la sous-traitance représentent l'essentiel des dépenses d'exploitation (68%). Ces dépenses sont en augmentation (+ 2.6%) par rapport à 2021.

Les charges externes (achats et sous-traitance) les plus importantes sont consacrées à l'énergie pour un montant de 1 037 K€ (gaz pour le chauffage des bâtiments, électricité pour le fonctionnement des stations et ouvrages), à l'achat de réactifs pour 823 K€ (chlorures ferrique et ferreux, polymères, chaux...), et à la valorisation des boues d'épuration (1 120 K€) majoritairement en filière agricole (compostage). Ces charges externes augmentent (+ 3.6% par rapport à 2021), en raison notamment du contexte inflationniste où les tarifs des principaux réactifs et des carburants sont en hausse. L'arrêt total du sécheur permet de réduire les consommations de gaz.

L'amortissement des immobilisations (30% des charges d'exploitation) génère de l'autofinancement qui permet de réinvestir dans le renouvellement des installations et des réseaux sans recourir à l'emprunt. De ce fait, les intérêts de la dette demeurent très faibles (moins de 1% des charges d'exploitation).



Dépenses d'exploitation

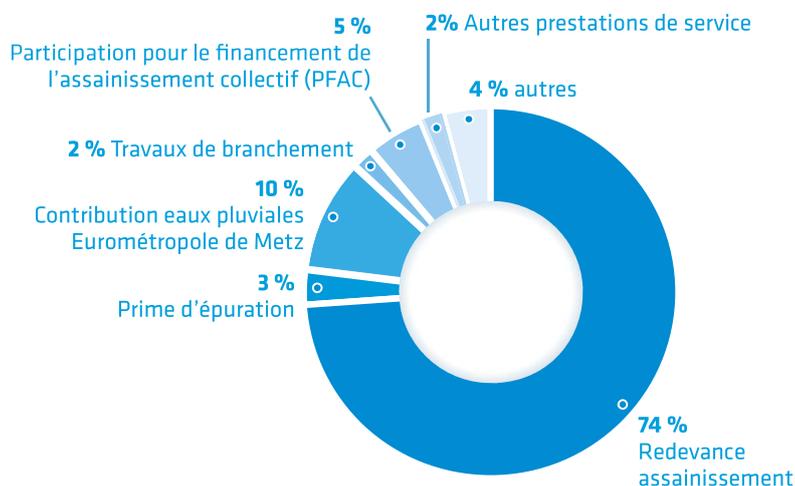
### RECETTES D'EXPLOITATION : 19 798 K€ H.T.

Elles proviennent majoritairement (pour 74%) de la redevance assainissement dont le montant encaissé est stable en 2022 en raison notamment du maintien du volume d'eau consommée et d'un tarif qui n'évolue pas.

Les performances épuratoires des stations d'épuration exploitées par HAGANIS sont toujours très satisfaisantes, au-delà des exigences réglementaires, mais la diminution des ressources budgétaires de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les modalités d'octroi de cette prime épuration définies dans le 11ème programme des agences de l'eau se traduisent par une prime épuration en forte baisse (- 16.6%).

La Régie perçoit également le produit des prestations qu'elle réalise dans le cadre de ses missions d'entretien et de maintenance des ouvrages d'assainissement pluvial (2 000 K€), de réalisation de branchements (473 K€), ainsi que la rémunération d'autres prestations (dépotages, débouchages, redevance d'assainissement non collectif, ...) pour 394 K€.

S'y ajoutent enfin les participations pour le financement de l'assainissement collectif (1 060 K€) perçues dans le cadre des programmes de constructions immobilières, et celles liées au raccordement des immeubles au réseau d'assainissement collectif. Les autres recettes (680 K€) sont principalement constituées de l'amortissement des subventions d'équipement, de la reprise d'une provision (124 K€) et de produits de cession d'éléments d'actif pour 63 K€.

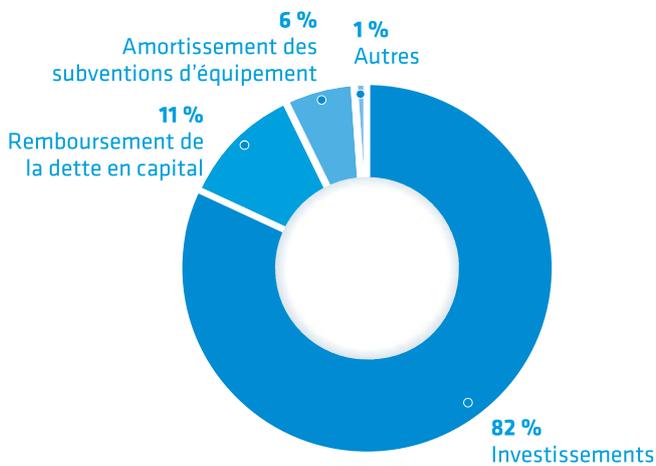


Recettes d'exploitation

## LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

### DÉPENSES : 5 768 K€ H.T.

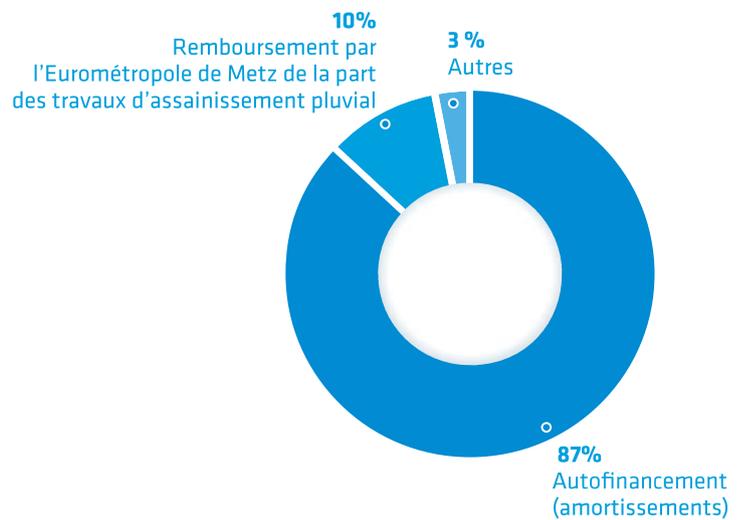
Les principales opérations visent à la préservation du milieu naturel avec la lutte contre les inondations, l'élimination des eaux claires parasites, l'amélioration de l'exploitation et la rénovation des réseaux en coordination avec les travaux de voirie des communes. Les investissements sur les stations d'épuration et les ouvrages extérieurs se concentrent sur le renouvellement et l'entretien du process. S'y ajoutent le remboursement de la dette en capital (11%) et l'amortissement des subventions d'équipement perçues.



Dépenses d'investissement

### RECETTES : 6 409 K€ H.T.

Les investissements ont été financés par l'autofinancement dégagé (87 %) du fait de l'amortissement des immobilisations. S'y ajoutent les participations financières de l'Eurométropole de Metz sur les travaux réalisés sur les réseaux unitaires (prise en charge de la part assainissement pluvial).



Recettes d'investissement



# Les indicateurs réglementaires

Depuis 2008, la collectivité organisatrice du service public doit publier les caractéristiques et les indicateurs de performance des services de l'eau et de l'assainissement, selon les modalités prévues par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-5). L'arrêté ministériel du 2 mai 2007, relatif aux rapports sur le prix et la qualité des services publics, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, précise la définition des indicateurs de performance. Objectifs : améliorer l'accès à l'information, faciliter l'évaluation de l'efficacité des services par les usagers et faire progresser la qualité des services publics en les incitant à s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Un dispositif en adéquation avec la démarche de progrès mise en œuvre par HAGANIS.

La description détaillée des indicateurs est fournie par une série de fiches techniques établies sous la direction de l'Agence française pour la biodiversité et mises à disposition du public, avec d'autres informations, sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr). Le libellé des indicateurs, les définitions et les finalités reproduits ci-après reprennent les fiches techniques officielles. Les numéros de code des indicateurs sont ceux attribués par l'Observatoire National des services d'eau et d'assainissement pour faciliter les statistiques.

Les indicateurs sont établis pour l'exercice 2021, ou au 31 décembre 2021, et pour le territoire de l'Eurométropole de Metz, où HAGANIS exerce la compétence assainissement (sauf indication contraire). Ces données concernent l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

# L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## TARIFS

### D 204.0 PRIX TTC DU SERVICE AU MÈTRE CUBE POUR 120 M<sup>3</sup> 1,51€ TTC

Définition Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m<sup>3</sup> au 01/01/2022

Finalité Indicateur descriptif de service.

## RÉSEAU

### D 202.0 NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS 220

Définition Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte, signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application du Code de la santé publique.

Finalité Permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.

### P 202.2B INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 96

Définition Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées (plan des réseaux, inventaire des réseaux, autres éléments de connaissance des réseaux).

Finalité Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution.

#### A – Plan des réseaux (15 points)

0 ou 10 pts Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'auto-surveillance du réseau 10

0 ou 5 pts Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux 5

#### B – Inventaire des réseaux (30 pts)

0 ou 10 pts Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux) 10

De 0 à 5 pts Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les matériaux et diamètres (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux) 3

De 0 à 15 pts Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose 14

#### C – Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 pts)

0 à 15 pts Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie 90%

0 à 10 pts Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...) 10

0 à 10 pts Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées 10

0 ou 10 pts Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux 0

0 à 10 pts Localisation des interventions et travaux réalisés pour chaque tronçon de réseau 10

0 à 10 pts Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau, assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent 0

0 à 10 pts Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) 10

**P 252.2 NOMBRE DE POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE NÉCESSITANT DES INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE (POUR 100 KM) 8,7**

Définition	On appelle point noir, tout point structurellement sensible du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements.)	
Finalité	Éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées.	
	Nombre de points critiques Réseaux unitaires ou séparatifs	75 867

**P 253.2 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES 0,13 %**

Définition	Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.
Finalité	Compléter l'information sur la gestion du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.

**COLLECTE**

**P 203.3 CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS NATIONALES ISSUES DE LA DIRECTIVE ERU 100 %**

Définition	L'indicateur décrit la conformité des installations de collecte au 31/12/2022.
Finalité	L'indicateur évalue la performance de la collecte des eaux usées.

**P 255.3 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 100**

Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement.
Finalité	L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

*A – Éléments communs à tous les types de réseaux*

20 pts	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).	20
10 pts	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	10
20 pts	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	20
30 pts	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet	30
10 pts	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	10
10 pts	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	0

*B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs*

10 pts	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	0
--------	--	---

*C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes*

10 pts	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10
--------	--	----

## ÉPURATION

### **P 204.3 CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES 100%**

Définition L'indicateur décrit la conformité des installations d'épuration au 31/12/2021. (donnée 2021 fournie par la DDT en juin 2022).

Finalité L'indicateur évalue la capacité des équipements du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution.

### **P 205.3 CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES 100%**

Définition L'indicateur décrit la conformité de la performance à l'échelle du service des ouvrages appartenant à la collectivité pour l'année 2021, nombre de 0 à 100. (donnée 2021 fournie par la DDT en juin 2022).

Finalité L'indicateur évalue la performance de dépollution des rejets d'eaux usées par les STEP du service.

### **P 254.3 CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU 100%**

Définition Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation.

Finalité S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées.

Nombre de bilans	365
Bilans non conformes	0

## BOUES

### **D 203.0 QUANTITÉ DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION 9 135 T**

Définition Les boues prises en compte sont celles issues de la filière boue des stations d'épuration, comprenant les réactifs, évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits et les matières qui transitent par la station sans être traitées par les filières eau ou boue ne sont pas pris en compte. Les tonnages sont exprimés en matière sèche.

Finalité Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration

### **P 206.3 TAUX DE BOUES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION 100%**

Définition Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les deux conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme.

Finalité Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration. L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues d'épuration.

Filières de traitement :

Épandage agricole :	52,1 %
Compostage :	37,0 %
Valorisation méthanisation :	10,9 %
Enfouissement :	0 %

## ABONNÉS

### **D 201.0 ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR UN RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES, UNITAIRE OU SÉPARATIF 225 577 HAB.**

Définition Population permanente et saisonnière des communes (ou parties de communes) raccordée ou pouvant être raccordée au réseau public d'assainissement collectif.

Finalité Indicateur permettant d'apprécier la taille du service, et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

**P 201.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 99,90 %**

Définition Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.

Finalité Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement.

**P 251.1 TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS 0 ‰**

Définition L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis. (En cas de réseaux séparatifs, seuls les débordements sur le réseau d'eaux usées sont à prendre en compte. Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers sont à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité entière de l'abonné ou d'un tiers est établie ne sont pas à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité ne peut être clairement établie, ou donnant lieu à contentieux, sont à retenir.)

Finalité L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, événements dont ils ne sont pas responsables à titre individuel.

Demands d'indemnisation : 0  
Milliers d'habitants desservis : 225

**P 258.1 TAUX DE RÉCLAMATIONS 5,77 ‰**

Définition Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles relatives au prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000.

Finalité Traduction synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service d'assainissement collectif.

Nombre d'abonnés : 54 065  
Nombre de réclamations : 312

## GESTION FINANCIÈRE

**P 207.0 MONTANTS DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ 0 € / M<sup>3</sup>**

Définition Qualité de service à l'usager : implication citoyenne du service.

Finalité Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté

**P 256.2 DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE (ANNÉE) 0,19**

Définition Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Finalité Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement. Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté

**P 257.0 TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE 0,9 %**

Définition Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Finalité Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

# L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## SERVICE

### D301.0 NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS 2 188

**Définition** Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif.

**Finalité** Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

### D302.0 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 110

**Définition** Indice de 0 à 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise en œuvre des éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif (Partie A - 100 points), et à l'existence et à la mise en œuvre des éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif (Partie B - 40 points).

**Finalité** Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

#### A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC (100 points)

0 ou 20 pts Délimitation des zones ANC par une délibération. 20

0 ou 20 pts Application du règlement de SPANC approuvé par une délibération. 20

0 ou 30 pts Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires. 30

0 ou 30 pts Pour les autres installations, délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien. 30

#### B - Éléments facultatifs du SPANC (40 points)

0 ou 10 pts Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations. 0

0 ou 20 pts Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations. 0

0 ou 10 pts Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange. 10

## CONFORMITÉ

### P301.3 CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS ANC 72,9 %

**Définition** Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement, rapportée au nombre total d'installations contrôlées.

**Finalité** L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser

Nombre total d'installations contrôlées 561

Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité 131

Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement 278





1 484  
KILOMÈTRES  
D'ÉGOUTS



22.1 millions  
DE M<sup>3</sup> D'EAUX USÉES  
ÉPURÉS



19 451  
ANALYSES EFFECTUÉES  
PAR LE LABORATOIRE

# Assainissement Valorisation Recyclage



**Haganis**  
Environnement

Régie de l'Eurométropole de Metz  
Rue du Trou-aux-Serpents - CS 82095 - 57052 METZ CEDEX 02  
Service Clients : Tél. 03 87 34 64 60  
Accueil téléphonique : Tél. 03 87 34 40 00

[www.haganis.fr](http://www.haganis.fr)



UVE-STEP

**Rédaction :** HAGANIS

**Maquette, mise en page et illustrations :** HAGANIS, service Communication

**Crédits photos :** HAGANIS - Vues aériennes : FlyPixel

**Illustration :** Te'rifik

**Impression :** Imprimé par Digit'Offset sur papier PEFC, contribuant à la gestion durable des forêts.

Mars 2023

**IMPRIM'VERT®**

# SYNTHESE 2022 DU RPQS



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA  
QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE  
PRÉVENTION ET DE GESTION DES  
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

# Synthèse sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

## Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

L'Eurométropole de Metz est l'autorité organisatrice pour la gestion des déchets. Elle s'appuie sur sa régie directe et sa régie autonome HAGANIS.

### Territoire & équipements

**230 515 habitants**  
(+2,2% par rapport à 2021 soit 4 929 habitants de plus)

**45 communes**  
(313 km<sup>2</sup>)

#### **1 Centre de Valorisation des Déchets avec :**

- 1 Unité de Tri des Matériaux
- 1 Unité de Valorisation Energétique

#### **8 déchèteries**

- 1 Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets intégrant une déchèterie dédiée aux professionnels

### Organisation de la gestion des déchets

#### ■ Régie directe (DGD)

- Collecte en porte-à-porte des OMR et du Tri
- Collecte en apport volontaire des JMR du verre, ainsi que des OMR et du Tri sur certains secteurs ciblés
- Collecte des encombrants sur rendez-vous
- Distribution et gestion des contenants de pré-collecte
- Sensibilisation au tri et communication sur la gestion des déchets
- Mise en œuvre du PLPDMA
- Suivi de la qualité des prestations et relations aux usagers

#### ■ HAGANIS (régie externe)

- Assure la gestion et l'exploitation technique et commerciale du traitement des déchets et de l'assainissement
- Gère le CVD, les déchèteries et la PAVD

### La conteneurisation en 2022

**17 points d'Apport Volontaire enterrés installés**  
**91 Points d'Apport Volontaire Aérien tous flux**  
Soit un total 1573 cuves en service au 31/12/2022

**Suppression de 41 points de regroupements**  
186 points de regroupement encore actifs au 31/12/2022

**Poursuite du schéma de conteneurisation**  
**Centre-ville de Metz :** 2 points d'apport volontaire ont été installés (rue sous Saint Arnould, rue haute-Seille)  
**Ars-sur-Moselle :** après démolition de la maison abandonnée implanter un Point d'Apport Volontaire Enterré qui desservirait 228 foyers

### Prévention & valorisation des déchets

**Compostage individuel :** 599 composteurs ont été mis à disposition des foyers en 2022.

**Compostage collectif :** 32 nouveaux sites en pied d'immeuble pour un total de 154 sites en fonctionnement

**Lutte contre le gaspillage alimentaire :**  
1 commune a rejoint le projet « zéro gaspi dans les cantines

**Réemploi / recyclage :** 9 728 livres ont été collectés en vue d'un réemploi ou d'un recyclage.

**TLC :** 306 tonnes collectées en 2022.

**Collectes zéro gaspi :** 14 tonnes d'objets récupérés

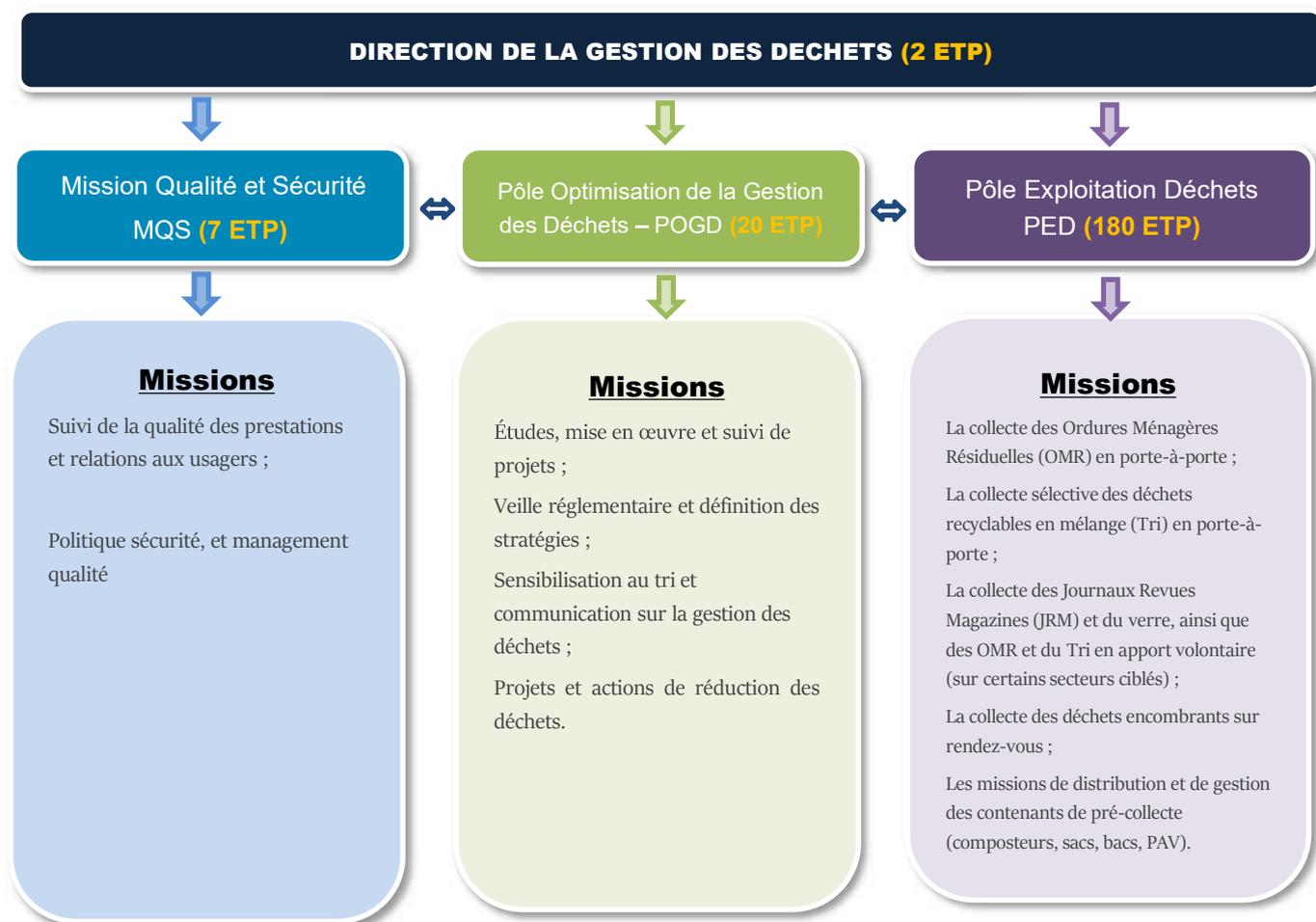
**Sensibilisation :** 57 166 foyers ou entreprises ont bénéficié d'un rappel des consignes par les ADTP.



# Synthèse sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

## Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

La Direction de la Gestion des Déchets (DGD) est constituée de trois entités interdépendantes qui composent la régie directe de l'Eurométropole de Metz.



En 2022, la Direction de la Gestion des Déchets a mobilisé 209 ETP pour l'exercice quotidien de ses missions de service public, dont 180 dédiés aux activités de collecte.

ETP : Equivalent Temps Plein



# Synthèse sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

## Les flux de déchets valorisés

### TRI DES MATERIAUX RECYCLES

**19 301 tonnes**  
COLLECTES SÉLECTIVES  
RÉCEPTIONNÉES EN 2022  
(+29% PAR RAPPORT À 2021)

**18 231 tonnes**  
D'EMBALLAGES TRIÉES  
(+31% PAR RAPPORT À 2021)

**14 773 tonnes**  
DE MATÉRIAUX PRÊTS À  
RECYCLÉS  
(+43% PAR RAPPORT À 2021)

**3 458 tonnes**  
DE DE REFUS DE TRI  
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE  
(-2,6% PAR RAPPORT À 2021)

*Les tonnages réceptionnés diffèrent des tonnages effectivement traités en raison des effets de stock en début et en fin d'exercice.*

### VALORISATION ENERGETIQUE

**111 051 tonnes**  
OMR & DIB RÉCEPTIONNÉES  
EN 2022  
(-1,1% PAR RAPPORT À 2021)

**110 591 tonnes**  
DÉCHETS INCINÉRÉS  
(-1,1% PAR RAPPORT À 2021)

**296 533 tonnes**  
VAPEUR PRODUITE  
(-2,7% PAR RAPPORT À 2021)

**210 669 MWh**  
CHAUFFAGE URBAIN ET  
ÉLECTRICITÉ  
(-2,1% PAR RAPPORT À 2021)

**99,8%** performance énergétique de l'UVE



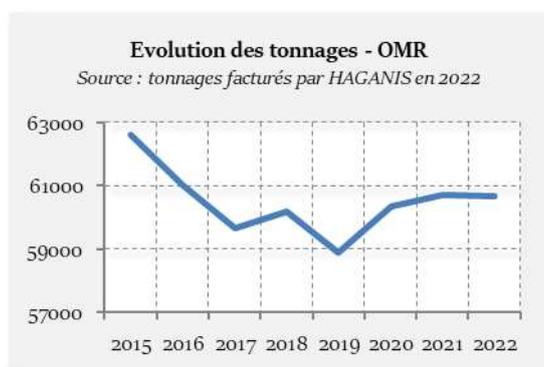
# Synthèse sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

## Les indicateurs techniques

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2022

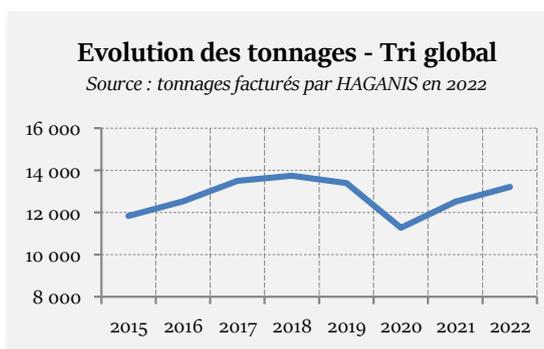
Première année de la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri, 2022 est marquée par une stabilité des tonnages d'OMR par rapport à 2021. Toutefois, la population métropolitaine ayant progressé de près de 5000 habitants entre 2021 et 2022, on constate une baisse significative de la production moyenne d'OMR par habitant et par an (- 6kg). .

Ordures Ménagères (OMR)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	60 176	0,9%	-10,5%	268,9
2019	226 287	58 881	-2,2%	-12,4%	260,2
2020	221 489	60 342	2,5%	-10,2%	272,4
2021	225 586	60 732	0,6%	-3,0%	269,2
2022	230 515	60 671	<b>-0,1%</b>	-0,6%	<b>263,2</b>



De manière générale, les quantités d'emballages et papiers collectées en 2022 sont en hausse par rapport à l'année précédente (+ 5,6 %). Cette hausse s'explique par l'impact de la campagne sur l'Extension des Consignes de Tri (ECT).

Tri global	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	13 744	1,8%	18,3%	61,4
2019	226 287	13 390	-2,6%	15,2%	59,2
2020	221 489	11 271	-15,8%	-3,0%	50,9
2021	225 586	12 507	11,0%	5,7%	55,4
2022	230 515	13 211	<b>5,6%</b>	5,4%	<b>57,3</b>



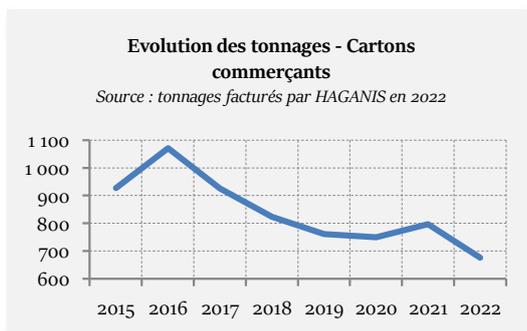
# Synthèse sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

## Les indicateurs techniques

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2022

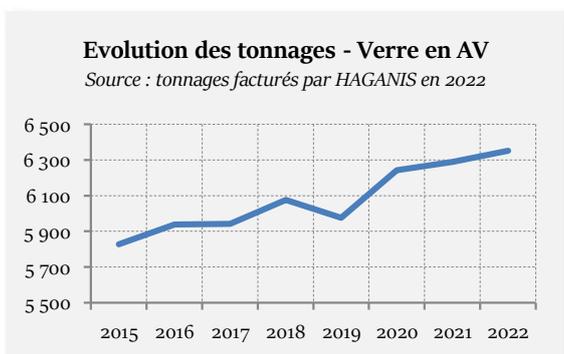
Une baisse significative des tonnages des cartons produit par les commerçants du centre-ville de Metz est constatée en 2022. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette évolution (évolution des modes de consommation, hausse du coût de vie...).

Cartons commerçants	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	823	-11,0%	-10,5%	3,7
2019	226 287	761	-7,5%	-17,3%	3,4
2020	221 489	749	-1,6%	-18,6%	3,4
2021	225 586	797	6,4%	-13,9%	3,5
2022	230 515	676	<b>-15,2%</b>	<b>-36,9%</b>	<b>2,9</b>



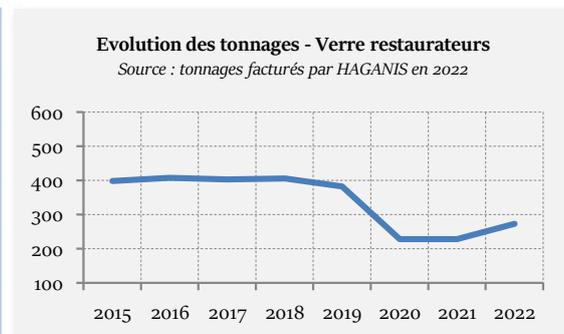
La hausse des tonnages du verre semble être liée à la hausse de la population (+ 5000 habitants environ). Cependant la production moyenne de verre par habitant/ an reste stable.

Verre en apport volontaire	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	6 075	2,2%	6,0%	27,1
2019	226 287	5 974	-1,7%	4,3%	26,4
2020	221 489	6 241	4,5%	8,9%	28,2
2021	225 586	6 288	0,8%	7,9%	27,9
2022	<b>230 515</b>	<b>6 351</b>	<b>1,0%</b>	<b>7,0%</b>	<b>27,6</b>



Hausse du verre des commerçants (+19,6%) en 2022 par rapport à 2021. Cette hausse s'explique par une reprise d'activité post COVID proche de la normale dans les restaurants.

Verre restaurateurs	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	405	0,6%	-10,8%	1,8
2019	226 287	382	-5,7%	-15,9%	1,7
2020	221 489	228	-40,3%	-49,8%	1,0
2021	225 586	228	0,0%	-42,7%	1,0
2022	230 515	273	<b>19,6%</b>	<b>-33,0%</b>	<b>1,2</b>



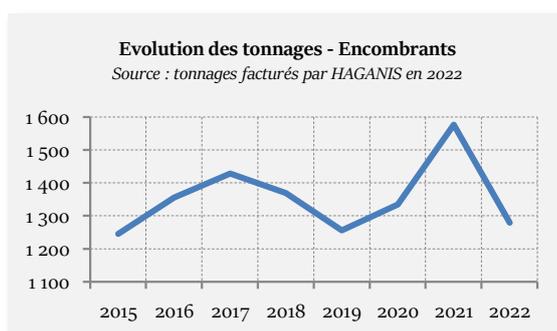
# Synthèse sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

## Les indicateurs techniques

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2022

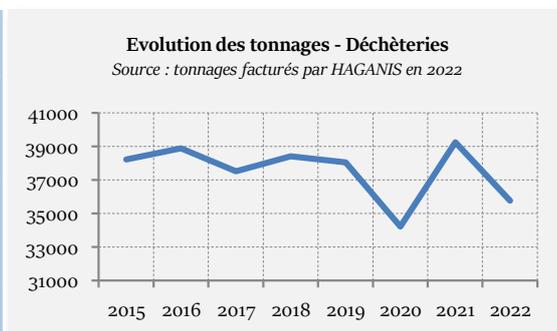
Après 2 années consécutives de hausse des tonnages collectés pour les encombrants, la tendance 2022 marque le retour à une situation normale (avant COVID).

Encombrants	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	1 369	-4,1%	-16,0%	6,1
2019	226 287	1 255	-8,3%	-23,0%	5,5
2020	221 489	1 334	6,3%	-18,1%	6,0
2021	225 586	1 576	18,1%	26,6%	7,0
2022	230 515	1 279	<b>-18,9%</b>	<b>-5,6%</b>	<b>5,5</b>



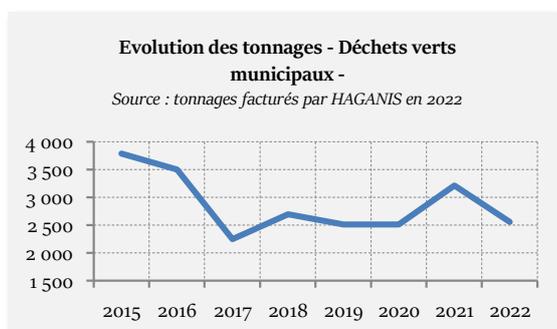
Baisse des tonnages qui s'explique par le recul des déchets verts (22%) du fait des conditions climatiques exceptionnelles constatées durant l'été 2022 et la baisse des tonnages des déblais et gravats (9%).

Déchèteries	Tonnages	N/N-1	N/2010
2018	38 408	2,4%	-3,9%
2019	38 048	-0,9%	-4,8%
2020	34 216	-10,1%	-14,4%
2021	39 230	14,7%	2,7%
2022	35 752	<b>-8,9%</b>	<b>-8,0%</b>



La météo défavorable (été très sec) en 2022 a conduit à une baisse des tonnages des déchets verts municipaux (-20%).

Déchets verts municipaux	Tonnages	N/N-1	N/2010
2018	2 690	19,8%	-35,8%
2019	2 511	-6,7%	-40,1%
2020	2 511	0,0%	-40,1%
2021	3 211	27,9%	-15,2%
2022	2 556	<b>-20,4%</b>	<b>-27,0%</b>



# Synthèse sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

## Les indicateurs techniques

Source : Direction des Déchets Eurométropole de Metz - Exercice 2022

Avec la fin de la crise COVID, les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés collectées sont à nouveau orientées à la baisse (-2.6%) après une période de hausse en 2021. Pour atteindre les objectifs 2023 du PLPDMA, cette baisse devra se poursuivre et s'amplifier. En effet, par rapport aux objectifs de baisse (8% entre 2016 et 2023), en 2022 la baisse observée s'établit à -3,4%.

Le ratio kg/an/habitant évolue à la baisse (-4,7%) soit 25 kg de DMA produits en moins par habitant par an.

Eurométropole de Metz	2016	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021	Evolution 2022/2016
Population SINOE	220 265	223 798	226 287	221 489	225 586	230 515	2,2%	4,8%
<b>Tonnages</b>								
OMR	61 027	60 176	58 881	60 342	60 732	60 671	-0,1%	-0,6%
Tri	13 603	14 567	14 151	12 020	13 305	13 887	4,4%	2,1%
Verre	6 345	6 480	6 356	6 469	6 516	6 624	1,7%	4,4%
OMA	<b>80 975</b>	<b>81 223</b>	<b>79 388</b>	<b>78 831</b>	<b>80 553</b>	<b>81 181</b>	<b>0,8%</b>	<b>0,3%</b>
Encombrants	1 355	1 369	1 255	1 334	1 576	1 279	-18,9%	-5,6%
Déchèteries	38 879	38 408	38 048	34 216	39 230	35 752	-8,9%	-8,0%
DMA	<b>121 209</b>	<b>121 000</b>	<b>118 691</b>	<b>114 381</b>	<b>121 359</b>	<b>118 212</b>	<b>-2,6%</b>	<b>-2,5%</b>
Évolution DMA N/N-1	0,1%	1,4%	-1,9%	-3,6%	6,1%	-2,6%		
<b>Ratio kg/hab.</b>								
OMR	277	269	260	272	269	263	-2,2%	-5,0%
Tri	62	65	63	54	59	60	2,1%	-2,5%
Verre	29	29	28	29	29	29	-0,5%	-0,2%
OMA	<b>368</b>	<b>363</b>	<b>351</b>	<b>356</b>	<b>357</b>	<b>352</b>	<b>-1,4%</b>	<b>-4,2%</b>
Encombrants	6	6	6	6	7	6	-20,6%	-9,8%
Déchèteries	177	172	168	154	174	155	-10,8%	-12,1%
DMA	<b>550</b>	<b>541</b>	<b>525</b>	<b>516</b>	<b>538</b>	<b>513</b>	<b>-4,7%</b>	<b>-6,8%</b>
Évolution DMA N/N-1	0,3%	-0,4%	-3,0%	-1,5%	4,2%			

\* OMA : Ordures Ménagères et Assimilées. Ce sont des déchets dits "de routine", collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire.

\*\* Les déchets de déchèterie présentés dans ce tableau regroupent la totalité des flux, DDS et Inertes compris. / Le ratio kg/hab. pour les déchèteries est rapporté à la population de Metz Métropole (sans les habitants des collectivités conventionnées).

\*\*\* DMA : Déchets Ménagers et Assimilés. Ce sont l'ensemble des déchets collectés, "de routine" et "occasionnels".

▼ Évolution en baisse : moins de déchets produits

▲ Évolution en hausse : plus de déchets produits



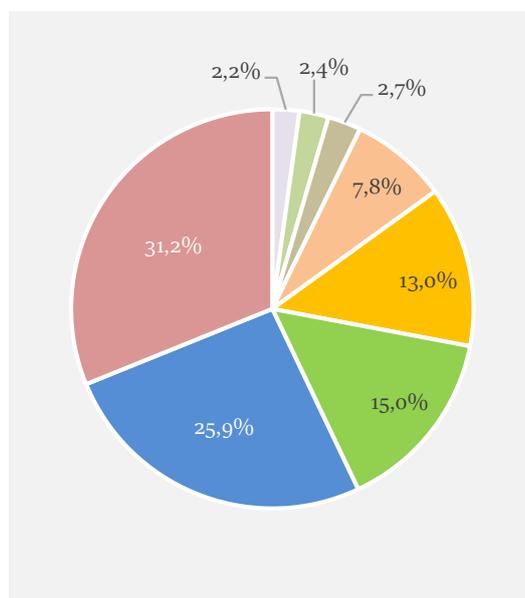
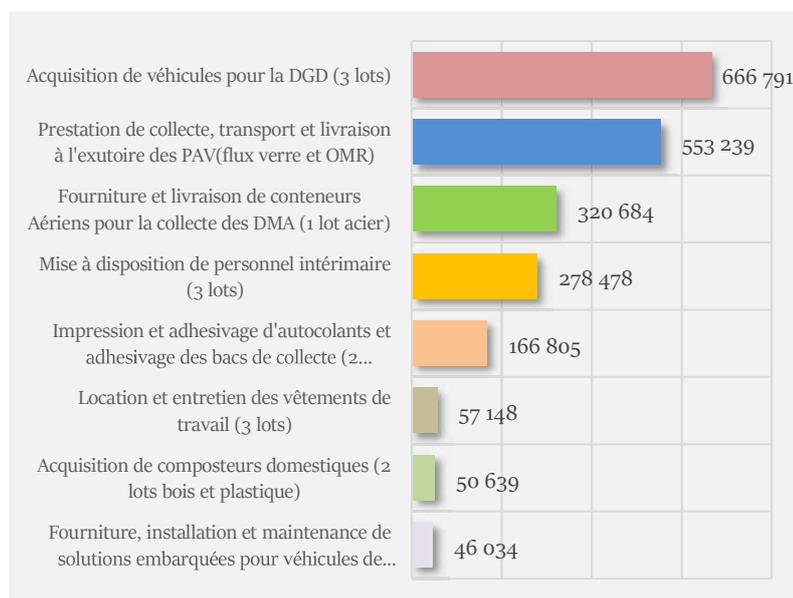
# Synthèse sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

## Les marchés publics : mandats 2022

Source : Direction des Déchets Eurométropole de Metz - Exercice 2022

La répartition des marchés mandatés concerne à :

- 72% l'exploitation
- 25% l'optimisation et la gestion des déchets
- 3% le financement général



### Liste des marchés les plus importants en 2022

Objet	Date de Notification	Durée en Mois	Titulaire
ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LA DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS - LOT 1 : 2 VÉHICULES BOM 20M3 AVEC LÈVE CONTENEUR DOUBLE CHAISE	21/09/2021	8,75	ÉTABLISSEMENTS HERMENT
ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LA DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS LOT 2 : 2 MINI BENNES ÉLECTRIQUES COLLECTE EN CENTRE-VILLE	21/09/2021	7,75	GOUPIL INDUSTRIE
ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LA DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS LOT 3 : 1 VÉHICULE GRUE BRAS 19T COLLECTE ENCOMBRANTS	21/09/2021	11,5	ÉTABLISSEMENTS HERMENT
IMPRESSION D'AUTOCOLLANTS POUR LES BACS DE COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ	12/07/2022	1	BIMIER SOLUTIONS
ADHÉSIVAGE DES BACS DE COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ	19/07/2022	5	VALOPREST
PRESTATION DE COLLECTE, TRANSPORT ET LIVRAISON À L'EXUTOIRE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE METZ MÉTROPOLE : FLUX VERRE	04/04/2022	45	SUEZ RV Nord Est
PRESTATION DE COLLECTE, TRANSPORT ET LIVRAISON À L'EXUTOIRE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE METZ MÉTROPOLE : FLUX OMR	04/04/2022	45	SUEZ RV Nord Est
FOURNITURE ET LIVRAISON DE CONTENEURS AÉRIENS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - LOT 1 ACIER	06/09/2022	12	NAPOLI FRÈRES
MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL INTÉRIMAIRE (LOT 1 RIPEURS, LOT 2 AUTRES MÉTIERS DCD, LOT 3 MANUTENTIONNAIRE OPÉRA THÉÂTRE)	24/03/2020	38	RAS INTÉRIM



# Synthèse sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

## Les indicateurs financiers

L'analyse globale de la matrice des coûts du service métropolitain de prévention et de gestion des déchets ménagers pour l'exercice 2022 met en lumière les principales évolutions suivantes :

- Hausse de la population (+4 929 habitants)
- Globalement une augmentation des charges de +3,4% résultant des principales évolutions suivantes :
  - ✓ Hausse des charges de communication (+76%) liée à la campagne sur l'ECT ;
  - ✓ Hausse des charges de pré-collecte (+308 k€) notamment due à l'investissement de la collectivité en PAV ;
  - ✓ Hausse des charges de collecte (+319 k€) qui résulte des tarifs applicables au nouveau marché public de collecte des équipements d'Apport Volontaire ;
  - ✓ Baisse des charges de traitement (-2,8%) que l'on peut imputer à la baisse des tonnages ;
- Hausse des produits industriels (+33,6%) en raison de la forte progression conjoncturelle des cours de reprise des matériaux revendu par la métropole après tri ;
- Hausse du coût aidé (+1,3% soit 317 k€ de plus) qui s'explique par une augmentation des charges plus importante que la hausse des produits.

Année 2022	OMR	Recyclables	Déchets des professionnels	Verre	Total OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	Déchets des collectivités	Total DMA
Population 'adhérente'	230 515	230 515	230 515	230 515	<b>230 515</b>	230 515	230 515	230 515	<b>230 515</b>
Population totale desservie	230 515	230 515	230 515	230 515	<b>230 515</b>	230 515	243 228	230 515	<b>230 515</b>
Tonnage global collecté	60 671	13 887	273	6 351	<b>81 182</b>	1 346	26 130	2 557	<b>111 215</b>
Charges de structure	880 912	469 527	6 962	52 720	<b>1 410 121</b>	45 394	334 912	10 237	<b>1 800 664</b>
Communication	222 588	456 807	-	61 279	<b>740 674</b>	-	-	-	<b>740 674</b>
Prévention	201 885	18 232	2 687	9 020	<b>231 824</b>	2 687	56 166	6 141	<b>296 818</b>
Pré-collecte	2 025 626	1 207 656	-	343 856	<b>3 577 138</b>	-	-	-	<b>3 577 138</b>
Collecte	6 623 044	3 613 752	86 191	384 299	<b>10 707 286</b>	431 253	1 228 893	100 247	<b>12 467 679</b>
Transfert/transport	-	-	2914	67 430	<b>70 344</b>	-	907 077	-	<b>977 421</b>
Traitement		2 326 205	14465	-	<b>2 340 670</b>	258 859	2 627 545	49 844	<b>5 276 918</b>
Enlèvement et traitement des déchets dangereux					-		291 687		<b>291 687</b>
Reg. Incinération - énergie	4 593 792	-	-	-	<b>4 593 792</b>	-	-	-	<b>4 593 792</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>14 547 847</b>	<b>8 092 179</b>	<b>113 219</b>	<b>918 604</b>	<b>23 671 849</b>	<b>738 193</b>	<b>5 446 280</b>	<b>305 038</b>	<b>30 022 791</b>
Total produits industriels	1 804	1 809 910	95 591	140 382	<b>2 047 687</b>	-	466 911	-	<b>2 514 598</b>
Soutien accordé par les sociétés agréées	193 717	1 842 434	3 265	75 556	<b>2 114 972</b>	6 086	73 471	-	<b>2 194 529</b>
Autres aides et subventions	37 263	20 113	291	2 239	<b>59 906</b>	1 942	14 225	422	<b>76 495</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>232 784</b>	<b>3 672 457</b>	<b>99 147</b>	<b>218 177</b>	<b>4 222 565</b>	<b>8 028</b>	<b>554 607</b>	<b>422</b>	<b>4 785 622</b>
<b>Coût aidé HT</b>	<b>14 315 063</b>	<b>4 420 046</b>	<b>13 747</b>	<b>700 429</b>	<b>19 449 285</b>	<b>730 166</b>	<b>4 891 673</b>	<b>166 047</b>	<b>25 237 171</b>
TEOM	16 896 821	5 290 377	17 107	811 509	<b>23 015 814</b>	875 717	5 963 786	192 414	<b>30 047 731</b>
Redevance spéciale et assimilés	659 708	269 458	-	-	<b>929 166</b>	-	15 088	-	<b>944 254</b>



# Synthèse sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

## Les indicateurs financiers

Les tonnages globaux sont orientés à la baisse -1,73 %. Ce recul s'explique par la baisse des tonnages dans les OM, les déchèteries et les encombrants. Par ailleurs, du fait de l'extension des consignes de tri et d'une campagne de communication renforcée, les tonnages des recyclables et du verre sont en hausse.

Dans sa globalité le coût aidé TTC par habitant progresse de 1,7% en 2022. Cette hausse est portée par l'évolution du coût aidé dans les OMR (+4,5%) et les déchèteries (2,2%).

	Coût aidé TTC/habitant		Evolution des coût 2021/2022	Evolution des tonnages 2021/2022
	2021	2022		
OMR	63,09	65,90	4,5%	-0,10%
Recyclables	22,03	20,70	-6,0%	4,37%
Verre	3,23	3,16	-2,2%	1,01%
Déchèterie	22,77	23,26	2,2%	-8,66%
Encombrants	3,53	3,42	-3,1%	-20,07%
<b>Total (hors encombrants)</b>	111,12	113,02	1,7%	-1,73%

Déduction faite des recettes hors TEOM, la gestion des OMR représente 54,6 % des tonnages globaux et 52,4 % des coûts totaux.

Année 2022	Part du coût aidé HT	Part des tonnages
OMR	52,4%	54,6%
Recyclables	29,0%	12,5%
Déchets des professionnels	0,7%	0,2%
Verre	3,1%	5,7%
Encombrants	3,5%	1,2%
Déchets des déchèteries	9,9%	23,5%
Déchets des collectivités	1,6%	2,3%

Le service public de collecte et de traitement des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et par la Redevance Spéciale (RS).

Le taux de TEOM pour 2022 a été fixé par le Conseil Métropolitain du 08/03/2021 à 9,25%.

La Redevance Spéciale représente une recette de 944 254 € soit une hausse de 7,3% par rapport à 2021.





La présente synthèse reprend les éléments du rapport qui a été établi conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.



## Rapport annuel 2022

### Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Source : Direction de la Gestion des Déchets

Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

# Sommaire

<b>1. La compétence " Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés "</b>	<b>6</b>
1.1. Eurométropole de Metz	6
1.2. Les compétences de l'Eurométropole de Metz	6
1.2.1. Intitulé de la compétence " déchets " dans les statuts de l'Eurométropole de Metz	7
1.2.2. Les principaux acteurs du territoire	7
1.2.3. La régie directe	7
1.2.4. La régie HAGANIS	8
1.3. L'organisation de la collecte	8
1.3.1. La pré-collecte	8
1.3.2. La collecte	9
1.4. Les unités de traitement	13
1.4.1. Les unités de traitement de l'Eurométropole de Metz	13
1.4.2. Les déchèteries	14
1.4.3. La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD)	15
1.5. Les relations contractuelles	16
1.5.2. Les marchés publics	17
<b>2. Les principales évolutions en 2022</b>	<b>18</b>
2.1. La conteneurisation	18
2.2. La prévention des déchets	19
2.3. L'augmentation des performances de tri	23
2.4. La Redevance Spéciale (RS)	24
2.5. Qualité, Hygiène et Sécurité	25
2.5.1. Mesures d'hygiène et de sécurité mises en œuvre	25
2.5.2. Formations sécurité suivies par les personnels	25
2.5.3. Nombre d'accidents de travail et taux d'absentéisme de la régie directe de Metz Métropole	26
2.5.4. Projet de management de la qualité et de la sécurité	27
2.6. Relation usagers	27
2.7. Géolocalisation	28
<b>3 Les indicateurs techniques</b>	<b>28</b>
3.1. Les contenants	28

3.1.1	Les sacs .....	28
3.1.2	Les bacs .....	28
3.1.3	Les points de regroupement (PR).....	29
3.1.4	Les points d'apport volontaire (PAV).....	29
3.2	Les tonnages collectés.....	29
3.2.1	Les ordures ménagères résiduelles.....	29
3.2.2	Les matériaux recyclables .....	29
3.2.3	Le verre .....	31
3.2.4	Les encombrants .....	32
3.2.5	Les déchèteries.....	32
3.2.6	Les déchets verts municipaux.....	34
3.2.7	Synthèse des tonnages .....	34
3.3	Les tonnages traités et leurs filières.....	35
3.3.1	Le centre de tri.....	35
3.3.2	L'UVE et l'unité de valorisation des mâchefers .....	36
3.3.3	Les filières de traitement des déchets déposés en déchèteries .....	36
3.3.4	La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets .....	37
<b>4</b>	<b>Les indicateurs financiers .....</b>	<b>37</b>
4.1	Observations générales.....	37
4.2	Analyse globale .....	39
4.3	Le financement de la compétence .....	39

Annexe n°1 – Rapport Annuel HAGANIS 2022 – Volet traitement des déchets

## LES CHIFFRES CLES

### TERRITOIRE & INSTALLATIONS



**230 515 habitants**  
(Population desservie au 31/12/2022)



**45 communes**  
(Communes au 31/12/2022)  
**313 km<sup>2</sup>**



**1 centre de valorisation des déchets avec :**  
1 Unité de Tri des Matériaux  
1 Unité de Valorisation Energétique



**8 déchèteries**  
**1 PAVD** intégrant une  
Déchèterie dédiée aux professionnels

### DONNEES TECHNIQUES



**118 212 tonnes de DMA collectés**  
(-6,8% depuis 2016 en kg/an/hab.)



**99,8% performance énergétique de l'UVE**



**210 669 MWh d'énergie produite**  
(Chauffage urbain et électricité)



**26% valorisation matière**  
(Chauffage urbain et électricité)

### RESULTATS (en 2022)



**513 kg/an/habitant**  
(-4,7% par rapport à 2021)



**599 composteurs** individuels distribués  
Depuis 2002, 13 330 composteurs distribués  
**32 nouveaux sites** de compostage collectif  
215 sites depuis 2012



**17 PAV enterrés installés**  
**91 PAV aériens installés**  
Soit un total de 1 573 cuves en fonction au  
31/12/2022



**2 073 usagers**  
Sensibilisés lors d'évènements  
**57 166 foyers et entreprises**  
Sensibilisés aux consignes de tri

### DONNEES FINANCIERES



**109,48 € HT coût aidé par habitant**  
Ce coût reflète la charge restant à financer  
par la collectivité par habitant



**229,98 € HT coût aidé par tonne**  
Ce coût reflète la charge restant à financer par  
la collectivité par tonne de déchets collectées



**944 254 € de recettes pour la  
Redevance Spéciale (RS)**



**9,25% taux de TEOM**

PAVD : Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets

UVE : Unité de Valorisation Energétique

PAV : Point d'Apport Volontaire

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

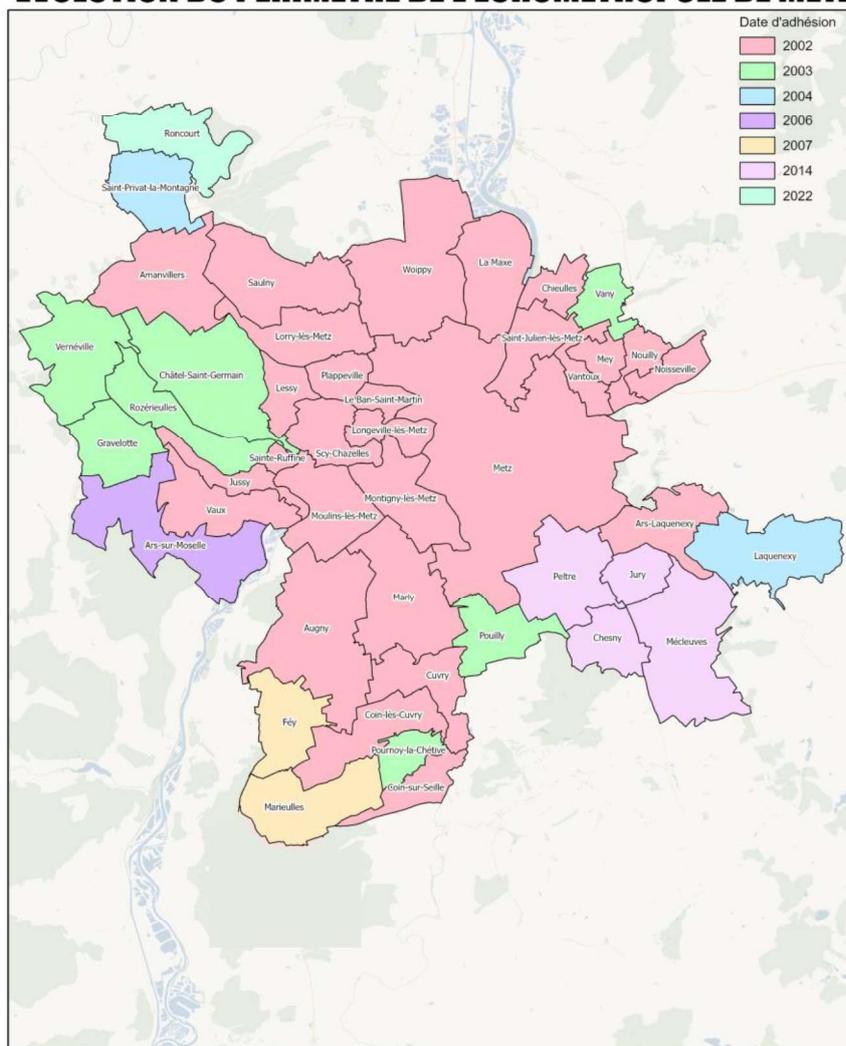
## 1. La compétence "Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés"

### 1.1. L'Eurométropole de Metz

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Par décret n°2017-1412 du 27 septembre 2017 a été créée, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Métropole, dénommée " Metz Métropole " par transformation de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

En septembre 2021, Metz Métropole a engagé une démarche pour se dénommer « Eurométropole de Metz ». Elle regroupe 45 communes et compte 230 515 habitants, soit plus de 22 % de la population du département de la Moselle, sur une superficie de 313 km<sup>2</sup>.

### ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ



**22%** de la population du département de la Moselle  
**6%** des communes du département pour 313 km<sup>2</sup>



Population à la date d'adhésion

2002	206 790 habitants
2003	213 000 habitants
2004	215 316 habitants
2006	219 919 habitants
2007	221 076 habitants
2014	225 743 habitants
2022	230 515 habitants

\*Source : INSEE RP 1999 - 2022 / SINOE 2005 - 2022

### 1.2. Les compétences de l'Eurométropole de Metz

L'Eurométropole de Metz exerce des compétences en matière de :

- Développement et aménagement économique, social et culturel
- Aménagement de l'espace métropolitain
- Politique locale de l'habitat

- Politique de la ville
- Gestion des services d'intérêt collectif
- Protection et mise en valeur de l'environnement et de politique de cadre de vie, dont la compétence "**Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés**"

### 1.2.1. Intitulé de la compétence "déchets" dans les statuts de l'Eurométropole de Metz

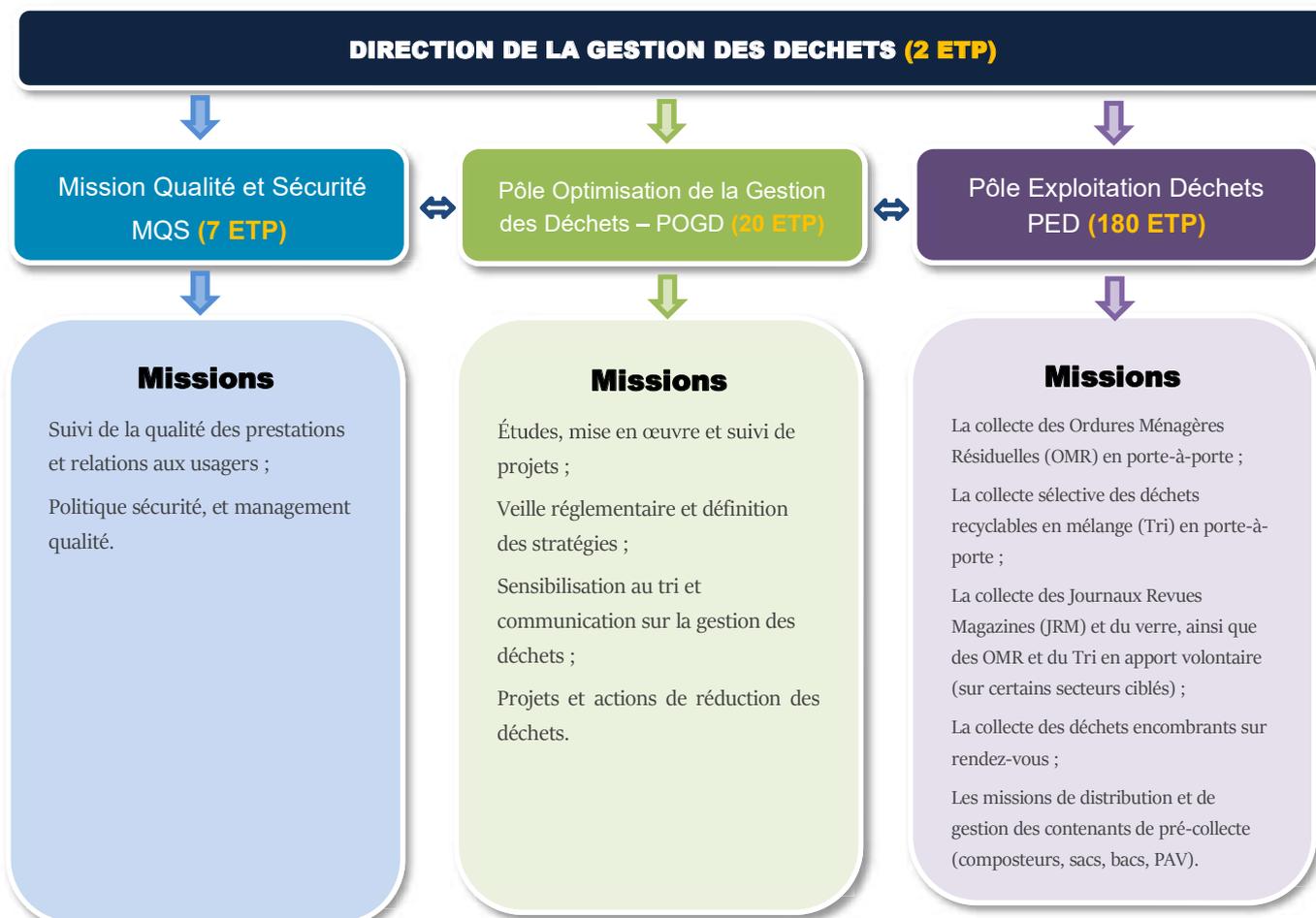
L'Eurométropole de Metz est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Conformément à l'article L. 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « l'Eurométropole de Metz » exerce de plein droit, en lieu et place des Communes membres la compétence " Gestion des déchets ménagers et assimilés ".

### 1.2.2. Les principaux acteurs du territoire

L'Eurométropole de Metz est l'autorité organisatrice pour la gestion (collecte et traitement) des déchets. Elle s'appuie principalement sur deux acteurs pour exercer cette compétence : sa régie directe et sa régie autonome HAGANIS.

### 1.2.3. La régie directe

La Direction de la Gestion des Déchets (DGD) est constituée de trois entités interdépendantes qui composent la régie directe de l'Eurométropole de Metz.



ETP : Equivalent Temps Plein

En 2022, la Direction de la Gestion des Déchets a mobilisé 209 ETP pour l'exercice quotidien de ses missions de service public, dont 180 dédiés aux activités de collecte.

La Direction de la Gestion des Déchets s'appuie sur un parc de 67 véhicules, composé de :

- 41 bennes à ordures ménagères (dont 7 mini-bennes 5m<sup>3</sup>, 2 électriques et 4 bennes bi-compartmentées)
- 3 bennes à ordures ménagères grue
- 5 camions Déchets industriel Bras grue
- 1 camion Déchets industriel Bras
- 1 camion Déchets industriel grue (collecte des encombrants)
- 12 véhicules légers (2 VL plateau, 5 fourgons, 2 véhicules grand volume à hayon, 3 véhicules de lavage)
- 4 véhicules de service

#### 1.2.4. La régie HAGANIS

La régie HAGANIS a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour assurer la gestion et l'exploitation technique et commerciale du traitement des déchets et de l'assainissement.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration formé de 2 collèges : 18 membres élus par l'assemblée délibérante de l'Eurométropole de Metz et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation au regard du service.

Au 31 décembre 2022, HAGANIS compte 112 agents attachés directement à la gestion des unités de traitement des déchets, hors personnel de gestion et d'administration, sur un total de 259 agents (traitement des déchets et assainissement).

HAGANIS exploite le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD), les 8 déchèteries métropolitaines et la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD).

Source : rapport d'activité HAGANIS 2022

### 1.3. L'organisation de la collecte

#### 1.3.1. La pré-collecte

Différents moyens de pré-collecte sont mis à la disposition des usagers pour la collecte séparée de leurs déchets ménagers et assimilés :

Des sacs de collecte



Des bacs



Des points de regroupement (PR)



Des points d'apport volontaire (PAV)



L'Eurométropole de Metz s'est engagée en 2012 dans le projet de conteneurisation de son territoire. Il consiste à remplacer progressivement la collecte en sac en porte-à-porte par une collecte en bacs ou en points d'apports volontaires. Au fur et à mesure de l'avancée du projet de conteneurisation, les usagers des secteurs concernés ne reçoivent plus de sacs.

De manière générale, la collecte s'effectue en porte-à-porte. Les usagers présentent leurs bacs sur la voie publique devant chez eux. Cette solution n'est cependant pas applicable pour l'ensemble des foyers. Lorsque les usagers ne disposent pas d'espace pour le remisage des bacs ou que les véhicules de collecte rencontrent des difficultés d'accessibilité, l'Eurométropole de Metz propose des équipements de pré-collecte des déchets en apport volontaire. Les usagers sont alors invités à apporter leurs déchets en sacs (ordures ménagères) ou en vrac (emballages ménagers recyclables) dans des équipements installés sur le domaine public (bacs roulants, bornes enterrées ou conteneurs aériens).

### 1.3.2. La collecte

L'organisation de la collecte des déchets a évolué de manière importante depuis 2013. Ces évolutions sont la résultante des différentes politiques de prévention et de gestion des déchets mises en œuvre. La conteneurisation, la géolocalisation des véhicules de collecte ou la mise en œuvre de la recommandation R 437 de la CNAMTS permettent d'optimiser les tournées, de réduire les fréquences de collecte. Les données présentées dans ce rapport sont donc celles effectives au 31/12/2022.

#### 1.3.2.1. Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, dont la dernière version a été adoptée par délibération du Conseil de Communauté du 7 mars 2016, précise les modalités de présentation des déchets ménagers et assimilés à la collecte ainsi que les droits et obligations de chacun des divers intervenants dans le cadre du service de collecte des déchets ménagers.

#### 1.3.2.2. La collecte en porte-à-porte des OMR et du Tri

La collecte en porte-à-porte des OMR et du Tri est effectuée par la régie de collecte de l'Eurométropole de Metz sur l'ensemble du territoire, 7 jours par semaine, selon plusieurs fréquences de collecte.

Les OMR sont collectées en C1 (1 collecte par semaine) sur l'ensemble du territoire, hors centres-villes d'Ars-sur-Moselle et de Metz. Les secteurs conteneurisés du centre-ville de Metz sont collectés en C3 (3 collectes par semaine) et l'hypercentre de Metz est collecté en C7 (7 collectes par semaine). En effet, une collecte le dimanche a été ajoutée en juin 2021. Le centre-ville d'Ars-sur-Moselle est quant à lui collecté en C2.

Le Tri est collecté en C1 (1 collecte par semaine) sur tout le territoire sauf sur les points d'apport volontaire où la fréquence est plus élevée et adaptée au taux de remplissage des cuves.

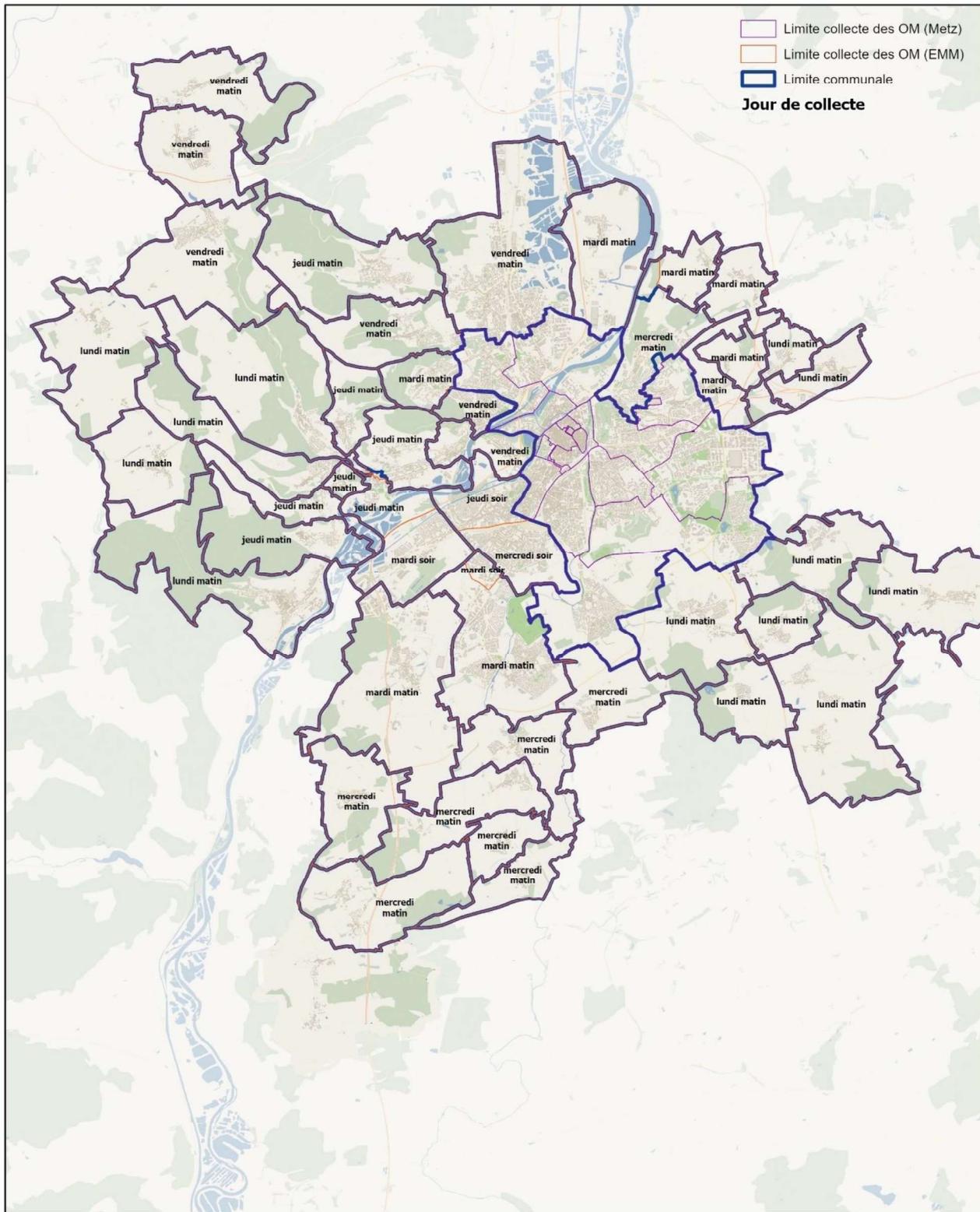


Un service composé de véhicules légers patrouille également du lundi au samedi, de 8h à 17h, afin de suivre la prestation de collecte et la corriger si nécessaire (ramassage de sacs notamment).



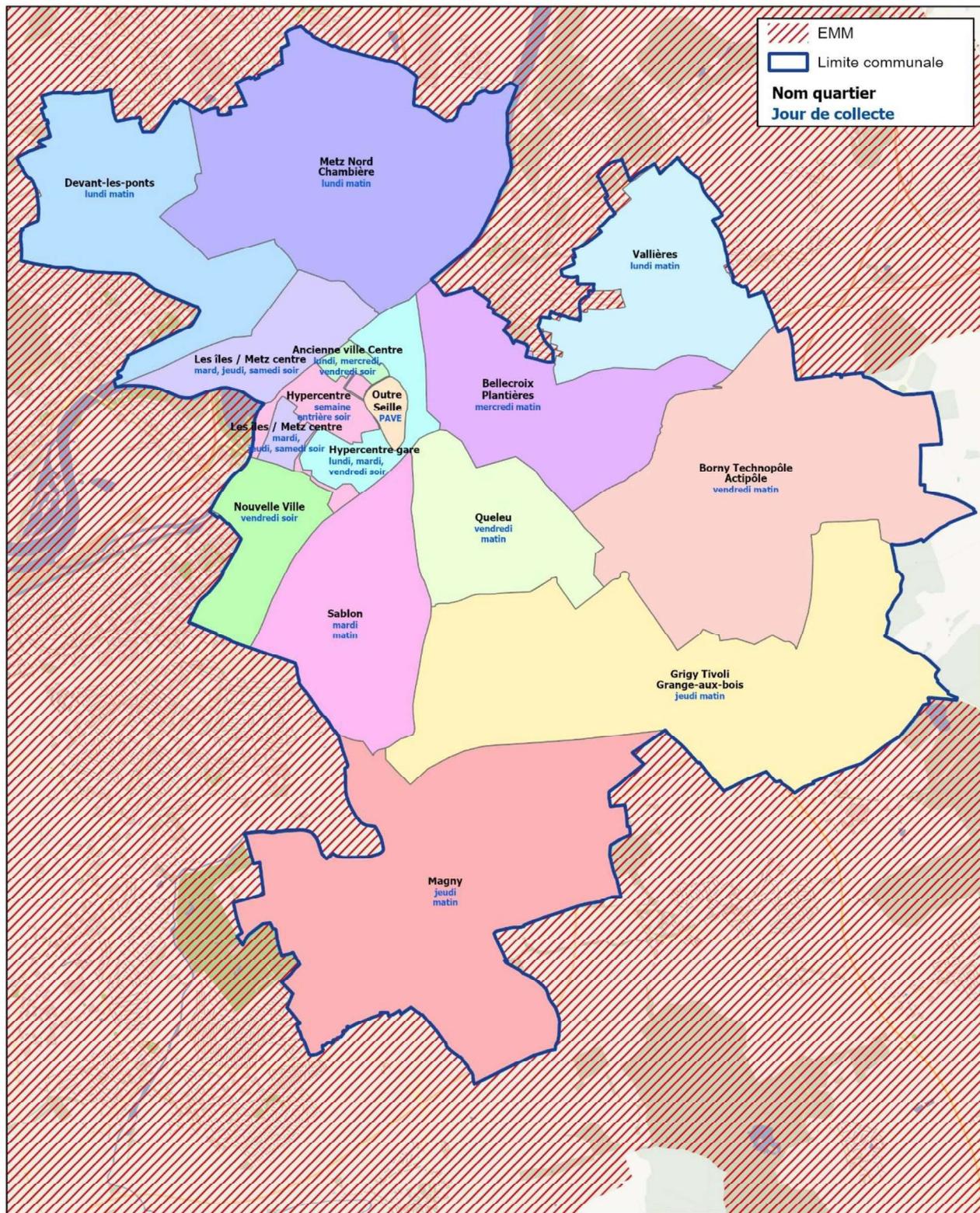
Les cartes suivantes identifient les secteurs par jour de collecte pour toutes les communes de l'Eurométropole de Metz, pour la ville de Metz, les jours de collecte varient en fonction des quartiers de celle-ci.

# SCHÉMA DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EMM



Ref. 4630 Carte réalisée le 16/05/2023 Fond cartographique : EuroMétropole de Metz

# SCHÉMA DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES METZ



### 1.3.2.3. La collecte des points d'apport volontaire

À la suite de difficultés de recrutement qui ont eu pour incidences des ruptures de service, le Pôle Exploitation Déchets a été dans l'obligation de faire appel à des prestataires de collecte des déchets :

- Pour le flux verre depuis mai 2019
- Pour le flux OMR à compter de mars 2021
- Pour le flux JMR, un temps par prestataires, il est repassé en Régie en janvier 2020

La collecte des points d'apport volontaire est effectuée par les prestataires sur l'ensemble du territoire 365 jours/365, selon des fréquences de collecte établies en fonction des taux de remplissage.

Le Pôle Exploitation Déchets a également mis en place un marché public de lavage et de maintenance de ces équipements. Le lavage consiste en un nettoyage de la cuve béton avec un jet haute-pression et en un nettoyage de la borne dans une cellule de lavage adaptée sur camion.



### 1.3.2.4. La collecte des déchets encombrants

La collecte des encombrants s'effectue sur rendez-vous dans la limite d'1,5 m<sup>3</sup> par jour et par foyer.

Dans le cas de logements collectifs de plus de 10 foyers, le rendez-vous doit être pris pour la copropriété, pour un volume maximum de 5 m<sup>3</sup> par enlèvement.

Trois jeudis par mois la collecte des encombrants est dédiée aux bailleurs sur des zones prédéfinies (Metz-Nord et Woippy) pour VIVEST, ICF et l'OPH. La collecte des encombrants obéit à des règles strictes de présentation et de flux.

Ce service fonctionne du lundi au vendredi (hors jours fériés). 2 jours par semaine sont consacrés à la collecte des encombrants de la ville de Metz. Les 45 autres communes de l'Eurométropole de Metz sont collectées après planification par secteurs géographiques, sur les 3 jours restants.

Par ailleurs, le service PAV Bennes Encombrants (PBE) assure également la mise à disposition et la collecte quotidienne de bennes (flux OMR, encombrants, déchets verts) au profit de plusieurs services techniques municipaux (13 communes), du Centre St-Jacques et de bailleurs. Le service met également à disposition 4 fois par semaine un compacteur pour les marchés de plein vent de Metz. Enfin, il gère régulièrement la collecte des déchets au sol des Gens du Voyage.



**SERVICE ENCOMBRANTS DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ**

LES OBJETS ACCEPTÉS ✓				LES OBJETS REFUSÉS ✗				
<b>GRAND MOBILIER DÉMONTÉ</b> tapis, lit, sommier, canapé, etc.	<b>PETIT MOBILIER</b> chaises, table de nuit, etc.	<b>GRAND ÉLECTRO-MÉNAGER</b> lave-vaisselle, frigo, machine à laver, etc.	<b>PETIT ÉLECTRO-MÉNAGER ET INFORMATIQUE</b> batterie, écran, ordinateur, etc.	<b>DÉBRIS, DÉCHETS TOXICOLOGIQUES</b> liquides, solides, produits de travaux	<b>PRODUITS LIQUIDES</b> peintures, solvants, produits d'entretien, etc.	<b>PRODUITS INFLAMMABLES OU EXPLOSIFS</b> gaz, explosifs, etc.	<b>DÉCHETS VERTS</b> branches, déchets verts, etc.	<b>PNEU-MATIQUES</b> pneus, etc.
<b>RÉSIDUS DE BRICOLAGE</b> plâtre, ciment, béton, etc.	<b>SANITAIRE NOIR</b> WC, bidet, baignoire, etc.	<b>OBJET DE DÉCORATION, SPORT ET LOISIR</b> vélo, canoë, etc.	<b>UN DOUTE SUR UN OBJET ?</b> Contactez le 03 87 20 10 00	<b>VERRE ET MÉTIERS</b> verres, bouteilles, etc.	<b>LES OBJETS DE PLUS DE 100 kg</b> ou de plus de 2 m de long ou d'un volume supérieur à 1,5 m <sup>3</sup>	<b>LES DÉCHETS NON REÇUS</b> déchets dangereux, etc.	<b>LES DÉCHETS PROVENANT D'UNE ENTREPRISE, D'UNE ASSOCIATION, OU D'UN DÉPLACEMENT</b> déchets industriels, etc.	<b>LES DÉCHETS NON REÇUS</b> déchets dangereux, etc.

Le dépôt ne doit pas dépasser 1,5m<sup>3</sup>

### 1.3.2.5. Les collectes des déchets des professionnels

Un service de collecte historique de certains professionnels existe au centre-ville de Metz, pour le verre produit par les professionnels de la restauration et les cartons des commerçants. Ce service devrait progressivement être restreint compte-tenu du développement des équipements en apport volontaire sur le secteur.

## 1.4. Les unités de traitement

### 1.4.1. Les unités de traitement de l'Eurométropole de Metz

Le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD), situé avenue de Blida à Metz, a été mis en service en 2001. Le Centre de Tri a été modernisé en 2022. Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie HAGANIS :

- Une Unité de Tri des Matériaux à recycler (UTM) ;
- Une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ;
- Une Unité de Valorisation des Mâchefers (UVM).

Les déchets collectés par la régie directe sont triés ou traités et valorisés par les installations d'HAGANIS.

#### 1.4.1.1. L'Unité de Tri des Matériaux (UTM)

Avec la modernisation intégrale du Centre de Tri, HAGANIS répond à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages et renforce son savoir-faire en matière de tri de déchets.

L'Unité de Tri des Matériaux est constituée de deux lignes de tri mécanisées de capacités techniques respectives de 3,5 et 6 tonnes par heure. Le nouveau process permet de séparer et de conditionner les matériaux en 11 flux : papiers, papiers-cartons (mêlés, complexés et non complexés), emballages en acier et en aluminium, films plastiques PE, bouteilles et flacons PET clair et PE/PP, pots et barquettes en PE/PP, emballages plastiques entrant dans le flux développement.

76 % des tonnages proviennent de l'Eurométropole de Metz, 24% sont issus des collectes sélectives d'intercommunalités voisines (Haut- Chemin–Pays de Pange, Rives de Moselle, Saulnois).

En 2022, 19 301 tonnes de déchets de collectes sélectives ont été réceptionnées et 18 231 tonnes d'emballages ménagers ont été triées (1 070 tonnes d'écart sur les stocks de début et de fin d'exercice), ce qui a permis la livraison aux filières industrielles de 14 773 tonnes de matériaux prêts à être recycler et la valorisation énergétique de 3 458 tonnes de refus de tri.



Source : rapport d'activité HAGANIS 2022

### 1.4.1.2. L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

L'Usine de Valorisation Énergétique est équipée de 2 fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure (soit une capacité réglementaire annuelle de 120 000 tonnes), surmontés de chaudières de refroidissement qui produisent de la vapeur surchauffée exportée vers l'Usine d'Électricité de Metz via un réseau souterrain.

En 2022, 111 051 tonnes de déchets non dangereux ont été réceptionnées, dont 104 980 tonnes d'ordures ménagères et 6 071 tonnes de déchets banals d'entreprises ou collectivités.

L'incinération de 110 591 tonnes a permis de produire 296 533 tonnes de vapeur et la vente de 210 669 MWh (18 114 tonnes équivalent pétrole). Le niveau de performance énergétique de l'UVE est à nouveau très élevé en 2022, avec un taux de 99,8 %.

Source : rapport d'activité HAGANIS 2022

### 1.4.1.3. Les sous-produits de l'UVE

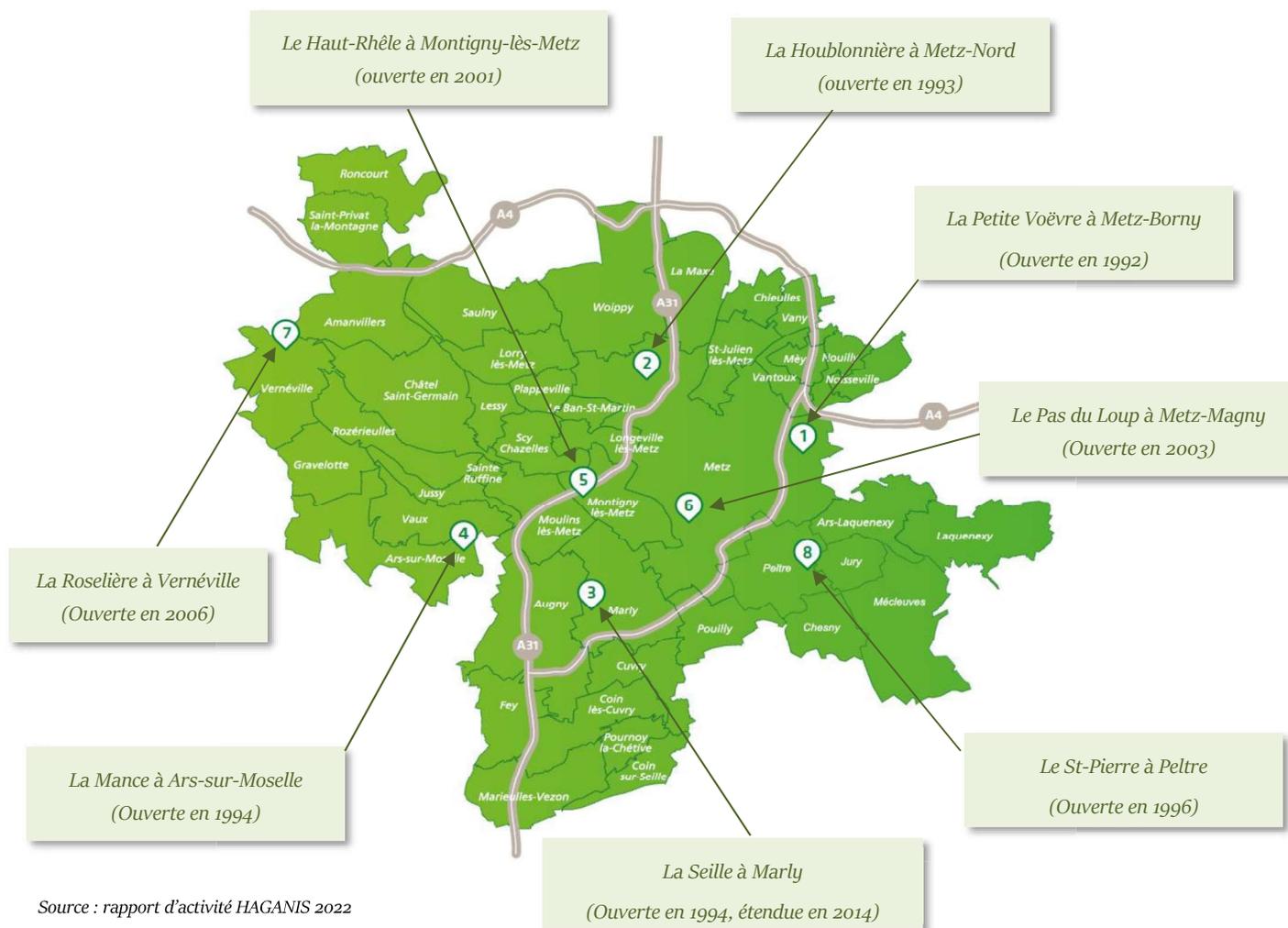
Les mâchefers sont extraits au bas de chaque four et sont dirigés par bande transporteuse jusqu'à l'Unité de Valorisation des Mâchefers où l'acier et les métaux non magnétiques sont récupérés.

Au total, 16 656 tonnes de mâchefers, d'une qualité correspondant aux types 1 et 2, ont été affinées, analysées et commercialisées pour une utilisation en sous-couche routière. 393 tonnes de métaux non-ferreux et 2 333 tonnes de métaux ferreux ont été reprises et recyclées.

Source : rapport d'activité HAGANIS 2022

### 1.4.2. Les déchèteries

Les habitants de l'Eurométropole de Metz peuvent déposer leurs déchets dans les 8 déchèteries exploitées par HAGANIS.



Source : rapport d'activité HAGANIS 2022

Par convention avec les Communautés de Communes de Mad-et-Moselle et du Haut-Chemin Pays de Pange, les habitants de certaines communes de ces intercommunalités peuvent accéder à ces 8 déchèteries sur présentation d'un justificatif de domicile.

Au total, les habitants de 57 Communes y ont accès, soit près de 238 000 habitants (source : INSEE, population légale 2020).

#### **Liste des déchets acceptés en déchèteries en 2022**

BATTERIES

BOIS

CARTONS

CARTOUCHES

DÉBLAIS-GRAVATS

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS

DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

DÉCHETS INCINÉRABLES

DÉCHETS NON INCINÉRABLES

DÉCHETS VERTS

ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

EMBALLAGES SOUILLÉS

HUILES ALIMENTAIRES

HUILES DE VIDANGE

HUISSERIES

LIVRES

MÉTAUX

PILES

PLÂTRE

PNEUMATIQUES

RADIOGRAPHIES

TEXTILE - LINGE - CHAUSSURES

TUBES FLUORESCENTS

Les déchèteries sont ouvertes 7 jours sur 7 hors jours fériés à l'exception de Vernéville et Peltre. L'accès est libre pour les particuliers résidant dans les communes de l'Eurométropole de Metz et dans les communes conventionnées des Communautés de Communes de Mad et Moselle et du Haut-Chemin Pays de Pange. L'accès est payant pour les entreprises, artisans, commerçants, associations, collectivités et établissements publics... (interdit à Peltre). Ces professionnels peuvent y apporter exclusivement des déchets verts et autres matériaux en bennes (et non leurs déchets dangereux). L'apport est limité à 3 m<sup>3</sup> par jour et par déchèterie (sauf à Peltre, 1 m<sup>3</sup> par jour).

Source : rapport d'activité HAGANIS 2022

#### **1.4.3. La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD)**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, HAGANIS exploite la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets, située rue de la Mouée, à Metz. Elle regroupe trois activités sur un site de 3 ha environ : une déchèterie professionnelle, un centre de transfert et un centre de préparation des déchets de bois et des déchets verts.

La déchèterie est dédiée aux professionnels et aux services techniques des collectivités environnantes, qu'elle accueille du lundi au vendredi.



Source : rapport d'activité HAGANIS 2022

## Liste des déchets acceptés à la déchèterie professionnelle en 2022

BALAYURES

BOIS A (palettes, caisses non traitées, non peintes)

BOIS A BIO (déchets verts de diamètre supérieur à 12 cm)

BOIS B (bois ayant reçu un traitement)

CARTON

DÉBLAIS-GRAVATS

DEEE

DÉCHETS VERTS

ENCOMBRANTS

HUISSERIES

INCINÉRABLES

NON INCINÉRABLES

MÉTAUX

PLÂTRE

SABLES

VERRE MÉNAGER

Les déchets dangereux des professionnels, à l'exception des DEEE, ne sont pas admis.

44 092 dépôts ont été enregistrés à la PAVD toutes activités confondues en 2022, générant 66 695 tonnes de déchets traités et évacués de la PAVD. On observe une baisse des dépôts enregistrés et des déchets traités et évacués en 2022 par rapport à 2021 (respectivement -6,6% et 9,5%).

Le centre de transfert permet de rassembler les déchets non incinérables, le plâtre, les déblais-gravats issus des déchèteries et le verre ménager collecté par l'Eurométropole de Metz. Elle organise les transports vers les exutoires adaptés dans des conditions optimisées.

Le centre de préparation accueille le bois issu des déchèteries ou apporté par des collecteurs et des professionnels. Les bois A et A bio sont broyés avant d'être envoyés en valorisation énergétique (biomasse).

Le bois B, composé notamment de mobilier, est broyé avant valorisation. Il peut bénéficier d'une valorisation matière et être utilisé par les entreprises fabricant des panneaux de bois compressé, ou d'une valorisation énergétique, à l'UVE notamment.

En 2022, la PAVD a également accueilli 11 216 tonnes de déchets verts (gazon, feuilles, branchages...). Ils sont broyés avant d'être envoyés en compostage.

Source : rapport d'activité HAGANIS 2022

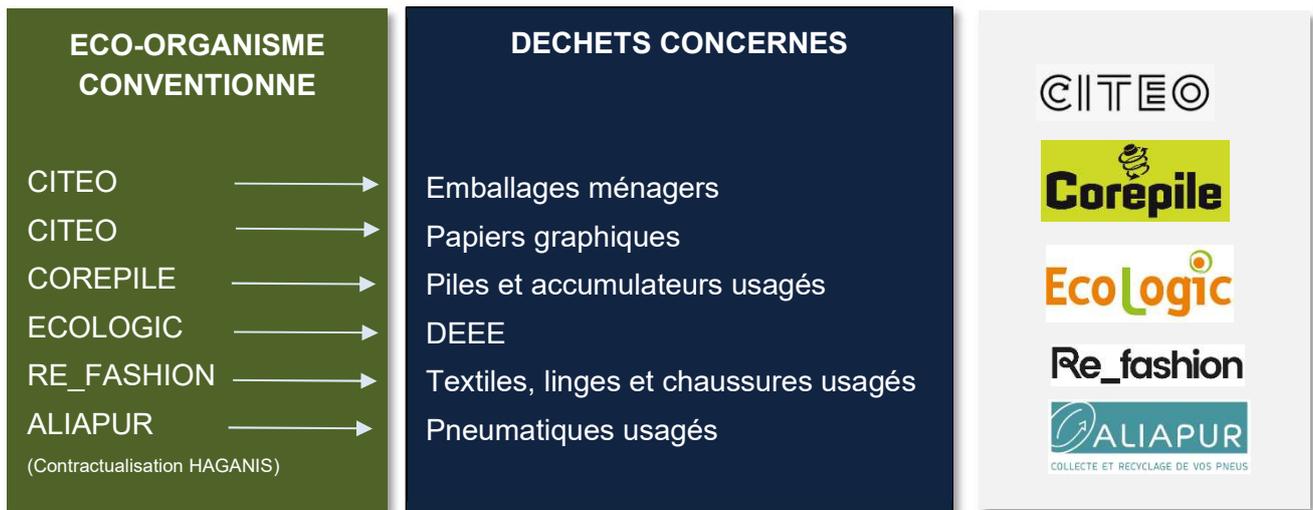
### **1.5. Les relations contractuelles**

#### **1.5.1. La Responsabilité Élargie du Producteur (REP)**

Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets des ménages s'appuient pour partie sur des filières dites de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour assurer la collecte sélective de certains déchets en vue d'en développer le recyclage. Basé sur le principe du "pollueur-payeur", leur fonctionnement est le suivant : les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle, ou collective dans le cadre d'un éco-organisme. Dans ce dernier cas, ils adhèrent à une société, souvent agréée par les pouvoirs publics, à laquelle ils versent une contribution financière.

Leurs contributions viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés. Elles sont essentiellement reversées aux collectivités locales ou aux prestataires de collecte et de traitement des déchets concernés via la contractualisation avec les éco-organismes.

Metz Métropole et/ou HAGANIS conventionnent avec les éco-organismes suivants :

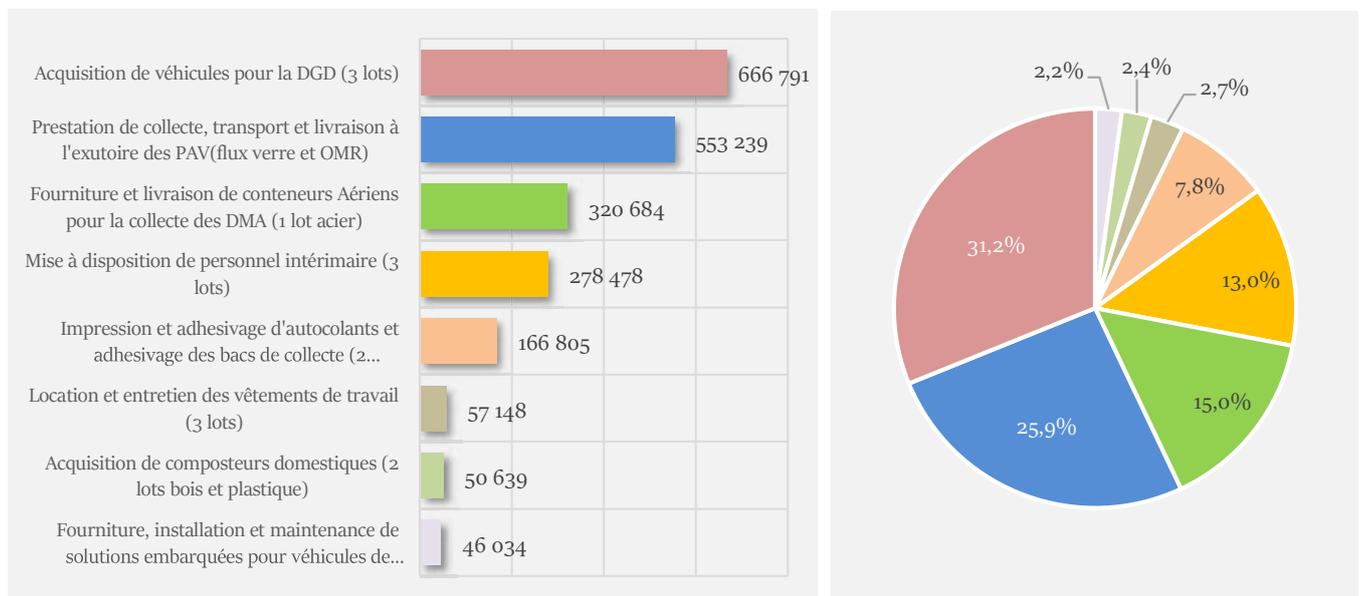


### 1.5.2. Les marchés publics

La répartition des marchés mandatés concerne à :

- ✓ 72% l'exploitation
- ✓ 25% l'optimisation et la gestion des déchets
- ✓ 3% le financement général

#### Répartition des montants de marchés publics mandatés en 2022 par type de prestation au sein de la DGD



## Liste des marchés publics mandatés en 2022

Objet	Date de Notification	Durée en Mois	Titulaire
ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LA DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS - LOT 1 : 2 VÉHICULES BOM 20M <sup>3</sup> AVEC LÈVE CONTENEUR DOUBLE CHAISE	21/09/2021	8,75	ÉTABLISSEMENTS HERMENT
ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LA DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS LOT 2 : 2 MINI BENNES ÉLECTRIQUES COLLECTE EN CENTRE-VILLE	21/09/2021	7,75	GOUPIL INDUSTRIE
ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LA DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS LOT 3 : 1 VÉHICULE GRUE BRAS 19T COLLECTE ENCOMBRANTS	21/09/2021	11,5	ÉTABLISSEMENTS HERMENT
LOCATION ET ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL : EPI	23/09/2019	36	BLANCHISSERIE LA FENSCH
LOCATION ET ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL : PARKAS HAUTE VISIBILITÉ	23/09/2019	36	BLANCHISSERIE LA FENSCH
LOCATION ET ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL : VÊTEMENTS DES AGENTS DES SERVICES PRÉ-COLLECTE ET PRÉVENTION	23/09/2019	36	BLANCHISSERIE LA FENSCH
ACQUISITION DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES : COMPOSTEURS DOMESTIQUES EN BOIS	07/11/2019	26	EMERAUDE CRÉATION
ACQUISITION DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES : COMPOSTEURS DOMESTIQUES EN PLASTIQUE	07/11/2019	26	QUADRIA
IMPRESSION D'AUTOCOLLANTS POUR LES BACS DE COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ	12/07/2022	1	BIMIER SOLUTIONS
ADHÉSIVAGE DES BACS DE COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ	19/07/2022	5	VALOPREST
FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE SOLUTIONS EMBARQUÉES POUR VÉHICULES DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS, ET FOURNITURE DE LOGICIELS DE PILOTAGE OPÉRATIONNELS - GÉOLOCALISATION DES VÉHICULES	28/06/2022	36	SYSOCO
FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE SOLUTIONS EMBARQUÉES POUR VÉHICULES DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS, ET FOURNITURE DE LOGICIELS DE PILOTAGE OPÉRATIONNELS - IDENTIFICATION DE BACS	19/05/2022	36	RF CONCEPTION
PRESTATION DE COLLECTE, TRANSPORT ET LIVRAISON À L'EXUTOIRE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE METZ MÉTROPOLE : FLUX VERRE	04/04/2022	45	SUEZ RV Nord Est
PRESTATION DE COLLECTE, TRANSPORT ET LIVRAISON À L'EXUTOIRE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE METZ MÉTROPOLE : FLUX OMR	04/04/2022	45	SUEZ RV Nord Est
FOURNITURE ET LIVRAISON DE CONTENEURS AÉRIENS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – LOT 1 ACIER	06/09/2022	12	NAPOLI FRÈRES
MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL INTÉRIMAIRE (LOT 1 RIPEURS, LOT 2 AUTRES MÉTIERS DCD, LOT 3 MANUTENTIONNAIRE OPÉRA THÉÂTRE)	24/03/2020	38	RAS INTÉRIM

## 2. Les principales évolutions en 2022

### 2.1. La conteneurisation

En dépit des nombreuses contraintes (cours des matières premières, reprise économique, délais d'approvisionnement ...), 17 Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE) ont été installés en 2022. À cela s'ajoute 150 opérations de rétrofit (remplacer d'anciennes cuves par de nouveaux modèles) soit plus 100% par rapport à 2021.

Par ailleurs, en 2022 des Points d'Apport Volontaire Aérien (PAVA) pour tous les flux ont également été installés. Historiquement, seuls les flux verre et papier disposaient de ce genre d'équipement. L'attribution d'un nouveau marché public en septembre a permis à l'Eurométropole de disposer de modèles de cuves plus attractifs. 91 cuves ont été déployées (40 pour le verre, 30 pour les ordures ménagères et 21 pour les emballages ménagers recyclables). Des équipements multi flux ont été installés à Ars-sur-Moselle, Metz et Saint-Julien-lès-Metz, permettant la suppression de 41 points de regroupement. Fin 2022, 186 points de regroupement sont actifs sur le territoire métropolitain.

Nombre total de cuves installées sur l'Eurométropole de Metz au 31/12/2022					
	Flux OMR	Flux EMR	Flux Verre	Flux Papier	Total
<b>PAV Aériens</b>	30	23	207	87	<b>347</b>
<b>PAV Enterrés</b>	585	304	260	77	<b>1 226</b>
<b>Total</b>	615	327	467	164	<b>1 573</b>

## Finalisation du projet conteneurisation :

### Centre-ville d'Ars-sur-Moselle :

En 2022, l'Établissement Public Foncier de Grand Est a rétrocédé une maison abandonnée et insalubre à la commune. Cette dernière, dans le cadre d'une convention avec l'Eurométropole de Metz, autorise après démolition l'implantation d'un Point d'Apport Volontaire Enterré. Ce dernier sera utilisé par 228 foyers, permettant ainsi le traitement 100% en apport volontaire de la totalité du centre-ville qui représente environ 457 foyers soit 1005 habitants estimés (17,2% de la commune).

### Centre-ville de Metz :

Le schéma de conteneurisation du centre-ville de Metz retenu au printemps 2021 s'est poursuivi en 2022. Objectif : créer une ceinture de PAVE autour du plateau piétonnier, complétée de locaux à déchets au cœur de ville.

À fin 2022, 2 points d'apport volontaire ont été installés : un PAVA temporaire rue Sous Saint-Arnould (en attendant les travaux pour un PAVE en 2024) et un PAVE rue Haute-Seille au croisement avec la Place des Paraiges. Ces équipements ont permis la suppression de 4 points de présentation sur le plateau piétonnier. D'autres projets PAV sont en cours d'étude, notamment rue de la Chèvre et rue de la Tête d'Or.

2022 a surtout été marquée en octobre par le lancement des travaux en vue de l'ouverture du premier local à déchets au 29 rue Haute-Seille. Ce local permettra à 142 ménages et 19 professionnels de déposer leurs déchets à tout moment 24h/24 et 7j/7 à l'aide d'un badge d'accès. D'autres locaux sont envisagés sur le plateau piétonnier.

### Optimisation des dispositifs de conteneurisation :

En parallèle, la Direction de la Gestion des Déchets engage une phase d'optimisation des dispositifs de collecte en place sur les communes déjà conteneurisées. Les dispositifs sont réévalués afin de traiter les éventuelles difficultés. Une réflexion quant à la pertinence technique et économique de la dualité des modes de collecte (porte-à-porte et apport volontaire) sur un même territoire sera engagée.

## 2.2. La prévention des déchets

Metz Métropole a choisi, en lien avec les membres de la CCES, de fixer 2 objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) :

- Moins 10 % soit 54 kg/habitant en 2020 par rapport à 2010,
- Moins 8 % soit 42 kg/habitant en 2023 par rapport à 2016 (soit 12 %, 66 kg/habitant par rapport à 2010).

Entre 2010 et 2020, l'objectif a été atteint grâce à la fermeture des déchèteries, l'arrêt temporaire des collectes d'emballages recyclables et papiers durant la période COVID. Des efforts restent à faire concernant la période 2016-2023. En effet, entre 2016 et 2022, la baisse observée est de 3,4% (objectif 2023, -8%).

En 2022, des actions ont donc été mises en œuvre pour remobiliser les usagers sur la réduction des déchets, le réemploi, la réparation et le tri des emballages ménagers recyclables. L'objectif étant de limiter la hausse prévisible de la production de déchets liée à un contexte de reprise économique.

### Axe 1 : Gestion de proximité des biodéchets

#### Compostage individuel

Poursuite des permanences composteurs les lundi et mercredi. Au total sur l'ensemble de l'année 2022, 599 composteurs ont été mis à disposition. C'est 4,3% de plus qu'en 2021 (soit 25 composteurs supplémentaires distribués).



### Compostage collectif

32 nouveaux sites de compostage « en pied d'immeuble » ont été équipés en 2022. Ce qui porte à 154 le nombre de sites en fonctionnement au 31/12/2022. Plus de 4 000 usagers bénéficient ainsi de ce type d'installations.

Par ailleurs, les 7 sites de compostage de quartier ont progressivement retrouvé un fonctionnement normal grâce à l'implication des associations référentes.



### Réutilisation des sapins de Noël

Comme en 2021, l'opération de réutilisation des sapins de Noël a été un franc succès. Le développement progressif du dispositif auprès des communes non-engagées s'est poursuivi. 41 des 46 communes ont participé à l'opération, c'est 4 communes de plus qu'en 2021. 6 381 (+29%) sapins ont ainsi été récupérés pour environ 47 tonnes de broyat obtenu (+27% par rapport à 2021).



## **Axe 2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire**

### En restauration collective

Une nouvelle commune a rejoint la démarche « zéro gaspi dans les cantines : moins jeter et mieux manger ». Le retour à une situation sanitaire à peu près normale, a permis la poursuite du projet. 24 structures de restauration communale sont engagées dans le programme. Ce qui représente 2 400 enfants et 346 000 repas par an.



### En restauration commerciale

L'Eurométropole de Metz a fait le choix de promouvoir la pratique du « Gourmet Bag » (Doggy Bag à la française). Elle met à disposition des restaurateurs du territoire des supports de communication et des boîtes sérigraphiées. Deux nouveaux restaurants se sont engagés dans l'opération en 2022 portant le nombre total de restaurants partenaires à 119 pour 23 000 Gourmets Bag distribués.



### Gaspillage alimentaire à domicile

L'année 2022 a permis de réfléchir aux actions de sensibilisation et d'accompagnement à proposer aux ménages du territoire afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. Une analyse fine de la composition des ordures ménagères réalisée fin 2021 fait le constat de la présence de 40 kilos / habitant / an de nourriture gaspillée dans les ordures ménagères.

Une mise en œuvre de l'accompagnement est programmée pour 2023 auprès de foyers « test » d'une commune du territoire.



### Etude biodéchets

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite loi AGEC) du 10 février 2020 prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets à l'ensemble des usagers au 31 décembre 2023.

Fin 2021, l'Eurométropole de Metz a confié au cabinet de conseil et d'ingénierie INDDIGO une étude technico-économique de gestion séparée des biodéchets. L'objectif est de fournir à la Commission Déchets l'ensemble des informations et analyses nécessaires pour définir une stratégie de gestion des biodéchets ménagers et assimilés qui respecte le calendrier réglementaire. Un comité de pilotage, regroupant élus et services, a été installé pour assurer le suivi de cette étude.

Une mise en œuvre de l'accompagnement est programmée pour 2023 auprès de foyers « tests » d'une commune du territoire.



### Axe 3 : Prolongement de la durée d'usage

#### Filière Livres

L'Eurométropole de Metz apporte son soutien au développement et à la pérennisation du partenariat initié en 2017 entre RecyclLivre, le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des adultes (CMSEA) et plusieurs entreprises d'insertion mosellanes pour le déploiement d'une filière de réemploi du livre. Depuis 2017, 29 319 livres ont été collectés et 80 % ont été mis en vente donc réemployés.

9 728 livres ont été collectés en vue d'un réemploi ou d'un recyclage en 2022, soit 2 500 livres de moins que l'année précédente.

Une mise en œuvre de l'accompagnement est programmée pour 2023 auprès de foyers « tests » d'une commune du territoire.



#### Filière TLC

Depuis 2013, Metz Métropole développe la filière de réemploi/recyclage des Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC) en partenariat avec les communes et l'entreprise d'insertion Tri d'Union.

En 2022, les 66 conteneurs installés dans 32 communes ainsi qu'en déchèteries ont permis de collecter 306 tonnes de TLC en vue de leur réutilisation ou de leur recyclage ; un chiffre stable et équivalent aux tonnages de 2021.

Fin 2022 marque également le renouvellement de l'engagement de ces communes dans la filière via la signature de la nouvelle convention pour la période 2022-2025.

Une mise en œuvre de l'accompagnement est programmée pour 2023 auprès de foyers « tests » d'une commune du territoire.



#### Collectes zéro gaspi

803 donateurs ont apporté 14 tonnes d'objets dans le cadre des collectes organisées dans les déchèteries par les compagnons d'Emmaüs. Ces objets sont ensuite nettoyés, réparés si besoin, puis mis en vente dans les magasins Emmaüs de Peltre et de Thionville.

#### Annuaire des réparateurs

La marque "Répar'acteurs" permet aux artisans de la réparation de se positionner en tant qu'acteur du développement durable et de l'économie circulaire. Elle leur apporte une meilleure visibilité et leur permet de se positionner en tant qu'acteur de la réduction des déchets sur les territoires. Ce réseau poursuit son développement avec plus d'un tiers des artisans (24) du territoire métropolitain labellisés, sur un total de 63 en Moselle.

### Axe 4 : Consommation responsable

#### Eco-exemplarité en interne

Afin de réduire la consommation de papier blanc, le groupe de travail « Tri, réduction des déchets et économie circulaire » du réseau M<sup>2</sup>D<sup>2</sup> a œuvré pour la mise en place d'une boîte à dons à l'attention de l'ensemble des agents sur le site de la Maison de la Métropole. Le principe est le suivant : permettre à tous de déposer et/ou de reprendre des objets en bon état, gratuitement.

Par ailleurs, la boîte à livres, en place depuis plusieurs années au Centre Technique Métropolitain a évolué en boîte à dons afin d'être plus en adéquation avec les pratiques des agents du site.

#### Eco-exemplarité des évènementiels

Eco manifestations Alsace souhaite étendre ses actions à l'échelle du Grand-Est. Elle a donc sollicité l'Eurométropole de Metz pour présenter la démarche de labellisation et d'accompagnement des évènements vers une éco-exemplarité. L'Eurométropole a fait le

choix d'expérimenter ce processus auprès de deux évènements locaux. Les Trophées des Crapauds a été le premier évènement labellisé en juin 2022. L'objectif est d'appréhender les moyens nécessaires pour mener une démarche globale d'accompagnement.

## **Axe 5 : Accompagnement des non-ménages**

### Services de Metz Métropole

À la suite des actions d'accompagnement au tri et à la réduction des déchets menées auprès des agents du siège de l'Eurométropole, l'assistance apportée s'est poursuivie en 2022 avec la « remise à niveau » du site de compostage. Ce dernier est destiné à accueillir les biodéchets produits au bureau (marc de café et épluchures de fruits notamment) ainsi que les déchets de cuisine de quelques agents volontaires.

### Accompagnement Redevance Spéciale (RS)

7 nouveaux établissements ont été accompagnés en 2022. Depuis le début de l'opération en 2016, 40 structures professionnelles ont ainsi bénéficié des conseils de l'Eurométropole de Metz. Les principales actions engagées (ou optimisées) par les entités accompagnées sont notamment le tri des déchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le compostage en établissement.

Une démarche concertée Eurométropole de Metz / Conseil Départemental 57 a été initiée courant 2022 avec pour objectif de proposer à l'ensemble des collègues volontaires du territoire de l'EMM un accompagnement au tri, à la réduction des déchets et au développement durable. Une première réunion d'information l'attention des 19 collèges du territoire s'est tenue fin 2022 pour proposer l'accompagnement avec un déploiement opérationnel à partir de 2023.

### Eco-défis

Action portée par la Direction de la Transition Ecologique de Metz Métropole, les Eco-défis ont pour objectif d'accompagner les artisans et commerçants du territoire qui souhaitent s'impliquer dans des actions de développement durable.

En 2022, 25 commerçants et artisans ont été accompagnés (19 nouveaux et 6 réengagements) portant le nombre de labellisés Éco-Défis sur l'Eurométropole de Metz à 72.

Depuis le début de la démarche en 2015, 470 défis ont été réalisés dont 148 en lien avec la gestion des déchets. En 2022 : 112 défis ont été réalisés dont 36 en lien avec la gestion des déchets.

## **Axe 6 : Transversalité**

### Sensibilisation du grand public

Au-delà du développement de projets, il est nécessaire de sensibiliser le grand public à la thématique de la prévention des déchets et à ses multiples enjeux (sanitaires, sociaux, environnementaux, économiques...).

Des interventions sont donc réalisées tout au long de l'année, à l'occasion d'événements organisés par l'Eurométropole de Metz, les communes ou les partenaires associatifs et professionnels. Ces événements peuvent s'adresser au grand public ou à des groupes plus ciblés. Les principaux sujets abordés sont : le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la consommation responsable ou encore le réemploi.

Actions menées en 2022 :

- 7 animations de sensibilisation de lutte contre le gaspillage alimentaire réalisées au sein d'établissements publics et entreprises (104 personnes sensibilisées)
- 2 animations antigaspi à destination du grand public ont été menées sur le salon de l'agriculture AGRIMAX à Metz et dans la commune de Peltre (50 personnes sensibilisées)
- Animation d'un stand dédié à la pratique du compostage à l'occasion du festival Jard'in Metz.

### 2.3. L'augmentation des performances de tri

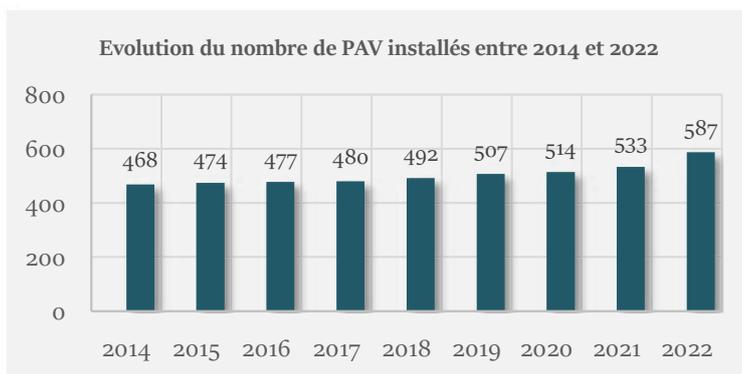
Le 1er janvier 2022, l'Extension des Consignes de Tri (ECT) à tous les emballages a été généralisée en France. Ce projet national vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de trier tous leurs emballages ménagers en plastique et à accélérer ainsi les dynamiques déjà à l'œuvre de réduction des ordures ménagères résiduelles.

Pour répondre à cette obligation, HAGANIS a entrepris l'adaptation et la modernisation de son centre de tri, au tri de tous les emballages ménagers. L'amélioration des performances de tri a été faite en lien avec le dispositif d'appels à projet de CITEO qui participe aux dépenses de modernisation des centres de tri et soutient les collectivités dans le passage à l'ECT.

Par ailleurs, l'Eurométropole de Metz a poursuivi la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de l'amélioration des performances de tri et de recyclage des emballages recyclables et des papiers.

#### Action 1 : Renforcement du maillage des points d'apport volontaire pour le verre d'emballage

En 2022, on observe une montée en puissance du déploiement des Points d'Apport Volontaire pour le verre d'emballage. 42 cuves aériennes et 12 cuves enterrées ont été installées sur le territoire de l'Eurométropole, renforçant ainsi le maillage existant. Depuis 2018 ce sont 105 PAV qui ont été installés.



#### Action 2 : Dotation de Points de Regroupement (PR)

Trois nouveaux points de regroupements ont été réalisés en 2022 à Ars-sur Moselle et à Metz. Deux points de regroupement de 8 et 4 bacs à Ars-sur-Moselle et un point de regroupement de 4 bacs à Metz (Borny-Technopôle-Actipôle).

#### Action 3 : Rendre exemplaires et acteurs les agents de la Direction de la Gestion des Déchets

Poursuite du système de pré-collecte des déchets déployé sur le site du Centre Technique Métropolitain, organisé autour de 12 points de tri partagés. 5 collecteurs de gobelets et 6 boisseaux pour la collecte des déchets compostables. Ce projet a été accompagné d'une campagne de communication auprès des agents du site, et les agents d'entretien ont été formés au respect des consignes de tri.

#### Action 6 : Organisation de stands de sensibilisation grand public

Les Ambassadeurs du Tri et de la Prévention (ADTP) ont participé à 4 événements locaux au cours desquels ont été proposées des activités ludiques visant à rappeler les consignes de tri et à sensibiliser aux gestes de prévention : Metz Plage, le Festival de l'écologie de la Ville de Metz, les marchés fermiers et la fête de la mirabelle. 2 073 usagers ont ainsi été sensibilisés dont 375 enfants.

D'autres actions de prévention et de sensibilisation ont également eu lieu au restaurant Class 'croûte, au conseil citoyen de Borny, à la résidence seniors Domitys de Moulins-Lès-Metz et au vide grenier à Jury, 61 personnes sensibilisées.

Par ailleurs, poursuite du programme annuel autour de la réduction et du tri des déchets au sein du centre social MJC Boileau (Woippy) et le périscolaire Arc en ciel (Metz) avec des ateliers autour du gaspillage alimentaire et du compostage. 78 enfants sensibilisés.

#### Action 7 : Organisation de sensibilisations ciblées

57 166 foyers ou entreprises répartis sur 30 communes de l'Eurométropole ont bénéficié d'un rappel des consignes par un ambassadeur du tri, dans le cadre d'actions de sensibilisation en porte-à-porte.

### Action transversale : Extension des Consignes de Tri

La loi de « Transition Énergétique pour la Croissance Verte - LTECV n°2015-992 - Article L 541-1 du code de l'environnement » généralise la mise en place de l'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour toutes les collectivités. L'Eurométropole de Metz a mis en place une action de communication forte auprès de la population en début d'année sur l'ensemble du territoire. 8430 flyers, 14 913 étiquettes et 669 panneaux ont été distribués, collés et posés pour le rappel et l'information des nouvelles règles de tri.

Par ailleurs, l'accompagnement des usagers dans le cadre du changement de mode de collecte s'est poursuivi. 29 actions ont été menées dans 7 communes pour 3 255 entités sensibilisées. La modification des modalités de collecte des déchets dans l'hypercentre de Metz (passage d'une collecte en porte-à-porte à une collecte sur des points de présentation) et les projets de conteneurisation engagés sur le même secteur ont largement mobilisé l'équipe des ADTP.

### Actions dédiées au suivi de la qualité du tri des emballages recyclables : contrôles qualité

Les ADTP ont participé à 4 opérations de contrôle qualité. Trois auprès de particuliers et une sur un point de regroupement. 434 contenants contrôlés dont 15% avec erreur de tri parmi lesquels 19 contenants ont été refusés. Les adresses auxquelles ont été constatés des erreurs de tri ou des refus de collecte ont fait l'objet d'une sensibilisation.

### Soutien aux actions de prévention

Les ADTP ont apporté leur soutien pour la livraison à domicile auprès de particuliers, copropriété, ou associations. 315 composteurs ont ainsi été livrés en 2022. Ces livraisons sont un complément aux retraits possibles lors des permanences au Centre Technique Métropolitain.

### **Le programme pédagogique**

La sensibilisation des plus jeunes à la préservation de l'Environnement constitue un axe important de l'action de l'Eurométropole de Metz depuis de nombreuses années. L'animateur de la Direction de la Communication de l'Eurométropole, en partenariat avec l'Inspection Académique, propose un programme pédagogique à destination des écoles primaires et maternelles du territoire pour sensibiliser les enfants de 3 à 11 ans aux enjeux du tri et de la réduction des déchets ménagers.

En 2022-2023, 241 classes, réparties dans 55 écoles, se sont inscrites au projet pédagogique, contre 154 l'année précédente. 5 243 enfants et par extension, autant de familles, ont été sensibilisés au recyclage et à l'importance de mieux gérer les déchets.

## **2.4. La Redevance Spéciale (RS)**

La redevance spéciale est codifiée à l'article L. 2333-78 du Code général des collectivités territoriales. Les professionnels peuvent faire appel à l'Eurométropole pour la collecte et le traitement de leurs déchets assimilables aux ordures ménagères. Ce service est principalement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), calculée sur la valeur du foncier bâti et sans corrélation avec la quantité de déchets produite.

Afin d'inciter les professionnels à réduire et valoriser leurs déchets, rééquilibrer les charges entre les ménages et les non-ménages et financer au plus juste le service rendu, le Conseil de Metz Métropole a délibéré le 13 avril 2015 sur la mise en œuvre de la Redevance Spéciale (RS), et le 29 juin 2015 sur la définition du règlement de redevance spéciale, fixant les modalités d'application. Sur cette base, la RS est déployée par abaissement successif du seuil d'assujettissement.

La délibération du 11 juin 2019 définit la phase 4 du projet de déploiement de la RS. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la RS s'applique à tout non-ménage produisant plus de 3 300 litres hebdomadaires de déchets.

La structure tarifaire de la RS est établie en fonction du volume des bacs et la fréquence de collecte. Le coût des déchets recyclables est fixé à 0,027 € / litre et celui des déchets non-recyclables à 0,039 € / litre.

Les modalités techniques et financières de la RS constituent des leviers pour inciter les professionnels à :

- Optimiser leur organisation afin de rationaliser les moyens de pré-collecte mis à disposition et faciliter la collecte ;
- Réduire les quantités de déchets par une facturation en adéquation avec les volumes produits ;
- Trier et orienter les déchets vers les bonnes filières de valorisation grâce à un tarif incitatif pour les déchets recyclables.

Au 31 décembre 2022 : 156 établissements sont soumis à la redevance spéciale.

## 2.5. Qualité, Hygiène et Sécurité

### 2.5.1 Mesures d'hygiène et de sécurité mises en œuvre

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents et prévenir les risques professionnels, conformément à ses obligations, la Direction de la Gestion des Déchets a engagé en 2022, les actions suivantes :

- Poursuite de la remise à jour des protocoles de sécurité pour les intervenants extérieurs au Centre Technique Métropolitain (CTM) et sur les sites extérieurs ;
- Mise en application d'un formulaire permettant la remontée et l'enregistrement des anomalies constatées par les agents (presqu'accident ou situations à risque) ;
- Intensification de la communication visuelle sur les thématiques EHS par l'utilisation des écrans dynamiques installés au CTM ;
- Déploiement des opérations de communication et d'information auprès des usagers et des communes en cas de dysfonctionnement sur le terrain (problème de collecte, d'hygiène, dégradations ...).

Les autres actions engagées les années précédentes ont été poursuivies telles que :

- La réalisation d'audits de sécurité terrain par le personnel d'encadrement visant à échanger avec les agents sur les bonnes pratiques et les éventuels points d'amélioration dans l'application des consignes de sécurité ;
- La création de supports de ¼ d'heure Environnement Santé Sécurité (EHS) afin de poursuivre la constitution d'une bibliothèque de sujets qui pourront être utilisés par la hiérarchie en fonction des problématiques rencontrées ;
- La poursuite de l'analyse statistique détaillée des accidents des années 2018 à 2021 afin de mieux appréhender les causes principales d'accident ainsi que les principaux sièges et natures des lésions ;
- Le suivi de tableaux de bord mensuellement sur l'évolution du taux de fréquence et du taux de gravité au sein de la Direction de la Gestion des Déchets ;
- L'analyse systématique des accidents avec arrêt par une équipe pluridisciplinaire : victime, responsable hiérarchique de l'accidenté, services supports ou techniques si besoin et service EHS.

### 2.5.2 Formations sécurité suivies par les personnels

Le tableau ci-dessous récapitule les formations suivies par les agents en 2022 :

INTITULÉ FORMATION	NOMBRE D'AGENTS FORMÉS	DURÉE DE FORMATION EN JOURS
<b>FORMATIONS RÈGLEMENTAIRES</b>		
CACES R485 - GERBEUR - cat2 - initial	2	2
CACES R489 chariot automoteur - cat3 - Initial	1	3
CACES 489 Chariot automoteur - cat 3 - recyclage	1	2
CACES R490 Grue auxiliaire - avec télécommande - initial	2	3
CACES R490 Grue auxiliaire - avec télécommande - recyclage	2	2
FCO Transport de marchandises	18	5
FIMO transport de marchandises	2	20
Permis C + code + prépa aux interro écrite et orale e-learning	7	20

FORMATIONS À LA SECURITE		
Acquérir des bases en prévention des risques professionnels	1	1
Analyser un accident de travail	1	2
SST - Le sauveteur ou la sauveteuse secouriste du travail	4	2,5
SST - Le maintien et l'actualisation des compétences des sauveteurs et sauveteuses secouristes du travail	3	1
Premiers secours en santé mentale	1	2
Manipulation des extincteurs	2	0,5
La collecte des déchets en toute sécurité	25	2

### 2.5.3 Nombre d'accidents de travail et taux d'absentéisme de la régie directe de Metz Métropole

De manière générale, on observe une légère amélioration du nombre d'accidents de travail entre 2021 et 2022. Cependant en 2020 on compte 11 accidents de plus qu'en 2020.

	Année 2022	Année 2021	Année 2020	Evolution 2022/2021
Accidents de travail avec arrêt	25	28	19	↓
Maladie professionnelle	0	0	0	==
Accidents de travail sans arrêt	6	5	1	↑
Accident de travail mortel	0	0	0	==

Un taux de fréquence qui reste élevé avec une dégradation des taux de gravité et d'absentéisme en 2022 par rapport à 2021.

	Année 2022	Année 2021	Année 2020	Évolution 2022/2021
Taux de fréquence	70,73	73,96	48,70	↓
Taux de gravité	7,55	5,13	4,24	↑
Taux d'absentéisme	11,76	8,98	8,52	↑

**Taux de fréquence** = (nombre d'accidents avec arrêt + nombre d'accidents mortels) \* 1 000 000 / nombre d'heures travaillées)

**Taux de gravité** = nombre de jours calendaires d'arrêts de travail \* 1 000 / nombre d'heures travaillées

**Taux d'absentéisme** = nombre d'heures d'absence (tous les arrêts sauf congés maternité et congés paternité) \* 100 / nombre d'heures travaillées dans l'année

↓ Evolution favorable : moins d'accidents du travail et d'absences

↑ Evolution défavorable : plus d'accidents du travail et d'absences

Le taux de fréquence malgré un nombre identique d'accidents avec arrêt sur 2021 et 2022, baisse légèrement par une augmentation du nombre d'heures travaillées en 2022 mais reste toutefois à un niveau élevé. A titre de comparaison, le taux de fréquence national pour l'activité de collecte des déchets non-dangereux était de 34,7 en 2021.

Le taux de gravité a quant à lui augmenté en 2022 indiquant sur cette année de référence des accidents de travail ayant nécessité plus de jours d'arrêt qu'en 2021. Ce taux reste également nettement supérieur à la moyenne nationale pour les métiers la collecte des déchets non-dangereux qui était de 3,5 au titre de l'année 2021.

L'analyse détaillée des accidents a permis d'identifier que les épaules (20%) et le bassin/abdomen (20%) puis les main (16%) sont les sièges des lésions les plus impactés. Les natures des lésions qui découlent de ces accidents sont des douleurs lombaires (24%), des contusion (20%) et des entorses (16%).

Enfin, le taux d'absentéisme a également repris une tendance à la hausse principalement liée à l'augmentation des absences faisant suite à accident du travail (+37 % par rapport à 2021) mais également à l'évolution du nombre de jours d'absence pour congés maladie ordinaire (+20%). Le nombre de jours d'absence a également évolué mais de manière plus faible (+11%).

#### 2.5.4 Projet de management de la qualité et de la sécurité

La Direction de la Gestion des Déchets est engagée dans une démarche de management de la qualité et de la sécurité afin :

- D'optimiser son fonctionnement et son organisation ;
- De fiabiliser ses données ;
- De centraliser les informations et de les rendre accessibles à tous ;
- De développer les compétences des équipes et de les impliquer autour d'un projet commun.

Et ainsi :

- Améliorer l'écoute et la satisfaction des usagers et des communes ;
- Faciliter le travail collectif entre élus et service public ;
- Améliorer les performances environnementales et réduire les impacts environnementaux ;
- Améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel par le développement d'une culture sécurité.

Cette démarche se traduit notamment par la formalisation des processus, la traçabilité des données et la structuration d'un système documentaire.

#### 2.6 Relation usagers

Créé en 2012, le service " relations aux usagers ", est aujourd'hui le point d'entrée de la Direction de la Gestion des Déchets. Joignables par mail ([qualitedechets@eurometropolemetz.eu](mailto:qualitedechets@eurometropolemetz.eu)) ou via un numéro unique (03 87 20 10 00), 3 agents prennent en charge les demandes de renseignements et les réclamations des usagers, bailleurs et communes. Ce service est ouvert du lundi au jeudi, de 8h00 à 18h00 et le vendredi de 8h à 17h, soit 49h00 de permanence hebdomadaire à l'écoute et au service du public.

En 2022, 22 100 demandes (mails, appels téléphoniques, formulaires en ligne, courriers...) ont été enregistrées (aucune saisie de donnée durant le premier confinement), dont :

- 5 % de réclamations concernant la conteneurisation et la collecte des déchets ;
- 71 % de demandes de renseignements au sujet des jours de collecte, horaires de sortie des sacs ou bacs, distribution des sacs, conteneurisation ;
- 2 % de mises en relation ;
- 22 % de prises de rendez-vous pour une collecte d'encombrants.

En 2022, les demandes par services se répartissent principalement comme suit :

- 57 % pour la collecte (porte-à-porte, PAV et encombrants) ;
- 2 % pour la distribution des sacs ;
- 28 % pour la pré-collecte (conteneurisation, maintenance et livraison des bacs) ;
- 5 % pour la prévention ;
- 8 % autres services

Les réclamations sont analysées en collaboration avec les services concernés afin de mettre en place des actions correctives et améliorer la qualité du service rendu. Les aléas de collecte et les difficultés rencontrées sur le terrain sont également transmis aux communes pour information ou pour intervention.

## 2.7 Géolocalisation

Le système déployé associe systèmes embarqués et logiciels d'exploitation et d'optimisation des tournées. Il est composé d'une balise GPS qui relève la position en temps réel du véhicule de collecte, d'une console embarquée qui, connectée à la balise GPS, permet au chauffeur d'être guidé et de recevoir des informations, ou même d'en saisir (événements, anomalies, etc.), et d'un système de lecture RFID pour l'identification des puces des bacs de l'EUROMETROPOLE de METZ.

Les équipements sont utilisés pour :

- Relever la position des camions en temps réel ainsi que les informations afférentes : ensemble des collectes en cours et les véhicules associés, localisation du véhicule, tournée(s) affectée(s), durée de la collecte à l'instant T, temps de collecte restant, etc. ;
- Permettre aux équipages de téléphoner à une liste de contacts prédéfinis et de recevoir des appels.

Ces données permettent de répondre directement à l'usager sur l'avancée de la tournée et les difficultés rencontrées, en lien avec les équipages, quasiment en temps réel.

De plus, le système relève :

- Les données d'exploitation : date, heure de départ et fin de tournée, durée de la tournée, temps et kilométrage, nombre de bacs levés (par tronçon, par commune...);
- Les anomalies saisies par l'équipe de collecte (dépôts sauvages, bacs cassés, etc.) ou les événements ponctuels (rue bloquée, problème d'accessibilité, conditions météorologiques, etc.). L'équipage saisit également la localisation des points noirs de sécurité : marches arrière, collectes en bilatéral (par rues, par communes...).

L'analyse de ces données, via des logiciels d'exploitation (analyses statistiques, cartographie...) contribue à optimiser la qualité de service et à améliorer les conditions de travail des agents, dans le respect des préconisations de recommandation R-437.

Ces outils permettent la formalisation des plans de tournées.

Au 31 décembre 2022, 245 tournées sont répertoriées dans le système et permettent l'identification des agents et des missions.

## 3 Les indicateurs techniques

### 3.1. Les contenants

#### 3.1.1 Les sacs

En 2022 seuls les secteurs non-conteneurisés des centres-villes de Metz et d'Ars-sur-Moselle ont été dotés en sacs, soit une distribution de :

- 173 500 sacs pour la collecte des ordures ménagères (242 300 en 2021)
- 95 000 sacs transparents pour la collecte sélective (180 500 en 2021)

Plus aucun sac ne sera distribué au terme de la conteneurisation.

#### 3.1.2 Les bacs

Metz Métropole met à disposition différents volumes de bacs pour la collecte en porte-à-porte, en fonction de la taille du ménage :

Nombre de personnes par foyer	De 1 à 4 pers.	5 pers.	6 pers. et plus
Dotation en bacs OMR	180 L	240 L	360 L
Dotation en bacs EMR	180 L	240 L	240 L

En 2022, 363 bacs OMR et 921 bacs EMR ont été distribués avec majoritairement des interventions liées à des échanges pour modification de volume ou bacs disparus.

Le service dédié à la distribution des bacs intervient aussi dans la maintenance et la réparation de bacs pour un total de 6 048 interventions en 2022 (changement de couvercles cassés, roues...).

De même, 157 bacs destinés à la collecte des ordures ménagères et assimilées (OMA) ont également été distribués aux non-ménages.

Au 31 décembre 2022, 52 518 bacs OMR, 6 660 bacs OMA et 51 864 bacs EMR sont en service.

### 3.1.3 Les Points de Regroupement (PR)

Le nombre de PR évolue constamment en lien avec le projet de conteneurisation et le programme de déploiement des points d'apport volontaire (PAV). Dans le cas où des bacs individuels ne peuvent être déployés, des PR sont installés mais peuvent également être déplacés, remplacés par des PAV ou encore retirés au profit d'une dotation individuelle.

Au 31 décembre 2022, 186 PR sont en service, contre 227 un an plus tôt.

### 3.1.4 Les Points d'Apport Volontaire (PAV)

Au 31 décembre 2022, Metz Métropole dispose sur son territoire de :

- 412 conteneurs aériens dont 261 conteneurs verre et 94 conteneurs JRM, 33 OMR et 24 EMR/JRM ;
- 332 points d'apport volontaire enterrés composés de :
  - 261 colonnes verre ;
  - 80 colonnes JRM ;
  - 586 colonnes OMR ;
  - 315 colonnes EMR/JRM

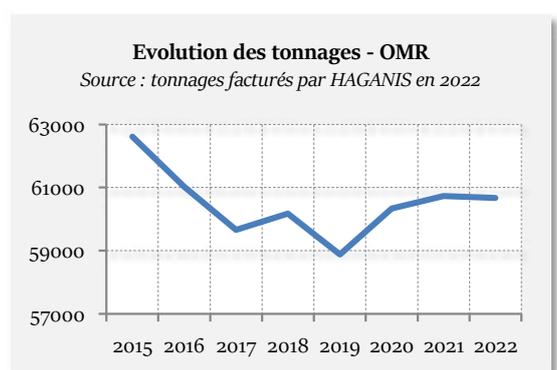
## 3.2 Les tonnages collectés

### 3.2.1 Les ordures ménagères résiduelles

Première année de la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri, 2022 est marquée par une stabilité des tonnages d'OMR par rapport à 2021. Toutefois, la population métropolitaine ayant progressé de près de 5000 habitants entre 2021 et 2022, on constate une baisse significative de la production moyenne d'OMR par habitant et par an (-6kg).

Ordures Ménagères (OMR)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	60 176	0,9%	-10,5%	268,9
2019	226 287	58 881	-2,2%	-12,4%	260,2
2020	221 489	60 342	2,5%	-10,2%	272,4
2021	225 586	60 732	0,6%	-3,0%	269,2
2022	230 515	60 671	<b>-0,1%</b>	<b>-0,6%</b>	<b>263,2</b>

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2022



### 3.2.2 Les matériaux recyclables

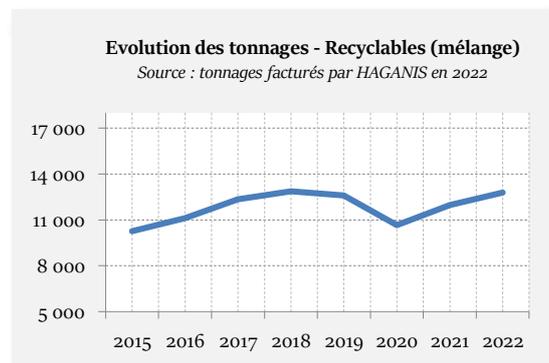
Cette partie présente de manière distincte les déchets recyclables collectés en mélange en porte-à-porte et en apport volontaire, les journaux, revues et magazines (JRM) collectés en apport volontaire ainsi que les cartons des commerçants du centre-ville collectés en porte-à-porte.

### 3.2.2.1 Recyclables en mélange

Les tonnages de recyclables en mélange sont en hausse significative en 2022, conséquence du déploiement de l'Extension des Consignes de Tri (ECT).

Recyclables en mélange (EMR)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	12 872	4,2%	38,8%	57,5
2019	226 287	12 603	-2,1%	35,9%	55,7
2020	221 489	10 658	-15,4%	14,9%	48,1
2021	225 586	11 965	12,3%	16,7%	53,0
2022	230 515	12 793	<b>6,9%</b>	15,0%	<b>55,5</b>

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2022

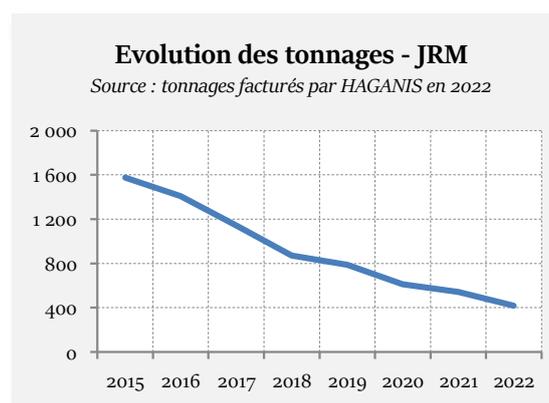


### 3.2.2.2 Journaux, revues, magazines en apport volontaire

Les nouveaux modes de consommation de la presse via le numérique et le non-remplacement des conteneurs aériens dédiés à la collecte des JMR entraine la confirmation en 2022 de la diminution continue de ce flux au profit de la collecte en mélange.

Journaux Revues Magazines (JRM)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	872	-23,6%	-62,9%	3,9
2019	226 287	787	-9,7%	-66,5%	3,5
2020	221 489	613	-22,1%	-73,9%	2,8
2021	225 586	542	-11,6%	-65,6%	2,4
2022	230 515	418	<b>-22,8%</b>	-70,3%	<b>1,8</b>

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2022

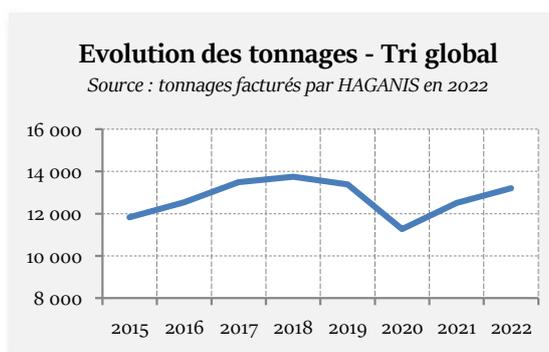


### 3.2.2.3 Tri global

De manière générale, les quantités d'emballages et papiers collectées en 2022 sont en hausse par rapport à l'année précédente (+5,6 %). Cette hausse s'explique par l'impact de la campagne sur l'Extension des Consignes de Tri (ECT).

Tri global	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	13 744	1,8%	18,3%	61,4
2019	226 287	13 390	-2,6%	15,2%	59,2
2020	221 489	11 271	-15,8%	-3,0%	50,9
2021	225 586	12 507	11,0%	5,7%	55,4
2022	230 515	13 211	<b>5,6%</b>	5,4%	<b>57,3</b>

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2022

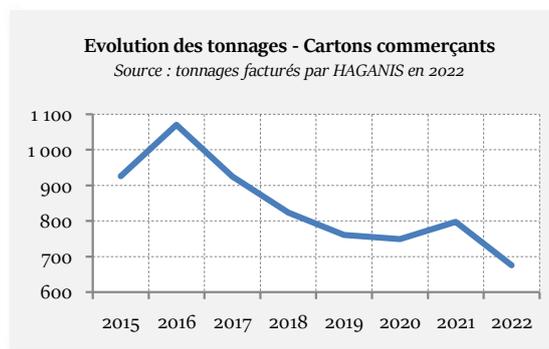


### 3.2.2.4 Cartons des commerces du centre-ville de Metz

Une baisse significative des tonnages des cartons produit par les commerçants du centre-ville de Metz est constatée en 2022. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette évolution (évolution des modes de consommation, hausse du coût de vie...).

Cartons commerçants	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	823	-11,0%	-10,5%	3,7
2019	226 287	761	-7,5%	-17,3%	3,4
2020	221 489	749	-1,6%	-18,6%	3,4
2021	225 586	797	6,4%	-13,9%	3,5
2022	230 515	676	<b>-15,2%</b>	<b>-36,9%</b>	<b>2,9</b>

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2022



### 3.2.3 Le verre

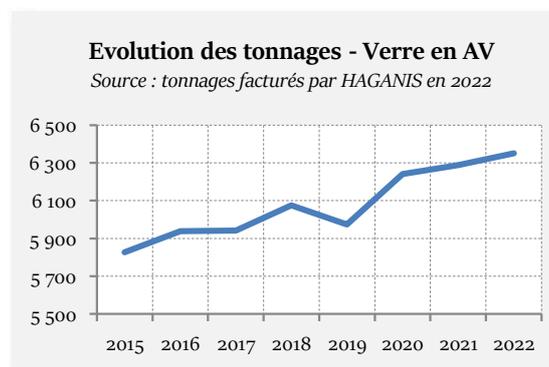
Cette partie présente de manière distincte le verre collecté en apport volontaire (AV) et le verre des restaurateurs du centre-ville de Metz collecté en porte-à-porte.

#### 3.2.3.1 Verre collecté en apport volontaire

La hausse des tonnages du verre semble être liée à la hausse de la population (+ 5000 habitants environ). Cependant la production moyenne de verre par habitant/ an reste stable.

Verre en apport volontaire	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	6 075	2,2%	6,0%	27,1
2019	226 287	5 974	-1,7%	4,3%	26,4
2020	221 489	6 241	4,5%	8,9%	28,2
2021	225 586	6 288	0,8%	7,9%	27,9
2022	<b>230 515</b>	<b>6 351</b>	<b>1,0%</b>	<b>7,0%</b>	<b>27,6</b>

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2022

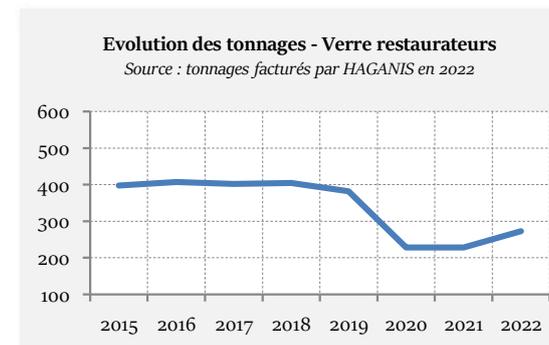


#### 3.2.3.2 Verre des restaurateurs du centre-ville de Metz collecté en porte-à-porte

Après une stabilité en 2021, le verre collecté auprès des commerçants progresse de 19,6% en 2022 par rapport à 2021. Cette hausse s'explique par une reprise d'activité post COVID proche de la normale dans les restaurants.

Verre restaurateurs	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	405	0,6%	-10,8%	1,8
2019	226 287	382	-5,7%	-15,9%	1,7
2020	221 489	228	-40,3%	-49,8%	1,0
2021	225 586	228	0,0%	-42,7%	1,0
2022	230 515	273	<b>19,6%</b>	<b>-33,0%</b>	<b>1,2</b>

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2022

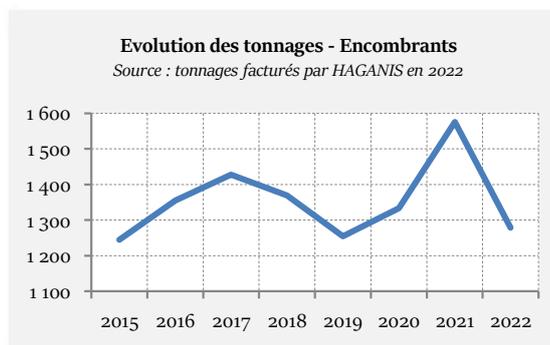


### 3.2.4 Les encombrants

Après 2 années consécutives de hausse des tonnages collectés pour les encombrants, la tendance 2022 marque le retour à une situation normale (avant COVID).

Encombrants	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2018	223 798	1 369	-4,1%	-16,0%	6,1
2019	226 287	1 255	-8,3%	-23,0%	5,5
2020	221 489	1 334	6,3%	-18,1%	6,0
2021	225 586	1 576	18,1%	26,6%	7,0
2022	230 515	1 279	<b>-18,9%</b>	<b>-5,6%</b>	<b>5,5</b>

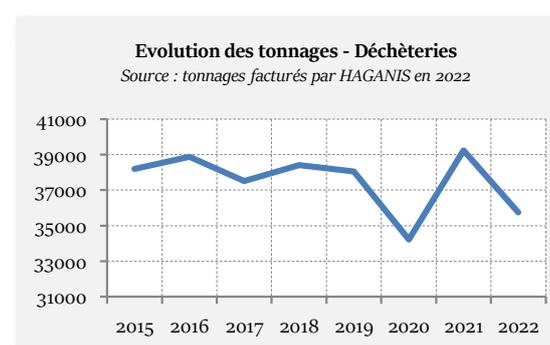
Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2022



### 3.2.5 Les déchèteries

Les tonnages présentés dans ce paragraphe regroupent l'ensemble des flux de déchèterie, y compris les déchets dangereux et inertes.

Déchèteries	Tonnages	N/N-1	N/2010
2018	38 408	2,4%	-3,9%
2019	38 048	-0,9%	-4,8%
2020	34 216	-10,1%	-14,4%
2021	39 230	14,7%	2,7%
2022	35 752	<b>-8,9%</b>	<b>-8,0%</b>



En 2022, les quantités de déchets collectées en déchèteries sont orientées à la baisse. Cette évolution s'explique principalement par :

- Le recul des déchets verts (- 22% soit 1 896 tonnes) du fait des conditions climatiques exceptionnelles constatées durant l'été 2022 ;
- Les déblais et gravats (-9% soit 1 004 tonnes).

### Fréquentation par déchèterie

On observe une baisse généralisée de la fréquentation en déchèterie (-10%) en 2022. Cela s'explique en grande partie par l'épisode de canicule qui a entraîné une réduction considérable des déchets verts. Seule la déchèterie de Vernéville enregistre une hausse de fréquentation.

Nombre de visiteurs par déchèterie	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021
Marly	121 096	129 713	101 765	126 439	96 989	-23% ↓
Metz Borny	89 041	91 857	70 287	86 064	75 238	-13% ↓
Metz Magny	82 873	88 294	67 186	84 081	79 129	-6% ↓
Metz Nord	73 897	80 239	66 851	77 935	64 124	-18% ↓
Montigny-Lès-Metz	75 614	78 244	65 049	72 506	69 752	-4% ↓
Ars-Sur-Moselle	74 156	76 489	63 607	72 506	70 544	-3% ↓
Peltre	29 508	26 919	24 981	27 059	27 203	1% =
Vernéville	23 981	23 058	19 407	20 022	24 885	24% ↗
<b>Total 8 déchèteries</b>	<b>546 185</b>	<b>594 813</b>	<b>479 133</b>	<b>566 612</b>	<b>507 864</b>	<b>-10%</b> ↓

Source : rapport d'activité HAGANIS 2022

↓ Évolution en baisse : moins de déchets produits

↗ Évolution en hausse : plus de déchets produits

Le détail des flux de déchèterie est présenté ci-après.

Flux déchèterie	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
Déchets incinérables	4 745	4 147	3 487	3 996	3 899	-97 T ↓
Cartons	646	661	581	718	732	14 T ↗
Déblais-Gravats	9 642	10 167	9 298	10 625	9 621	-1 004 T ↓
Plâtre	620	855	789	857	795	-62 T ↓
Bois	4 196	5 339	5 115	5 643	5 659	16 T ↗
Déchets verts	8 354	7 487	6 647	8 621	6 725	-1 896 T ↓
Déchets non incinérables	6 663	5 768	4 992	5 179	5 106	-73 T ↓
Métaux	1 833	1 909	1 767	1 861	1 681	-180 T ↓
Batteries	26	18	20	19	5	-14 T ↓
Huiles de vidange	50	58	41	48	55	7 T ↗
Huiles alimentaires	16	14	9	6,7	0	-7 T ↓
Déchets diffus spécifiques	221	220	195	252	247	-5 T ↓
Radiographies	1	0,8	1,9	1,1	0	-1,1 T ↓
Emballages souillés	6	25	24	29	29	0 T =
Pneumatiques	120	122	129	129	126	-3 T ↓
Tubes fluorescents	5	6,8	5,4	6	3	-3 T ↓
Piles	10	10	11	10	10	0 T =
D3E	1 026	1 023	950	1 076	900	-176 T ↓
Huisseries	122	106	78	43	47	4 T ↗
Livres	23	17,3	18	20	16	-4 T ↓
Cartouches	/	/	/	0,6	1	0,4 T ↗
Textile-Linge-Chaussures	83	94	56	89	93	4 T ↗

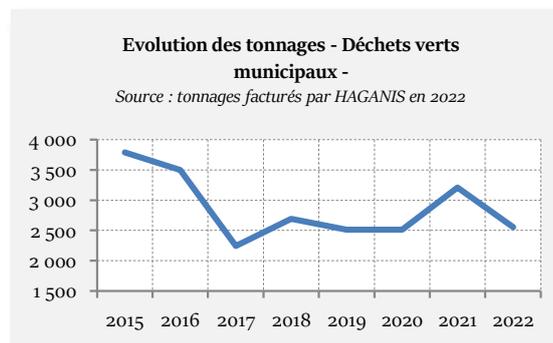
Source : rapport d'activité HAGANIS 2022

### 3.2.6 Les déchets verts municipaux

La météo défavorable (été très sec) en 2022 a conduit à une baisse des tonnages des déchets verts (-20%).

Déchets verts municipaux	Tonnages	N/N-1	N/2010
2018	2 690	19,8%	-35,8%
2019	2 511	-6,7%	-40,1%
2020	2 511	0,0%	-40,1%
2021	3 211	27,9%	-15,2%
2022	2 556	<b>-20,4%</b>	-27,0%

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2022



### 3.2.7 Synthèse des tonnages

Dans les tableaux de ce paragraphe, les ratios sont calculés à partir de la population SINOE ADEME, afin de garder la cohérence avec les données financières.

Eurométropole de Metz	2016	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021	Evolution 2022/2016
Population SINOE	220 265	223 798	226 287	221 489	225 586	230 515	2,2%	4,8%
<b>Tonnages</b>								
OMR	61 027	60 176	58 881	60 342	60 732	60 671	-0,1% ↓	-0,6% ↓
Tri	13 603	14 567	14 151	12 020	13 305	13 887	4,4% ↑	2,1% ↑
Verre	6 345	6 480	6 356	6 469	6 516	6 624	1,7% ↑	4,4% ↑
OMA	<b>80 975</b>	<b>81 223</b>	<b>79 388</b>	<b>78 831</b>	<b>80 553</b>	<b>81 181</b>	<b>0,8%</b> ↑	<b>0,3%</b> ↑
Encombrants	1 355	1 369	1 255	1 334	1 576	1 279	-18,9% ↓	-5,6% ↓
Déchèteries	38 879	38 408	38 048	34 216	39 230	35 752	-8,9% ↓	-8,0% ↓
DMA	<b>121 209</b>	<b>121 000</b>	<b>118 691</b>	<b>114 381</b>	<b>121 359</b>	<b>118 212</b>	-2,6% ↓	-2,5% ↓
Évolution DMA N/N-1	0,1%	1,4%	-1,9%	-3,6%	6,1%	-2,6%		
<b>Ratio kg/hab.</b>								
OMR	277	269	260	272	269	263	-2,2% ↓	-5,0% ↓
Tri	62	65	63	54	59	60	2,1% ↑	-2,5% ↓
Verre	29	29	28	29	29	29	-0,5% ↓	-0,2% ↓
OMA	<b>368</b>	<b>363</b>	<b>351</b>	<b>356</b>	<b>357</b>	<b>352</b>	<b>-1,4%</b> ↓	<b>-4,2%</b> ↓
Encombrants	6	6	6	6	7	6	-20,6% ↓	-9,8% ↓
Déchèteries	177	172	168	154	174	155	-10,8% ↓	-12,1% ↓
DMA	<b>550</b>	<b>541</b>	<b>525</b>	<b>516</b>	<b>538</b>	<b>513</b>	<b>-4,7%</b> ↓	<b>-6,8%</b> ↓
Évolution DMA N/N-1	0,3%	-0,4%	-3,0%	-1,5%	4,2%			

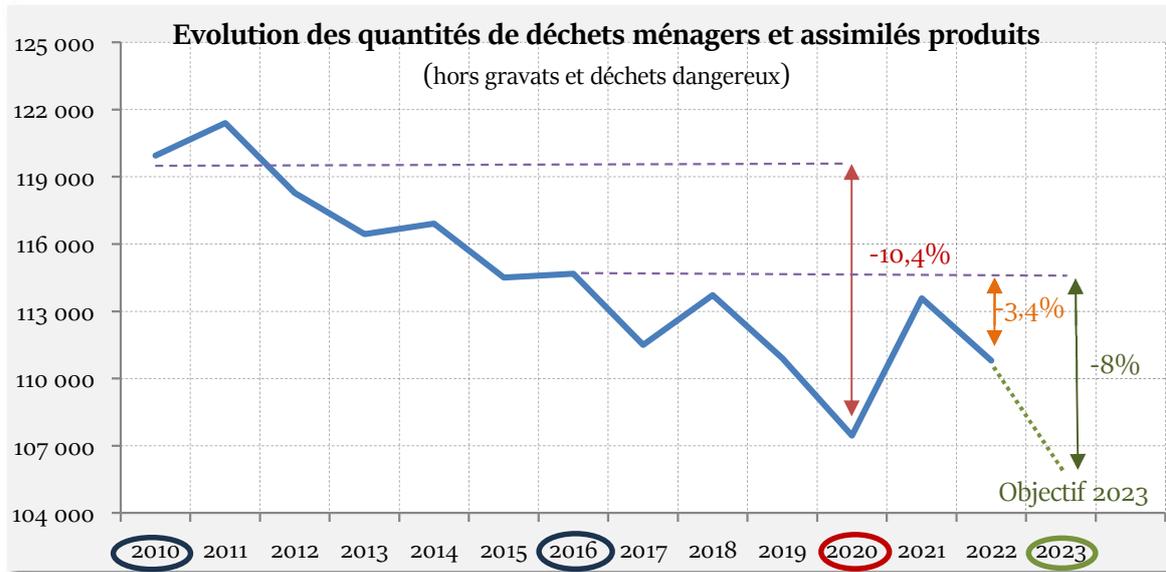
Source : Direction du Cycle des Déchets Eurométropole de Metz - Exercice 2022

\* OMA : Ordures Ménagères et Assimilées. Ce sont des déchets dits "de routine", collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire.

\*\* Les déchets de déchèterie présentés dans ce tableau regroupent la totalité des flux, DDS et Inertes compris. / Le ratio kg/hab. pour les déchèteries est rapporté à la population de Metz Métropole (sans les habitants des collectivités conventionnées).

\*\*\* DMA : Déchets Ménagères et Assimilés. Ce sont l'ensemble des déchets collectés, "de routine" et "occasionnels".

Avec la fin de la crise COVID, les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés collectées sont à nouveau orientées à la baisse (-2.6%) après une période de hausse en 2021. Pour atteindre les objectifs 2023 du PLPDMA, cette baisse devra se poursuivre et s'amplifier. En effet, par rapport aux objectifs de baisse (8% entre 2016 et 2023), en 2022 la baisse observée s'établit à -3,4%.



### 3.3 Les tonnages traités et leurs filières

Les installations de traitement gérées par HAGANIS accueillent majoritairement les déchets de Metz Métropole mais aussi les déchets d'autres collectivités et les déchets de professionnels en direct. Les chiffres présentés dans cette partie ne sont donc pas ceux de l'Eurométropole de Metz mais ceux entrant sur les installations de traitement.

#### 3.3.1 Le centre de tri

Les tonnages " sortie centre de tri " 2022 (transmis aux filières de reprises) déclarés aux éco-organismes sont les suivants :

**UTM** (Source : rapport d'activité 2022 HAGANIS)

Entrant		Sortant			
Flux	Triés	Flux	Tonnages	Proportion	Repreneurs
Collectes sélectives	18 231	Carton	6 771	37,1%	Rolf Kühl (Allemagne), Paprec, Citraval, Ecophyse, Gemdoub (25)
		JRM	4 180	22,9%	Norske Skog (88)
		Gros magasin	1 128	6,2%	Rolf Kühl (Allemagne) et Ecophyse (37), Citraval
		PET clair	962	5,3%	Valorplast (55), Suez
		PE-PP	416	2,3%	Valorplast (55), WPT, Suez, Veolia, Granuloplast (01)
		Films plastiques	286	1,6%	Suez
		Acier	464	2,5%	Arcelor Mittal (59), Derichebourg (57) et LFM (57)
		Briques alimentaires	254	1,4%	Rolf Kühl, Lucart (88)
		Aluminium	103	0,6%	Derichebourg (57), LFM (57), Paprec et Suez
		Flux de développement	210	1,2%	Citeo
		Refus de tri	3 458	19,0%	Valorisation énergétique HAGANIS et en CSR (pour les refus de tri en provenance de CITRAVAL et Paprec)

18 231 tonnes ont été triées, ce qui a permis la livraison aux filières industrielles de 14 773 tonnes de matériaux prêts à recycler, et la valorisation énergétique de 3 458 tonnes de refus de tri.

### 3.3.2 L'UVE et l'unité de valorisation des mâchefers

En 2022, la performance de l'UVE d'HAGANIS s'établit à un niveau très élevé, soit précisément 99,8% contre 92% en 2021.

Entrant		Sortant		Sous-produits	
Flux	Tonnages	Flux	Quantités	Flux	Tonnages
OMR	104 980	Évacués en ISDND (t)	0	Mâchefers	16 656
DIB	4 338	Incinérés (t)	110 591	Métaux ferreux	2 143
		Energie livrée (MWh)	210 669	Métaux non ferreux	235
		Dont tonnes-équivalent pétrole (tep)	18 114	REFIOM	1 223
		Vapeur (t)	296 533	Cendres	1 306
				Produits sodiques résiduels	606

Source : rapport d'activité 2022 HAGANIS

### 3.3.3 Les filières de traitement des déchets déposés en déchèteries

Les filières de valorisation et de traitement des déchets déposés dans les déchèteries sont les suivantes :

Matériaux	Tonnage	Taux	Modes de traitement (Source : rapport d'activité 2022 HAGANIS)	
Déblais -gravats	9 621	26,9%	Transférés et stockés par l'Unité de Traitement des Déchets Inertes, avant valorisation par criblage-tri-concassage	
Déchets verts	6 725	18,8%	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant envoi en compostage	
Bois	5 659	15,8%	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant valorisation matière ou énergétique	
Déchets non incinérables	5 106	14,3%	Transférés et stockés à la PAVD HAGANIS avant enfouissement en ISDND <sup>1</sup> (Suez, 57)	
Déchets incinérables	3 899	10,9%	Transférés et stockés par la PAVD HAGANIS avant valorisation énergétique à l'UVE ou enfouissement en ISDND <sup>1</sup> (Suez,57)	
Métaux	1 681	4,7%	Transportés par HAGANIS et valorisés par Derichebourg (57), Eska-Derichebourg (57) et Orne Métaux (57)	
DEEE	900	2,5%	Collectés et valorisés par Paprec pour l'éco-organisme Ecologic	
Plâtre	795	2,2%	Transférés, stockés et triés à la PAVD avant valorisation matière	
Carton	732	2,0%	Transférés et conditionnés par Citraval (57)	
Déchets diffus spécifiques	244	1,8%	Transportés par HAGANIS ou CEDILOR et traités par CEDILOR (57)	
Pneumatiques	126		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Aliapur	
TLC	93		Collectés et valorisés par Tri d'Union	
Huile de vidange	55		Collectées et valorisées (régénération ou valorisation énergétique) par Grandidier (88)	
Huisseries	47		Collectées et valorisées par Valoprest (57)	
Emballages souillés	29		Transportés par HAGANIS ou CEDILOR et traités par CEDILOR (57)	
Livres	16		Collectés et valorisés par RecyLivres	
Huiles alimentaires	11,3		Collectées et valorisées énergétiquement par Valoprest (57)	
Piles	10		Collectées et valorisées par l'éco-organisme Corepile	
Tubes fluorescents	6,1		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Recylum	
Batteries	5		Transportées par HAGANIS et valorisées par Eska-Derichebourg (57)	
Cartouches	1,3		Collectées et valorisées par Collectors	
Radiographies			Collectées et valorisées par Recycl-M	
<b>Total</b>	<b>35 764</b>		<b>100%</b>	

1 : ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux

### 3.3.4 La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD)

En 2022, la PAVD, véritable plateforme multifonctionnelle, a enregistré 44 092 dépôts de déchets (-6,6% par rapport à 2021), générant 66 695 tonnes de déchets (-9,5% par rapport à 2020). Le tableau ci-dessous présente les tonnages traités par types de matériaux :

Matériaux	Tonnage traité et évacué	Repreneurs (Source : rapport d'activité 2022 HAGANIS)
Déchets verts	11 216	Compostage : Suez Organique (57)
Déblais - Gravats	14 685	Valorisation matière : UTDI HAGANIS
Sables	93	Valorisation matière : HAGANIS
Non incinérables	10 679	Stockage : ISDND Suez (57)
Verre ménager	8 167	Valorisation matière : Sibelco Green puis OI Manufacturing (88)
Bois B	6 399	Panneautier : Kronospan (Luxembourg) Valorisation énergétique : Norske Skog (88)
Bois A et Abio	4 644	Valorisation énergétique : UEM (57), Soven (57)
Incinérables	4 746	Stockage : ISDND Suez (57)
Encombrants	2 996	Sur-tri HAGANIS
Plâtre	1 439	Valorisation matière : Remex (Allemagne), Placoplâtre (93)
Balayures	1 418	Valorisation matière : Lingenheld (57)
Huisseries	58	Valorisation matière : Valo (57)
Carton	57	Valorisation matière : Citravaal
DEEE	50	Valorisation matière : Paprec (54)
Métaux	49	Valorisation matière : Eska- Derichebourg (57)
Total	<b>66 695</b>	

## 4 Les indicateurs financiers

En signant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec l'ADEME, Metz Métropole s'est engagée à renseigner la matrice des coûts avec la méthode ComptaCoût® afin de retracer le coût de sa gestion des déchets. ComptaCoût® est une méthode basée sur les principes de la comptabilité analytique, qui permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer notamment de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) impose aux structures en charge de la prévention et de la gestion des déchets de réaliser une comptabilité analytique de cette compétence.

La matrice permet ainsi d'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion et de disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités afin de pouvoir identifier des pistes de maîtrise des coûts et communiquer sur les coûts auprès des usages.

### 4.1 Observations générales

Le coût aidé, c'est-à-dire le coût résiduel à la charge de Metz Métropole, déduction faite des recettes hors TEOM (vente matériaux, aides, subventions) correspond à un coût à l'habitant de 109,48 € HT soit une hausse de 0,8% par rapport au coût aidé 2021. Le coût aidé moyen à la tonne collectée et traitée s'élève à 229,98 € HT soit +5,3% par rapport au coût aidé 2021. Cette hausse s'explique par une baisse des tonnages (-2 836 T entre 2021 et 2022) et un coût de service en hausse.

#### Les charges

Les charges de collecte et de traitement représentent respectivement 41,53 % et 33,85 % soit 12,46 M€ et 10,16 M€. Les principales autres charges techniques sont constituées de la pré-collecte pour 11,91 % (3,27 M€) et des opérations de transfert/transport des déchets pour 3,26 % (977 K€). Enfin, les charges de structure s'élèvent à 1,8 M€ (6 % des charges 2022).

## Les produits

45,86 % des produits (2,19 M€) correspondent à des soutiens versés par les Sociétés Agréées majoritairement pour le flux Recyclables (1,84 M€).

Les produits industriels liés à la revente des matériaux issus du tri des déchets recyclables sont en hausse de 34% par rapport à 2021. Ils s'établissent à 2,51 M€.

Année 2022	OMR	Recyclables	Déchets des professionnels	Verre	Total OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	Déchets des collectivités	Total DMA
Population 'adhérente'	230 515	230 515	230 515	230 515	<b>230 515</b>	230 515	230 515	230 515	<b>230 515</b>
Population totale desservie	230 515	230 515	230 515	230 515	<b>230 515</b>	230 515	243 228	230 515	<b>230 515</b>
Tonnage global collecté	60 671	13 887	273	6 351	<b>81 182</b>	1 346	26 130	2 557	<b>111 215</b>
Charges de structure	880 912	469 527	6 962	52 720	<b>1 410 121</b>	45 394	334 912	10 237	<b>1 800 664</b>
Communication	222 588	456 807	-	61 279	<b>740 674</b>	-	-	-	<b>740 674</b>
Prévention	201 885	18 232	2 687	9 020	<b>231 824</b>	2 687	56 166	6 141	<b>296 818</b>
Pré-collecte	2 025 626	1 207 656	-	343 856	<b>3 577 138</b>	-	-	-	<b>3 577 138</b>
Collecte	6 623 044	3 613 752	86 191	384 299	<b>10 707 286</b>	431 253	1 228 893	100 247	<b>12 467 679</b>
Transfert/transport	-	-	2914	67 430	<b>70 344</b>	-	907 077	-	<b>977 421</b>
Traitement		2 326 205	14465	-	<b>2 340 670</b>	258 859	2 627 545	49 844	<b>5 276918</b>
Enlèvement et traitement des déchets dangereux					-		291 687		<b>291 687</b>
Reg. Incinération - énergie	4 593 792	-	-	-	<b>4 593 792</b>	-	-	-	<b>4 593 792</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>14 547 847</b>	<b>8 092 179</b>	<b>113 219</b>	<b>918 604</b>	<b>23 671 849</b>	<b>738 193</b>	<b>5 446 280</b>	<b>305 038</b>	<b>30 022 791</b>
Total produits industriels	1 804	1 809 910	95 591	140 382	<b>2 047 687</b>	-	466 911	-	<b>2 514 598</b>
Soutien accordé par les sociétés agréées	193 717	1 842 434	3 265	75 556	<b>2 114 972</b>	6 086	73 471	-	<b>2 194 529</b>
Autres aides et subventions	37 263	20 113	291	2 239	<b>59 906</b>	1 942	14 225	422	<b>76 495</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>232 784</b>	<b>3 672 457</b>	<b>99 147</b>	<b>218 177</b>	<b>4 222 565</b>	<b>8 028</b>	<b>554 607</b>	<b>422</b>	<b>4 785 622</b>
<b>Coût aidé HT</b>	<b>14 315 063</b>	<b>4 420 046</b>	<b>13 747</b>	<b>700 429</b>	<b>19 449 285</b>	<b>730 166</b>	<b>4 891 673</b>	<b>166 047</b>	<b>25 237 171</b>
TEOM	16 896 821	5 290 377	17 107	811 509	<b>23 015 814</b>	875 717	5 963 786	192 414	<b>30 047 731</b>
Redevance spéciale et assimilés	659 708	269 458	-	-	<b>929 166</b>	-	15 088	-	<b>944 254</b>

Source : matrice des coûts 2022 sur SINOE / ADEME

L'analyse globale de la matrice des coûts du service métropolitain de prévention et de gestion des déchets ménagers pour l'exercice 2022 met en lumière les principales évolutions suivantes :

- Hausse de la population (+4 929 habitants)
- Globalement une augmentation des charges de +3,4% résultant des principales évolutions suivantes :
  - Hausse des charges de communication (+76%) liée à la campagne sur l'ECT ;
  - Hausse des charges de pré-collecte (+308 k€) notamment due à l'investissement de la collectivité en PAV ;
  - Hausse des charges de collecte (+319 k€) qui résulte des tarifs applicables au nouveau marché public de collecte des équipements d'Apport Volontaire ;
  - Baisse des charges de traitement (-2,8%) que l'on peut imputer à la baisse des tonnages ;
- Hausse des produits industriels (+33,6%) en raison de la forte progression conjoncturelle des cours de reprise des matériaux revendu par la métropole après tri ;
- Hausse du coût aidé (+1,3% soit 317 k€ de plus) qui s'explique par une augmentation des charges plus importante que la hausse des produits.

## 4.2 Analyse globale

Coût aidé 2022	OMR	Recyclables	Déchets des professionnels	Verre	OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	Déchets des collectivités	DMA
€ HT	14 315 065	4 419 722	14 072	700 427	19 449 286	730 165	4 891 673	166 046	25 237 170
€ HT / hab	62,10	19,17	0,06	3,04	84,37	3,17	21,22	0,72	109,48
€ HT / tonne	235,41	334,55	14,83	110,97	695,76	542,47	198,13	101,25	229,98

Déduction faite des recettes hors TEOM, la gestion des OMR représente 54,6 % des tonnages globaux et 52,4 % des coûts totaux.

Année 2022	Part du coût aidé HT	Part des tonnages
OMR	52,4%	54,6%
Recyclables	29,0%	12,5%
Déchets des professionnels	0,7%	0,2%
Verre	3,1%	5,7%
Encombrants	3,5%	1,2%
Déchets des déchèteries	9,9%	23,5%
Déchets des collectivités	1,6%	2,3%

Les tonnages globaux sont orientés à la baisse -1,73 %. Ce recul s'explique par la baisse des tonnages dans les OMR, les déchèteries et les encombrants. Par ailleurs, du fait de l'extension des consignes de tri et d'une campagne de communication renforcée, les tonnages des recyclables et du verre sont en hausse.

Dans sa globalité le coût aidé TTC par habitant progresse de 1,7% en 2022. Cette hausse est portée par l'évolution du coût aidé dans les OMR (+4,5%) et des déchèteries (+2,2%).

	Coût aidé TTC/habitant		Evolution des coût 2021/2022	Evolution des tonnages 2021/2022
	2021	2022		
OMR	63,09	65,90	4,5%	-0,10%
Recyclables	22,03	20,70	-6,0%	4,37%
Verre	3,23	3,16	-2,2%	1,01%
Déchèterie	22,77	23,26	2,2%	-8,66%
Encombrants	3,53	3,42	-3,1%	-20,07%
<b>Total (hors encombrants)</b>	<b>111,12</b>	<b>113,02</b>	<b>1,7% </b>	<b>-1,73% </b>

## 4.3 Le financement de la compétence

Le service public de collecte et de traitement des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et par la Redevance Spéciale (RS).

Le taux de TEOM pour 2022 a été fixé par le Conseil Métropolitain du 08/03/2021 à 9,25%.

La Redevance Spéciale représente une recette de 944 254 € soit une hausse de 7,3% par rapport à 2021.



**Haganis**  
Environnement



# TRAITEMENT DES DÉCHETS

Rapport d'activité  
2022



# Sommaire

REPÈRES	4
ÉDITO	5
HAGANIS, ENTREPRISE PUBLIQUE	6
• DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS	7
• LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
• RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES	9
• POLITIQUE QSEÉ	10
• SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ	10
• ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE, UN ENGAGEMENT FORT	11
• QUALITÉ DU SERVICE, ÉCOUTE & RÉACTIVITÉ	11
• COMMUNICATION : VALORISER LES PERFORMANCES ET LE RÔLE ESSENTIEL DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC	12
<b>LE CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS NON DANGEREUX</b>	14
• LES FLUX DE DÉCHETS VALORISÉS	15
• LE TRI DES EMBALLAGES ET DES MATÉRIAUX À RECYCLER	16
• LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON RECYCLABLES	18
• LE CONTRÔLE DES REJETS AUX CHEMINÉES	21
• LE CONTRÔLE DE L'ENVIRONNEMENT	23
• FAITS MARQUANTS 2022 / PROJETS 2023	24
<b>LES DÉCHÈTERIES ET LA PAVD</b>	25
• UN RÉSEAU DE HUIT DÉCHÈTERIES	27
• UNE PLATEFORME MULTIFONCTIONNELLE	30
• UN CENTRE DE PRODUCTION DE GRAVES RECYCLÉES	32
• FAITS MARQUANTS 2022 / PROJETS 2023	33
<b>LES COMPTES 2022</b>	34
• LE COÛT DU SERVICE	34
• LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS	35

# Repères



- **28** administrateurs, dont 18 délégués Eurométropole de Metz
- **259** agents
- Certification **ISO 9001 & 14001** pour l'ensemble des activités
- Certification **ISO 50001** pour l'UVE-UVM, la STEP et les bâtiments du siège



- **99,8 %** = performance énergétique de l'UVE
- **210 669 MWh** = énergie produite sous forme de vapeur l'équivalent de **21 millions** de litres de fioul ou **14,7 millions** de m<sup>3</sup> de gaz
- **81 %** = taux de recyclage des collectes sélectives  
Refus de tri : 19 %
- **66 %** = taux de valorisation en déchèteries



- **1** station d'épuration intercommunale, **4** lagunes, **3** stations communales
- **1 484 km** d'égouts, **146** stations de relèvement, **131** bassins
- **22,1 millions de m<sup>3</sup>** d'eaux usées épurés, l'équivalent de **8 840** piscines olympiques
- **1,14 € ht/m<sup>3</sup>** = redevance assainissement

# Édito

La crise sanitaire fait place à une situation économique dégradée, avec une inflation, apparue soudainement en 2022, qui atteint des niveaux plus vus depuis des décennies. La hausse des prix a concerné d'abord l'énergie et les matières premières. Du point de vue environnemental, nos ressources naturelles, l'eau comme les énergies fossiles, sont de plus en plus rares et précieuses. Il est urgent de les économiser et de les préserver. Dans un contexte économique contraint, les enjeux climatiques et énergétiques se font de plus en plus pressants. C'est pourquoi, Haganis vise à apporter à son échelle une contribution toujours plus importante face à ces défis environnementaux.



## Des tarifs au plus juste

En tant qu'entreprise publique, Haganis continue plus que jamais de proposer le meilleur service au meilleur coût dans l'intérêt des habitants et dans le respect de l'environnement. **Les fruits de la bonne gestion d'Haganis ont permis de maintenir pour 2023 tous les tarifs** et ne pas répercuter la flambée des prix de l'énergie et des matières premières. L'anticipation d'achat d'électricité et la diminution de sa consommation et de celles des réactifs, au niveau de nos usines d'épuration des eaux usées, ont permis de conserver la redevance assainissement, qui s'applique à tous les ménages de la métropole, à 1,14€/m<sup>3</sup>. Déjà diminuée en 2020 de 8%, elle est donc encore maintenue pour 2023 grâce à l'expertise d'exploitation et de gestion des équipes d'Haganis. Il en est de même pour l'activité déchets. Des tarifs très compétitifs pour la valorisation énergétique et le tri des déchets qui forment un mix efficace avec le réseau de déchèteries. Des solutions complémentaires et vertueuses. Maintenir l'équilibre économique tout en conservant un haut niveau de performance environnemental reste l'enjeu majeur.

## Performance environnementale et énergétique

L'assainissement et le traitement des déchets offrent des solutions complémentaires pour participer à l'effort collectif de préservation de l'environnement. Des pluies insuffisantes et des épisodes orageux intenses mais trop brefs ne permettent pas d'alimenter suffisamment les nappes phréatiques. S'il est urgent d'économiser l'eau à la source, il est tout aussi primordial de l'épurer correctement après usage. Les équipes d'exploitation d'Haganis œuvrent pour parvenir aux bons résultats qui nous sont fixés par l'Etat, et que nous nous fixons au-delà des exigences réglementaires. **Aucune non-conformité depuis plus de deux ans pour la STEP**, alors que la réglementation en autorise 25 par an. **La performance énergétique remarquable de l'UVE atteint quant à elle 99,8%**. Un résultat inédit qui conforte notre usine en tant qu'installation à Haute Performance Environnementale. Le pouvoir calorifique des déchets permet d'économiser les énergies fossiles, l'équivalent de 21 millions de litres de fioul ou près de 15 millions de m<sup>3</sup> de gaz.

## Économiser les matières premières

**Le geste de tri est à présent simplifié pour les habitants.** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, tous les emballages ménagers sont triés, y compris les films plastiques, pots de yaourts et autres petits emballages en aluminium. Les papiers et emballages ménagers issus des collectes sélectives sont traités depuis début avril dans notre nouveau centre de tri modernisé. Après les phases d'essais successives qui ont été menées, la mise en service industriel a débuté au 1<sup>er</sup> décembre avec l'objectif d'atteindre les capacités et performances attendues.

## Deux engagements forts pour le territoire

L'élaboration d'un **nouveau schéma directeur d'assainissement** sur la métropole est une étape importante. Intégré au contrat de territoire «Eau et climat» signé en juillet 2022 avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse, il sera un document de planification central pour se projeter et engager les travaux d'assainissement identifiés comme prioritaire sur le territoire métropolitain. Pour améliorer le traitement des déchets, dans le cadre des lois « Transition énergétique » et « Anti-gaspillage », Haganis a signé, le 27 septembre 2022, avec l'Eurométropole de Metz et le Sydelon, une **convention de coopération « public-public »**. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, notre nouveau centre de tri accueillera les déchets recyclables du Nord Mosellan (environ 10 000 tonnes par an). Des solutions vertueuses et complémentaires, en matière de traitement des déchets ménagers, résultent de ce partenariat entre établissements publics.

**Marc SEIDEL**  
Président du Conseil d'Administration

**Daniel SCHMITT**  
Directeur Général



# HAGANIS, entreprise publique

HAGANIS est un établissement public, une entreprise originale en charge de services publics industriels. Régie de l'Eurométropole de Metz, HAGANIS est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

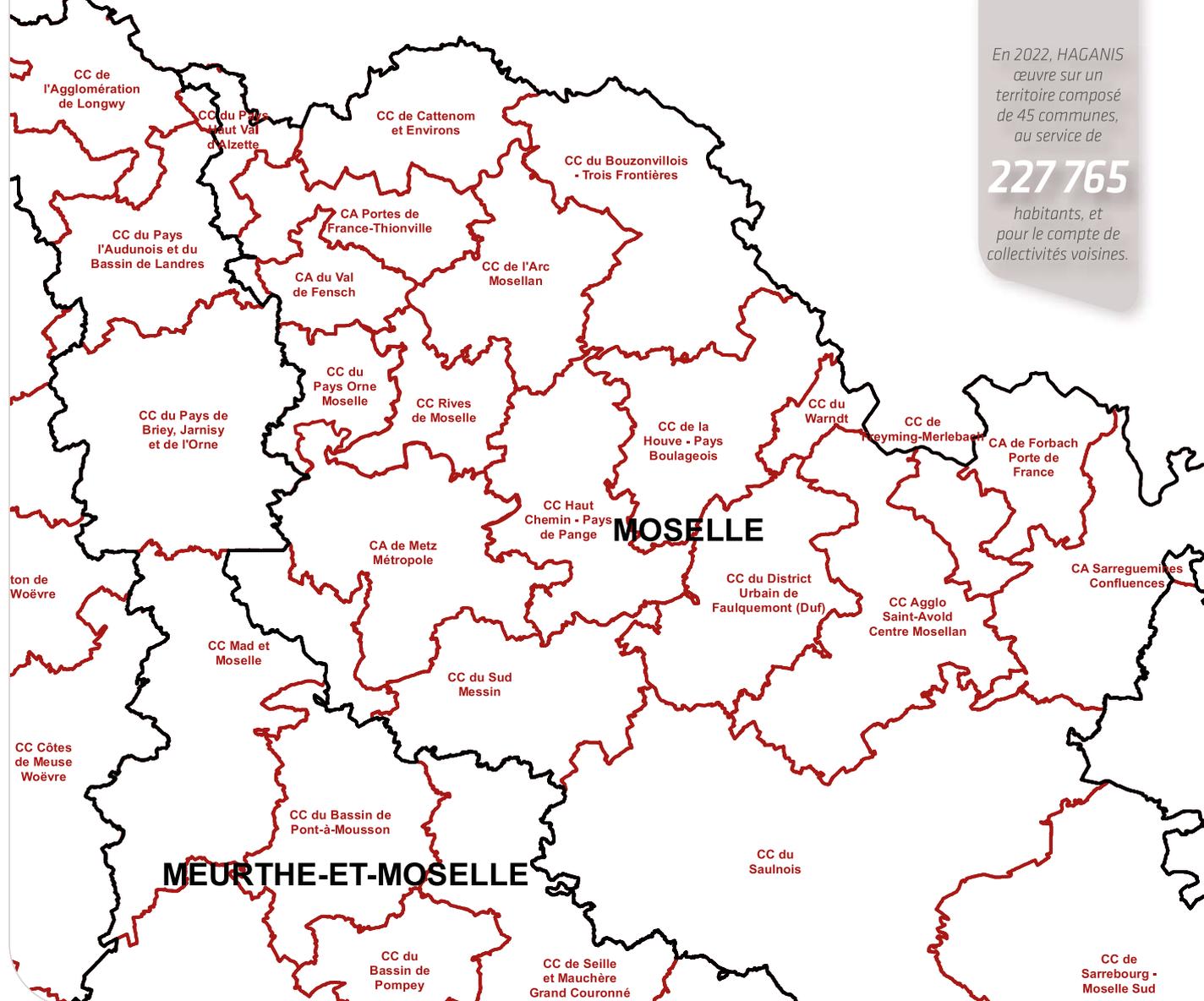
Ce statut permet d'allier les valeurs de service public et les règles de gestion et de contrôle des établissements publics, avec l'autonomie et la souplesse de fonctionnement nécessaires à la conduite d'activités industrielles complexes.

Ainsi, les qualités opérationnelles de l'entreprise sont mises en œuvre dans le cadre adapté aux enjeux locaux, dans une logique prioritaire de satisfaction des besoins des habitants.

En 2022, HAGANIS œuvre sur un territoire composé de 45 communes, au service de

**227 765**

habitants, et pour le compte de collectivités voisines.



## DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ESSENTIELS À L'ENVIRONNEMENT

HAGANIS assure la gestion et l'exploitation technique et commerciale des services confiés par l'Eurométropole de Metz pour le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages d'une part, et d'autre part pour l'assainissement. Outre ces missions statutaires, HAGANIS a la faculté d'assurer des prestations pour le compte d'autres collectivités, d'entreprises ou de particuliers.

### LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

HAGANIS assure les traitements nécessaires à la valorisation ou à l'élimination des déchets produits par les ménages, ainsi que d'autres déchets non dangereux des entreprises. Pour cela, elle exploite plusieurs sites sur le territoire de l'Eurométropole de Metz :

- Le Centre de Valorisation des Déchets, composé d'une unité de valorisation énergétique des déchets ménagers, d'une unité de tri des matériaux et des emballages à recycler, et d'une unité de valorisation des mâchefers,
- huit déchèteries,
- la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD), hébergeant notamment une déchèterie destinée aux professionnels.
- l'Unité de Traitement des Déchets Inertes

### L'ASSAINISSEMENT

Sur le territoire de l'Eurométropole de Metz, HAGANIS programme, finance, construit, exploite et entretient les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées. Pour ce qui concerne les eaux de pluie, leur collecte est une compétence gérée directement par l'Eurométropole de Metz. HAGANIS assure la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour l'Eurométropole messine.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

HAGANIS est administrée par un conseil d'administration formé de deux collèges : 18 membres élus par le conseil de l'Eurométropole de Metz en son sein, et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation en regard du service. Installé le 23 septembre 2020, le conseil a réélu Marc Seidel à sa présidence.

### LES DÉLÉGUÉS DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ

- François CARPENTIER (Maire de Cuvry),  
1<sup>er</sup> Vice-Président,
- Daniel DEFAUX (Maire de Plappeville),
- Bertrand DUVAL (Maire de La Maxe),
- Philippe GLESER (Maire de Lorry-lès-Metz),
- François GROSDIDIER (Maire de Metz),
- François HENRION (Maire d'Augny),  
3<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Pascal HODY (Maire d'Ars-sur-Moselle),  
2<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Thierry HORY (Maire de Marly),
- Véronique KREMER (Adjointe au Maire de  
Montigny-lès-Metz),
- Frédéric LOGIN (Maire d'Amanvillers),
- Henri MALASSÉ (Conseiller délégué à la mairie de  
Metz) depuis le 09/11/22, remplaçant Julien VICK,
- Martine NICOLAS (Adjointe au Maire de Metz),
- Roger PEULTIER (Maire de Rozérieulles),
- Alain PIERRET (Adjoint au maire de Woippy),
- Christophe PRÉVOST (Adjoint au Maire de Saint-  
Julien-lès-Metz),
- Nathalie SPORMEYEUR (Maire de Saulny),
- Michel TORLOTING (Maire de Gravelotte),
- Isabelle VIALLAT (Adjointe au Maire de Metz),

### LES PERSONNES QUALIFIÉES

- Djemel BENKERROUM,
- Claude BERTSCH,

- René DARBOIS,
- Emmanuel LEBEAU,
- Michel LISSMANN,
- Sébastien MANGIN,
- Eric MEUX,
- Serge RAMON,
- Philippe RENAULD,
- Marc SEIDEL, Président.

### LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

**La commission d'appels d'offres** a pour rôle, en application du Code de la commande publique, de vérifier la validité des candidatures et la compétitivité des offres, avant d'attribuer les marchés.

Cette commission est présidée par Daniel SCHMITT, directeur général et représentant légal d'HAGANIS. Elle est constituée de Messieurs BERTSCH, CARPENTIER, PIERRET, RAMON et RENAULD, (titulaires), Madame VIALLAT, Messieurs DARBOIS, GLESER, PRÉVOST et SEIDEL (suppléants).

**La commission des finances et des investissements** est chargée de l'examen des comptes et de la préparation du budget.

Elle examine aussi les principales options des choix d'investissement. Elle est constituée de Messieurs BERTSCH, CARPENTIER, DARBOIS, DEFAUX, LEBEAU, PIERRET, RAMON, RENAULD, SEIDEL et TORLOTING.



## RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

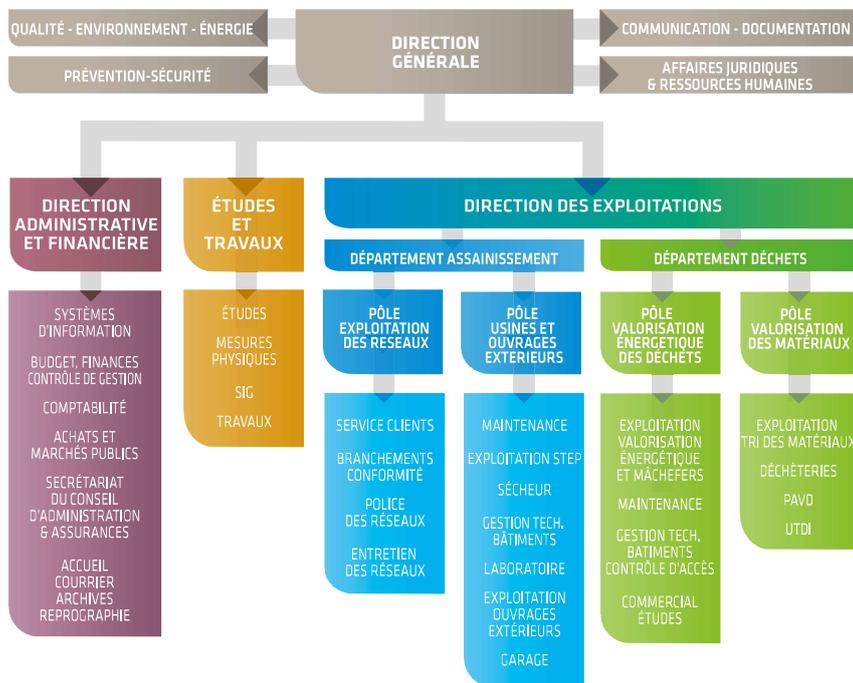
Entreprise de développement durable, HAGANIS a défini une politique de ressources humaines favorisant la réinsertion professionnelle. Elle s'attache à faire évoluer les carrières par mobilité interne et à privilégier la formation pour professionnaliser les gestes et assurer la sécurité. Elle promeut une culture d'entreprise exempte de tout stéréotype relatif au sexe.

HAGANIS développe sa politique de ressources humaines autour de cinq axes :

- **la formation continue**, avec plus de 4 700 heures et toujours un effort soutenu sur les formations à la sécurité. 3,2% de la masse salariale sont consacrés à la formation pour une obligation légale de 1%.
- **l'insertion professionnelle**, par le recrutement des agents issus de l'intérim sur des postes d'opérateurs de tri.
- **la mobilité interne** pour faire face aux contraintes physiques rencontrées par certains agents et permettre des évolutions professionnelles.
- **la polyvalence de ses agents**, à la fois dans un souci d'optimisation des tâches et d'efficacité, mais aussi pour développer les compétences et l'attractivité des postes.
- **l'accueil de stagiaires ou apprentis**.

Effectif au 31/12/2022	259
Salariés	193
Fonctionnaires mis à disposition	66
Agents Assainissement	121
Agents Déchets	112
Agents Services supports	26
Formation continue 2022	
<b>Nombre d'heures de formation continue</b>	<b>4 411</b>
<i>dont heures de formation Sécurité</i>	2 885
Nombre d'agents concernés	238
Part de la masse brute salariale consacrée à la formation	3,3 %
Stagiaires ou apprentis accueillis	22

**3,3%**  
de la masse salariale pour la formation



### INDEX ÉGALITÉ SALARIALE

Les entreprises de plus de 50 salariés doivent publier, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, un Index d'égalité professionnelle. Il a pour objectif de comparer la situation des femmes et des hommes dans la même entreprise. Inscrit dans le Code du Travail, cet index est noté sur 100, sur la base des 4 critères détaillés dans le tableau ci-après.

**HAGANIS obtient la note globale de 94/100 au titre de l'année 2022** (moyenne nationale : 88/100).

Indicateurs	Score	Max.
1 - Ecart de rémunération	39	40
2 - Ecart Augmentations	35	35
3 - Augmentation Retour Congé Maternité	15	15
4 - Sexe sous-représenté parmi les plus hautes rémunérations	5	10
TOTAL	94	100

## POLITIQUE QSEÉ



La protection de l'environnement et la qualité des services rendus aux habitants et aux collectivités étant essentielles, HAGANIS s'inscrit naturellement dans une démarche méthodique de développement durable et une dynamique d'économie circulaire.

La rigueur que s'impose HAGANIS par le biais des certifications ISO 9001 (Qualité), ISO 14001 (Environnement) et ISO 50001 (Energie) la guide à dépasser ses performances, dans le strict respect de la réglementation et en s'efforçant à aller au-delà de ses exigences.

Un engagement de plus de 20 ans pour améliorer en continu le service rendu aux habitants, au meilleur coût, tout en préservant l'environnement et la sécurité des personnes et des installations.

## SÉCURITÉ, TOUJOURS UNE PRIORITÉ



SÉCURITÉ

La sécurité des hommes au travail reste le premier chantier prioritaire d'HAGANIS, inscrit dans sa politique Qualité-Sécurité-Environnement-Énergie. De nombreuses actions de sensibilisation et de prévention sont menées sur le terrain et des travaux réguliers sur les process viennent sans cesse améliorer la sécurité des agents.

### ERGONOMIE DE LA LIGNE DE TRI

L'année 2022 a été marquée par la reprise d'activité des agents du centre de tri suite aux travaux. Des formations ont été dispensées aux opérateurs de tri, superviseurs et rondiers ainsi qu'à l'équipe de maintenance. Une attention particulière a été portée aux consignes de sécurité et à l'ergonomie aux postes de travail (réhausseurs, sièges assis-debout...).



### ACCOMPAGNER GRÂCE AU TUTORAT

L'ensemble des services a travaillé sur les tutorats dans chacun des métiers, pour assurer un accueil de tout nouvel embauché tant du point de vue de la sécurité que des consignes liées au métier. Ce projet a été piloté par le service Ressources Humaines et le service Prévention Sécurité.

### DÉVELOPPER L'E-LEARNING

HAGANIS a mis en place une plateforme d'e-learning. Deux formations ont été mises en œuvre : une formation au titre du chapitre 1.3 de

l'ADR pour les agents d'accueil en déchèterie et une formation à l'ouverture-fermeture des tampons, en lien avec la réalisation d'un film de sensibilisation, à destination de tout agent manœuvrant des tampons (entretien des réseaux, branchements-conformité, police des réseaux, mesures physiques).



### Actions Prévention-Sécurité 2022

Nombre de visites hiérarchiques de sécurité	120
Nombre de quarts d'heure sécurité	4
Nombre de Flashes sécurité	2
Travaux d'amélioration de la sécurité des installations	756 773 €

## ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE, UN ENGAGEMENT FORT

Engagée dans une démarche de maîtrise et de réduction des consommations énergétiques depuis sa création (ISO 14001 puis ISO 50001), HAGANIS prend sa part à l'effort collectif de sobriété énergétique demandé par l'Etat, en renforçant les actions déjà mises en place. De plus, avec une augmentation inédite du coût de l'énergie, améliorer la performance énergétique n'a jamais eu autant de sens pour maîtriser le coût du service rendu.



ENVIRONNEMENT



ÉNERGIE

### PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



L'objectif, fixé par le gouvernement au niveau national, est de réduire de 10 % notre consommation d'énergie d'ici 2024, avec pour bénéfices un gain pour l'environnement, un gain économique et une action citoyenne collective.

Haganis a mis en place un plan de sobriété énergétique : des gestes adoptés par l'ensemble du personnel pour agir au quotidien, mieux utiliser le numérique et se déplacer autrement.

### Consommations énergétiques Bâtiments 2022

Gaz pour le chauffage	297 kWh / DJU
Gain (par rapport à 2021)	- 35,5%

### DES PERFORMANCE RECONNUES

Avec une performance énergétique supérieure à 99%, l'UVE appartient à la catégorie des installations à Haute Performance Énergétique. La certification ISO 50001 permet par ailleurs aux collectivités clientes de bénéficier d'une taxe réduite sur le traitement de leurs déchets à l'UVE.

En assainissement, les excellents rendements épuratoires et la maîtrise des consommations de réactifs et d'électricité situent la station d'épuration principale de l'Eurométropole à un haut niveau de performance sur le plan national.

### DES RÉSULTATS SIGNIFICATIFS

Pour les bâtiments de la STEP et du siège, les actions mises en œuvre montrent déjà leur effet avec une baisse significative de la consommation de gaz pour le chauffage en 2022.

Quant aux locaux du CVD, ils sont chauffés depuis la mise en service grâce à l'énergie présente dans l'eau d'alimentation des échangeurs, économisant ainsi les énergies fossiles.

### INVESTIR POUR L'AVENIR

La rénovation des bâtiments, des panneaux photovoltaïques, un méthaniseur pour les boues de la station... Ce sont autant de projets d'investissement portés par Haganis pour réduire notre consommation d'énergie à long terme en visant l'autonomie énergétique.

## QUALITÉ DU SERVICE, ÉCOUTE & RÉACTIVITÉ

100% local, 100% public, Haganis met à disposition des habitants et des collectivités ses qualités opérationnelles de proximité pour leur apporter le meilleur service.



QUALITÉ

### SERVICE CLIENTS À L'ÉCOUTE

Porte d'entrée unique, le Service Clients prend en charge les demandes d'intervention, d'information et les signalements émis par les habitants et les collectivités, tant en matière d'assainissement que de traitement des déchets.

Il traite les demandes, qui arrivent par téléphone (numéro unique), courrier, courriel ou via le formulaire dédié sur le site Internet. Il assure l'enregistrement informatisé, la réponse coordonnée, le suivi et la résolution de ces demandes.

Haganis est particulièrement attentive aux réclamations qui lui permettent d'améliorer encore le service rendu aux usagers.

### RÉACTIVITÉ DES SERVICES

En 2022, 474 signalements ont été comptabilisés pour l'activité Assainissement. Ils ont nécessité 258 interventions du service hydrocurage, dont 86 % effectuées dans les 48 heures.

93 demandes de dératization ont été traitées, dans un délai maximum d'une semaine. Pour 52 d'entre elles, une campagne globale de traitement par raticide des réseaux d'assainissement publics a été nécessaire (durée moyenne de 5 semaines).

Sur l'activité Traitement des Déchets, la majorité des contacts sont des demandes d'information pour les déchèteries (horaires, déchets admis...). En 2022, 37 réclamations ont été enregistrées et traitées.

## COMMUNICATION : VALORISER LES PERFORMANCES ET LE RÔLE ESSENTIEL DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

La stratégie de communication d'HAGANIS a pour objectif de promouvoir ses performances en cohérence avec la politique QSEÉ, tout en participant à une sensibilisation citoyenne à la protection de l'environnement.



### VISITER LES SITES

Bien que le contexte sanitaire ainsi que les travaux de modernisation du Centre de Tri aient limité le nombre de visites des sites, HAGANIS a continué son rôle de sensibilisation. L'occasion de montrer les sites industriels, de faire connaître les métiers et d'expliquer les bons gestes en faveur de l'environnement.

Ce sont 537 visiteurs qui ont été reçus, principalement pour un public scolaire sur la station d'épuration.

### 10 KM HAGANIS : LES COUREURS TOUJOURS AU RENDEZ-VOUS !

Partenaire-épreuve du Marathon de l'Eurométropole de Metz pour la 12<sup>ème</sup> édition, Haganis renforce sa notoriété et sa visibilité en répondant présent lors de cet évènement.

En 2022, le succès des 10km HAGANIS est incontestable, avec 2024 coureurs. En interne, 18 coureurs étaient sur la ligne de départ en portant fièrement les couleurs de l'entreprise, soutenus par familles, amis et collègues. Les récompenses ont été remises par Alain Pierret, membre du Conseil d'Administration.



### METZ PLAGE

HAGANIS a une nouvelle fois honoré son partenariat avec Metz Plage en collaboration avec l'Eurométropole de Metz et le Pôle Propreté urbaine de la Ville de Metz.

Les trois partenaires ont parrainé le tournoi de Molkky du 28 juillet et ont participé au village Développement Durable du 9 au 11 août.

Cet évènement a permis de sensibiliser 220 plagistes par des jeux autour des bons gestes en faveur de l'environnement.

### METZ HANDBALL

Depuis de nombreuses années, Haganis est partenaire de Metz handball.

Pour la saison 2022-2023, les couleurs d'HAGANIS sont aux côtés de Julie LE BLEVEC (aîlière droite) et Valeriia MASLOVA (arrière droite), lors des rencontres des Dragonnes.





### UNE PAGE LINKEDIN

En 2022, Haganis a ouvert sa page entreprise sur le réseau social professionnel LinkedIn. La motivation première est d'informer sur les offres d'emploi disponibles, mais aussi de relayer des articles en lien avec les activités.

### HAGANIS, ENTREPRISE SOLIDAIRE



Zéro Déchet, Zéro Gaspillage est un programme établi entre l'Eurométropole de Metz, Emmaüs et HAGANIS.

**28 collectes ZéroGasp** ont été réalisées entre avril et octobre 2022 aux abords des déchèteries de Marly, Metz-Nord,

Ars-sur-Moselle et Metz-Magny. Emmaüs a récupéré **13,77 tonnes** d'objets pour leur donner une seconde vie, grâce à la générosité de **805 donateurs**.

Haganis s'implique par ailleurs auprès de l'association « **Mil'Ecole** » pour soutenir le programme d'assainissement au Centre de Formation des Apprentis de Kamboinsin au Burkina Faso et de l'association « **Solidarité Pissila** » pour soutenir le programme de réhabilitation et de construction d'équipements sanitaires dans le département de Pissila au Burkina Faso.



### PROJET THYMO

HAGANIS soutient l'Université de Lorraine et les chercheurs du projet THYMO, qui visent à développer la recyclabilité des téléphones mobiles.

Depuis 2021, une collecte d'anciens téléphones portables est organisée dans le réseau de déchèteries de l'Eurométropole de Metz. Leurs différents composants sont ensuite étudiés au sein de l'Université afin de développer leur recyclage.

Sur les 8 déchèteries, **255 téléphones** ont été collectés en 2022, soit 34,1 kg.





## Le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux

Le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux s'étend sur cinq hectares, en bordure de l'avenue de Blida, à Metz.

L'équipement a été mis en service en 2001, afin d'apporter une réponse optimale à l'obligation pour les collectivités de valoriser les déchets produits par les ménages, qu'il s'agisse des matières à recycler, ou des déchets non recyclables. Le Centre de Tri a été modernisé en 2022.

Pour favoriser la performance environnementale, sans transport inutile, deux unités complémentaires composent le centre de valorisation : une unité de tri et de conditionnement des matériaux à recycler, et une unité de valorisation énergétique des déchets non recyclables. Une installation spécialisée assure le traitement sur place des mâchefers d'incinération pour permettre leur valorisation en remblais.

Son implantation à proximité directe de la centrale de production de chauffage urbain et d'électricité, et de la zone urbanisée productrice de déchets et consommatrice d'énergie, répond aux impératifs environnementaux.

## LES FLUX DE DÉCHETS VALORISÉS



Les tonnages réceptionnés (sur fond vert foncé) diffèrent des tonnages effectivement traités (sur fond vert clair) en raison des effets de stock en début et en fin d'exercice.

\* dont 1733 t issues de refus de tri

## LE TRI DES EMBALLAGES ET DES MATÉRIAUX À RECYCLER

Avec la modernisation intégrale du Centre de Tri, HAGANIS répond à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages et renforce son savoir-faire en matière de tri de déchets.

Le nouveau process permet de séparer et de conditionner les matériaux en 11 flux : papiers, papiers-cartons (mêlés, complexés et non complexés), emballages en acier et en aluminium, films plastiques PE, bouteilles et flacons PET clair et PE/PP, pots et barquettes en PE/PP, emballages plastiques rentrant dans le flux développement.

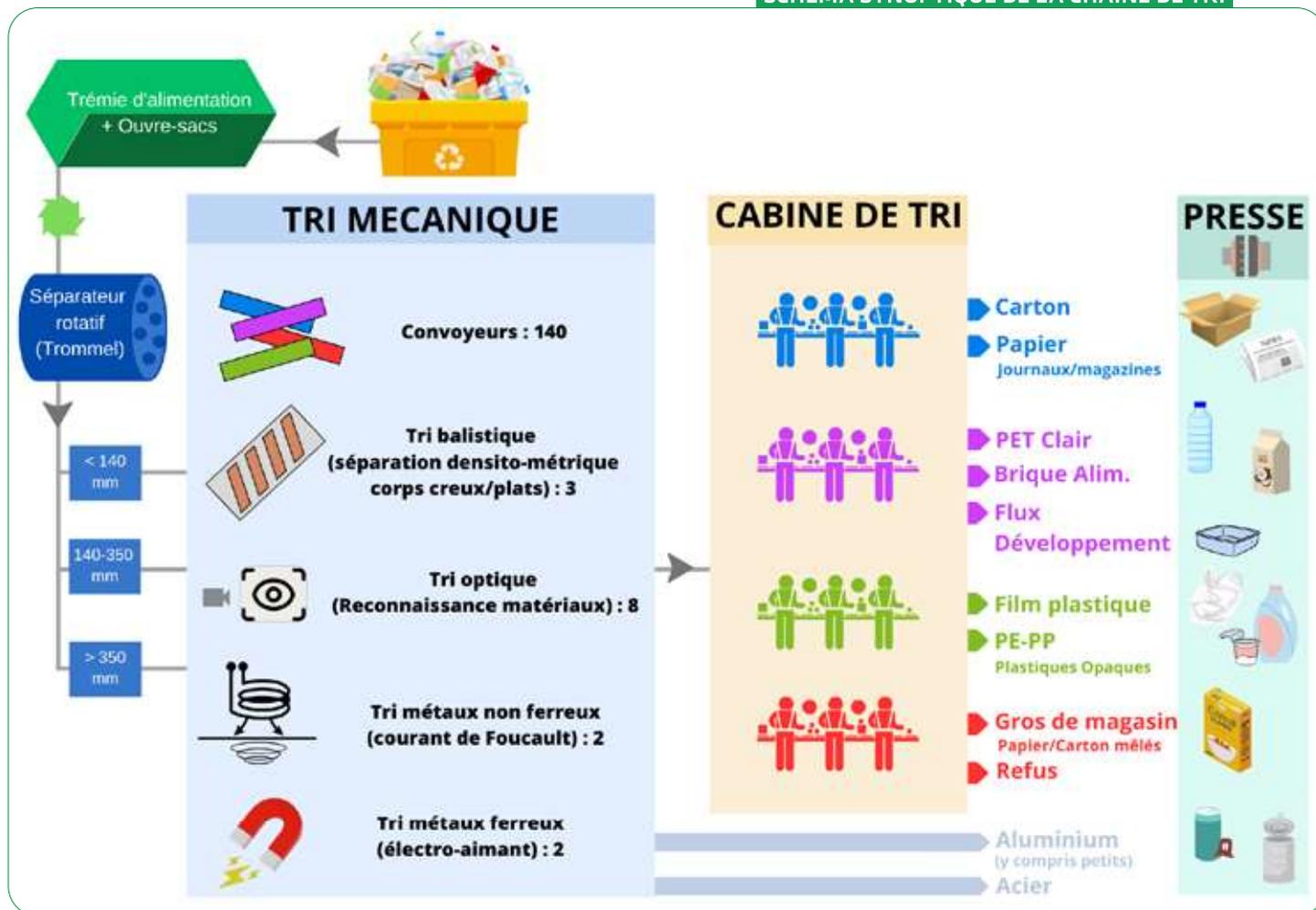
Après passage dans une trémie d'alimentation couplée à un ouvre-sacs et un trommel assurant un criblage granulométrique rotatif, les flux entrants sont séparés en 3 fractions de différents calibres. Les deux premières fractions alimentent ensuite des cribles balistiques visant à dissocier les corps

creux et les corps plats, avant de passer devant des séparateurs optiques. En fin de chaîne, un surtri manuel d'affinage et de contrôle permet de garantir la qualité du process.

Le tri des ferreux et des aluminiums est réalisé par des overbands et courants de Foucault.

Pour 2022, 76 % des tonnages proviennent de l'Eurométropole de Metz, 24% sont issus des collectes sélectives d'intercommunalités voisines (Haut-Chemin-Pays de Pange, Rives de Moselle, Saulnois).

### SCHÉMA SYNOPTIQUE DE LA CHAÎNE DE TRI

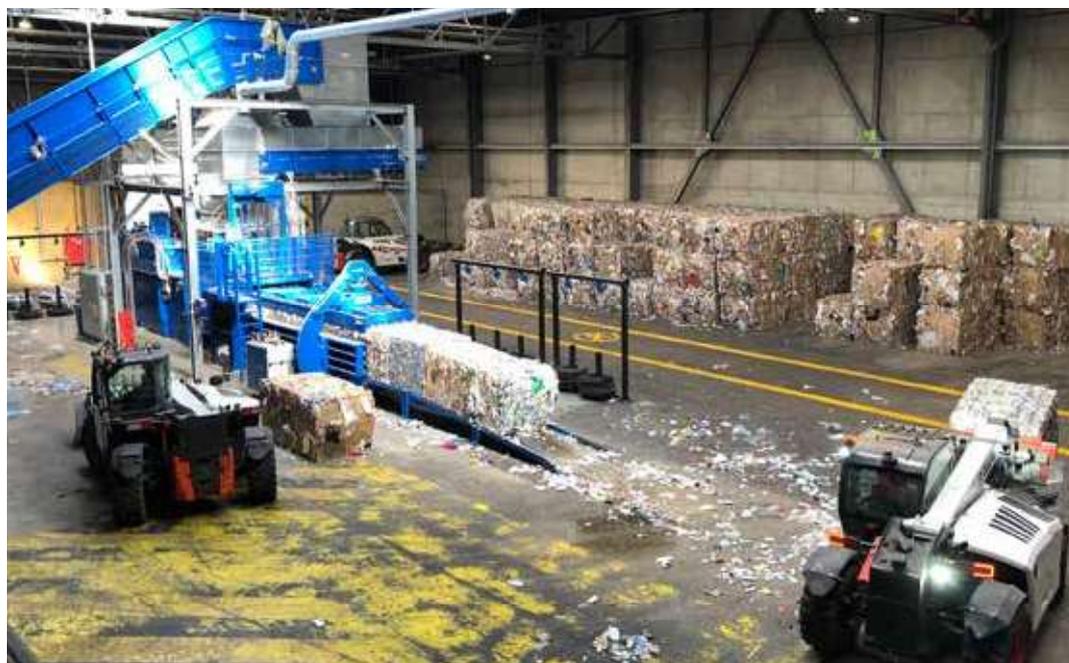


**19 301**tonnes  
de matériaux ont  
été réceptionnées.**L'EXERCICE 2022**

En 2022, 19 301 tonnes de déchets de collectes sélectives et conteneurs ont été réceptionnées. 18 231 tonnes ont été triées (1 070 t d'écart sur les stocks de début et de fin d'exercice), ce qui a permis la livraison aux filières industrielles de 14 773 tonnes de matériaux prêts à recycler, et la valorisation énergétique de 3 458 tonnes de refus de tri.

**BILAN DU TRI DES MATÉRIAUX RECYCLÉS (EXERCICE 2022)**

MATÉRIAUX	Tonnage	Taux	Repreneurs
CARTON	6 771	37,1%	Rolf Kühl (Allemagne), Paprec, Citraval, Ecophyse, Gemdoubts (25)
PAPIER (Journaux-Magazines)	4 180	22,9%	Norske Skog (88)
GROS DE MAGASIN (papier-carton mêlés)	1 128	6,2%	Rolf Kühl (Allemagne) et Ecophyse (37), Citraval
PET CLAIR	962	5,3%	Valorplast (55), Suez
PE-PP (plastiques opaques)	416	2,3%	Valorplast (55), WPT, Suez, Veolia, Granuloplast (01)
FILMS PLASTIQUES	286	1,6%	Suez
ACIER	464	2,5%	Arcelor Mittal (59), Derichebourg (57) et LFM (57)
BRIQUES ALIMENTAIRES	254	1,4%	Rolf Kühl, Lucart (88)
ALUMINIUM	103	0,6%	Derichebourg (57), LFM (57), Paprec et Suez
FLUX DE DÉVELOPPEMENT	210	1,2%	Citeo
Refus de tri	3 458	19,0%	Valorisation énergétique HAGANIS et en CSR (pour les refus de tri en provenance de CITRAVAL et Paprec)
<b>TOTAL</b>	<b>18 231</b>	<b>100%</b>	



Les emballages sont conditionnés sous forme de balles de matériaux pour être envoyées vers les filières de recyclage, économisant ainsi les matières premières.

Chaque balle pèse entre 300 et 1200kg selon le type de matériaux.

## LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS NON RECYCLABLES

L'Unité de Valorisation Énergétique exploitée par HAGANIS dispose d'une capacité réglementaire de 120 000 tonnes de déchets par an. Deux fours alimentent deux chaudières, produisant ainsi de la vapeur utilisée dans le réseau de chauffage urbain. Plus de la moitié des déchets reçus proviennent de l'Eurométropole de Metz, l'autre moitié de collectivités voisines ou d'entreprises locales.

En complément des certifications ISO 9001 et 14001, l'UVE et l'UVM sont certifiées ISO 50001 depuis 2018. Par la mise en place de sous-compteurs, la consommation énergétique est mieux connue et peut désormais être améliorée en continu. Cette certification permet la minoration de la TGAP acquittée par les collectivités clientes d'HAGANIS.



### LE PROCESSUS DE TRAITEMENT

Après pesée et passage devant un portique de détection des éventuels radioéléments, les bennes de collecte déversent les déchets dans la fosse de stockage de l'Unité de Valorisation Énergétique. Cette fosse est surmontée de deux ponts roulants équipés chacun d'un grappin servant à alimenter les deux fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure. La combustion se fait avec un excès d'air prélevé dans la fosse pour empêcher les dégagements d'odeurs. Un système de contrôle et de régulation permet d'optimiser la qualité de combustion. Dès la chambre de combustion, de l'urée est pulvérisée afin de réduire la formation d'oxydes d'azote.

Chaque four est surmonté d'une chaudière refroidissant les fumées. Ces chaudières, alimentées en eau déminéralisée, produisent de la vapeur surchauffée à 325°C, livrée par canalisation souterraine à la centrale énergétique voisine pour alimenter prioritairement le réseau de chauffage urbain de Metz (rendement énergétique le plus élevé). Le surplus est valorisé par les turbines de production d'électricité.

Cette énergie, valorisée en chauffage urbain, est comptabilisée comme énergie renouvelable. Elle réduit d'autant la consommation d'énergies fossiles. Avant rejet par les cheminées, les fumées traversent successivement deux filtres qui assurent

un traitement sec. En amont du premier filtre, la pulvérisation de charbon actif permet de piéger les particules, les métaux et les dioxines et furannes. En amont du deuxième filtre, l'injection de bicarbonate de sodium assure l'adsorption des polluants gazeux. Les produits sodiques résiduels résultant de ce dernier traitement sont recyclés sous forme de bicarbonate de sodium.

Les "résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères" (REFIOM) formés des cendres et particules, sont stockés en silos avant transfert pour valorisation en comblement de mine ou inertage et stockage en centre spécialisé.

Les mâchefers extraits au bas des fours sont dirigés dans les installations de l'Unité de Valorisation des Mâchefers. Après criblage, des appareils électromagnétiques séparent l'acier et les métaux non magnétiques et assurent la production d'une grave homogène et démétaillée. Affinés, analysés et commercialisés, les mâchefers sont utilisés en sous-couche routière, en alternative à l'extraction de matériaux alluvionnaires.

99,8%

performance  
énergétique  
de l'UVE

## VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : UN NIVEAU DE PERFORMANCE ÉLEVÉ

La performance énergétique\* correspond à l'énergie produite par l'installation\*\* moins les énergies externes consommées par le process (électricité, gaz, eau déminéralisée), rapportée à l'énergie contenue dans les déchets (Pouvoir Calorifique Inférieur x tonnes de déchets incinérés), à laquelle est ajoutée l'énergie externe consommée, multiplié par un coefficient de déperdition d'énergie, le tout multiplié par le facteur de correction climatique.

Le traitement est qualifié de valorisation à partir d'une performance énergétique de 60% pour les installations antérieures à 2008 (65% au-delà).

**La performance d'HAGANIS s'établit à un niveau très élevé, soit précisément pour 2022 :**

$$\frac{(210\,669\text{ MWh}^{**} \times 1,1) - (647\text{ MWh} + 5876\text{ MWh})}{0,97 \times [(2,414 \times 110\,591\text{ t}) + 647\text{ MWh}]} \times 1,151 = 99,8\%$$

\*définition et calcul selon l'annexe VI de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération de déchets non dangereux

\*\* totalité de l'énergie produite livrée sous forme chaleur à UEM

## BILAN DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (EXERCICE 2022)

### Valorisation Énergétique

Déchets non dangereux réceptionnés	111 051 t
Ordures ménagères résiduelles	104 980 t
Déchets banals d'entreprises ou collectivités	4 338 t
Quantité évacuée en ISDND	0 t
Quantité de déchets incinérés	110 591 t
Quantité de vapeur produite	296 533 t
Énergie livrée (chaleur)	210 669 MWh
Soit en tonnes-équivalent pétrole (TEP)	18 114 TEP
Soit l'équivalent de la chaleur obtenue par la combustion parfaite de	21,0 M litres de fioul
Quantité d'électricité consommée pour produire 1 MWh de vapeur	27,9 kWh / MWh de vapeur

Les tonnages réceptionnés diffèrent des tonnages effectivement traités en raison des effets de stock en début et en fin d'exercice.



ÉNERGIE



210 669  
MWh

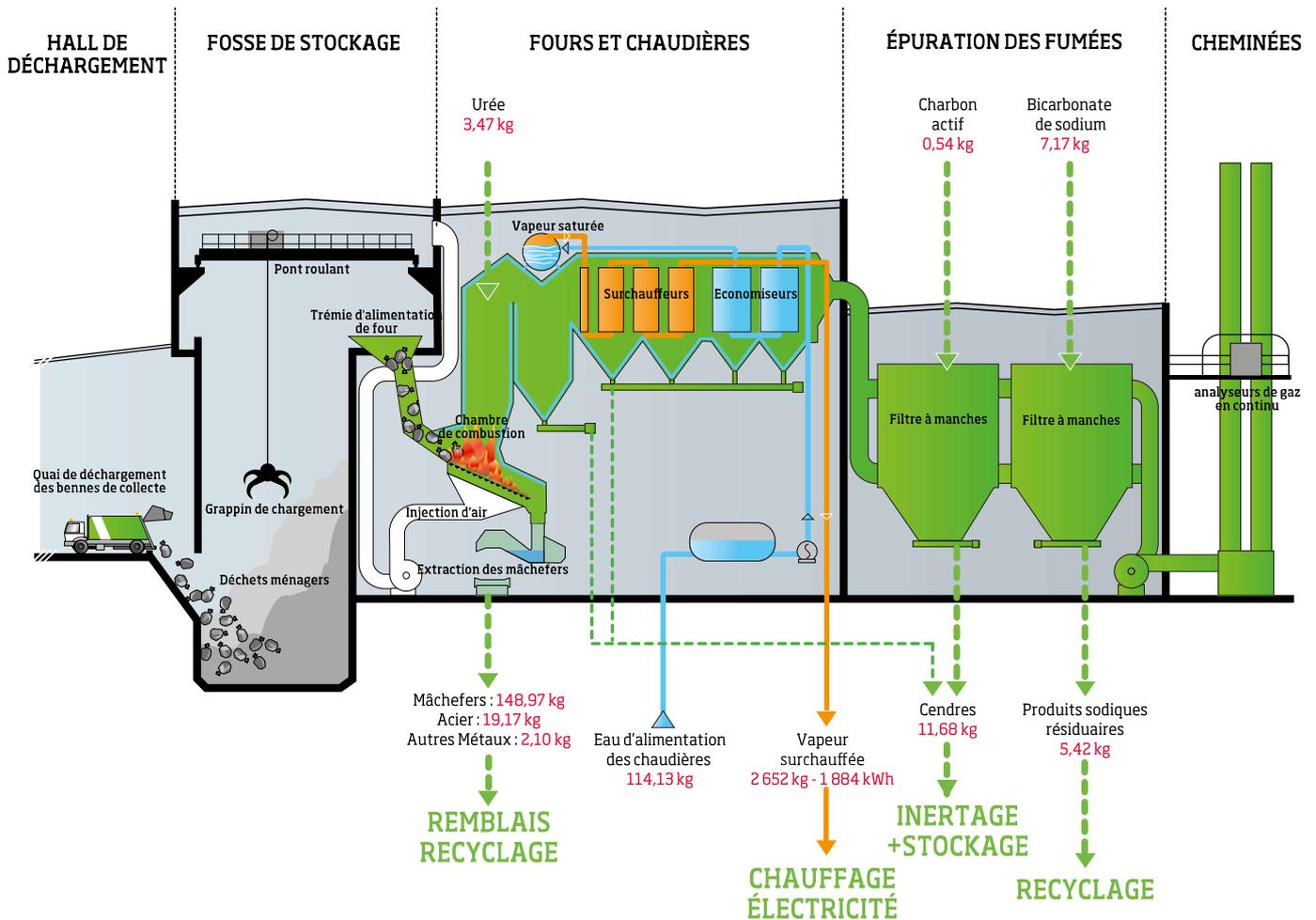
d'énergie ont été  
livrés au réseau de  
chauffage urbain.

## LES SOUS-PRODUITS

Sous-produits	Tonnage	Repreneurs
Mâchefers	16 656	Qualité type 1 et 2, soit pour toutes les utilisations possibles en sous-couche routière. Utilisés par TP Colle (54), Solodet (57), NBTP (54)
Métaux ferreux issus du traitement des mâchefers ou du process	2 143	Repris et recyclés par Rolanfer(57), Eska Derichebourg (57)
Métaux non ferreux issus du traitement des mâchefers	235	Repris et recyclés par Galloo (59)
Produits sodiques résiduaire	606	Recyclés par Résolest (54)
Cendres	1 306	Reprises par Mindest et utilisées en comblement de mines à Bernburg (Allemagne) Inertées et traitées par ISDD Suez Jeandelaincourt (54)
REFIOM	1 223	Utilisés par Mineral+ en comblement de mines à Gladbeck (Allemagne) Inertés et traités par ISDD Suez Jeandelaincourt (54)

## COUPE SCHEMATIQUE DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Intrants et extrants (moyenne 2022 par tonne de déchets incinérés)



## LE CONTRÔLE DES REJETS AUX CHEMINÉES

*Pour assurer sécurité et fiabilité de l'exploitation, les rejets aux cheminées sont contrôlés de trois manières différentes.*

*Un dispositif d'auto-surveillance assure l'analyse continue des émissions de poussières et de gaz aux cheminées de l'incinérateur. Il permet le pilotage quotidien du process. De plus, conformément aux exigences réglementaires, deux campagnes de mesures sont effectuées chaque année sur les émissions dans l'atmosphère, par des laboratoires indépendants.*

*Enfin, HAGANIS assure depuis mars 2010, l'échantillonnage semi-continu et la mesure des dioxines (AMESA). Les échantillons analysés sont constitués de prélèvements de gaz, effectués sur une période de quatre semaines de fonctionnement effectif pour chaque ligne. Ces mesures apportent un éclairage complémentaire des mesures classiques, réalisées sur une période d'échantillonnage de six à huit heures, qui demeurent obligatoires. Entre mars 2010 et décembre 2022, 267 cartouches de prélèvements ont été analysées (134 pour la ligne 1 et 133 pour la ligne 2).*



*Chaque ligne de valorisation énergétique est équipée de deux filtres à manches montés en série. Chacun contient entre 400 et 500 manches.*

*Ces dernières permettent, associées à du charbon actif puis du bicarbonate de sodium, de capter les polluants et les particules contenus dans les fumées.*

*Afin de compléter l'abattement des dioxines et furanes, le 2<sup>ème</sup> filtre de chaque ligne est équipé de manches à effet catalytique.*

*Ce dispositif assure une épuration efficace des rejets.*



ENVIRONNEMENT

## RÉSULTATS DES DEUX CAMPAGNES DE MESURES RÉGLEMENTAIRES

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats des deux campagnes de trois journées de mesures menées sur les deux lignes.

### REJETS ATMOSPHÉRIQUES 2022 - LIGNE D'INCINÉRATION N°1

Gaz émis (en concentration)	Unité	Valeur limite semi-horaire fixée par arrêté préfectoral	Première campagne (SOCOTEC)				Deuxième campagne* (LECES)			
			01/03	02/03	03/03	Moy.	04/10	05/10	06/10	Moy.
CO	mg/Nm <sup>3</sup>	100	8,2	5,6	7,5	<b>7,1</b>	4,8	6,9	6,9	<b>6,2</b>
NOx eq. NO <sub>2</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	250	75,0	69,5	111,0	<b>85,2</b>	174,3	91,2	94,7	<b>120,1</b>
SO <sub>2</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	200	6,2	7,8	3,6	<b>5,9</b>	3,4	0,8	2,9	<b>2,4</b>
COT équ.C	mg/Nm <sup>3</sup>	20	8,8	3,2	3,5	<b>5,2</b>	<1	<1	1,4	<b>&lt;1,1</b>
Poussières	mg/Nm <sup>3</sup>	30	0,6	0,1	0,3	<b>0,3</b>	0,7	6,1	3,2	<b>3,3</b>
HCl	mg/Nm <sup>3</sup>	60	6,8	10,6	8,7	<b>8,7</b>	4,9	3,1	10,2	<b>6,1</b>
HF	mg/Nm <sup>3</sup>	4	0,1	0,1	0,1	<b>0,1</b>	0,1	0,0	0,1	<b>0,1</b>
NH <sub>3</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	30	0,25	0,04	0,04	<b>0,11</b>	0,9	13,5	9,5	<b>8,0</b>
Hg	µg/Nm <sup>3</sup>	50*	0,5	0,0	0,0	<b>0,2</b>	1,0	0,8	1,2	<b>1,0</b>
Cd + Tl	µg/Nm <sup>3</sup>	50*	0,5	0,1	0,2	<b>0,3</b>	0,7	0,4	0,2	<b>0,4</b>
As + Cr + Cu + Mn + Ni + Pb + Co + Sb + V	µg/Nm <sup>3</sup>	500*	21,0	13,0	8,5	<b>14,2</b>	90,0	32,0	24,0	<b>48,7</b>
PCDD/F	ng ITeq/Nm <sup>3</sup>	0,100**	<0,003	<0,003	<0,004	<b>&lt;0,004</b>	<0,002	<0,002	<0,004	<b>&lt;0,003</b>

\*Valeur Limite d'Émission (VLE) Mesure \*\*VLE Semi-Continue

### REJETS ATMOSPHÉRIQUES 2022- LIGNE D'INCINÉRATION N°2

Gaz émis (en concentration)	Unité	Valeur limite semi-horaire fixée par arrêté préfectoral	Première campagne (SOCOTEC)				Deuxième campagne* (LECES)			
			07/03	08/03	09/03	Moy.	22/11	23/11	24/11	Moy.
CO	mg/Nm <sup>3</sup>	100	3,3	3,3	8,2	<b>4,9</b>	6,0	13,2	26,0	<b>15,1</b>
NOx eq. NO <sub>2</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	250	127,0	122,0	124,0	<b>124,3</b>	119,0	122,8	114,5	<b>118,8</b>
SO <sub>2</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	200	5,7	5,1	6,0	<b>5,6</b>	3,2	5,7	4,0	<b>4,3</b>
COT équ.C	mg/Nm <sup>3</sup>	20	2,6	1,4	0,7	<b>1,6</b>	<1	1,6	<1	<b>&lt;1,2</b>
Poussières	mg/Nm <sup>3</sup>	30	0,1	0,3	0,1	<b>0,2</b>	0,3	0,2	0,5	<b>0,3</b>
HCl	mg/Nm <sup>3</sup>	60	6,8	8,1	7,3	<b>7,4</b>	4,8	5,0	10,9	<b>6,9</b>
HF	mg/Nm <sup>3</sup>	4	0,1	0,1	0,1	<b>0,1</b>	0,1	0,0	0,1	<b>0,1</b>
NH <sub>3</sub>	mg/Nm <sup>3</sup>	30	0,04	0,04	0,02	<b>0,03</b>	1,2	1,1	1,4	<b>1,2</b>
Hg	µg/Nm <sup>3</sup>	50	0,2	0,4	1,0	<b>0,5</b>	0,6	2,2	1,1	<b>1,3</b>
Cd + Tl	µg/Nm <sup>3</sup>	50	0,2	0,0	0,0	<b>0,1</b>	5,0	4,0	3,0	<b>4,0</b>
As + Cr + Cu + Mn + Ni + Pb + Co + Sb + V	µg/Nm <sup>3</sup>	500	240,0	14,0	41,0	<b>98,3</b>	44,0	75,0	49,0	<b>56,0</b>
PCDD/F	ng ITeq/Nm <sup>3</sup>	0,100	<0,002	<0,003	<0,003	<b>&lt;0,003</b>	<0,002	<0,001	<0,003	<b>&lt;0,002</b>

\* Contrôle inopiné à la demande de la DREAL.

**Les campagnes de contrôle ne font apparaître aucun dépassement.**

## LE CONTRÔLE DE L'ENVIRONNEMENT

---

L'exploitation du Centre de Valorisation des Déchets est autorisée par arrêté préfectoral qui précise les conditions de l'exploitation, et prescrit notamment un **plan de surveillance de l'environnement**. Dans ce cadre, des prélèvements et des analyses sont effectués périodiquement pour suivre l'état des différents compartiments de l'environnement de l'ensemble de la métropole.

À noter, que de multiples autres sources de l'activité humaine peuvent être à l'origine d'émissions responsables d'une pollution de l'environnement.

**Le plan de surveillance** est mutualisé avec la société UEM et piloté par HAGANIS. Il est fondé sur une surveillance à **2 niveaux** :

**Niveau 1** : des campagnes de mesures pérennes



### ATMOSPHÈRE

Contrôle des polluants dans les retombées (6 stations de mesure).



### VÉGÉTAUX

**BIO-INDICATEURS**  
Contrôle des métaux et dioxines dans des végétaux de 6 sites.

**Niveau 2** : des mesures complémentaires si un constat d'évolution défavorable de l'environnement est observé sur les résultats des mesures de niveau 1.

Une surveillance de niveau 2 peut être déclenchée par l'exploitant ou par l'Inspection selon les critères définis dans le guide INERIS (novembre 2016) intitulé « Surveillance dans l'air autour des installations classées - retombées des émissions atmosphériques - impact des activités humaines sur les milieux et la santé ».

**Différentes entreprises spécialisées et indépendantes sont chargées des prélèvements et des analyses effectués**, tant dans le cadre du contrôle des rejets de l'installation, que dans le cadre de la surveillance de l'environnement. Les attributaires des lots du marché public pour les exercices 2022 à 2025 sont : SOCOTEC (contrôle des gaz à l'émission), Dr MARX (nappes et rejets liquides), BIOMONITOR (mesures en milieu végétal et sols), SOCOR (sous-produits solides et mâchefers) et MICROPOLLUANTS TECHNOLOGIE (Dioxines-Furanes). LECES a réalisé les contrôles de gaz à l'émission du 2<sup>ème</sup> semestre 2022, dans le cadre du contrôle inopiné à la demande de la DREAL.

L'ensemble des bilans d'analyses est publié dans un **Dossier d'Information du Public (DIP)**.

Le DIP est disponible en téléchargement sur le site [www.haganis.fr](http://www.haganis.fr).

## FAITS MARQUANTS 2022 / PROJETS 2023

2022 est en particulier marquée par les essais de performance du nouveau Centre de Tri, avec le démarrage de la chaîne de tri en avril et le début de la mise en service en décembre. Au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique, les équipes veillent à améliorer en continu le process en suivant le plan d'investissement.

### NOUVEAU CENTRE DE TRI

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 prévoit, sur le recyclage des déchets ménagers, une extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques à fin 2022. Elle impose par ailleurs une valorisation énergétique des refus de tri, déjà possible sur le site de Metz.

Les travaux de modernisation du centre de tri ont nécessité huit mois d'arrêt pour démanteler puis reconstruire le nouvel outil. Le nouveau centre de tri a débuté la phase d'essais en avril 2022. L'équipe de 30 agents a assuré l'alimentation du process, en suivant la montée en charge progressive des tonnages triés jusqu'à la livraison de l'ouvrage en 2023. Une seconde équipe de tri sera constituée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

D'un investissement de 15 millions d'euros (avec une contribution financière de l'ADEME et de l'éco-organisme CITEO), le nouveau centre de tri dispose de technologies de dernières générations pour assurer une haute performance de tri :

- 8 séparateurs optiques (reconnaissance par infra-rouge des objets par nature de matériaux)
- 3 cribles balistiques (reconnaissance selon la taille et la forme des objets)
- 1 trémie d'alimentation couplée à un ouvre-sacs
- 1 trommel (séparation des objets par taille)
- 2 courants de Foucault (séparation de l'aluminium)

Afin de garantir les meilleures conditions de travail aux opérateurs de tri, la cabine de tri, spacieuse et lumineuse, dispose d'un système de ventilation performant.

Films, barquettes, pots de yaourt et autres petits emballages en métal sont désormais triés pour être valorisés, en plus des papiers, cartons, flacons et autres canettes déjà recyclés.



140 convoyeurs composent le nouveau centre de tri.

### REPLACEMENT DES ANALYSEURS

Les équipements actuels d'analyses des rejets en cheminée de l'UVE datent de 2009. Bien qu'encore en parfait état de fonctionnement, le fabricant alerte sur les futures difficultés d'approvisionnement des pièces de rechange.

Avec l'accompagnement d'un cabinet spécialisé, HAGANIS a rédigé en 2021, le cahier des charges définissant les besoins afin d'éviter les écueils lors des opérations de maintenance à venir. L'ensemble des équipements en place a été remplacé en octobre 2022.



### SURVEILLANCE DU MERCURE

Des équipements de surveillance du mercure ont été installés en 2022, pour être opérationnel début 2023, dans le cadre de la mise en application du BREF-WI (obligatoire au 3 décembre 2023).

L'anticipation de la réglementation permet aux équipes de se familiariser avec les nouvelles mesures, et surtout, garantit la disponibilité de l'équipement avant l'échéance réglementaire.

### REPLACEMENT DES EXTRACTEURS

Le remplacement des extracteurs des deux lignes a été défini dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement. Sur la ligne 1 une consultation a été lancée en mars 2021 et les travaux ont été réalisés en 2022 pour une réception technique en juin.

Une consultation a été lancée pour le remplacement de l'extracteur de la ligne 2 en octobre 2022 pour une réalisation des travaux en 2023.





## Déchèteries, PAVD & UTDI

HAGANIS exploite les huit déchèteries du territoire de l'Eurométropole de Metz pour les particuliers et la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD) intégrant une déchèterie dédiée aux professionnels.

La régie y assure l'accueil des usagers, la réception des déchets triés dans des bennes adaptées, l'évacuation et la vente des matériaux dans les conditions réglementaires. HAGANIS gère par ailleurs un Centre de production de graves recyclées au sein de l'UTDI.

## CHIFFRES-CLÉS 2022

---



**35 764 tonnes** de déchets réceptionnés en déchèterie



Gravats = **9 621 tonnes**



Déchets verts = **6 725 tonnes**



Incinérables = **3 899 tonnes**



**507 864** visites



**70 kg** de déchets déposés par visite



**1 déchèterie** pour 29 077 habitants <sup>1</sup>



**2,2 visites** par habitant par an



**155 kg** de déchets déposés par habitant par an



**66 %** = Taux de valorisation <sup>2</sup>



**66 695 tonnes** de déchets traités à la PAVD

<sup>1</sup> base : 232 618 habitants Eurométropole de Metz et communes conventionnées (source : INSEE, population légale 2019)

<sup>2</sup> selon formule de l'ADEME :  $\frac{\text{somme des tonnages de déchets orientés vers une filière de valorisation}}{\text{quantité de déchets transitant par la déchèterie (hors déchets inertes)}} \times 100$

## UN RÉSEAU DE HUIT DÉCHÈTERIES

Chaque déchèterie est un espace clos et aménagé pour déposer et trier, sous le contrôle d'un agent d'accueil, les déchets qui ne peuvent être collectés par le service de ramassage traditionnel des ordures ménagères, en raison de leur taille (encombrants), de leur volume (déchets verts), de leur densité (gravats, déchets de démolition, déblais...), ou de leur nature (batteries, huiles usagées, médicaments, solvants, peintures, acides et bases, produits phytosanitaires, DEEE...).

Les déchets sont recueillis dans des bennes dédiées, dans des compacteurs ou des alvéoles fermées, en fonction du type de déchet. La déchèterie permet ensuite d'orienter les déchets triés vers des filières de valorisation, de regrouper les déchets dangereux en évitant des transferts de pollutions, et d'empêcher les dépôts sauvages.

Les déchèteries sont ouvertes 7 jours sur 7 (sauf Vernéville et Peltre), hors jours fériés.

L'accès est libre pour les particuliers résidant dans les communes de l'Eurométropole de Metz et dans les communes conventionnées des Communautés de Communes de Mad et Moselle et du Haut-Chemin Pays de Pange.

L'accès est payant pour les entreprises, artisans, commerçants, associations, collectivités et établissements publics... (interdit à Peltre). Ces professionnels peuvent y apporter exclusivement des déchets verts et autres matériaux en bennes (et non leurs déchets dangereux).

L'apport est limité à 3 m<sup>3</sup> par jour et par déchèterie (sauf à Peltre, 1 m<sup>3</sup> par jour).



**Le réseau des déchèteries de l'Eurométropole de Metz est constitué de 8 sites :**

- ① La Petite Voëvre à Metz-Borny (ouverte en 1992)
- ② La Houblonnière à Metz-Nord (ouverte en 1993)
- ③ La Seille à Marly (ouverte en 1994, étendue en 2014)
- ④ La Mance à Ars-sur-Moselle (ouverte en 1994)
- ⑤ Le Haut-Rhèle à Montigny-lès-Metz (ouverte en 2001)
- ⑥ Le Pas du Loup à Metz-Magny (ouverte en 2003)
- ⑦ La Roselière à Vernéville (ouverte en 2006).
- ⑧ Le St-Pierre à Peltre (ouverte en 1996)

**35 752**tonnes  
de déchets ont  
été réceptionnés  
en déchèteries**BILAN DES DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS EN DÉCHÈTERIES 2022**

Matériaux	Tonnage	Taux	Modes de traitement
DÉBLAIS-GRAVATS	9 621	26,9%	Transférés et stockés par l'Unité de Traitement des Déchets Inertes, avant valorisation par criblage-tri-concassage
DÉCHETS VERTS	6 725	18,8%	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant envoi en compostage
BOIS	5 659	15,8%	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant valorisation matière ou énergétique
DÉCHETS NON INCINÉRABLES	5 106	14,3%	Transférés et stockés à la PAVD HAGANIS avant enfouissement en ISDND <sup>1</sup> (Suez, 57)
DÉCHETS INCINÉRABLES	3 899	10,9%	Transférés et stockés par la PAVD HAGANIS avant valorisation énergétique à l'UVE ou enfouissement en ISDND <sup>1</sup> (Suez, 57)
MÉTAUX	1 681	4,7%	Transportés par HAGANIS et valorisés par Derichebourg (57), Eska-Derichebourg (57) et Orne Métaux (57)
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)	900	2,5%	Collectés et valorisés par Paprec pour l'éco-organisme Ecologic
PLÂTRE	795	2,2%	Transférés, stockés et triés à la PAVD avant valorisation matière
CARTONS	732	2,0%	Transférés et conditionnés par Citraval (57)
DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES	244		Transportés par HAGANIS ou CEDILOR et traités par CEDILOR (57)
PNEUMATIQUES	126		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Aliapur
TEXTILE - LINGE - CHAUSSURES	93		Collectés et valorisés par Tri d'Union
HUILES DE VIDANGE	55		Collectées et valorisées (régénération ou valorisation énergétique) par Grandidier (88)
HUISSERIES	47		Collectées et valorisées par Valoprest (57)
EMBALLAGES SOUILLÉS	29	1,8 %	Transportés par HAGANIS ou CEDILOR et traités par CEDILOR (57)
LIVRES	16		Collectés et valorisés par Recyclivres
HUILES ALIMENTAIRES	11,3		Collectées et valorisées énergétiquement par Valoprest (57)
PILES	10		Collectées et valorisées par l'éco-organisme Corepile
TUBES FLUORESCENTS	6,1		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Recylum
BATTERIES	5		Transportées par HAGANIS et valorisées par Eska-Derichebourg (57)
CARTOUCHES	1,3		Collectées et valorisées par Collectors
RADIOGRAPHIES	-		Collectées et valorisées par Recycl-M
<b>TOTAL</b>	<b>35 764</b>	<b>100 %</b>	

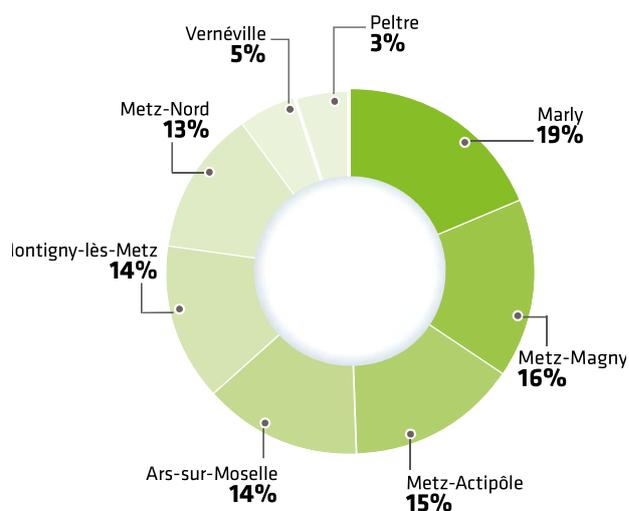
1 : ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux

**À noter :**

Des cubi-verre et des cubi-papier sont mis à disposition des usagers dans les déchèteries. Ils sont collectés par l'Eurométropole de Metz en même temps que les autres points d'apport volontaire présents dans les rues des communes membres. Il est donc impossible de définir la part du verre et du papier réceptionnés uniquement en déchèterie.

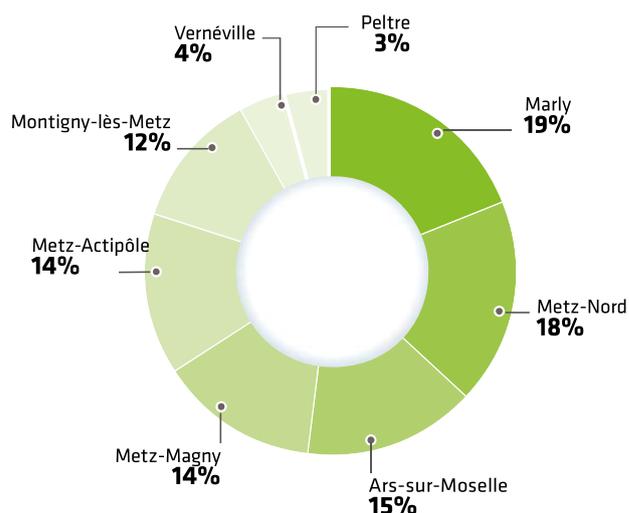
## FRÉQUENTATION PAR DÉCHÈTERIE 2022

Site	Nombre de visites
Marly / La Seille	96 989
Metz-Magny / Le Pas du Loup	79 129
Metz-Actipôle / La Petite Voëvre	75 238
Ars-sur-Moselle / La Mance	70 544
Montigny-lès-Metz / Le Haut-Rhône	69 752
Metz-Nord / La Houblonnière	64 124
Peltre / Le St-Pierre	27 203
Vernéville / La Roselière	24 885
<b>TOTAL</b>	<b>507 864</b>



## TONNAGES RÉCEPTIONNÉS PAR DÉCHÈTERIE 2022

Site	Tonnages réceptionnés par déchèterie
Marly / La Seille	6 778
Metz-Nord / La Houblonnière	6 578
Ars-sur-Moselle / La Mance	5 261
Metz-Magny / Le Pas du Loup	5 128
Metz-Actipôle / La Petite Voëvre	4 928
Montigny-lès-Metz / Le Haut-Rhône	4 279
Vernéville / La Roselière	1 526
Peltre / Le St-Pierre	1 274
<b>TOTAL</b>	<b>35 752</b>



15 chauffeurs, dont 7 agents polyvalents et 8 camions assurent la rotation des bennes dans les déchèteries. Ils travaillent en deux postes 7 jours sur 7. 9 109 mouvements de bennes ont été enregistrés en 2022.

5 454

tonnes  
de bois A ont été  
livrées à UEM  
pour alimenter sa  
centrale biomasse.

## UNE PLATEFORME MULTI-FONCTIONNELLE

La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets est située à Metz-Actipôle, rue de la Mouée. La PAVD regroupe trois activités sur un site de 3 ha environ.



### CENTRE DE PRÉPARATION DES DÉCHETS DE BOIS ET DES DÉCHETS VERTS

La plateforme accueille du bois issu des déchèteries ou apporté par des collecteurs et des professionnels : du bois A (palettes, caisses non traitées, non peintes), du bois Abio (déchets verts de diamètre supérieur à 12 cm) et du bois B (bois ayant reçu un traitement).

Le bois A est broyé avant d'être envoyé en valorisation énergétique (biomasse).

Le bois B, composé notamment de mobilier, est broyé avant valorisation. Il peut bénéficier d'une valorisation matière par les entreprises fabriquant des panneaux de bois compressé, ou d'une valorisation énergétique.

Les déchets verts (gazon, feuilles, branchages...) sont broyés avant d'être envoyés en compostage.

### DÉCHÈTERIE « PROFESSIONNELS »

La PAVD abrite une déchèterie dédiée aux professionnels et aux services techniques des collectivités environnantes.

Elle les accueille du lundi au vendredi. Chaque véhicule est pesé en entrée de site, avant déversement dans l'une des zones dédiées.

Les déchets dangereux des professionnels, à l'exception des DEEE, ne sont pas admis.

La PAVD vend du compost et du paillage en vrac aux professionnels, mais aussi aux particuliers.

### CENTRE DE TRANSFERT

La PAVD permet de rassembler les déchets non incinérables, le plâtre, les déblais-gravats issus des déchèteries et le verre ménager collecté par l'Eurométropole de Métropole et la CCPOM. Elle organise les transports vers les exutoires adaptés dans des conditions optimisées. En massifiant les volumes transférés, HAGANIS s'attache à réduire les coûts énergétiques et environnementaux.

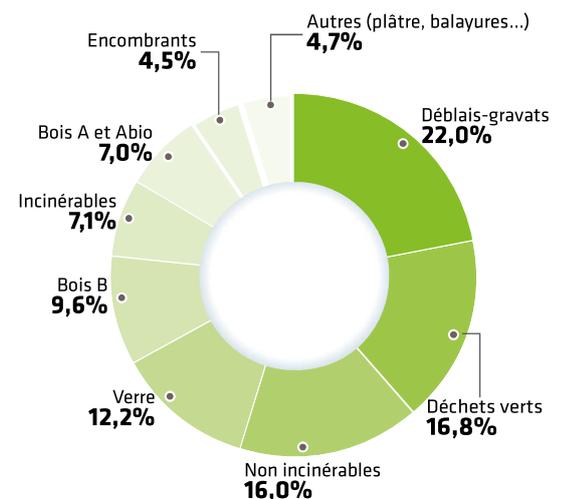


# 44 092

dépôts  
ont été  
enregistrés  
à la PAVD,  
toutes activités  
confondues.

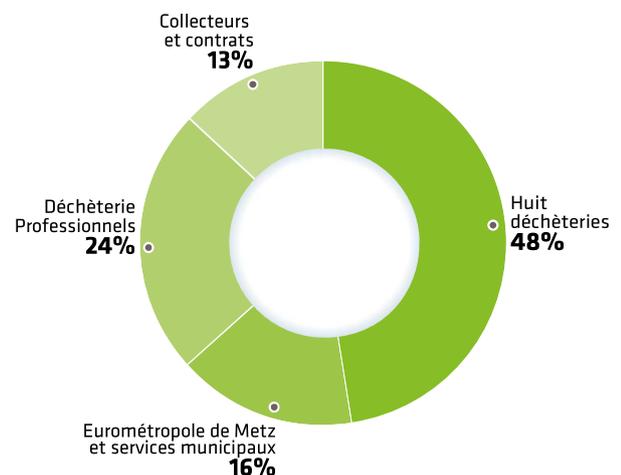
## BILAN DES DÉCHETS TRAITÉS À LA PAVD 2022

Matériaux	Tonnage traité et évacué	Repreneurs
DÉCHETS VERTS	11 216	Compostage : Suez Organique (57)
DÉBLAIS - GRAVATS	14 685	Valorisation matière : UTDI HAGANIS
SABLES	93	Valorisation matière : HAGANIS
NON INCINÉRABLES	10 679	Stockage : ISDND Suez (57)
VERRE MÉNAGER	8 167	Valorisation matière : Sibelco Green puis OI Manufacturing (88)
BOIS B	6 399	Panneautier : Kronospan (Luxembourg) Valorisation énergétique : Norske Skog (88)
BOIS A ET Abio	4 644	Valorisation énergétique : UEM (57), Soven (57)
INCINÉRABLES	4 746	Stockage : ISDND Suez (57)
ENCOMBRANTS	2 996	Sur-tri HAGANIS
PLÂTRE	1 439	Valorisation matière : Remex (Allemagne), Placoplâtre (93)
BALAYURES	1 418	Valorisation matière : Lingenheld (57)
HUISSERIES	58	Valorisation matière : Valo' (57)
CARTON	57	Valorisation matière : Citravaal
DEEE	50	Valorisation matière : Paprec (54)
MÉTAUX	49	Valorisation matière : Eska-Derichembourg (57)
<b>TOTAL</b>	<b>66 695</b>	



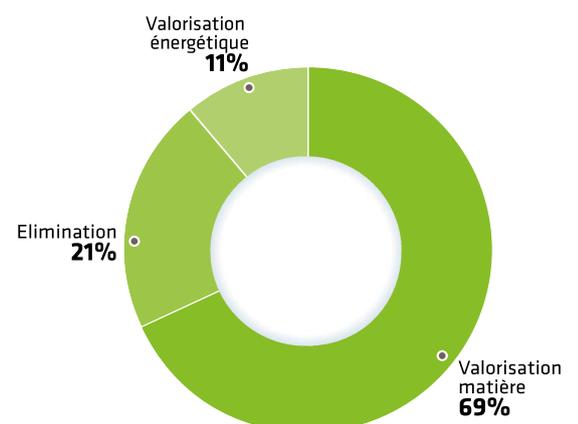
## PROVENANCE DES DÉCHETS TRAITÉS À LA PAVD 2022

Provenance	Tonnage	Nombre dépôts	Tonnage moyen/dépôt
8 déchèteries	31 807	7 847	4,05
Eurométropole de Metz et services municipaux	10 437	3 751	2,78
Déchèterie Professionnels	15 674	30 219	0,52
Collecteurs privés et contrats	8 777	2 275	3,86
<b>TOTAL</b>	<b>66 695</b>	<b>44 092</b>	<b>1,51</b>



## MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS À LA PAVD 2022

Traitement	Tonnage
Valorisation matière	50 066
Valorisation énergétique	7 763
Élimination	15 199
<b>TOTAL</b>	<b>73 028</b>



23 726

tonnes  
de graves recyclées  
en 2022

## UN CENTRE DE PRODUCTION DE GRAVES RECYCLÉES

L'Unité de Traitement des Déchets Inertes (UTDI) est située rue de la Mouée, à Metz-Actipôle. C'est un outil innovant de production de graves recyclées à partir des déchets inertes provenant des déchèteries, valorisables dans des chantiers de travaux publics locaux.



### UNE PRODUCTION EN AMÉLIORATION CONTINUE

En 2022, la 5<sup>ème</sup> campagne de production a été réalisée du 28 mai au 15 juin pour la phase de criblage-tri et du 24 août au 10 septembre pour la phase de concassage. Deux campagnes de criblage-tri-concassage ont été organisées. La première a débuté le 7 mars et la seconde le 2 novembre. Ainsi, 23 726 t ont été recyclées en graves réutilisables en travaux routiers. Les déchets inertes collectés après cette campagne sont stockés dans l'attente de la prochaine.

Le déroulement de chaque campagne et les résultats obtenus sont étudiés afin d'améliorer sans cesse le processus de production. Cette démarche a conduit à la nette amélioration des productions avec, pour ce chantier, 50% des graves recyclées utilisables en couche de forme, premier niveau structurel d'une chaussée.

La qualité d'intervention des prestataires a permis d'obtenir d'une part des graves recyclées 0-50 mm et 0-31.5 mm utilisables dans tous les types de remblais d'ouvrages revêtus, type I, ou recouverts, type II<sup>1</sup>.

D'autre part, des graves recyclées 0-80 mm utilisables en couche de forme en plus des remblais ont été produites. Elles sont utilisables sans restriction environnementale<sup>1</sup>. La qualité des graves est contrôlée par un laboratoire en géotechnique indépendant.

### UN OUTIL INNOVANT D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, RECONNU LOCALEMENT ET RÉGIONALEMENT

À partir des déchets inertes de déchèteries, rarement valorisés, HAGANIS produit des graves recyclées réutilisables en travaux routiers.

Les graves recyclées sont commercialisées auprès d'entreprises de TP intervenantes sur le territoire de l'Eurométropole voire au-delà, sur des chantiers sous maîtrise d'ouvrage HAGANIS et pour d'autres maîtres d'ouvrage privés ou publics. Les productions d'Haganis ont été validées par la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz et par le Conseil Départemental de la Moselle pour une utilisation en voirie.

### VENTE DE MATÉRIAUX RECYCLÉS

Les graves recyclées produites à l'UTDI, chaulées et non chaulées, sont commercialisées auprès des entreprises locales du BTP. En 2022, ce sont plus de 7 300 t qui ont été vendues aux acteurs locaux pour être utilisées au sein des chantiers de travaux publics.

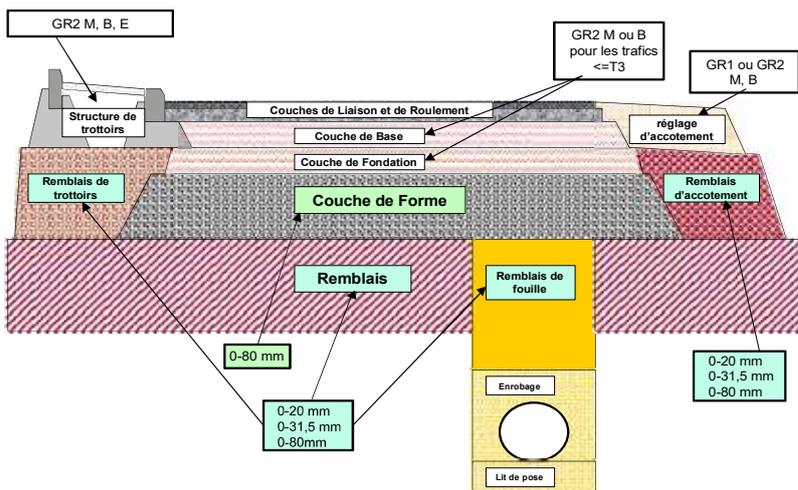
### PRODUCTIONS 2022

	Tonnage
Graves recyclées 0-31,5 mm	11 115
Graves recyclées 0-80mm D31	5 432
Graves recyclées 0/50 mm D31	7 179
<b>TOTAL</b>	<b>23 726</b>

<sup>1</sup> Guide du CEREMA : acceptabilité environnementale de matériaux alternatifs en technique routière.

<sup>2</sup> <https://www.climaxion.fr/actualites/rencontres-regionales-economie-circulaire-comment-loi-agec-peut-changer-quotidien>

### COUPE TYPE DE CHAUSSEE



## FAITS MARQUANTS 2022

### 40 NOUVELLES BENNES DE DÉCHÈTERIES



La flotte de bennes de déchèteries a été renouvelée après deux décennies d'utilisation intense. 40 bennes ont ainsi été remplacées en 2022, bénéficiant des dernières avancées technologiques tant en matière de sécurité (verrouillage sécurisé du capot), que de fonctionnement (trappes de visualisation et de maintenance).

### TEST EN DÉCHÈTERIE D'UN NOUVEAU MODÈLE DE COMPACTEUR



En 2022, HAGANIS a testé un nouveau modèle de compacteur sur la déchèterie de Vernéville (seule déchèterie « à plat » du réseau de déchèteries métropolitain). Ce compacteur à pelle de conception technologique différente des compacteurs actuels présente de nombreux avantages :

Une densification plus importante des déchets permettant de limiter le nombre de transport

Pour les usagers, des facilités de dépôt des déchets dans la trémie du compacteur

Un meilleur contrôle par l'agent d'accueil des dépôts avant transfert dans le caisson du compacteur

Cette expérimentation concluante conduit HAGANIS à investir, en 2023, dans 6 compacteurs de nouvelle génération qui seront déployés sur la déchèterie de Vernéville et mis au service de ses usagers.

### TRAVAUX DE VOIRIES À LA PAVD ET EN DÉCHÈTERIES

Plusieurs chantiers de rénovation de voiries se sont déroulés en 2022.

Des réfections de voiries ont été menées par l'entreprise Alteco, en mars dans un premier temps, pour l'entrée de la PAVD sur une surface de 380 m<sup>2</sup>. Puis, dans un second temps, la réfection de l'accès au quai de la déchèterie de Marly a été réalisée en avril sur 60 m<sup>2</sup>. Les déchèteries d'Ars-sur-Moselle et de Metz-Nord ont bénéficié de rustines pour corriger les ornières présentes.



Des travaux, menés par l'entreprise Lingenheld, ont également débuté en 2022 sur la PAVD pour le remplacement du dallage de la zone process pour une surface totale de 6000 m<sup>2</sup>. Ce chantier s'est découpé en trois phases afin de permettre la continuité d'exploitation du site. La première phase, située dans la zone devant le bassin de rétention, s'est déroulée d'octobre 2022 à décembre 2022 pour la réfection de la dalle en béton fibré, sur 3100 m<sup>2</sup>. Les phases 2 et 3 seront réalisées à partir du mois de mars 2023 sur une durée de 2 mois pour la surface restante.

## PROJETS 2023

En 2022, l'Eurométropole de Metz a validé le lancement de 5 expérimentations portant sur la création d'une « SMART City » pour une communication en temps réel des objets connectés. L'une concerne les déchèteries et débutera au 1<sup>er</sup> semestre 2023. A cet effet, la déchèterie de Metz-Nord a été sélectionnée pour la mise au point d'outils numériques permettant de communiquer en temps réel aux habitants usagers les informations suivantes :

- Temps d'attente à l'entrée de la déchèterie
- Taux de remplissage des bennes

L'expérimentation durera six mois. A l'issue, une évaluation validera la pertinence des résultats obtenus permettant à l'Eurométropole de décider de la poursuite et de l'extension du système.



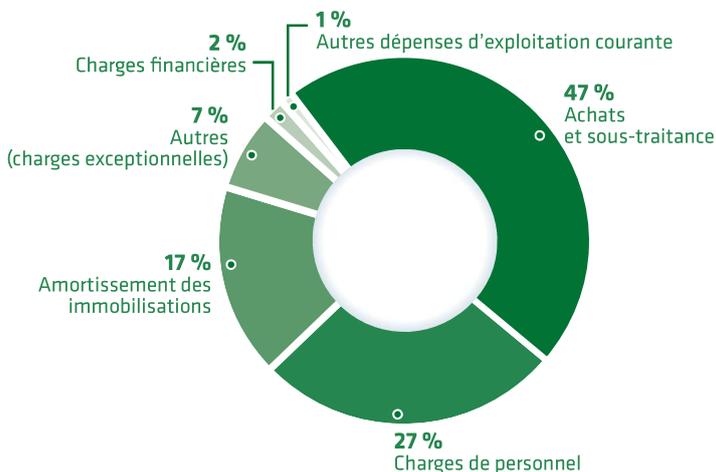
# Les comptes 2022

## LE COÛT DU SERVICE

### DÉPENSES D'EXPLOITATION COURANTE : 18 780 K€ H.T.

Ce sont les dépenses pour l'exploitation technique et commerciale du service de traitement des déchets confiée par l'Eurométropole de Metz, et la réalisation de prestations de tri et de valorisation de déchets pour des clients extérieurs suite aux appels d'offres et contrats remportés par la régie HAGANIS.

Les charges de personnel, les achats et la sous-traitance représentent la majorité des dépenses d'exploitation courante. Les charges externes (achats et sous-traitance) comprennent les activités des déchèteries et de la PAVD (4 455 K€), les achats d'énergie (gaz, électricité) et d'eau déminéralisée pour la production de vapeur (767 K€ pour ces trois postes), les prestations d'élimination des sous-produits (534 K€), ainsi que l'achat des réactifs nécessaires à l'épuration des fumées (517 K€). S'y ajoute le reversement à l'Eurométropole de Metz d'une quote-part des dépôts des professionnels en déchèteries et des ventes de matériaux issus des déchèteries (214 K€).



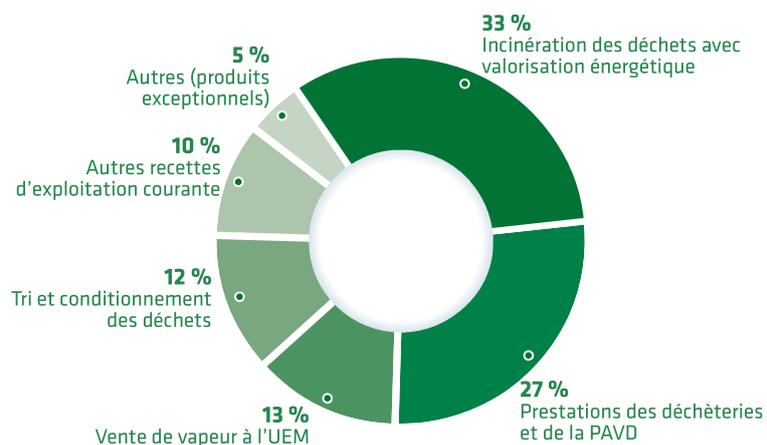
Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation courante sont en forte augmentation par rapport à 2021 (+ 9 %) du fait notamment de l'externalisation de la prestation de traitement des déchets en collecte sélective suite au démarrage des travaux de modernisation de l'UTM engagés fin août 2021 et à l'impact des augmentations consenties à nos fournisseurs dans le cadre du mécanisme de l'imprévision (en raison du contexte géopolitique de la crise en Ukraine).

L'amortissement des immobilisations (environ 17 % des charges d'exploitation) génère une ressource importante qui permet de réinvestir, sans recourir à l'emprunt, dans le renouvellement des installations industrielles du Centre de Valorisation des Déchets (CVD), des déchèteries et de la PAVD.

### AUTRES DÉPENSES D'EXPLOITATION : 6 255 K€ H.T.

Elles intègrent principalement les dotations aux amortissements des immobilisations (en augmentation par rapport à 2021 du fait notamment du démarrage des amortissements des premiers investissements relatifs à la modernisation du centre de tri), la dotation aux amortissements des charges à étaler (7<sup>e</sup> annuité d'amortissement des IRA), les charges financières (en baisse en raison



Recettes d'exploitation

de la diminution mécanique de l'encours de la dette intégralement à taux fixe depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016), et l'ajustement de la provision pour créances douteuses.

**RECETTES D'EXPLOITATION COURANTE : 25 362 K€ H.T.**

Elles proviennent de la valorisation énergétique des déchets ménagers et se caractérisent, en 2022, par une forte hausse des apports en provenance de la CC des Rives de Moselle et des entreprises (Suez, ATEP...). Le seuil de 110 000 tonnes fixé dans l'arrêté d'exploitation de l'UVE est passé à 120 000 tonnes à compter du 7 décembre 2021.

Les prestations de tri et de conditionnement des matériaux à recycler sont en hausse par rapport à 2021. En effet, en 2022, HAGANIS a remporté 2 nouveaux marchés pour le tri des recyclables en provenance de la CC du Saulnois et de la CC des Rives de Moselle. Toutes les collectivités clientes d'HAGANIS sont également passées à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques.

Les activités déchèteries et PAVD génèrent 29 % des recettes d'exploitation courante en 2022. Il convient de noter la baisse des apports sur les déchèteries et la PAVD au niveau des déchets verts et des déblais notamment (effet météo).

**AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION : 1 446 K€ H.T.**

Elles comprennent notamment l'encaissement de la septième annuité de l'aide versée par le fonds de soutien (1 115 K€), les recettes d'amortissement des subventions d'équipement perçues, la reprise partielle de la provision pour dépréciation des comptes de tiers (30 K€).

**LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS**

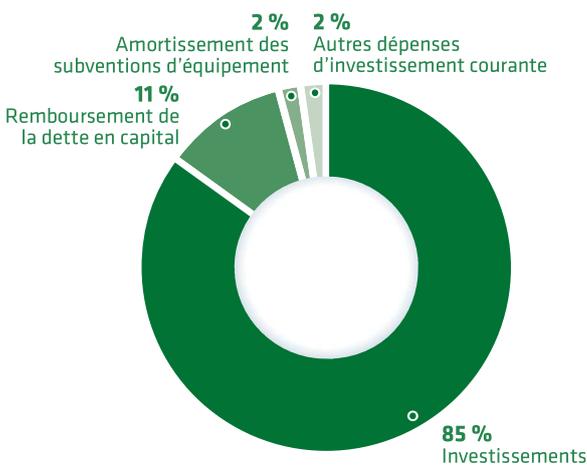
**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 10 196 K€ H.T.**

Elles concernent, pour 8 700 K€, les investissements réalisés sur les différentes installations de traitement des déchets de la régie HAGANIS. Les investissements à l'Unité de Tri des Matériaux ont porté exclusivement sur la modernisation des installations (passage aux ECT). A l'Unité de Valorisation Énergétique, ils ont porté prioritairement sur le renouvellement et l'entretien du process (remplacement de l'extracteur à mâcheferes de la ligne 1 de l'UVE...). Sur les déchèteries et la PAVD, ils ont porté sur le renouvellement du process (achat de bennes de déchèteries...).

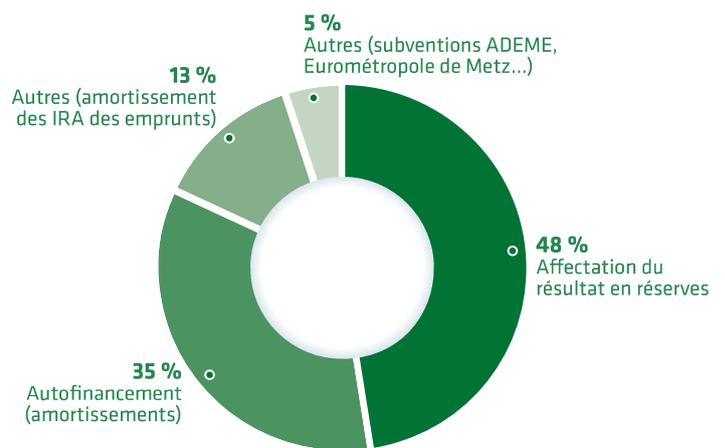
S'y ajoutent le remboursement du capital de la dette (1 149 K€), l'amortissement des subventions d'investissement perçues (180 K€), et la constitution de garanties financières pour le CVD et la PAVD du fait notamment de leur statut d'ICPE (pour la dernière année en 2022).

**RECETTES D'INVESTISSEMENT : 12 003 K€ HT**

Elles sont en hausse par rapport à 2021, du fait notamment des effets de la hausse des dotations aux amortissements sur la capacité d'autofinancement et de l'affectation du résultat en réserves. Elles intègrent notamment l'amortissement des installations du CVD, des déchèteries et de la PAVD et la septième annuité d'amortissement des IRA des emprunts réaménagés en 2016.



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



18 231

TONNES DE PAPIER  
ET EMBALLAGES TRAITÉES



210 669

MWH D'ÉNERGIE  
PRODUITE À L'UVE



66 695

TONNES DE DÉCHETS  
TRAITÉES À LA PAVD

# Assainissement Valorisation Recyclage



**Haganis**  
Environnement

Régie de l'Eurométropole de Metz  
Rue du Trou-aux-Serpents - CS 82095 - 57052 METZ CEDEX 02

Service Clients : Tél. 03 87 34 64 60

Accueil téléphonique : Tél. 03 87 34 40 00

[www.haganis.fr](http://www.haganis.fr)



UVE-STEP

Rédaction : HAGANIS

Maquette, mise en page et illustrations : HAGANIS, service Communication

Crédits photos : HAGANIS - Vues aériennes : FlyPixel

Illustration : Te'rifik

Impression : Imprimé par Digit'Offset sur papier PEFC, contribuant à la gestion durable des forêts.

Mars 2023



## NOTE LIMINAIRE SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément aux dispositions de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente note liminaire vise à informer les Membres du Conseil Municipal sur la nature exacte du service d'assainissement dont la gestion est assurée par l'Eurométropole de Metz et sur le prix total de l'eau et ses différentes composantes au moyen des indicateurs énumérés à l'annexe VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette note liminaire accompagne la présentation du rapport annuel remis par l'Eurométropole de Metz sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2022 et dont l'examen est soumis au Conseil Municipal conformément aux dispositions réglementaires précitées.

### 1. Nature du service d'assainissement

L'Eurométropole de Metz exerce la compétence relative au service public d'assainissement et a organisé ce dernier comme suit :

- Collecte, transport et traitement des **eaux usées** par la Régie HAGANIS, établissement public doté de la personnalité morale ainsi que de l'autonomie financière et percevant la redevance d'assainissement pour assurer son financement (1,14€ HT/m<sup>3</sup> en 2022, redevance en baisse de 8 % par rapport à 2019 mais identique à 2021) ;
- Collecte et transport vers le milieu naturel des **eaux pluviales** dont le financement est assuré par le Budget général de l'Eurométropole de Metz et dont la gestion est assurée :
  - o Par HAGANIS pour l'entretien et la maintenance des réseaux d'eaux pluviales (exploitation et nettoyage),
  - o Par le Pôle Eau et Assainissement de l'Eurométropole de Metz pour l'amélioration et l'extension des réseaux pluviaux.

Ces modalités d'organisation s'appliquent pour l'ensemble des Communes appartenant à l'Eurométropole de Metz, y compris la Ville de Metz, à l'exception de Coin sur Seille, Vany et Chieulles raccordées aux réseaux du syndicat mixte d'assainissement de la Seille Aval ou de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz (auxquels HAGANIS verse une rémunération pour ce service).

Le service public de distribution de l'eau potable est exercé par l'Eurométropole de Metz depuis le 1er janvier 2018 qui en a délégué l'exécution au Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM).

### 2. Prix de l'eau et des différentes composantes

Pour 2022, le montant de la redevance d'assainissement a été fixé à 1,14 € HT / m<sup>3</sup>.

**En 2022, le prix de l'eau au m<sup>3</sup> était de 2,76 € T.T.C. pour la Ville de Metz (hors abonnement), soit un prix moyen au m<sup>3</sup> en légère hausse par rapport à 2021 (pour mémoire, le prix était de 2,73 € T.T.C. hors abonnement).**

Ce prix par m<sup>3</sup> d'eau consommé est composé de la manière suivante en H.T. et hors part relative à l'abonnement (évaluation selon une consommation moyenne annuelle de 120 m<sup>3</sup>) – prix au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- Consommation :
  - o Part délégataire : (↑ de 5 % par rapport à 2021)
    - 1,9389 € < 1 m<sup>3</sup>

- 0,2178 € de 2 à 11 m<sup>3</sup>
- 0,5588 € au-delà de 12 m<sup>3</sup>
- Part communale :
  - 0,0956 pour 1 m<sup>3</sup> (identique à 2021)
  - 0,1300 au-delà de 2 m<sup>3</sup> (en baisse de 56 % / 2021)
- Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) : 0,0592 € (identique à 2021)
- Collecte et traitement des eaux usées (part HAGANIS) : 1,14 €
- Taxes et redevances : (identiques à 2021)
  - Redevance pollution : 0,35 €
  - Modernisation des réseaux : 0,233 €
  - Redevance à Voies Navigables de France : 0,0006 €.

Conformément aux dispositions réglementaires, deux factures, en annexe de la présente note (Annexe 1), établissent la base des tarifs appliqués pour la Commune de Metz pour un client consommant 120 m<sup>3</sup> dans l'année au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

En 2022, le montant des recettes du service d'assainissement géré par la Régie HAGANIS s'est élevé à **19 798 k€ H.T.** composés de la redevance d'assainissement à hauteur de 74%, même si la prime d'épuration a baissé de 16,6 % par rapport à 2021, du produit des prestations réalisées pour le compte de l'Eurométropole de Metz en entretien et maintenance des ouvrages d'assainissement pluvial (2 000 k€ HT), des travaux de branchements (473 k€ /-13 %) et de la rémunération d'autres services pour 394 k€ (+ 36,8 %).

Aussi, des recettes liées aux participations pour le financement de l'assainissement collectif (raccordement à l'égout) ont été perçues à hauteur de 1 060 k€ (+ 86,9 %), et d'autres recettes pour 680 k€ (en baisse significative de 54 % par rapport à 2021) ont été comptabilisées en 2022 principalement constituées de l'amortissement de subventions d'équipement, de la reprise d'une provision pour entretien et grosses réparations (124 k€) et de produits de cession d'éléments actifs pour 63 k€.

Les investissements sont réalisés par le biais de l'autofinancement à hauteur de 87 % (+4,8 %) constitué par l'amortissement des immobilisations. Les autres recettes sont composées de participations de l'Eurométropole de Metz et quelques aides de faible montant de l'AERM.

### 3. Indicateurs réglementaires

Le présent point reprend le détail des indicateurs établis à l'Annexe VI du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

#### 3.1. Assainissement collectif

##### - **Caractérisation technique du service :**

- Territoire desservi : **44 communes** appartenant à l'Eurométropole de Metz, à l'exception de Coin-sur-Seille, Chieulles et Vany.
- Mode gestion du service : (cf. point 1.).
- Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif : **222 782 habitants.**
- Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées selon leur typologie (séparatif ou unitaire) pour l'ensemble de l'Eurométropole de Metz :
  - 621 715 mètres de conduites d'eaux usées (42 %) ;
  - 615 230 mètres de conduite d'eaux pluviales (41 %) ;
  - 245 292 mètres de conduite unitaires (17 %) ;
  - Soit 1 483 596 mètres de linéaire de réseaux.
 Pour la Ville de Metz uniquement :
  - 181 293 mètres de conduites d'eaux usées (34 %) ;
  - 206 809 mètres de conduite d'eaux pluviales (39 %) ;
  - 137 983 mètres de conduite unitaires (27%) ;
  - Soit 527 379 mètres linéaires de réseaux.

- Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie et identification des ouvrages d'épuration des eaux usées :

Le réseau de Metz Métropole compte 335 ouvrages dont :

- 130 stations de relèvement des eaux usées ;
  - 11 stations de relèvement des eaux pluviales ;
  - 5 stations de relèvement des eaux unitaires ;
  - 19 bassins de retenue de pollution ;
  - 10 postes de crues ;
  - 21 siphons ;
  - 8 stations d'épuration ou lagunes ;
  - 131 bassins d'orage.
- Capacités d'épuration et prescriptions de rejets pour les principaux éléments polluants : La capacité nominale est de **440 000 équivalents habitants** (*estimations à partir d'une charge organique biodégradable ayant une demande d'oxygène de 60g par jour*). Le débit moyen de temps sec est de 3 000 m<sup>3</sup>/h pouvant atteindre 10 800 m<sup>3</sup>/h en temps de pluie. En 2022, 22,1 M de m<sup>3</sup> d'eaux usées et unitaires ont été traitées (- 15 %). Conformément aux prescriptions préfectorales, la qualité de l'effluent rendu au milieu naturel et le rendement des traitements ont été **conformes** sur tous les critères établis.
- Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration : **9 135 tonnes. L'ensemble des boues a été valorisée soit en épandage agricole, soit en compostage, soit en valorisation énergétique en méthanisation – aucun recours à l'enfouissement en 2022 et ce pour la 15<sup>ème</sup> année consécutive. Cette année aucun pellet n'a été produit.**

- **Tarification de l'assainissement et recettes du service** : Indicateurs développés en point 2 de la présente note.

- **Indicateurs de performance** :

- Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées : 99,90 %
- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (valeur de 0 à 120) : **96**
- Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 03 juin 1994 modifié : **100%**
- Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 03 juin 1994 modifié : **100%**
- Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 03 juin 1994 modifié : **100%**
- Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation : **100%**
- Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers : **0 pour 1000**
- Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau : **8,7**
- Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées : **0,13%**
- Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau : **100 %**
- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (valeur de 0 à 120) : **100**
- Durée d'extinction de la dette : **0,19 année**
- Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : **0,9 %**
- Taux de réclamation : **5,77 pour 1000**

- **Financement des investissements** :

- Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire concernant la ville de Metz uniquement :
  - Remplacement d'un collecteur unitaire Rue Daga 165 000 € HT
  - Remplacement d'un collecteur unitaire Rue Victor Vaillant 23 000 € HT
  - Reprise du réseau d'eaux pluviales Rue de la Grange aux Bois 150 000 € TTC

- Renforcement du réseau d'eaux pluviales Rue de la Charmine 250 000 € TTC
  - Reconstruction de regards d'eaux pluviales Rue des Prés 80 000 € TTC
- Encours de la dette et montant des annuités de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant le remboursement du capital et des intérêts : 11 % du montant des dépenses d'investissement (5 768 k€) correspondent au remboursement de la dette en capital ; les intérêts de la dette correspondent à moins de 1% des charges de fonctionnement (18 229 €) comme les années précédentes.
  - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux et présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'Assemblée délibérante au cours du dernier exercice :
    - Un programme d'études a été décidé par l'Assemblée délibérante de l'Eurométropole de Metz lors du vote du Budget Primitif pour un montant de 93 000 € (engagement des études et investigations permettant de préparer les programmes d'investissement à venir) ainsi que 175 000 € pour le lancement des deux premières phases du schéma directeur et du zonage des eaux pluviales ;
    - Un programme de 2 066 000 € relatif aux opérations d'investissements individualisées dans les communes, dont certaines sont cofinancées avec HAGANIS. Un crédit de 126 000 € a été réservé à des opérations urgentes ou non inscrites au recueil des projets.

### 3.2. Assainissement non collectif

- **Caractérisation technique du service :**
  - Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif : **2 188**
  - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (0 à 140) : **110**
- **Indicateurs de performance :**
  - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif : **72,9 %**.

*A titre complémentaire, l'ensemble des éléments pris en compte dans la détermination des indicateurs susmentionnés sont détaillés dans le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement réalisé par l'Eurométropole et soumis pour information au Conseil Municipal.*

François GROSDIDIER  
Maire de Metz

**ANNEXE 1 A LA NOTE LIMINAIRE SUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT :**

	Qté	Euro		Taux TVA
		Prix Unitaire HT	Montant HT	
<b>Distribution de l'eau</b>				
<b>Abonnement</b>				
Abonnement (part distributeur) TRT 001 - 003			49.98	5.5 %
<b>Consommation</b>				
Consommation (part distributeur) TRT 001-003 De 1 à 1 (m3)	1	1.8467	1.85	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003 De 2 à 11 (m3)	10	0.2075	2.08	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003 De 12 à 120 (m3)	109	0.5323	58.02	5.5 %
Consommation (part communale) TRT 001 - 003 De 1 à 1 (m3)	1	0.0956	0.10	5.5 %
Consommation (part communale) TRT 001 - 003 2 et plus (m3)	119	0.2300	27.37	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.0592	7.10	5.5 %
<b>TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>146.48</b>	
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>				
<b>Consommation</b>				
Consommation Asst (part Haganis-régie Metz Métrop) TRT 001 (m3)	120	1.1400	136.80	10. %
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>136.80</b>	
<b>Organismes publics</b>				
<b>(taxes et redevances)</b>				
Redevance Voies navigables de France (m3)	120	0.0006	0.07	5.5 %
Redevance pollution (m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux (m3)	120	0.2330	27.96	10. %
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>70.03</b>	
<b>TOTAL HT de la Facture</b>			<b>353.31</b>	<b>Euro</b>
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>			<b>380.16</b>	<b>Euro</b>
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>			<b>2.73</b>	<b>Euro</b>

Tarifs au 01/01/2023  
 Traité 3 Commune Metz (57463)

		Euro			
		Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
<b>Distribution de l'eau</b>					
<b>Abonnement</b>					
Abonnement (part distributeur) TRT 001 - 003				52.48	5.5 %
<b>Consommation</b>					
Consommation (part distributeur) fonds investissements	De 1 à 1 (m3)	1	0.0000	0.00	5.5 %
Consommation (part distributeur) fonds investissements	De 2 à 11 (m3)	10	0.1000	1.00	5.5 %
Consommation (part distributeur) fonds investissements	De 12 à 120 (m3)	109	0.1000	10.90	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003	De 1 à 1 (m3)	1	1.9389	1.94	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003	De 2 à 11 (m3)	10	0.2178	2.18	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003	De 12 à 120 (m3)	109	0.5588	60.91	5.5 %
Consommation (part collectivité) TRT 001 - 003	De 1 à 1 (m3)	1	0.0956	0.10	5.5 %
Consommation (part collectivité) TRT 001 - 003	2 et plus (m3)	119	0.1300	15.47	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0592	7.10	5.5 %
<b>TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU</b>				<b>152.06</b>	
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
<b>Consommation</b>					
Consommation Asst (part Haganis-régie Metz Métrop) TRT 001		(m3) 120	1.1400	136.80	10. %
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				<b>136.80</b>	
<b>Organismes publics</b>					
<b>(taxes et redevances)</b>					
Redevance Voies navigables de France		(m3) 120	0.0006	0.07	5.5 %
Redevance pollution		(m3) 120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux		(m3) 120	0.2330	27.96	10. %
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>70.03</b>	
<b>TOTAL HT de la Facture</b>				<b>358.89</b>	<b>Euro</b>
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>				<b>386.05</b>	<b>Euro</b>
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>				<b>2.76</b>	<b>Euro</b>

## NOTE LIMINAIRE SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Conformément aux dispositions de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente note liminaire vise à informer les Membres du Conseil Municipal sur la nature exacte du service public de l'eau potable et assainissement dont la gestion est assurée par l'Eurométropole de Metz et sur le prix total de l'eau et ses différentes composantes au moyen des indicateurs énumérés à l'annexe VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette note liminaire accompagne la présentation des rapports annuels remis par l'Eurométropole de Metz sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable d'une part, et de l'assainissement d'autre part pour l'année 2022 et dont l'examen est soumis au Conseil Municipal conformément aux dispositions réglementaires précitées.

### **1. Nature du service d'assainissement**

L'Eurométropole de Metz exerce la compétence relative au service public d'assainissement et a organisé ce dernier comme suit :

- Collecte, transport et traitement des **eaux usées** par la Régie HAGANIS, établissement public doté de la personnalité morale ainsi que de l'autonomie financière et percevant la redevance d'assainissement pour assurer son financement (1,14€ HT/m<sup>3</sup> en 2022, redevance en baisse de 8 % par rapport à 2019 mais identique à 2021) ;
- Collecte et transport vers le milieu naturel des **eaux pluviales** dont le financement est assuré par le Budget général de l'Eurométropole de Metz et dont la gestion est assurée :
  - o Par HAGANIS pour l'entretien et la maintenance des réseaux d'eaux pluviales (exploitation et nettoyage),
  - o Par le Pôle Eau et Assainissement de l'Eurométropole de Metz pour l'amélioration et l'extension des réseaux pluviaux.

Ces modalités d'organisation s'appliquent pour l'ensemble des Communes appartenant à l'Eurométropole de Metz, y compris la Ville de Metz, à l'exception de Coin sur Seille, Vany et Chieulles raccordées aux réseaux du syndicat mixte d'assainissement de la Seille Aval ou de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz (auxquels HAGANIS verse une rémunération pour ce service).

Le service public de distribution de l'eau potable est exercé par l'Eurométropole de Metz depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 qui en a délégué l'exécution au Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM).

### **2. Nature du service de l'eau potable**

#### 2.1. Focus sur les services de la Métropole

Depuis sa transformation en métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'Eurométropole de Metz exerce la compétence eau potable en lieu et place de ses communes membres. Dans un souci de continuité des services gestionnaires d'eau potable existants et d'harmonisation progressive du territoire pour la compétence eau potable, l'Eurométropole de Metz s'est substituée aux communes dans leurs représentations dans les syndicats, a créé la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz et a participé à la création du Syndicat des Eaux de la Région Messine.

A l'issue de l'année 2023, le territoire métropolitain comporte 5 structures gestionnaires de l'eau potable :

- Le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM),
- Le Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (SEBVF)
- Le Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny (SMIEV)
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO),
- La Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz.

Le territoire métropolitain se caractérise par :

Habitants	226 107
Abonnés	55 086
Longueur réseau (km)	1 270
Rendement (%)	84,3%
Conformité physico-chimique	99,17%
Conformité bactériologique	100%
Volume prélevé au milieu naturel (m <sup>3</sup> annuel)	19 722 370
Volume produit (m <sup>3</sup> annuel)	18 642 032
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> annuel)	19 117 847
Volume consommé autorisé (m <sup>3</sup> annuel)	13 033 168
Volume facturé (m <sup>3</sup> annuel)	12 381 034
Nombre de branchements	44 375
Nombre de compteurs	55 198
Nombre de fuite réparées sur branchement	268
Nombre de fuite réparées sur conduite	173
Nombre de branchement neuf	371
Indice linéaire de perte (m <sup>3</sup> /j/km)	6,5
Indice linéaire des volumes non-comptés (m <sup>3</sup> /j/km)	7,4
Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /j/km)	34,8

## 2.2. Focus sur la Ville de Metz

Le service de l'eau potable pour la Ville de Metz est géré par le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) créé le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ses membres sont l'Eurométropole de Metz, la communauté de communes de Rives de Moselle et la communauté de communes du Haut Chemin - Pays de Pange.

Le syndicat a confié la gestion de son service public de l'eau potable à la Société Mosellane des Eaux (SME-VEOLIA) par contrat de Délégation de Service Public en date du 20 décembre 2018 pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Le volume d'eau facturé annuellement pour la Ville de Metz est proche de 7 millions de m<sup>3</sup>, soit plus de 55 % du volume d'eau facturé annuellement par le syndicat.

## 3. Prix de l'eau et des différentes composantes

Pour 2022, le montant de la redevance d'assainissement a été fixé à 1,14 € HT / m<sup>3</sup>.

**En 2022, le prix de l'eau au m<sup>3</sup> était de 2,76 € T.T.C. pour la Ville de Metz (hors abonnement), soit un prix moyen au m<sup>3</sup> en légère hausse par rapport à 2021 (pour mémoire, le prix était de 2,73 € T.T.C. hors abonnement).**

Ce prix par m<sup>3</sup> d'eau consommé est composé de la manière suivante en H.T. et hors part relative à l'abonnement (évaluation selon une consommation moyenne annuelle de 120 m<sup>3</sup>) – prix au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- Consommation :
  - Part délégataire : (↗ de 5 % par rapport à 2021)

- 1,9389 € < 1 m<sup>3</sup>
- 0,2178 € de 2 à 11 m<sup>3</sup>
- 0,5588 € au-delà de 12 m<sup>3</sup>
- Part communale :
  - 0,0956 pour 1 m<sup>3</sup> (identique à 2021)
  - 0,1300 au-delà de 2 m<sup>3</sup> (en baisse de 56 % / 2021)
- Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) : 0,0592 € (identique à 2021)
- Collecte et traitement des eaux usées (part HAGANIS) : 1,14 €
- Taxes et redevances : (identiques à 2021)
  - Redevance pollution : 0,35 €
  - Modernisation des réseaux : 0,233 €
  - Redevance à Voies Navigables de France : 0,0006 €.

Conformément aux dispositions réglementaires, deux factures, en annexe de la présente note (Annexe 1), établissent la base des tarifs appliqués pour la Commune de Metz pour un client consommant 120 m<sup>3</sup> dans l'année au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

En 2022, le montant des recettes du service d'assainissement géré par la Régie HAGANIS s'est élevé à **19 798 k€ H.T.** composés de la redevance d'assainissement à hauteur de 74%, même si la prime d'épuration a baissé de 16,6 % par rapport à 2021, du produit des prestations réalisées pour le compte de l'Eurométropole de Metz en entretien et maintenance des ouvrages d'assainissement pluvial (2 000 k€ HT), des travaux de branchements (473 k€ /-13 %) et de la rémunération d'autres services pour 394 k€ (+ 36,8 %).

Aussi, des recettes liées aux participations pour le financement de l'assainissement collectif (raccordement à l'égout) ont été perçues à hauteur de 1 060 k€ (+ 86,9 %), et d'autres recettes pour 680 k€ (en baisse significative de 54 % par rapport à 2021) ont été comptabilisées en 2022 principalement constituées de l'amortissement de subventions d'équipement, de la reprise d'une provision pour entretien et grosses réparations (124 k€) et de produits de cession d'éléments actifs pour 63 k€.

Les investissements sont réalisés par le biais de l'autofinancement à hauteur de 87 % (+4,8 %) constitué par l'amortissement des immobilisations. Les autres recettes sont composées de participations de l'Eurométropole de Metz et quelques aides de faible montant de l'AERM.

#### **4. Indicateurs réglementaires**

Le présent point reprend le détail des indicateurs établis à l'Annexe VI du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

##### 4.1. Assainissement collectif

##### - **Caractérisation technique du service :**

- Territoire desservi : **44 communes** appartenant à l'Eurométropole de Metz, à l'exception de Coin-sur-Seille, Chieulles et Vany.
- Mode gestion du service : (cf. point 1.).
- Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif : **222 782 habitants.**
- Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées selon leur typologie (séparatif ou unitaire) pour l'ensemble de l'Eurométropole de Metz :
  - 621 715 mètres de conduites d'eaux usées (42 %) ;
  - 615 230 mètres de conduite d'eaux pluviales (41 %) ;
  - 245 292 mètres de conduite unitaires (17 %) ;
  - Soit 1 483 596 mètres de linéaire de réseaux.
 Pour la Ville de Metz uniquement :
  - 181 293 mètres de conduites d'eaux usées (34 %) ;
  - 206 809 mètres de conduite d'eaux pluviales (39 %) ;
  - 137 983 mètres de conduite unitaires (27%) ;

- Soit 527 379 mètres linéaires de réseaux.
- Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie et identification des ouvrages d'épuration des eaux usées :  
Le réseau de Metz Métropole compte 335 ouvrages dont :
  - 130 stations de relèvement des eaux usées ;
  - 11 stations de relèvement des eaux pluviales ;
  - 5 stations de relèvement des eaux unitaires ;
  - 19 bassins de retenue de pollution ;
  - 10 postes de crues ;
  - 21 siphons ;
  - 8 stations d'épuration ou lagunes ;
  - 131 bassins d'orage.
- Capacités d'épuration et prescriptions de rejets pour les principaux éléments polluants :  
La capacité nominale est de **440 000 équivalents habitants** (*estimations à partir d'une charge organique biodégradable ayant une demande d'oxygène de 60g par jour*). Le débit moyen de temps sec est de 3 000 m<sup>3</sup>/h pouvant atteindre 10 800 m<sup>3</sup>/h en temps de pluie. En 2022, 22,1 M de m<sup>3</sup> d'eaux usées et unitaires ont été traitées (- 15 %).  
Conformément aux prescriptions préfectorales, la qualité de l'effluent rendu au milieu naturel et le rendement des traitements ont **été conformes** sur tous les critères établis.
- Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration : **9 135 tonnes. L'ensemble des boues a été valorisée soit en épandage agricole, soit en compostage, soit en valorisation énergétique en méthanisation – aucun recours à l'enfouissement en 2022 et ce pour la 15<sup>ème</sup> année consécutive. Cette année aucun pellet n'a été produit.**
- **Tarification de l'assainissement et recettes du service** : Indicateurs développés en point 2 de la présente note.
- **Indicateurs de performance** :
  - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées : 99,90 %
  - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (valeur de 0 à 120) : **96**
  - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 03 juin 1994 modifié : **100%**
  - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 03 juin 1994 modifié : **100%**
  - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 03 juin 1994 modifié : **100%**
  - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation : **100%**
  - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers : **0 pour 1000**
  - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau : **8,7**
  - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées : **0,13%**
  - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau : **100 %**
  - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (valeur de 0 à 120) : **100**
  - Durée d'extinction de la dette : **0,19 année**
  - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : **0,9 %**
  - Taux de réclamation : **5,77 pour 1000**
- **Financement des investissements** :
  - Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire concernant la ville de Metz uniquement :
    - Remplacement d'un collecteur unitaire Rue Daga 165 000 € HT
    - Remplacement d'un collecteur unitaire Rue Victor Vaillant 23 000 € HT

- |  |               |
|--|---------------|
| - Reprise du réseau d'eaux pluviales Rue de la Grange aux Bois | 150 000 € TTC |
| - Renforcement du réseau d'eaux pluviales Rue de la Charmine   | 250 000 € TTC |
| - Reconstruction de regards d'eaux pluviales Rue des Prés      | 80 000 € TTC  |
- Encours de la dette et montant des annuités de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant le remboursement du capital et des intérêts : 11 % du montant des dépenses d'investissement (5 768 k€) correspondent au remboursement de la dette en capital ; les intérêts de la dette correspondent à moins de 1% des charges de fonctionnement (18 229 €) comme les années précédentes.
  - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux et présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'Assemblée délibérante au cours du dernier exercice :
    - Un programme d'études a été décidé par l'Assemblée délibérante de l'Eurométropole de Metz lors du vote du Budget Primitif pour un montant de 93 000 € (engagement des études et investigations permettant de préparer les programmes d'investissement à venir) ainsi que 175 000 € pour le lancement des deux premières phases du schéma directeur et du zonage des eaux pluviales ;
    - Un programme de 2 066 000 € relatif aux opérations d'investissements individualisées dans les communes, dont certaines sont cofinancées avec HAGANIS. Un crédit de 126 000 € a été réservé à des opérations urgentes ou non inscrites au recueil des projets.

#### 4.2. Assainissement non collectif

- **Caractérisation technique du service :**
  - Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif : **2 188**
  - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (0 à 140) : **110**
- **Indicateurs de performance :**
  - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif : **72,9 %**.

*A titre complémentaire, l'ensemble des éléments pris en compte dans la détermination des indicateurs susmentionnés sont détaillés dans le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement réalisé par l'Eurométropole et soumis pour information au Conseil Municipal.*

François GROSDIDIER  
Maire de Metz

**ANNEXE 1 A LA NOTE LIMINAIRE SUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT :**

	Qté	Euro		Taux TVA
		Prix Unitaire HT	Montant HT	
<b>Distribution de l'eau</b>				
<b>Abonnement</b>				
Abonnement (part distributeur) TRT 001 - 003			49.98	5.5 %
<b>Consommation</b>				
Consommation (part distributeur) TRT 001-003 De 1 à 1 (m3)	1	1.8467	1.85	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003 De 2 à 11 (m3)	10	0.2075	2.08	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003 De 12 à 120 (m3)	109	0.5323	58.02	5.5 %
Consommation (part communale) TRT 001 - 003 De 1 à 1 (m3)	1	0.0956	0.10	5.5 %
Consommation (part communale) TRT 001 - 003 2 et plus (m3)	119	0.2300	27.37	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.0592	7.10	5.5 %
<b>TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>146.48</b>	
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>				
<b>Consommation</b>				
Consommation Asst (part Haganis-régie Metz Métrop) TRT 001 (m3)	120	1.1400	136.80	10. %
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>136.80</b>	
<b>Organismes publics</b>				
<b>(taxes et redevances)</b>				
Redevance Voies navigables de France (m3)	120	0.0006	0.07	5.5 %
Redevance pollution (m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux (m3)	120	0.2330	27.96	10. %
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>70.03</b>	
<b>TOTAL HT de la Facture</b>			<b>353.31</b>	<b>Euro</b>
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>			<b>380.16</b>	<b>Euro</b>
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>			<b>2.73</b>	<b>Euro</b>

Tarifs au 01/01/2023  
 Traité 3 Commune Metz (57463)

		Euro			
		Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
<b>Distribution de l'eau</b>					
<b>Abonnement</b>					
Abonnement (part distributeur) TRT 001 - 003				52.48	5.5 %
<b>Consommation</b>					
Consommation (part distributeur) fonds investissements	De 1 à 1 (m3)	1	0.0000	0.00	5.5 %
Consommation (part distributeur) fonds investissements	De 2 à 11 (m3)	10	0.1000	1.00	5.5 %
Consommation (part distributeur) fonds investissements	De 12 à 120 (m3)	109	0.1000	10.90	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003	De 1 à 1 (m3)	1	1.9389	1.94	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003	De 2 à 11 (m3)	10	0.2178	2.18	5.5 %
Consommation (part distributeur) TRT 001-003	De 12 à 120 (m3)	109	0.5588	60.91	5.5 %
Consommation (part collectivité) TRT 001 - 003	De 1 à 1 (m3)	1	0.0956	0.10	5.5 %
Consommation (part collectivité) TRT 001 - 003	2 et plus (m3)	119	0.1300	15.47	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0592	7.10	5.5 %
<b>TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU</b>				<b>152.06</b>	
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>					
<b>Consommation</b>					
Consommation Asst (part Haganis-régie Metz Métrop) TRT 001		(m3) 120	1.1400	136.80	10. %
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				<b>136.80</b>	
<b>Organismes publics</b>					
<b>(taxes et redevances)</b>					
Redevance Voies navigables de France		(m3) 120	0.0006	0.07	5.5 %
Redevance pollution		(m3) 120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux		(m3) 120	0.2330	27.96	10. %
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>70.03</b>	
<b>TOTAL HT de la Facture</b>				<b>358.89</b>	<b>Euro</b>
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>				<b>386.05</b>	<b>Euro</b>
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>				<b>2.76</b>	<b>Euro</b>

<b>NOTE LIMINAIRE SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES</b>
---

Conformément aux dispositions de l'article D.2224-3 du Code général des collectivités territoriales, la présente note liminaire vise à informer les membres du Conseil municipal sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés assuré par l'Eurométropole de Metz. Les différentes composantes sont communiquées au travers des indicateurs énumérés à l'annexe XIII du Code général des collectivités territoriales.

Cette note liminaire accompagne la présentation du rapport annuel remis par l'Eurométropole de Metz sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2022 dont l'examen est soumis au Conseil municipal conformément aux dispositions réglementaires précitées.

## **1. Nature du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

L'Eurométropole de Metz exerce la compétence relative au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers (collecte et traitement). Pour ce faire, elle s'appuie sur :

- Sa régie directe : La Direction de la Gestion des Déchets (DGD). En 2022, la DGD assure les missions suivantes pour toutes les Communes membres :
  - o la collecte en porte-à-porte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des déchets recyclables en mélange (Tri) ;
  - o la collecte en apport volontaire des Journaux Revus Magazines (JRM), du verre, ainsi que des OMR et du Tri (sur certains secteurs ciblés) ;
  - o la collecte des déchets encombrants sur prise de rendez-vous ;
  - o la distribution et la gestion des contenants de pré-collecte (composteurs, sacs pour les secteurs non conteneurisés, bacs, PAV) ;
  - o la sensibilisation au tri et la communication sur la gestion des déchets ;
  - o la mise en œuvre de projets et actions de réduction des déchets dans le cadre du Programme local de la prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) ;
  - o le suivi de la qualité des prestations et relations aux usagers ;
  - o la mise en œuvre et le suivi des projets.
  
- La régie HAGANIS, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour assurer la gestion et l'exploitation technique et commerciale du traitement des déchets et de l'assainissement. HAGANIS gère le Centre de valorisation des déchets non dangereux, les déchetteries du territoire et la Plate-forme d'accueil et de valorisation des déchets.

Ces modalités d'organisation s'appliquent pour l'ensemble des 45 communes de l'Eurométropole de Metz.

## 2. Prix de la prévention et de la gestion des déchets et ses différentes composantes

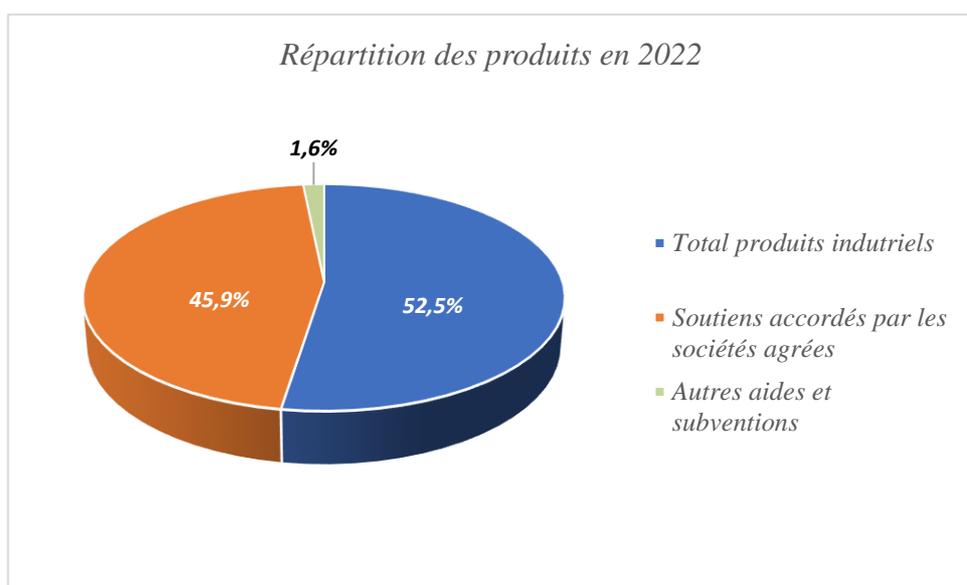
En 2022, le coût aidé<sup>1</sup>, c'est-à-dire le coût résiduel à la charge de l'Eurométropole de Metz, déduction faite des recettes hors TEOM (ventes, matériaux, aides, subventions), s'élève à 25 237 171 € HT.

Cela correspond à 109,48 € HT par habitant et 229,98 € HT par tonne de déchets collectée et traitée.

Le coût aidé TTC par habitant est de 113,02 €, progresse de 1,7 % par rapport à l'exercice 2021.

Le service public de collecte et de traitement des déchets est financé en 2022 par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ainsi que, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015, par la Redevance spéciale (RS). Le taux de TEOM a été maintenu à 9,25 % en 2022. La TEOM perçue au cours de l'exercice s'élève ainsi à 30 047 731 € et la RS représente une recette de 944 254 €.

Les recettes du service public de la prévention et de la gestion des déchets ménagers et assimilés sont composées des soutiens versés par les sociétés agréées à hauteur 2,19 M€ (45,9 %), de la vente de matériaux triés et à recycler et des droits d'accès en déchèterie des Communautés de Communes Mad-et-Moselle et du Haut-Chemin Pays de Pange pour 2,51 M€ (52,5%) et d'autres subventions pour un montant de 76 k€ (1,6 %).



*Figure 1 – Illustration de la répartition des recettes de fonctionnement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.*

## 3. Indicateurs réglementaires

Le présent point reprend le détail des indicateurs établis à l'Annexe XIII du Code général des collectivités territoriales.

### I.1. Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets

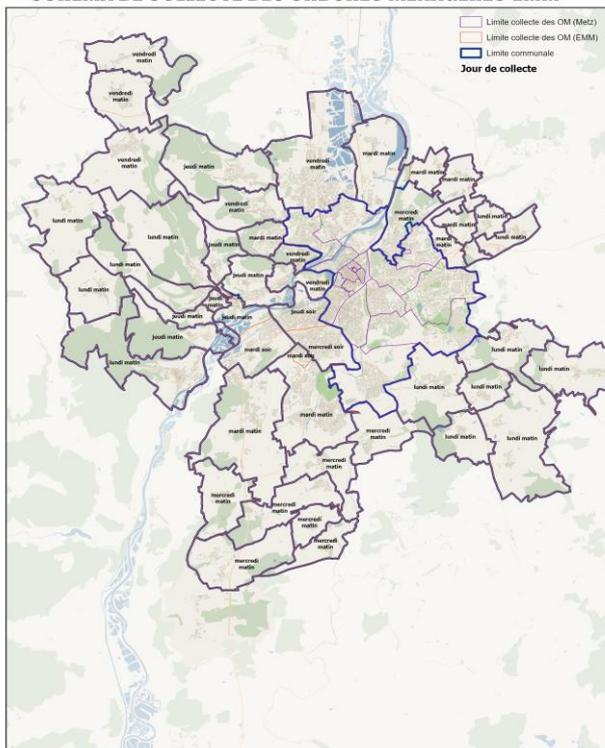
- Territoire desservi : **Les 45 communes de l'Eurométropole de Metz**

---

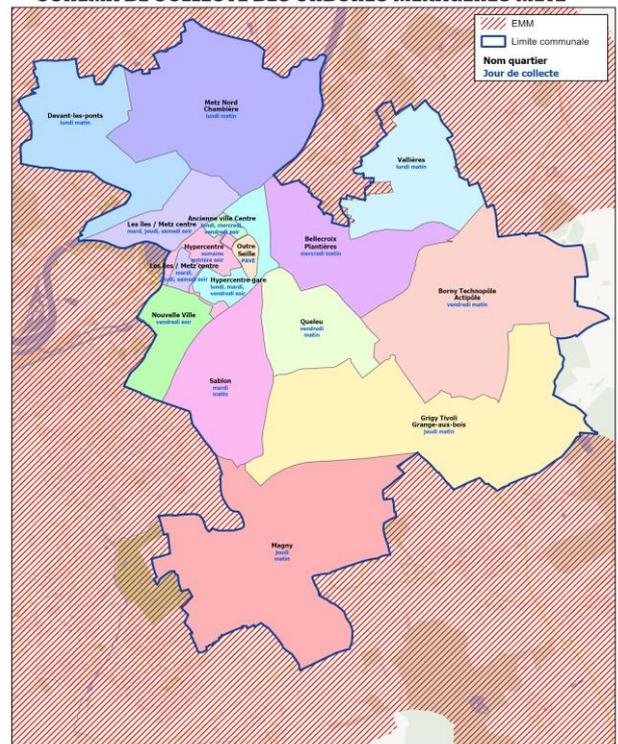
<sup>1</sup> Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L.541-10 du code de l'environnement et les aides publiques.

- Collecte des déchets pris en charge par le service :
- o Nombre d'habitants (population corrigée ADEME\_SINOE) : **230 515 habitants**
- o Nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages desservis en porte-à-porte, et le cas échéant à des points de regroupement (nombre de points) : 186 points de regroupements et 332 points d'apport volontaires enterrés (soit 1226 cuves) sont en service au 31 décembre 2022.
- o Fréquence de collecte (variations sur le territoire concerné ; variations saisonnières, le cas échéant ; fréquence de collecte pour les terrains de camping et caravanage s'ils existent) : La collecte des OMR et du Tri est effectuée par la régie de collecte de l'Eurométropole de Metz sur l'ensemble du territoire, **7 jours par semaine, selon plusieurs fréquences de collecte** :
  - o Le tri est collecté en C1 sur tout le territoire ;
  - o Pour les OMR, les fréquences résultent de la densité de population, du type d'habitat et des contrats qui existaient avant l'intégration de certaines communes à l'Eurométropole de Metz;
  - o Dans le cadre du projet de conteneurisation, les fréquences de collecte des OMR des communes et quartiers concernés ont été abaissées pour atteindre une fréquence en C1 (sauf centres-villes de Metz et d'Ars-sur-Moselle en C7 et C2) ;
  - o Depuis 2012, un service appelé "suivi qualité", composé de véhicules légers, patrouille du lundi au samedi de 8h à 17h afin de suivre la prestation de collecte et la corriger si nécessaire.
  - o

### SCHÉMA DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EMM



### SCHÉMA DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES METZ



- Nombre et localisation des déchèteries et types de déchets qui peuvent être déposés : Les habitants de Metz Métropole peuvent déposer leurs déchets dans **8 déchèteries** :
  - La Petite Voëvre à Metz-Borny
  - La Houblonnière à Metz-Nord
  - La Seille à Marly
  - La Mance à Ars-sur-Moselle
  - Le Haut-Rhône à Montigny-lès-Metz
  - Le Pas du Loup à Metz-Magny
  - La Roselière à Vernéville
  - Le St-Pierre à Peltre

Les déchèteries acceptent les déchets suivants : Déchets incinérables, cartons, déblais-gravats, bois, déchets verts, déchets non incinérables, métaux, batteries, textile-linge-chaussures, huiles de vidange, huiles alimentaires, déchets diffus spécifiques, radiographies, emballages souillés, pneumatiques, tubes fluorescents, piles, déchets d'équipement électriques et électroniques.

- Collectes séparées proposées (types de déchets concernés et modalités de collecte) :
  - **La collecte des points d'apports volontaires** est réalisée par des prestataires sur l'ensemble du territoire 365 jours/365, selon des fréquences de collecte établies en fonction des taux de remplissage ;
  - **La collecte des déchets encombrants** s'effectue sur rendez-vous dans la limite d'1,5 m<sup>3</sup> par jour et par foyer ;
  - **La collecte des déchets des professionnels** est assurée par Metz Métropole au centre-ville de Metz pour la collecte spécifique du verre des professionnels de la restauration et des cartons des commerçants. Ce service devrait progressivement être restreint compte-tenu du développement des équipements en apport volontaire sur le secteur.
- Types de collecte des déchets encombrants et paramètres afférents (nombre de lieux de dépôt et/ou fréquence de ramassage) : La collecte des déchets encombrants est assurée sur **rendez-vous dans la limite d'1,5 m<sup>3</sup> par jour et par foyer**. Ce service est proposé aux particuliers et aux bailleurs sociaux et fonctionne du lundi au vendredi (excepté les jours fériés) pour les 45 communes de l'Eurométropole de Metz. La collecte est planifiée par secteur géographique pour les communes hors Metz et a lieu deux fois par semaine sur le territoire de la ville de Metz.
- Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté : donnée non définie.
- Bilan des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré, et au cours du précédent exercice, par flux de déchets, en distinguant les déchets ménagers et les déchets assimilés, en quantités totales et rapportées au nombre d'habitants (population ADEME\_SINOE) pour les déchets ménagers : 118 212 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été enlevées au cours de l'exercice 2022, un chiffre en baisse de 2,6% % entre 2021 (121 359 tonnes) et 2022.

Le bilan des tonnages rapportés à la population ADEME\_SINOE de l'Eurométropole de Metz est de **513 kg** par habitant en 2022 (en baisse de -4,7 %).

La répartition 2022 des flux de déchets est la suivante :

Eurométropole de Metz	2016	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021	Evolution 2022/2016
<b>Population SINOE</b>	220 265	223 798	226 287	221 489	225 586	230 515	2,2%	4,8%
<b>Tonnages</b>								
<b>OMR</b>	61 027	60 176	58 881	60 342	60 732	60 671	-0,1%	-0,6%
<b>Tri</b>	13 603	14 567	14 151	12 020	13 305	13 887	4,4%	2,1%
<b>Verre</b>	6 345	6 480	6 356	6 469	6 516	6 624	1,7%	4,4%
<b>OMA</b>	<b>80 975</b>	<b>81 223</b>	<b>79 388</b>	<b>78 831</b>	<b>80 553</b>	<b>81 181</b>	<b>0,8%</b>	<b>0,3%</b>
<b>Encombrants</b>	1 355	1 369	1 255	1 334	1 576	1 279	-18,9%	-5,6%
<b>Déchèteries</b>	38 879	38 408	38 048	34 216	39 230	35 752	-8,9%	-8,0%
<b>DMA</b>	<b>121 209</b>	<b>121 000</b>	<b>118 691</b>	<b>114 381</b>	<b>121 359</b>	<b>118 212</b>	-2,6%	-2,5%
<b>Évolution DMA N/N-1</b>	0,1%	1,4%	-1,9%	-3,6%	6,1%	-2,6%		
<b>Ratio kg/hab.</b>								
<b>OMR</b>	277	269	260	272	269	263	-2,2%	-5,0%
<b>Tri</b>	62	65	63	54	59	60	2,1%	-2,5%
<b>Verre</b>	29	29	28	29	29	29	-0,5%	-0,2%
<b>OMA</b>	<b>368</b>	<b>363</b>	<b>351</b>	<b>356</b>	<b>357</b>	<b>352</b>	<b>-1,4%</b>	<b>-4,2%</b>
<b>Encombrants</b>	6	6	6	6	7	6	-20,6%	-9,8%
<b>Déchèteries</b>	177	172	168	154	174	155	-10,8%	-12,1%
<b>DMA</b>	<b>550</b>	<b>541</b>	<b>525</b>	<b>516</b>	<b>538</b>	<b>513</b>	<b>-4,7%</b>	<b>-6,8%</b>
<b>Évolution DMA N/N-1</b>	0,3%	-0,4%	-3,0%	-1,5%	4,2%			

\* OMA : Ordures Ménagères et Assimilées. Ce sont des déchets dits "de routine", collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire.

\*\* Les déchets de déchèterie présentés dans ce tableau regroupent la totalité des flux, DDS et Inertes compris. / Le ratio kg/hab. pour les déchèteries est rapporté à la population de l'Eurométropole de Metz (sans les habitants des collectivités conventionnées).

\*\*\*DMA : Déchets Ménagères et Assimilés. Ce sont l'ensemble des déchets collectés, "de routine" et "occasionnels".

- Organisation de la collecte et ses évolutions prévisibles :

Différents moyens de pré-collecte sont mis à disposition des usagers pour la collecte séparée de leurs déchets ménagers et assimilés :

- Les sacs de collecte ;
- Les bacs ;
- Les points de regroupement ;
- Les points d'apport volontaire ;

L'organisation de collecte des déchets évolue depuis 2013 en corrélation avec les projets de prévention et de gestion des déchets mis en œuvre : la conteneurisation, la géolocalisation ou la mise en œuvre de la R 437 qui permet d'optimiser les tournées et de réduire les fréquences de collecte.

Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés adopté par délibération du Conseil de Communauté en date du 7 mars 2016 précise les modalités de présentation des déchets ménagers pour :

- La collecte des OMR et du Tri en porte-à-porte ;
- La collecte des points d'apport volontaire ;
- La collecte des déchets encombrants ;
- La collecte des déchets des professionnels.

- **Prévention des déchets ménagers et assimilés :**

- Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010 : -7,6 %

I.2. Indicateurs techniques relatifs au traitement

- **Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement :**

- Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant :
- **Le Centre de valorisation des déchets non dangereux (CVD)** situé avenue de Blida à Metz a été mis en service en 2001. Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie HAGANIS :
  - **Une Unité de tri des matériaux à recycler (UTM) ;**
  - **Une Unité de valorisation énergétique (UVE) ;**
  - **Une Unité de valorisation des Mmchefers (UVM).**

A cela s'ajoutent :

- **Les déchèteries :** Le réseau des déchèteries de l'Eurométropole de Metz, exploité par HAGANIS, est constitué de 8 sites :
  - La Petite Voëvre à Metz-Borny
  - La Houblonnière à Metz-Nord
  - La Seille à Marly
  - La Mance à Ars-sur-Moselle
  - Le Haut-Rhèle à Montigny-lès-Metz
  - Le Pas du Loup à Metz-Magny
  - La Roselière à Vernéville
  - Le St-Pierre à Peltre
- **La Plateforme d'accueil et de valorisation des déchets (PAVD)**, exploitée par HAGANIS depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, située rue de la Mouée.
- Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets :
- **L'UTM :** Avec la modernisation intégrale du Centre de Tri, HAGANIS répond à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages. Unité de tri des matériaux permet de séparer par un tri mécanique (2 lignes mécanisées) et manuel les matériaux en 11 flux : papiers, papiers-cartons (mêlés, complexés et non complexés), emballages en acier et en aluminium, films plastiques PE, bouteilles et flacons PET clair et PE/PP, pots et barquettes en PE/PP, emballages plastiques entrant dans le flux développement.
- **L'UVE :** l'Usine de valorisation énergétique est équipée de 2 fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure, surmontés de chaudières de refroidissement qui produisent de la vapeur surchauffée exportée vers l'Usine d'électricité de Metz (UEM).
- **L'UVM :** les mâchefers sont extraits au bas de chaque four et dirigés jusqu'à l'Unité de valorisation des mâchefers où l'acier et les métaux non magnétiques sont récupérés. La combustion d'une tonne

de déchets entraîne la production d'environ 155 kg de mâchefers, et la récupération de 18 kg d'acier et de 1,2 kg de métaux non magnétiques.

- **Les déchèteries** : les déchets sont recueillis dans des bennes dédiées, dans des compacteurs ou des alvéoles fermées, en fonction du type de déchet. La déchèterie permet ensuite d'orienter les déchets triés vers des filières de valorisation, de regrouper les déchets dangereux et non dangereux en évitant des transferts de pollutions, et d'empêcher les dépôts sauvages.
  
- **La PAVD** : elle regroupe trois activités sur un site de 3 ha environ :
  - Une déchèterie professionnelle : elle traite les déchets des professionnels et des services techniques des collectivités environnantes. Les déchets dangereux des professionnels, à l'exception des DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques), ne sont pas admis.
  - Le centre de transfert : il permet de rassembler les déchets non incinérables, les déblais-gravats issus des déchèteries et le verre ménager collecté par l'Eurométropole de Metz. Elle organise les transports vers les exutoires adaptés dans des conditions optimisées.
  - Le centre de préparation des déchets de bois et de déchets verts : il accueille le bois issu des déchèteries ou apporté par des collecteurs et des professionnels. Les bois A (palettes, caisses non traitées, non peintes) et A bio (déchets verts de diamètre supérieur à 12 cm) sont broyés avant d'être envoyés en valorisation énergétique (biomasse). Le bois B (bois ayant reçu un traitement), composé notamment de mobilier, est broyé avant valorisation. Les déchets verts (gazon, feuilles, branchages...) sont broyés avant d'être envoyés en compostage.
  
- Capacités de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets ainsi que, le cas échéant, la performance énergétique des installations :
  
- **L'UTM** : en 2022, **19 301 tonnes de déchets de collectes sélectives** ont été réceptionnées et **18 231 tonnes d'emballages ménagers ont été triées**, permettant la livraison aux filières industrielles de **14 773 tonnes de matériaux prêts à recycler** et à la valorisation énergétique de **3 458 tonnes de refus de tri**.
  
- **L'UVE** : en 2022, l'Usine de valorisation énergétique a réceptionné **111 051 tonnes de déchets non dangereux**, dont **104 980 tonnes d'ordures ménagères**, et **6 071 tonnes de déchets banals d'entreprises ou collectivités**. En 2022, l'incinération de **110 591 tonnes** a permis de produire **296 533 tonnes de vapeur** et la vente de **210 669 MWh** (18 114 tonnes équivalent pétrole). Le niveau de performance énergétique de l'UVE est de **99,8 %**.
  
- **L'UVM** : en 2022, **16 656 tonnes de mâchefers** ont été affinées et commercialisées pour une utilisation en sous-couche routière en alternative à l'extraction de matériaux alluvionnaires. **235 tonnes de métaux non-ferreux** et **2 143 tonnes de métaux ferreux** ont été reprises et recyclées.
  
- **Les déchèteries** : **35 752 tonnes** de déchets ont été réceptionnés en 2022, dont :
  - 9 621 tonnes de gravats
  - 6 725 tonnes de déchets verts
  - 3 899 tonnes de déchets incinérables

➤ **La PAVD** : en 2022, la PAVD a enregistré 44 092 dépôts de déchets générant 66 695 tonnes de déchets.

- Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :
  - o Bilan des principaux chiffres cumulés de la prévention des déchets au 31/12/2022 :
    - 13 330 composteurs distribués depuis 2002 → 2 100 tonnes évitées chaque année
    - 154 sites de compostage en pied d'immeubles (4 000 participants) → 88 tonnes évitées chaque année
    - 7 sites de compostage de quartier → 40 tonnes évitées chaque année
    - 37 sites de compostage autonome (établissements) → 10 tonnes évitées chaque année
    - 306 tonnes de TLC détournées grâce au 66 bornes conventionnées Metz Métropole et Tri d'union.
    - 24 établissements de restauration collective engagés dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, soit 2 480 enfants concernés et 346 000 repas par an.
    - 803 donateurs lors des journées de récupération organisées dans les déchèteries par Emmaüs → 14 tonnes détournées
    - 29 319 livres collectés en vue d'un réemploi ou d'un recyclage depuis 2017
    - 57 166 foyers ou professionnels sensibilisés par un ambassadeur du tri et de la prévention

## II- Indicateurs financiers

- Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion en distinguant, si besoin est, les différentes collectes et les différents traitements : (**cf. point 1.**)
- Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets, et modalités d'établissement de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, le cas échéant incitative :
  - **Redevance spéciale d'élimination des déchets** : elle s'applique depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015 à toutes les entités publiques et privées produisant plus de 15 000 litres de déchets par semaine et bénéficiant du service public de collecte et traitement des déchets. Elle est calculée par abaissement successif du seuil de production. Le 4<sup>ème</sup> seuil, applicable à compter de janvier 2021, a été fixé à 3 300 litres hebdomadaires.
  - **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères** : calculée sur la valeur du foncier bâti, sans corrélation avec la quantité de déchets produite.
- Coût aidé tous flux et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les quatre dernières années

Le tableau ci-dessous récapitule le coût aidé TTC par habitant pour tous flux et pour chaque flux de déchet

	Coût aidé TTC/habitant		Evolution des coût 2021/2022	Evolution des tonnages 2021/2022
	2021	2022		
<b>OMR</b>	63,09	65,90	4,5%	-0,10%
<b>Recyclables</b>	22,03	20,70	-6,0%	4,37%
<b>Verre</b>	3,23	3,16	-2,2%	1,01%
<b>Déchèterie</b>	22,77	23,26	2,2%	-8,66%
<b>Encombrants</b>	3,53	3,42	-3,1%	-20,07%
<b>Total (hors encombrants)</b>	111,12	113,02	1,7%	-1,73%

Le coût aidé par habitant progresse de **1,7 %** par rapport à l'exercice 2021.

- Coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de déchets :

Le tableau ci-dessous synthétise le total des charges par étapes techniques pour tous flux confondus et pour chaque flux de déchets :

Année 2022	OMR	Recyclables	Déchets des professionnels	Verre	Total OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	Déchets des collectivités	Total DMA
<b>Population 'adhérente'</b>	230 515	230 515	230 515	230 515	<b>230 515</b>	230 515	230 515	230 515	<b>230 515</b>
<b>Population totale desservie</b>	230 515	230 515	230 515	230 515	<b>230 515</b>	230 515	243 228	230 515	<b>230 515</b>
<b>Tonnage global collecté</b>	60 671	13 887	273	6 351	<b>81 182</b>	1 346	26 130	2 557	<b>111 215</b>
<b>Charges de structure</b>	880 912	469 527	6 962	52 720	<b>1 410 121</b>	45 394	334 912	10 237	<b>1 800 664</b>
<b>Communication</b>	222 588	456 807	-	61 279	<b>740 674</b>	-	-	-	<b>740 674</b>
<b>Prévention</b>	201 885	18 232	2 687	9 020	<b>231 824</b>	2 687	56 166	6 141	<b>296 818</b>
<b>Pré-collecte</b>	2 025 626	1 207 656	-	343 856	<b>3 577 138</b>	-	-	-	<b>3 577 138</b>
<b>Collecte</b>	6 623 044	3 613 752	86 191	384 299	<b>10 707 286</b>	431 253	1 228 893	100 247	<b>12 467 679</b>
<b>Transfert/transport</b>	-	-	2914	67 430	<b>70 344</b>	-	907 077	-	<b>977 421</b>
<b>Traitement</b>		2 326 205	14465	-	<b>2 340 670</b>	258 859	2 627 545	49 844	<b>5 276 918</b>
<b>Enlèvement et traitement des déchets dangereux</b>					-		291 687		<b>291 687</b>
<b>Reg. Incinération - énergie</b>	4 593 792	-	-	-	<b>4 593 792</b>	-	-	-	<b>4 593 792</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>14 547 847</b>	<b>8 092 179</b>	<b>113 219</b>	<b>918 604</b>	<b>23 671 849</b>	<b>738 193</b>	<b>5 446 280</b>	<b>305 038</b>	<b>30 022 791</b>
<b>Total produits industriels</b>	1 804	1 809 910	95 591	140 382	<b>2 047 687</b>	-	466 911	-	<b>2 514 598</b>
<b>Soutien accordé par les sociétés agréées</b>	193 717	1 842 434	3 265	75 556	<b>2 114 972</b>	6 086	73 471	-	<b>2 194 529</b>
<b>Autres aides et subventions</b>	37 263	20 113	291	2 239	<b>59 906</b>	1 942	14 225	422	<b>76 495</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>232 784</b>	<b>3 672 457</b>	<b>99 147</b>	<b>218 177</b>	<b>4 222 565</b>	<b>8 028</b>	<b>554 607</b>	<b>422</b>	<b>4 785 622</b>
<b>Coût aidé HT</b>	<b>14 315 063</b>	<b>4 420 046</b>	<b>13 747</b>	<b>700 429</b>	<b>19 449 285</b>	<b>730 166</b>	<b>4 891 673</b>	<b>166 047</b>	<b>25 237 171</b>
<b>TEOM</b>	16 896 821	5 290 377	17 107	811 509	<b>23 015 814</b>	875 717	5 963 786	192 414	<b>30 047 731</b>
<b>Redevance spéciale et assimilés</b>	659 708	269 458	-	-	<b>929 166</b>	-	15 088	-	<b>944 254</b>

*A titre complémentaire, l'ensemble des éléments pris en compte dans la détermination des indicateurs susmentionnés est détaillé dans le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés réalisé par l'Eurométropole de Metz.*